This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49786 1

Digitized by Google

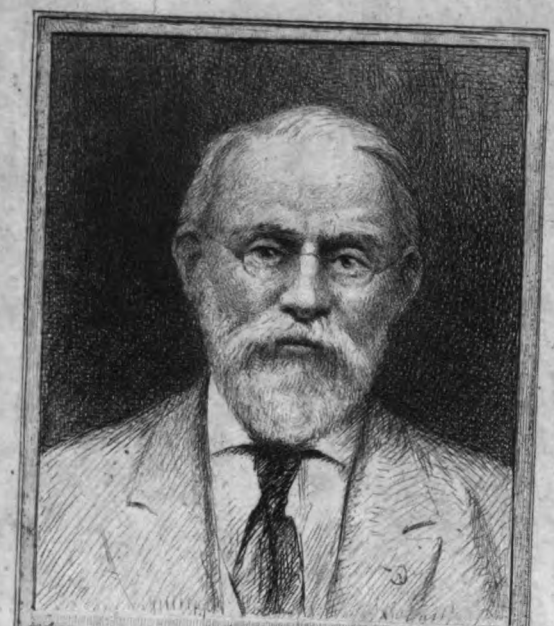

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L.XII - L.XIII

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1889

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les Tapisseries du Plessis-Macé.* — X. Barbier de Montault.

2° *De l'impression en musique.* — Louis de Romain.

3° *Sujets funéraires peints et sculptés du moyen âge et de la Renaissance (Musée Saint-Jean d'Angers).* — Godard-Faultrier.

4° *Étude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port. la Vendée Angevine, les origines, l'insurrection.* — L. de la Sicotière.

5° *La Science.* — Charles Fuster.

6° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines.* — Joseph Denais.

7° *Notice sur le Théâtre d'Angers.* — Appendice (*suite et fin*). — E. Queruau-Lamerie.

8° *Nécrologie. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, le Comte Édouard de Barthélemy, le Comte de Bonneau-Avenant.* — André Joubert.

9° *Chronique littéraire. — L'éloge de l'esprit angevin.* — Eugène Berger.

10° *Chronique bibliographique.*

Paléographie musicale. Recueil de fac-simile phototypiques des principaux manuscrits de chant, grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publié par les Bénédictins de Solesmes.

La Réforme et la Ligue en Anjou, par Ernest Mourin, nouvelle édition.

Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794), par Henri Wallon, tome premier : La Vendée. — André Joubert.

Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein. — Q.-L.

Aveu suprême, par Alphonse Poirier. — R. B.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-12 8
16143

LES TAPISSERIES DU PLESSIS-MACÉ

I

On lisait dans le *Monde*, numéro du 15 octobre 1888 :

« Une importante vente de tapisseries anciennes, garnissant le château du Plessis-Macé (Maine-et-Loire), a eu lieu la semaine dernière. Ces tapisseries provenant de l'abbaye du Ronceray, ont atteint les prix suivants :

« Panneau des fabriques de l'Artois (quinzième siècle), où des compositions à double entente représentent des scènes de l'histoire sacrée : chaque sujet est acccompagné d'un quatrain, 7,600 fr., à M. Siegfried[1] ; panneau : *Moïse frappant le rocher*, et *les israélites ramassant la manne*, 4,600 fr., à M. Jumel ; panneau divisé en deux compartiments : *la Cène et la Crucifixion*, 3,350 fr., à M. Lévy ; partie de panneau représentant un *épisode de l'histoire de saint Gervais*, évêque de Paris, 3,200 fr., à la manufacture des Gobelins; panneau à deux compositions représentant *deux fils d'Israël noyés* et des *animaux s'agenouillant devant un abbé*, 5,700 fr. ; panneau de la même suite représentant le *miracle de saint Grégoire*, 5,400 fr. ;

[1] Il s'agit du panneau représentant Abel, Melchisédech et l'Agneau Pascal. — Les indications du journal sont empruntées au *Catalogue des splendides tapisseries et objets d'art garnissant le château du Plessis-Macé ;* Angers, Burdin, 1888, in-8°, de 101 pages.

Digitized by Google

panneau à deux compositions, représentant un *communiant puni* pour s'être présenté à la sainte table sans absolution, et un *prêtre immonde* qui, pendant la messe, fut brûlé devant les assistants, 4,650 francs; panneau à deux sujets : *démoniaque recevant la communion* et un *croyant dont le cheval s'agenouille devant le Saint-Sacrement*, 3,550 fr.; un autre représentant une *femme devant des ruches d'abeilles* et un *homme soufflant le feu sous une chaudière*, 4,100 fr.; un panneau tapisserie des Gobelins, représentant l'Hiver, scène d'intérieur, personnages jouant ou se chauffant, 8,700 fr.; un autre représentant le Printemps : paysans conduisant des chariots ou semant des graines, 8,100 fr.; autre panneau représentant les vendanges, 9,200 fr.

« Parmi les tapisseries des fabriques de Lille (époque Louis XIV), une kermesse flamande, d'après David Téniers : paysans mangeant, chantant et causant ou dansant au son de la cornemuse, 12,700 fr., à M. Jumel; panneau représentant des joueurs de boule dans un paysage, d'après D. Téniers, 7,500 fr., à M. Lowengard; un autre : Joueurs de cartes, 5,750 fr., etc. »

Cette note est assez incomplète et inexacte; cependant elle mérite d'être conservée à titre de renseignement.

Toutes les tapisseries énumérées ne viennent pas du Ronceray : celles qui sont exclusivement profanes et modernes ont une autre origine. L'abbaye angevine ne revendique que celles qui sont relatives au Saint-Sacrement.

Les panneaux de cette série, qui ont été vendus aux enchères, comporteraient neuf panneaux ou pièces distinctes. Le total a monté à la somme, vraiment considérable, de 42,160 francs.

Il est extrêmement regrettable qu'une collection de cette importance ait quitté l'Anjou et n'ait pu être acquise par la fabrique de la cathédrale, si riche en tapisseries

Digitized by Google

anciennes. Il est déplorable surtout qu'un morcellement ait été fait, au préjudice de la science, qui ne pourra désormais réunir les fragments dispersés. Il y en a chez M. de l'Étoile, au château de Langeais, chez des marchands de Paris.

La manufacture des Gobelins ne possède pas seulement une « partie de panneau », mais deux petites pièces qui, dans ma description, forment le seizième et le dix-huitième tableau. Le premier a un intérêt spécial pour Paris, car il représente le *champ du lendit*, et l'*hostie miraculeuse de l'église de Saint-Gervais*, motif faussement appelé plus haut « l'histoire de saint Gervais, évêque de Paris. »

Cette vente donne de l'actualité à mon travail que, en en conséquence, je ne garderai pas plus longtemps en portefeuille. Il rectifiera les assertions émises et renseignera les propriétaires nouveaux sur l'iconographie propre des pièces qui leur sont échues.

II

C'était autrefois l'usage en France de tendre de tapisseries les chœurs des églises, soit en permanence, soit aux solennités seulement[1]. La grande et riche abbaye du Ronceray, située au-delà de la rivière, dans un des faubourgs d'Angers, suivit le mouvement général, qui se manifestait en même temps à la cathédrale, dans plusieurs collégiales de la ville et à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, ainsi qu'à Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur. Un

[1] J'ai retrouvé cet usage à la cathédrale de Cologne, où la tenture historiée qui forme dossier permanent aux stalles ne se découvre que les jours de fêtes, et à la cathédrale de Foligno, où de belles tapisseries du XVIIe siècle restent exposées toute l'année dans le chœur. A Rome, le chœur des basiliques de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure est constamment paré de tentures de damas, rouge ou violet, suivant le temps, galonné d'or et aux armes du sénat.

Digitized by Google

pareil décor rehaussait singulièrement la pompe du culte et formait dossier aux stalles sculptées [1] : l'art était donc partout appelé à concourir à l'ornementation, fixe ou temporaire, du saint lieu.

La tapisserie du Ronceray, faite pour se développer horizontalement et peu étendue en hauteur, se composait de onze pièces de haute lisse [2], contenant chacune trois

[1] « Élisabeth, duchesse de Tegk, voulant perpétuer le souvenir de la baronnie de Zimmern, exécuta, avec l'aide de neuf damoiselles qu'elle avait auprès d'elle, une tenture sur laquelle on voyait en tapisserie toute l'histoire de la marche vers Jérusalem et comment ses deux beaux-frères, Conrad et Albert de Zimmern, avaient été tués à Nicée et comment Frédéric de Zimmern, blessé, était revenu avec le comte de Schwarzemberg et d'autres. Elle travailla neuf ans à cette tenture, qui était tellement grande qu'elle pouvait couvrir entièrement les deux côtés du chœur de Herrenzimmern, au-dessus des stalles ; après sa mort et celle de son époux, on porta la tenture au monastère d'Alpirsbach, où elle se trouvait encore en 1520. » (*Arch. de l'Orient latin*, t. II, p. 46).

« Item, sunt in numero XXVIII panni serici veteres, quorum aliqui veteres et antiquissimi omnino et alii non sic veteres, qui de die in diem sunt in circumferentia chori et ante altaria majus et vicariorum et ante capsas, qui propter vetustatem vix possunt designari. » (*Inv. de la cathédrale de Châlons-sur-Marne*, 1413, n° 190.)

« Marie d'Albret, dit le registre des fondations du chapitre de Nevers, avait donné, en 1540, les huit pièces de tapisserie qui garnissaient le chœur au-dessus des stalles. » Elles représentaient la vie de saint Cyr et de sainte Julitte, sa mère. (Crosnier, *Notice historique sur saint Cyr*, p. 38-41.)

« Quatre pièces de tapisserie qui servent au cœur, données par le sieur curé à la ditte église. » (*Inv. de Mattaincourt*, 1684, n° 145).

[2] M. Achille Jubinal a décrit ainsi la tapisserie de haute lisse :

« La seule différence qui existe entre la haute et basse lisse, c'est que, dans la première, le métier sur lequel on exécute le modèle est dressé perpendiculairement et que l'ouvrier travaille debout, tandis que, dans la basse lisse, le métier est posé à plat, horizontalement et que l'ouvrier travaille assis. Toutefois l'exécution de la haute lisse est beaucoup plus lente que celle de la basse lisse, et elle est presque aussi longue que celle de l'aiguille ; mais ce qu'il y a d'admirable dans les deux procédés, c'est que le travail se fait à l'envers et que l'ouvrier ne peut voir la tapisserie du côté de l'endroit qu'après que la pièce est finie et levée de dessus le métier.

« Dans la basse lisse, la chaîne est tendue dans toute la longueur de la pièce sur un châssis assez pareil au métier d'un tisserand..... Dans la haute lisse, lorsqu'une fois la chaîne est tendue perpendiculairement, l'ouvrier place derrière le côté qui doit servir d'envers le carton qu'il veut imiter ; puis il trace avec de la pierre noire, en suivant leurs contours, les principaux traits du modèle, sur le devant de la chaîne. Se mettant alors à l'envers de la pièce, le dos opposé au dessin original, il se tourne pour regarder ce dessin. Prenant

Digitized by Google

tableaux. La révolution, en dépouillant l'église bénédictine, l'a fait émigrer à l'église voisine de la Trinité, dont la fabrique la vendit au château de Serrant, d'où elle passa à celui du Plessis-Macé (Maine-et-Loire). Dans le second asile, elle avait reçu, sinon les soins qu'elle méritait, du moins une hospitalité qui l'avait mise à l'abri de la destruction : elle avait été mieux traitée dans sa troisième résidence, où elle était entrée à titre de curiosité. Néanmoins elle n'est pas intacte et plusieurs tableaux manquent; mais, en somme, son état est satisfaisant et il serait facile de réparer les quelques déchirures que le temps lui a infligées.

Employée à tendre les murs d'une chambre supérieure, elle avait été adaptée tant bien que mal à sa nouvelle destination et ce fut, peut-être encore là, une cause de mutilation ; en tout cas, l'ordre établi fut bouleversé et il faut une grande pratique de ces sortes de tentures pour pouvoir revenir à l'idée première qui présida à la distribution des sujets. C'est ce que fit, avec tact et discernement, feu le chanoine Joubert, cet infatigable tapissier de la cathédrale d'Angers, qui convoitait ardemment cette autre conquête. Il entama même à ce sujet des négociations avec la famille Walsh, mais elles n'aboutirent pas, ce qui est fâcheux, car cette tapisserie serait à sa vraie place dans une église et la chambre du manoir féodal eût tout aussi bien été garnie de tapisseries d'Aubusson.

Ce fut en 1860 que je passai à Serrant de longues heures à décrire et étudier dans toutes ses parties la tapisserie du Ronceray : j'étais accompagné du chanoine Joubert, qui se préoccupait surtout des dimensions, de l'ajustement et du procédé de fabrication. Voici enfin mes notes copieuses.

ensuite la broche chargée des couleurs convenables, il la place entre les fils de la chaîne et travaille pour ainsi dire en aveugle. Aussi est-il obligé de se déplacer et de venir sur le devant du métier, quand il veut en voir l'endroit et en examiner les défauts pour les corriger avec l'aiguille à presser. »

Digitized by Google

Jamais les tapisseries n'ont été plus étudiées que depuis quelques années : c'est donc un chapitre, presque inédit [1], à ajouter à l'histoire de cet art charmant et aux documents déjà publiés sur la matière.

Le sujet représenté est l'Eucharistie, envisagée sous un triple point de vue : ses figures dans l'ancienne loi, son institution et les miracles auxquels elle a donné lieu dans l'histoire de l'Église ; vaste thème iconographique, presque unique en son genre et auquel on ne connaît encore qu'un seul similaire, autrefois à Chartres [2].

Pourquoi les religieuses avaient-elles choisi ce sujet de préférence à tout autre ? La raison me semble évidente. La célèbre procession du Sacre s'arrêtait, chaque année, lorsqu'elle se rendait au tertre Saint-Laurent, dans l'église du Ronceray. La tenture, appendue au chœur où se faisait la station, devait donc, par principe de convenance, se référer à la solennité du jour.

Chaque tableau est élucidé par un quatrain en vers français de dix pieds. Ces inscriptions sont tissées en gothique carrée, rouge sur fond blanc. Elles contiennent peu d'abréviations et les lacunes sont faciles à suppléer.

Le fond est toujours dessiné en perspective et les personnages se meuvent au premier plan. Le style est généralement correct, quoique naïf ; les attitudes ne manquent pas de mouvement ni les physionomies d'expression.

Naturellement, puisque l'archéologie n'était pas encore née, les costumes sont ceux de l'époque et non tels que les

[1] « Ces tapisseries ont figuré à l'Exposition rétrospective de 1858, à Angers. — J'en ai moi-même donné les inscriptions dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire*, Angers, 1869.

[2] M. de Farcy cite, p. 209. une analogue à cette tapisserie. « On lit dans les *Antiquités de Chartres*, par Pierre Saint-Julien, p. 489 : « Jacques Fouré (évêque de 1574 à 1578) donna des tapisseries pour « parer les sièges du chœur et ordonna par son testament qu'on fît « faire deux grandes pièces de tapisserie pour le chœur, l'une de la « *Figure*, l'autre de la *Vérité du Saint-Sacrement*. »

Digitized by Google

réclamerait l'histoire. J'ai insisté particulièrement sur les vêtements ecclésiastiques.

Non moins curieux sont les détails d'intérieur : j'ai donc relevé avec le plus grand soin tout ce qui concerne les autels, fréquemment représentés. De la sorte nous pouvons compléter les renseignements analogues que fournissent les miniatures des manuscrits.

La tapisserie est entièrement en laine. On ignore sa provenance, qu'aucune marque de fabrique ne caractérise ; mais son style, essentiellement flamand, ne permet guère de douter que ce soit un produit des ateliers des Flandres [1].

La date est franchement accusée par le style même qui, à première vue, me la fit attribuer au premier quart du XVIe siècle. Sans doute plus d'une tradition est encore gothique, mais on sent, surtout dans les détails, le souffle de la renaissance qui pousse à des conceptions nouvelles et à une manière différente.

Grâce au soin qu'a pris la donatrice d'apposer en tête les armoiries de son abbesse, nous sommes en mesure de préciser encore plus rigoureusement l'époque de fabrication, limitée entre les années 1505 et 1518 [2].

Quant à la donatrice, qui allait devenir abbesse ultérieurement, nous la connaissons par son effigie, ses armes et

[1] Le *Catalogue*, p. 1, dit « Fabriques de l'Artois (XVe siècle) » et, p. 4 : « Nous sommes absolument convaincu que cette suite de tapisseries a été exécutée sur commande dans l'Artois, probablement à Arras, ville célèbre, à cette époque, par ses tapisseries, sur des cartons composés par Bellegambe », ce qui ne concorde guère avec cette autre affirmation : « La Cène, composition de dix-sept personnages, rappelant les œuvres de Albert Durer » (p. 3) et « la Crucifixion rappelle le même maître ».

[2] « XXII. Isabella de la Jaille, Bertrandi de la Jaille et Catharinæ Leroy filia, reperitur beneficia quædam conferens annis 1505, 1512 et 1513. Decessit die 11 decembris 1518. » (Hauréau, *Gallia Christiana, Provinc. Turon., Eccles. Andegav.*, col. 701.)

Le *Catalogue* vieillit trop la tapisserie, quand il la fixe au « XVe siècle, de 1450 à 1510 » (p. 1), et qu'il ajoute : « Hommes d'armes en costume de Charles VII » (p. 2), « Costume du temps de Charles VII et à la mode de Bourgogne » (p. 3), « Costumes et coiffures de l'époque de Charles VII » (p. 4).

Digitized by Google

l'inscription votive qui la nomme. L'effigie se voit au pied de la croix, avec l'attitude de *priante* ; l'épigraphe atteste qu'elle est une des dignitaires de l'abbaye, et enfin son écusson, plusieurs fois répété, nous apprend qu'elle est de famille noble : on pouvait déjà le soupçonner à sa générosité [1].

Je suis heureux d'utiliser mes notes sur un monument de cette importance. J'aurais dû les publier depuis longtemps. La Société savante qui s'en était chargée m'a mis, malgré moi, en retard avec le public : aussi, ai-je été devancé par M. de Farcy, qui a sur moi l'incomparable avantage d'avoir complété son travail par des photographies [2]. Il me pardonnera de revenir sur une question qu'il n'a pas absolument épuisée et que je traite avec plus d'ampleur ; en outre, nos lecteurs ne sont certainement pas les mêmes, la *Revue eucharistique* n'ayant pas pris dans le monde des archéologues.

III

Premier tableau

La première pièce, haute de 1m90 et large de 4m30, comprend les trois tableaux d'Abel, de Melchisédech et de l'Agneau pascal.

L'histoire d'Abel se divise en trois parties : le travail, l'offrande et le meurtre.

[1] « Ludovica Leroux anno 1518 electa est, sedentibus in capitulo novem et decem sororibus. Quæ quidem electio nullum effectum sortita est. Cur autem Ludovicæ non profuerunt sororum vota nescimus. » *(Gal. Chr.)* M. de Farcy nous fait connaître ce passage de l'Obituaire du Ronceray : « Ludovica Le Roux, decana et cameraria, quæ donavit huic ecclesiæ aulæa sanctissimi sacramenti figuris illustria » (p. 65).

[2] *Revue du Musée eucharistique de Paray-le-Monial*, 1886, t. IV, p. 57 et suiv., 62 et suiv. D'autres photographies ont été faites, à l'occasion de la vente, par M. Berthault, photographe, à Angers.

Digitized by Google

Adam bêche la terre : il a suspendu à un arbre le bidon qui le rafraîchira au milieu de ses fatigues. Ève file, en gardant ses moutons : ses enfants sont près d'elle. L'un, éveillé, est Abel ; l'autre, couché et endormi, est Caïn ; l'opposition des attitudes fait déjà pressentir la différence des caractères. Caïn est évidemment paresseux et négligent.

Dieu apparaît au ciel, à mi-corps. Son nimbe, légèrement surhaussé, est coupé par une croix pattée, indice de la divinité. Il est barbu et sa figure dénote la virilité ; il porte de trente-cinq à quarante ans. Une chape est fixée sur sa poitrine par une patte rectangulaire en étoffe, rehaussée d'un fermail en orfévrerie ; de la main droite, il bénit à trois doigts au nom de la Sainte Trinité[1] et de la gauche soutient le globe du monde qu'il a créé et racheté. Ce globe, suivant la tradition iconographique, est cerclé pour exprimer les trois parties dont il se compose, Europe, Asie et Afrique, et surmonté de la croix, pour faire songer au rachat. Notons ici le triple caractère donné à Dieu : le nimbe crucifère atteste la divinité, la chape le sacerdoce ou le pouvoir religieux, le globe la puissance impériale.

Abel, à la chevelure blonde, prie à genoux devant l'autel où brûle l'agneau, prémice de son troupeau et figure du véritable agneau qui s'est immolé pour le salut du genre humain. La bénédiction céleste s'adresse directement à lui, car son offrande est agréable.

Caïn, qui n'a pas offert le meilleur de ses produits, est, au contraire, repoussé. Il est à genoux aussi : les épis qu'il présente en sacrifice sont disposés en croix, une gerbe attend à ses pieds pour compléter l'oblation trop maigre[2].

[1] « Tribus autem digitis signa facimus, quia Trinitatem exprimimus » (Honor. August., lib. I, cap 57).

[2] Trois vers avaient grande vogue au moyen âge pour caractériser les deux sacrifices : Caïn offrait le *maigre* et Abel le *gras*.

« Quod retrahis ori, da Christo de meliori.
Sacrum pingue dabo, macrum non sacrificabo :
Sacrificabo macrum, non dabo pingue sacrum. »

Ce distique est ainsi commenté par la glose : « Quando aliquis

Digitized by Google

L'envie naît aussitôt de l'avantage accordé au frère et avec elle est conçue une idée criminelle. Caïn a renversé à terre Abel qu'il piétine : il l'a déjà frappé au front et le sang coule, mais, comme la victime vit encore, il s'apprête à lui asséner un second coup. Son arme est une mâchoire d'animal, car, suivant la remarque de l'*Hortus deliciarum*, il n'y en avait pas d'autres alors : *Arma nondum fuerunt in usum.*

Au bas de cette triple scène, se déroule, sur fond rouge, une banderole où est écrit :

vult dare seu facere elemosynam, ipse debet dare sive elemosinam facere de melioribus suis bonis et juste acquisitis, sicut fecit Abel, qui habens multa bona pinguia, sacrificabat Domino ; dicebat enim : Dabo Christo pingue sacrum et non sacrificabo macrum. Et ita non debemus facere sicut Cayn, frater Abel, faciebat, qui, quamvis multa bona habebat, dicebat : Sacrificabo Christo macrum et non dabo sibi super pingue. Et ita debemus facere sicut Abel et non sicut Cayn, quoniam ipse Abel reportavit multa bona. Cayn vero multa mala et male vitam finivit. » (*Textus sacramentor.*)

Si l'on veut faire une aumône qui soit agréable à Dieu, il faut lui offrir du meilleur de ses biens et du meilleur de son cœur. L'on dira donc avec Abel : J'offrirai en sacrifice ce que j'ai de plus gras et je ne sacrifierai pas ce qui est maigre ; tandis que Caïn sacrifiait le maigre et gardait le gras.

Maximilien Misson, dans son *Voyage d'Italie*, réimprimé à Amsterdam en 1743, dit avoir vu, dans l'ancien cloître de *Santa Maria Novella*, à Florence, les sacrifices d'Abel et de Caïn avec ce vers :

« Sacrum pingue dabo, non macrum sacrificabo »,

qui, retourné, s'applique à Caïn :

« Sacrificabo macrum, non dabo pingue sacrum. »

Le formulaire symbolique de la bibliothèque de Poitiers, au XIIIe siècle, définit en un quatrain le sens de l'offrande d'Abel.

« Quid significat quod Dominus prius ad Abel respexit et postea respexit ad munera ejus ?

« Respexit Dominus ad Abel, respexit ad ejus
Munera : plus placet affectus quam munera dantis.
Unde prius dantem respexit, postea munus.
Non per munus Abel, per Abel sunt munera grata. »

La plaque gravée du XIIe siècle, qui fit partie de la collection Debruge (*Annal. arch.*, t. VIII, p. 10), montre Abel debout, un agneau sur les bras ; la main de Dieu, du haut du ciel, le bénit :

HEC · DATA · PER · IVSTVM · NOTAT · IN · CRVCE · VICTIMA · XPM

Très souvent, dans les monuments du moyen âge, l'offrande de l'agneau se fait sur un autel, pour mieux établir la similitude entre les deux sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle loi.

Sur l'encensoir de Trèves (XIIe siècle), Abel tient l'agneau (*Annal. arch.*, t. IX, p. 358) :

CONSPICIT E CELIS REX SVMMVS MVNVS ABELIS

Digitized by Google

CY CŌMANCE LYSTOIRE ET LA FIGURE DE JHUCRIST ET SON SAINCT SACREMENT
DEPUYS ABEL ET LA LOY DE NATURE JUSQUES A SON CRUEL CRUCIFIMENT

Ce quatrain marque le début du sujet de la tapisserie et montre en même temps Abel « figure de Jésus-Christ », mort victime de propitiation et du « Saint Sacrement » de l'Eucharistie, nourriture des âmes, comme l'agneau l'est des corps.

Au milieu du tableau sont tissées les armes de l'abbesse Isabelle de la Jaille. L'écu en bannière se blasonne ainsi : *Écartelé : au 1, d'argent au lion léopardé de gueules, armé d'azur et cinq coquilles du même 3 et 2*, qui est la Jaille[1] ; *au 2, fascé d'argent et d'azur de huit pièces, à la bande de gueules sur le tout ; au 3, d'argent, à cinq annelets d'azur, 2, 1, 2 ; au 4, de gueules à six écussons d'argent, 3 et 3*, qui est Aulnières[2] ; *sur le tout, de gueules à la bande d'argent*[3]. De chaque côté de l'écusson, sommé d'une crosse tournée en dedans, la lettre Y répétée est l'initiale du nom de baptême de l'abbesse Ysabelle.

Deuxième tableau

Le sujet est déterminé par ce quatrain :

MELCHISEDECH PBRE D(u) (d)IEU DIUIN OFFRIT AU BON PRIACHE ABRAHAM

[1] Je corrige ainsi, d'après le manuscrit de Bruneau de Tartifume, à l'article *Ronceray* : « d'or, au léopard lionné de gueules et cinq coquilles d'azur en orle ». M. Denais introduit cette variante : *Au lion léopardé (Armor. génér. de l'Anjou*, t. I, p. 207).

[2] Toutefois Aulnières posait les écussons 3, 2, 1. M. Denais blasonne sous ce nom : « de sable à six écussons d'argent, posés trois, deux et un » *(Ibid.*, p. 85). Il cite un manuscrit qui suppose que ce quartier « est de Mathefelon » *(Ibid.*, p. 207).

[3] « D'après une sculpture du tombeau des seigneurs de la Jaille et de Durtal : *Ecartelé : au premier, d'or au lion léopardé de gueules et cinq coquilles d'azur en orle ; au deuxième, d'argent, à quatre fasces d'azur, à la bande d'or brochant sur le tout ; au troisième, d'argent, à cinq annelets d'azur, posés deux, un et deux ; au quatrième, de gueules, à six écussons d'or posés trois et trois ; sur le tout, de gueules, à la bande d'or.* » *(Ibid.*, p. 207.)

Digitized by Google

EN LE RECONFORTANT D(*e*) (*p*)AIN ET VIN [1] A SON RETOUR DE LARMEE DE SALAM

Néanmoins, le tableau comprend deux autres scènes : la visite des trois anges et le sacrifice d'Isaac.

La figure eucharistique est des plus transparentes, puisque Melchisédech, prêtre du Très-Haut, offre le pain et le vin qui seront plus tard la matière même du sacrifice. Abraham, vainqueur de son ennemi, est réconforté par cette nourriture et ce breuvage [2], comme le sera le fidèle

[1] Le *Catalogue* a lu : « En le reconfortant pain et vin » (p. 2).

[2] L'office du Saint Sacrement, composé au XIIIe siècle par saint Thomas d'Aquin, débute, aux vêpres, par cette antienne : « Sacerdos in æternum, Christus Dominus, secundum ordinem Melchisedech, panem et vinum obtulit. »

Le bréviaire du diocèse d'Angers, édité par Mgr de Vaugirault, contenait, pour les leçons du 2e nocturne, à la 3e férie de l'octave de la Fête-Dieu, ce passage d'une lettre de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, à Cœcilius (lib. II, epist. 3) : « In sacerdote Melchisedech sacrificii Dominici sacramentum præfiguratum videmus, secundum quod Scriptura divina testatur et dicit : Et Melchisedech rex Salem protulit panem et vinum. Fuit autem sacerdos Dei summi, et benedixit Abraham. Quod autem Melchisedech typum Christi portaret, declarat in Psalmis Spiritus sanctus, ex persona Patris ad Filium dicens : Ante luciferum genui te : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. Qui ordo utique hic est de sacrificio illo veniens, et inde descendens, quod Melchisedech sacerdos Dei summi fuit, quod panem et vinum obtulit, quod Abraham benedixit.

« Nam quis magis sacerdos Dei summi, quam Dominus noster Jesus Christus ? qui sacrificium Deo Patri obtulit et obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est, panem et vinum, suum scilicet corpus et sanguinem. Et circa Abraham benedictio illa præcedens, ad nostrum populum pertinebat. Nam si Abraham Deo credidit et deputatum est ei ad justitiam, utique quisquis Deo credit et fide vivit, justus invenitur, et jam pridem in Abraham fideli benedictus et justificatus ostenditur, sicut beatus Apostolus Paulus probat, dicens : Credidit Abraham Deo, et deputatum est ei ad justitiam. Cognoscitis ergo, quia qui ex fide sunt, hi sunt filii Abrahæ. Providens autem Scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus prænuntiavit Abrahæ quia benedicentur in illo omnes gentes.

« Ut ergo in Genesi per Melchisedech sacerdotem benedictio circa Abraham posset rite celebrari, præcedit ante imago sacrificii, in pane et vino scilicet constituta. Quam rem perficiens et adimplens Dominus, panem et calicem mixtum vino obtulit : et qui est plenitudo, veritatem præfiguratæ imaginis adimplevit. »

Sur la plaque Debruge, le symbolisme de Melchisédech est commenté par ce vers (*Annal. arch.*, t. VIII, p. II) :

MISTICA · FERT · HEROS · LIBAMINA · REXQ · SACERDOS ·

Au XIIIe siècle, le bel émail de Klosterneuburg est encore plus précis :

MELCHISEDECH · RITE · DAT · ABRAM · DVO · MVNERA · VITE ·

Digitized by Google

dans les combats de la vie par l'aliment transsubstantié au corps et au sang du Sauveur. Une porte de ville s'ouvre au fond ; elle est en cintre surbaissé avec une accolade dont une statue de guerrier, abritée par un dais, forme l'amortissement. De cette porte débouchent les suivants du grand prêtre : l'un d'eux tient à la main un pot d'argent plein de vin ; il a au côté une riche aumônière, garnie de houppes à ses angles inférieurs et d'un double cordon avec houppes au bouton qui clôt la partie supérieure. Un faisan perche sur la rampe de pierre qui conduit à la porte et un singe est accroupi derrière Melchisédech, vieillard vénérable, aux pieds chaussés, dont la tunique, selon les prescriptions rituelles, est ornée de clochettes et de grelots pendants ; sa tête est coiffée d'une espèce de tiare avec croissant en avant. Le prêtre offre le vin dans un calice à nœud gemmé.

Abraham, guerrier valeureux, porte une cotte de mailles, une cuirasse et un casque à panache blanc et rouge. Il s'appuie sur sa lance, où flotte une flamme bleue : il pré-

Au XIIe siècle, sur l'encensoir de Trèves (*Annal. arch.*, t. IX, p. 358), Melchisédech présente une hostie et un calice :

MELCHISEDECH · ISTO · SIMILATVR · MVNERE · XPO ·

Le cardinal Pitra (*Spicileg.*, *Solesmen*, t. III, p. 228) cite ces vers de l'évêque Pierre *in Genesi* :

« Atque revertenti, devictis hostibus ipsis,
Melchisedech occurrit Abræ, sine fine sacerdos.
Obtulit et panem et vinum, majora figurans,
Per quod erat pecudum sacramentum evacuandum.
Nam rex est pacis, qui discipulis ita dixit :
Rex est justitiæ, qui judicat omnia juste.
Huic honor est geminus, quia rex est atque sacerdos,
Ipse Deo Patri seipsum obtulit in crucis ara.
Rex in presenti seculo, judex erit ipse futuro
Huicque sacerdoti decimam tribuit patriarcha. »

Au XIIe siècle, sur un émail champlevé du Louvre, Melchisédech vient de célébrer à un autel : il se retourne pour communier Abraham avec une hostie marquée d'une croix (De Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre*, p. 46 ; Darcel, *Musée du Louvre, Notice des émaux*, p. 37). La communion d'un guerrier par l'hostie se voit aussi, au XIVe siècle, sculptée à l'intérieur de la façade de la cathédrale de Reims et peinte sur une miniature d'un livre d'heures du musée diocésain d'Angers.

Digitized by Google

cède son armée et s'avance pour recevoir les présents mystiques.

Sur une montagne, la Trinité se manifeste à Abraham sous la forme de trois anges : il se prosterne et n'en adore qu'un seul.

Isaac est à genoux sur une pierre, basse et carrée, qui sert d'autel. Abraham le tient par la tête et lève sur lui le glaive qui va le décapiter. A ses pieds est un fagot qui indique l'intention de brûler le corps après l'immolation. Un bélier qui sort des broussailles se substitue, à la voix de l'ange, à la victime humaine.

Dans ces deux scènes accessoires, deux autres figures se révèlent : l'Eucharistie cache la divinité, mais le culte qu'elle comporte ne s'adresse qu'à une des trois personnes divines; Isaac est offert à Dieu, image du sacrifice non sanglant, accompli sur nos autels[1].

Troisième Tableau

La scène principale, élucidée par un quatrain, est complétée par deux autres figures : une bergerie et le buisson ardent.

LE PEUPLE DISRAEL CHAUSSE ET CEINT TENANT ES
MAĪS BASTŌS BLANS ET HŌNESTES
MANGEOIT IADIS P(*ar*) MISTERE[2] TRESSAĪCT LAIGNEL
PASCHAL AUX LAICTUES AGRESTES

[1] L'Eglise chante, avec saint Thomas d'Aquin, dans le *Lauda Sion :*

« In figuris præsignatur
Cum Isaac immolatur,
Agnus Paschæ deputatur,
Datur manna patribus. »

Sur l'encensoir de Trêves (XIIe siècle, *Annal. arch.*, t. IX, p. 358), l'immolation se fait à l'autel, marqué d'une croix :

NE · PERIMAS · ABRAHAM · QVEM · SIC · DEDVCIS · AD · ARAM

Sur la plaque Debruge, Abraham porte le bélier et Isaac le bois du sacrifice :

HOC · ARIES · PREFERT · QVOD · HOMO · DEVS · HOSTIA · DEFERT
SIC · ORVCIS · ES · XPE · CEV · LIGNI · PORTITOR · IPSE

[2] Dans le *Catalogue,* p. 2, *par* est omis.

Digitized by Google

La manducation de l'agneau est une des figures les plus saisissantes et les plus connues du sacrement de la loi nouvelle[1]. Les deux autres le sont moins : le berger indique le bon Pasteur qui paît son troupeau et se dévoue pour lui jusqu'à la mort[2]. Moïse, ôtant sa chaussure pour paraître devant Dieu, est un symbole expressif de la pureté de l'âme débarrassée de toute mondanité, non moins que le buisson qui brûle, tout en restant vert, indique clairement que Jésus est le fils de la Vierge Marie[3].

Scène pastorale : Moïse berger garde ses moutons.

Moïse, sur la montagne, enlève sa chaussure : Dieu, émergeant des flammes au-dessus d'un buisson et tenant une croix dans la main gauche, le bénit à trois doigts.

Les pasteurs d'Israël, au nombre de neuf, jeunes et vieux, hommes et femmes, debout, un bâton à la main, comme des voyageurs, entourent une table couverte d'une nappe blanche et portent la main au plat qui y est servi et qui

[1] « Bone pastor, panis vere,
Jesu, nostri miserere :
Tu nos pasce, nos tuere.....
« Tu qui cuncta scis et vales,
Qui nos pascis hic mortales,
Tuos ibi commensales. »
(Prose *Lauda Sion.*)

[2] Saint Thomas a introduit ces répons significatifs dans l'office du Saint-Sacrement :

« Immolabit hædum multitudo filiorum Israël ad vesperam Paschæ et edent carnes et azymos panes. Pascha nostrum immolatus est Christus, itaque epulemur in azymis sinceritatis et veritatis.

« Comedetis carnes et saturabimini panibus. Iste est panis quem dedit vobis Dominus ad vescendum. Non Moyses dedit vobis panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum. »

[3] La tapisserie de Reims, qui contient aussi des *figures* expliquées en vers, dit du buisson ardent :

« Comment Moyse fut tres fort esbahi
Quant aperceut le vert buisson ardant
Dessus le mont Horeb ou Synay
Et n'estoit rien de sa verdeur perdant :
Pareillement la pucelle eust enfant
Sans fraction ne aucune ouverture. »

Une des antiennes de l'office de la Circoncision, au bréviaire romain, est ainsi conçue : « Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem, Dei genitrix. »

Digitized by Google

contient un agneau rôti. Sur le vêtement de l'un d'eux, en bordure, ces lettres qui n'offrent aucun sens : AC . EI . IE . I ..... IO.

Quatrième Tableau

La seconde pièce, composée des trois tableaux de Moïse, d'Achimélech et d'Élie, se développe sur une hauteur de 1m90 et une largeur de 3m75.

Le quatrième tableau n'est plus qu'à l'état fragmentaire : deux vers manquent au quatrain habituel et le passage de la mer rouge appelle une autre scène. L'eau qui coule du rocher est la grâce qui afflue du Christ, car saint Paul a dit : Le rocher, c'est le Christ[1] ; la Mer Rouge est le monde, où le démon, symbolisé par Pharaon, est défait par la vertu miraculeuse qui délivre les enfants d'Israël du joug de la servitude[2].

AUDIT PEUPLE QUI AUX DESERS ESTOIT.....
DESIROIT[3] CELUY QUI EN GOUSTOIT[4].....

[1] « Omnes in Moyse baptizati sunt, in nube et in mari : et omnes eamdem escam spiritualem manducaverunt et omnes eumdem potum spiritalem biberunt : bibebant autem de spiritali, consequente eos, petra : petra autem erat Christus. » (*I ad Corinth.*, X, 2-4.)

[2] La tapisserie de la Chaise-Dieu met en parallèle le passage de la mer rouge et le baptême du Christ :

« Mare Rubrum Moyses, famulus Dei, ingressus est
Ut populum Israel e Pharaonis servitute eximeret.
Sic Christus aquas baptismi introire dignatus est
Ut imitatores a vinculis originalis noxe solveret. »

Le *Catalogue*, p. 3, a lu : *deliroit*. Je tiens à donner toutes ces variantes, qu'il sera facile de contrôler sur l'original : jusqu'à preuve contraire, je maintiens ma lecture.

[4] Ce vers fait évidemment allusion à la manne, considérée aussi dans la tapisserie de la Chaise-Dieu comme une des figures eucharistiques :

« Mannam viri colligentes israelitici,
Non plus invenit qui plusquam egeret colligit.
Ita sub panis specie sumens corpus Christi
Non plus de corpore quam plus de specie sumit. »

La manne était si bien considérée comme la figure de l'Eucharistie que, dans un vitrail de l'église de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise),

Digitized by Google

Moïse vient de frapper le rocher avec sa baguette : jeune et imberbe, il a, au-dessus du front, deux mèches de cheveux qui se dressent en manière de cornes ; l'eau a jailli avec abondance : aussitôt, une mère, laissant momentanément son enfant, se baisse et boit avidement avec la main ; d'autres apportent des tasses et boivent aux bidons qu'ils ont remplis.

Au passage de la Mer Rouge, Pharaon et sa suite sont submergés dans les flots.

Cinquième Tableau

La séparation avec la scène de Moïse se fait à l'aide d'un pilastre en style de la renaissance.

ACHIMELECH A DAUID DOULCEMENT. DONNA DU PAIN DE PROPOSICION.

POURQUOY SAUL LE FIST CRUELLENT. DECAPITER ET SANS DILACION.

Le « pain de proposicion » n'est point une nourriture vulgaire : de là le châtiment infligé à celui qui se rend coupable de l'avoir imprudemment livré dans un but profane, contrairement aux prescriptions de la loi. L'arche sainte, qui vient ensuite, figure le tabernacle et David chantant, l'exultation de l'âme, heureuse de posséder son Dieu.

Le grand-prêtre, vêtu du même costume que Melchisédech, tient respectueusement dans ses mains, couvertes d'un linge, le pain de proposition qui n'appartient qu'à Dieu.

qui date du XVIe siècle, elle « tombe du ciel sous la forme d'hosties ». (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXII, p. 468.)

Au XVIe siècle, un prédicateur en renom, frère Etienne d'Arras, de l'ordre de Saint-François, disait : « La manne, *hic est panis qui de cœlo descendit ;* c'est la divinité qui vient d'en hault et la char de l'air. » (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 171.)

Le Christ a montré à ses disciples la réalisation de la figure en sa personne : « Ego sum panis vitæ. Patres vestri manducaverunt manna in deserto et mortui sunt. Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. » (S. Joann., VI, 48-50.)

Digitized by Google

Achimélech, à genoux devant son bourreau, est décapité par un soldat : le corps roule à terre tout ensanglanté, la tête est détachée du tronc[1].

L'arche sainte est portée triomphalement sur un brancard, recouvert d'un tapis frangé et pendant. David danse devant elle en pinçant de la harpe, pendant que sa femme Michol, du haut de sa fenêtre, rit de ce spectacle : à la tour de droite sont deux pots de fleurs.

Ce tableau porte un écusson en losange, *gironné d'argent et de sable*, adossé à « un buisson de houx, tout rempli de baies rouges d'un charmant effet ». (De Farcy, p. 69.)

Sixième Tableau

Outre l'histoire d'Élie, réconforté par un ange qui lui apporte du pain et de l'eau, allusion au voyageur fatigué que ranime le pain des anges[2], une autre scène est celle où Élie monte au ciel et laisse son manteau à son disciple, de même que le Christ, avant de quitter la terre, offre comme consolation aux pieux fidèles le miracle permanent de son corps adorable.

DE CHEMINER HELYAS SI TRES FORT FUT TRAUAILLE ET LAS QUIL SENDORMIT.
AUQUEL DIEU POUR LUY DŌNER RECŌFORT VNG ANGE[3] PAĪ ET EAU LUY TRĀSMIST.

[1] « Et ait David ad Achimelech sacerdotem :.... Nunc ergo si quid habes ad manum vel quinque panes, da mihi aut quidquid inveneris. Et respondens sacerdos ad David, ait illi : Non habeo laicos panes ad manum, sed tantum panem sanctum : si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus ?..... Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem : neque enim erat ibi panis, nisi tantum panes propositionis qui sublati fuerant a facie Domini..... Et ait Saül ad Achimelech : ..... Dedisti ei panes..... Morte morieris Achimelech, tu et omnis domus patris tui. » (*Reg.*, lib. I, XXI, 2, 3, 4, 6 ; XXII, 12, 13, 16.)

[2] S. Thomas d'Aquin a placé ce répons dans l'office du Saint-Sacrement : « Respexit Elias ad caput suum subcinericium panem : qui surgens comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius usque ad montem Dei. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum. »

[3] « Par un ange » (*Catalogue*, p. 3).

Digitized by Google

Élie dort, étendu à terre, la tête appuyée dans sa main. Un ange, pieds nus, ailé, en aube blanche et dalmatique, la ferronnière au front, descend du ciel : il a dans la main droite un pain rond et dans la gauche un verre plein d'eau. La dalmatique est fendue sur les côtés et laisse voir les cuisses : c'est un acheminement à la nudité qui devient générale au XVIe siècle pour l'iconographie des anges.

Élie monte au ciel sur un chariot à deux roues, traîné par un cheval : il jette son manteau à Élisée. Dieu l'attend dans les sphères célestes : sa figure n'annonce que trente-cinq ans au plus, c'est la jeunesse éternelle de l'ancien des jours. Vêtu de la chape à patte d'étoffe, le globe crucifère en main et bénissant, il a autour de lui, en manière d'auréole, une troupe de chérubins, à mi-corps et enflammés.

Septième Tableau

La troisième pièce, haute comme les précédentes, mais large de 3^m15, représente trois tableaux seulement, l'adoration des mages, la cène et la crucifixion. Ici commence la nouvelle loi.

M. de Farcy décrit ainsi un fragment, dont je n'ai pas eu connaissance parce qu'il a été découvert depuis, caché qu'il était sous les autres pièces : « Au tableau précédent (le dernier des miracles) en a été joint un autre qui, primitivement, était certainement ailleurs. Il est malheureusement si mutilé qu'il en reste à peine la moitié.

« En haut, le Père éternel ; à gauche, une inscription que voici :

Ab initio et ante
Secula creata sum

« En dessous, une ville et sur le premier plan Marie, couronnée, assise et portant peut-être l'enfant Jésus ; toutefois, la partie inférieure manquant presque complètement, il ne reste du personnage, placé sur les genoux de

Digitized by Google

Marie, que le nimbe. A gauche de la Sainte Vierge, une religieuse lit ses heures à genoux, c'est sans doute la donatrice. Les premières lettres de chaque ligne existent seules.

De Beth.....
Sainct. .....
Dont.....
Brou..... »

M. de Farcy a donné de cette scène une photographie, qui me permettra de proposer une interprétation. Le Père éternel, à mi-corps dans une auréole de nuages, « dès le commencement, avant les siècles », crée la Sagesse, texte appliqué par la liturgie à la Vierge Marie. Saint Thomas, dans l'office du Saint-Sacrement, place cette antienne au début des laudes qui se chantaient au point du jour : « Sapientia ædificavit sibi domum ». La Sagesse s'est bâti sur terre une maison ; cette maison, c'est Marie, qui abritera le Fils de Dieu fait homme. Voilà l'origine de la présence réelle, corporelle du Sauveur [1].

La Vierge est couronnée en reine. J'admets volontiers l'enfant Jésus sur ses genoux. Elle écarte respectueusement les mains, par un geste qui signifie peut-être aussi l'étonnement. L'inscription se rapporte à elle directement et fait allusion à Bethléem, qui se voit au second plan. La Vierge est assise en dehors de l'enceinte des murs, en avant d'une grande porte de ville. Nous sommes donc ici au temps de la Nativité.

[1] On lit dans les *Analecta juris pontificii*, t. XXVII, col. 3 : « Dans le livre des Proverbes (chap. 8), la Sagesse divine dit d'elle-même : « Les abîmes n'existaient pas encore et déjà j'étais conçue. Avant « toutes les collines j'étais enfantée. *Nondum erant abyssi et jam « concepta eram..... Ante omnes colles ego parturiebar*. Les Saints Pères entendent le passage de la génération du Verbe divin. »

Le même texte scriptural peut donner lieu à plusieurs interprétations. De quelque façon qu'on entende celui-ci, il y est fait allusion au Verbe, soit directement, soit indirectement : il n'y a donc nullement désaccord ; le tout est de se placer, suivant la circonstance, au point de vue convenable.

Digitized by Google

A la droite de Marie, on reconnait sans peine la donatrice, agenouillée et priant. A sa gauche se tient une autre femme, debout et voilée, qui fait aussi un geste de stupéfaction. Je n'hésite pas à la qualifier une des deux sages femmes dont parle tout le moyen âge et dont la tradition se retrouve, à la même époque, avec inscription explicative, sur un tableau du musée de Dijon.

Trois personnages, richement vêtus, viennent du côté gauche : ils ont trois âges différents. Le premier, accompagné d'une levrette, va s'agenouiller et fait un geste d'admiration. Il se détourne, comme pour convier ses compagnons debout, qui regardent attentivement, à partager sa joie; ils s'avancent, l'un d'eux croise ses mains sur sa poitrine.

Une inscription spéciale courait au-dessous du sol fleuri qu'ils foulent aux pieds; si elle n'était devenue illisible, nous aurions la clef de cette composition, qui cependant n'est pas des plus embarrassantes. Il n'y a pas à songer aux bergers : ce sont donc les mages, quoiqu'ils n'aient point en main les présents symboliques. Le nombre, le costume, l'attitude de ces personnages les désignent sûrement.

J'intercalerais donc cette pièce en tête de la vie du Christ et nous aurions ainsi la triple manifestation de l'Épiphanie, de la Cène et du Calvaire, c'est-à-dire Dieu reconnu trois fois, à sa naissance et à sa mort.

Huitième Tableau

La dernière cène, où Jésus-Christ institua l'Eucharistie, est accompagnée du lavement des pieds, qui en fait pour ainsi dire partie intégrante, car elle indique que la préparation par la pureté doit précéder la réception du sacrement.

Le Sauveur, la tête rayonnante, un tablier attaché aux reins, une aiguière couverte près de lui, lave les pieds à saint Pierre dans un bassin : l'apôtre est âgé et, suivant

Digitized by Google

un type récent qui commence à prévaloir, une seule mèche de cheveux est restée à son front chauve.

Même écusson qu'au cinquième tableau.

Jésus-Christ a les pieds nus, mais le nimbe uni, signe non équivoque de la décadence. Il a devant lui une table rectangulaire, dont il occupe le milieu ; sur cette table est une nappe et un petit calice qu'il bénit.

DEUANT SA MORT SACRA SON SANG ET CORPS. ET
PRESTRES FIST SES APOSTRES A L'HEURE [1]
DE FAIRE AINSI LEUR DIST ET SOIENT RECORS. QUE
SOUBZ CE PAIN SON CORPS ENTIER DEMEURE

Neuvième Tableau

Entre la cène et la crucifixion, le pilastre séparatif porte un chapelet droit de trois *pauses*, séparées par des *Pater* en losange, avec quatre *Ave* ronds à chaque pause, le tout terminé par une houppe.

Ce tableau se divise, comme plusieurs autres, en trois compartiments : la crucifixion a pour accessoires le portement de croix et le portrait de la donatrice.

PUIS EN CALUAIRE IL FUT SACRIFIE
AU SAĪCT AUTEL DE LA CROIX PAR MISTERE
QUANT DES IUIFZ Y FUT CRUCIFIE.
POUR LES HUMAINS SOUFFRIR MORT TRES AUSTERE [2]

Jésus-Christ, la tête entourée du nimbe uni et couronné d'épines, est attaché à une croix en *tau*, dont l'écriteau porte, en majuscules romaines, les quatre initiales traditionnelles : I · N · R · I. Les pieds sont croisés sur un support, un linge entoure les reins. Une grande foule se presse sur le Calvaire. Longin, du haut de son cheval,

[1] Devant la mort sacra son sang et corps
De faire ainsi leur dist et soient recors
Et presbtres..... » (*Catalogue*, p. 4).

[2] « Trop austère » (*Catalogue*, p. 4).

Digitized by Google

perce avec sa lance le côté du Sauveur, flanqué des deux larrons liés à des croix sans tête.

La donatrice, Louise Le Roux, doyenne et camérière[1] de l'abbaye du Ronceray, se tient à genoux au pied de la croix qu'elle enlace de ses bras. Elle est vêtue d'une robe noire, d'une guimpe blanche qui lui emprisonne le cou et d'un long voile noir qui tombe jusqu'à terre. Une inscription donne son nom et ses titres :

DAME LOYSE LE ROUX DOYENNE
ET DAME DE CHĀBRE DE CEANS[2]

Dixième Tableau[3]

La quatrième pièce, coupée par une fenêtre, y perdit un tableau sur trois. Dans son état de mutilation, elle n'a plus que deux mètres de largeur. Ici commence la légende ou, si l'on aime mieux, les faits historiques qui attestent la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie[4].

[1] Lanfranc définit ainsi les attributions de cette charge : « Camerarii est procurare omnia vestimenta et calceamenta et lectos et stramenta lectorum. » (*Decret. pro ord. S. Benedict.*)

[2] Le *Catalogue*, p. 4, après avoir reproduit cette inscription, déclare un peu hâtivement : « Malgré toutes les recherches et les ouvrages publiées (*sic*) sur l'Anjou et l'abbaye du Ronceray, nous ne pouvons fixer une date certaine au doyennat (*sic*) de cette dame..... Ces tapisseries portent les armoiries des diverses familles ayant concouru à la décoration de cette abbaye. Les tapisseries ornées d'une armoirie en mi-partie (*sic*) sont, à notre avis, l'œuvre de deux donataires différents ; celles à armoiries uniques ont été exécutées sur l'ordre d'une seule personne ». Tout cela est peu scientifique et, au contraire, très fantaisiste.

[3] L'ordre observé par le *Catalogue*, pour le classement de ce qu'il appelle « scènes de la Hiérologie catholique », est celui-ci, qui ne me semble pas justifié (je cite les premiers mots des légendes) :

A Sainct-Gervais. — Une chrétienne. — Ung idolâtre. — Noyez furent. — Sainct Grégoire. — Ung presbtre. — Ung pécheur. — Ung prestre immonde. — Par la vertu. — Ung payen. — Une femme. — Un juif.

[4] S. Thomas d'Aquin a écrit dans son 58e opuscule : « Ceux qui ont lu les vies et les actes des saints n'ignorent pas que, souvent, le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ a été montré aux hommes, soit pour le salut de ceux qui doutaient, ou plutôt pour l'avantage de ceux qui aiment ardemment..... Ce qui est voilé dans le mystère a été découvert par miracles. »

Digitized by Google

VNG PECHEUR QUI JNDIGNEMENT.
RECEUT LA TRES SACREE HOSTIE.
MORUT TOSTI[1] ET VISIBLEMENT
PAR LA GORGE FIST LA SORTIE

A la balustrade est attachée une large nappe pendante, couverte de fleurs. Le pécheur qui a communié indignement tombe à la renverse, frappé de mort : l'hostie sort par le trou qu'elle lui fait à la gorge.

Un prêtre, en soutane bleue, surplis et étole bleue semée de croix blanches, vient de donner la communion : il tient à la main un ciboire découvert et bénit de la droite, l'annulaire et le petit doigt repliés sur la paume.

Deux clercs, à la large tonsure et au capuchon rabattu sur les épaules, l'assistent, tenant chacun une torche, composée d'un long bâton sur lequel le cierge se dresse en pyramide[2].

L'autel, qui forme le fond du tableau, est garni d'une nappe blanche et d'un parement galonné en bordure. Deux chandeliers sont posés sur la table : le pied est un cône, que surmonte un nœud rond ; la tige tordue supporte une bobèche étroite. Le cierge est très court. Du côté de l'évangile est dressé un corporalier carré, où est brodé en bleu le monogramme du nom de Jésus, IHS, le sigle d'abréviation traversant la hampe de H de façon à imiter une croix. Le retable est rectangulaire, avec un exhaussement carré au centre. Un dais elliptique, en étoffe rouge, avec frange nuancée de jaune, de vert, de blanc et de bleu, couvre l'autel qu'entourent deux rideaux à lès rouges et bleus

[1] « Tost » (*Catalogue*, p. 7).

[2] Cette espèce de torche était très en vogue au moyen âge. J'en ai déposé au musée archéologique du diocèse d'Angers un spécimen que j'avais découvert dans les magasins de la cathédrale. On m'a dit que des torches semblables étaient portées, avant la révolution, à la procession du Sacre. Je trouve des torches pareilles, à une procession de la Fête-Dieu, sur une miniature d'un missel de l'abbaye de Nouaillé (fin du xve siècle), actuellement conservé à la bibliothèque du grand séminaire de Poitiers.

Digitized by Google

alternant. Ils sont suspendus à deux tringles latérales à l'aide de boucles, desquelles se détachent en triangle les cordelettes d'attache. Inutile de faire ressortir quel intérêt présente ce tableau au point de vue liturgique, ainsi que le suivant.

Entre les deux, on voit l'écusson losangé de la donatrice : *Mi-parti : au premier, gironné ; au second, de gueules, au lion moucheté d'hermines.* Il forme la base d'un pilastre, où pend un chapelet droit, terminé par une houppe. Ce chapelet est formé de trois *pauses*, séparées par des *Pater* en losange, travaillés comme des pièces d'orfévrerie. Chaque pause d'*Ave* est composée de quatre grains ronds.

Onzième Tableau

VNG PRESTRE JMMONDE CELEBRANT.
NON CRAIGNANT DIEU NE LES HUMAINS.
FUT DU FEU DU CIEL DESCENDANT.
EMBRASE LES BRAS ET LES MAINS.

Le prêtre célèbre ; le feu du ciel tombe sur lui. Sa chasuble bleue, descendant aux épaules sur ses bras étendus, dessine par derrière une ogive ; elle porte une croix de damas, dont les bras ne sont pas horizontaux, mais obliques. Son manipule rouge, semé de croix jaunes, est doublé d'étoffe verte.

L'autel a un parement jaune, à rinceaux bleus, muni sur les côtés de deux fanons pendants : la nappe tombe peu en avant, mais beaucoup sur les côtés, usage qui n'est donc pas exclusivement romain. Le missel est au côté droit et ouvert, ce qui démontre que l'évangile est déjà dit. Le retable ne diffère du précédent que par sa partie centrale qui est cintrée au sommet. Deux chandeliers seulement sur l'autel et, au-dessus, un dais carré, à franges rouges, vertes et jaunes. Les tringles des rideaux latéraux partent

Digitized by Google

chacune d'un pilier surmonté d'un ange qui tient un chandelier[1].

De nombreux assistants entourent l'autel.

Douzième Tableau

Nous passons à la cinquième pièce, mutilée comme la quatrième, à cause de la fenêtre qu'elle joignait par un bout. Hauteur : 1m90 ; largeur : 2m.

PAR LA VERTU DU SACREMENT.
FUT DEMONSTRE[2] VNG GRANT MIRACLE.
CAR LE DYABLE VISIBLEMENT.
SORTIT HORS DUNG DEMONIACLE.

L'autel, élevé d'une marche, est surmonté d'un dais carré, entouré de rideaux sur deux côtés, garni d'une nappe pendante et d'un parement en étoffe rouge unie : il n'y a qu'un seul cierge, en cire blanche, planté sur un chandelier à pied circulaire, soutenu par trois pattes, avec une tige haute traversée par un nœud et une bobèche étroite. Le prêtre donne la communion, mais sans nappe, au démoniaque qui a un genou en terre ; il tient en main le ciboire et est vêtu d'une soutane bleue, d'un surplis et

[1] Ces rideaux, posés latéralement à l'autel, se voient fréquemment dans les représentations du moyen âge. Viollet-le-Duc les a rétablis, mais sans motif, au maître-autel de la cathédrale de Clermont.

« A Guillaume Lohier, pour la taille de IIII bases, en quoy li estandart des IIII angles du grant autel (de la Chartreuse de Gosnay, en 1324) sont fondé par marchié fait, XXV s. » (*Rev. des Soc. sav.*, 7e sér., t. V, p. 246.)

L'inventaire d'Aliénor de Bretagne, abbesse de Fontevrault (1342), enregistre « quelques parements faits pour un grand autel, tous aux armes d'Angleterre, dont un avec courtines. »

La célèbre tapisserie de Montpezat, qui date de la renaissance, les montre partant aussi de colonnes surmontées d'anges (*Annal. arch.*, t. III, p. 109.) Il en est question également dans les inventaires : « Item duas virgas feri in altari Sancti Petri pro cortinis. » (*Inv. de S. Pierre de Livron*, 1392, apud *Bullet. archéol.*, t. IX, p. 325.) « Plus deux verges de fer à deux autres autels. » (*Inv. de la cath. de Poitiers*, en 1562, *apud* Dom Fonteneau, t. II, p. 455.)

[2] « Desmontré » (*Catalogue*, p. 7).

Digitized by Google

d'une étole rouge semée de croix blanches disposées en sautoir. Le clerc qui l'assiste est à genoux à sa droite : il tient d'une main son bonnet rouge, qu'il a quitté, et de l'autre une grande torche, à manche de bois. Son costume se compose d'une aube et d'un amict blanc rabattu par dessus.

Le démon sort du corps du possédé sous la forme d'un animal à quatre pattes et à longue queue.

Treizième Tableau

La sixième pièce, haute de 1m90 et large de 2m, comprend trois scènes.

NOYES FURENT DEUX HERETICQUES.
PAR LA VERTU DU SACREMENT.
LESQUELZ DEUANT PAR ARS MAGICQUES.
MARCHOIENT SUR LEAU[1] FRANCHEMENT.

« Du temps des Albigeois », dit M. de Farcy (p. 207), deux hérétiques, plongés à mi-corps dans l'eau, où ils vont périr, gesticulent et appellent à leur secours. Deux anges descendent du ciel : ils sont ailés et parés d'une tunique et d'une étole croisée sur la poitrine ; cette étole est bleue et semée de croix blanches en X. Ils tiennent, au-dessus d'un calice, une hostie : sur la rive, trois spectateurs sont terrifiés par le prodige : à leur tête est un prêtre, à la large tonsure, en soutane bleue, surplis à manches et étole bleue, courte, droite et étroite, frangée d'or aux extrémités.

Quatorzième Tableau

L'arbre qui sépare ce tableau du précédent porte suspendu à ses branches, suivant un usage fréquent au moyen

[1] « Leaue » (*Catalogue*, p. 6).

Digitized by Google

âge, un écusson en losange, qui se blasonne *gironné d'argent et de sable* et est celui de la donatrice [1].

UNG CHEUAL VNG BEVF ET VNG ASNE.
ADORERENT LEUR CREATEUR.
DONT VNG HERETICQUE PROPHANS [2].
FUCT GECTE HORS DE SON ERREUR.

La scène se passe entre une église, surmontée d'un clocher et dont le transept est percé d'une rosace et une porte de ville d'où sort une personne qui se prosterne. Le clergé se compose d'un prêtre tonsuré, d'un moine et d'un évêque, vêtu pontificalement. Le religieux a, sur son costume gris [3], un capuchon et une étole bleue, semée de croix blanches et frangée d'or : il tient dans la main une corbeille cylindrique en osier. Le prélat bénit à trois doigts et porte de la main gauche la crosse tournée en dehors, ses mains sont couvertes de gants à plaques, sur lesquels apparaissent deux anneaux, l'un à la deuxième phalange de l'index droit, l'autre à la première phalange du pouce gauche.

Le cheval, le bœuf et l'âne se prosternent devant l'Eucharistie.

Ce fait de l'adoration par un mulet est raconté dans la vie de saint Antoine de Padoue [4] et la présence d'un reli-

[1] « Gironné d'argent et de sable de huit pièces. » (Denais, (*Armor. génér. de l'Anjou*, t. I, p. 296.) — « Gironné d'argent et de sable. » (*Dictionn. universel de la noblesse de France*, Paris, 1821, t. III, p. 318.) Il est dit dans cet ouvrage que les « Le Roux de la Roche, des Aubiers, de Noisé et de Loruvire » avaient des alliances avec la maison de la Jaille.

[2] « Prophane » (*Catalogue*, p. 6).

[3] Le gris cendré a été conservé par les évêques de l'ordre franciscain. Cette couleur était si bien celle de l'ordre lui-même au moyen âge, comme le montrent en Italie une foule de peintures. que saint François d'Assise était désigné par le peuple sous le nom de *Saint Gris* : de là, le juron familier de Henri IV *Ventre Saint Gris !*

[4] « Une fois discutant avec un nommé Bouibille, qui était un des plus obstinés et qui nioit la vérité du Très-Saint Sacrement de l'Autel, le saint le combattit si bien qu'il ne savoit plus que répondre. L'hérétique, suivant leur stile ordinaire, lui demanda des miracles et Saint Antoine en fit un de grande édification. L'hérétique avoit

Digitized by Google

gieux franciscain ferait croire, de prime abord, qu'il est question ici de ce trait historique. Mais les deux autres animaux n'étant pas mentionnés, il convient de chercher ailleurs le motif de la représentation Peut-être l'artiste a-t-il groupé en un seul tableau trois faits identiques, car voici, d'après un légendaire, deux scènes où paraissent un cheval et des bœufs.

« *Les bœufs révèrent et adorent la Sainte Eucharistie.* — Un jour quelques larrons entrèrent en l'Église d'un village nommé Komele en Allemagne, où entr'autres choses trouvèrent la boîte du Saint Sacrement avec autres Hosties qui estoient dedans : mais à cause qu'elle n'estoit de grande valeur, la jettèrent en quelque champ près dudit village. Le lendemain, de grand matin devant l'aube du jour, un chartier vint labourer ledit champ : et estant parvenu jusques à la place où estoit ladite boîte, les bœufs s'y arrestèrent et se couchèrent par terre, comme voulans adorer leur Créateur, ni pour coups de fouets, ni pour cris ne voulurent bouger ; lors le chartier s'arrestant, vit à l'aube du jour ce sacré vaisseau devant ses bœufs. Il l'alla déclarer au Pasteur du lieu, lequel, avec grande multitude de peuple et avec la croix, cierges et encens, en grande révérence raporta ce sacré vaisseau en l'Église. [1] »

« *Le cheval adore le Saint Sacrement.* — Quelque

un mulet enfermé, qui fut trois jours sans boire ni manger. Le saint, après avoir dit la messe, prit la sainte hostie en grande révérence, fit venir le mulet affamé, auquel il dit ces paroles : Au nom de ce Seigneur que je tiens (moi indigne) en mes mains, je te commande que tu viennes présentement faire la révérence à ton Créateur et que tu confondes la malice des hérétiques, faisant entendre à un chacun la vérité de ce très haut sacrement. Tandis que le saint disoit cela, l'hérétique cribloit de l'avoine à son mulet pour le faire manger ; mais ayant plus de connoissance que son maître, il s'agenouilla, sans se soucier de son avoine, se prosternant devant le Très-Saint Sacrement, et l'adorant comme son Créateur et Seigneur. Ce miracle si évident consola fort tous les catholiques et les hérétiques en enragèrent, hors celui-ci qui fut converti à la foi catholique. » (*Les nouvelles fleurs des vies des Saints*, Lyon, 1720, t. I, p. 572.)

[1] Anthoine d'Averoult, *Fleurs des exemples ou Catéchisme historial*, Rouen, 1621, p. 74-75.

Digitized by Google

jours comme un Chevalier passant par devant le Sacrement de l'Autel que l'on portoit aux malades, ne faisoit honneur au Sacrement, le cheval sur lequel il estoit s'agenouilla : ce que voyant le Chevalier descendit de cheval, et tout vergongneux, adora devotement et humblement le Sacrement. Guil. Pepin. [1] »

Quinzième tableau.

Ce tableau, complément du sujet précédent, est marqué d'un écusson en losange : *mi-parti : au 1, gironné d'argent et de sable, et au 2, au lion moucheté d'hermines* [2]. Il est précédé d'un pilastre, divisé en deux étages; sur chacun d'eux on voit un chapelet droit, terminé en haut par un anneau de suspension car on le portait à la ceinture et en bas par une houppe. Le premier a sept grains, alternativement en losange et en orfévrerie pour les *Pater*, en boule pour les *Ave* ; le second n'a que cinq grains ronds d'*Ave*.

VNG PAYEN SANS HONNEUR PASSA.
PAR DEVANT LE SAINCT SACREMENT.
MAIS SON CHEVAL SE HUMILIA.
PUYS CREUT LE PAYEN FERMEMENT.

Trois clercs précèdent avec des torches le Saint Sacrement que suit une nombreuse assistance ; le prêtre, barrette en tête, vêtu de la soutane rouge, du surplis et de l'étole pendante, tient à la main un ciboire qui mérite une attention particulière : le pied est rond, la tige avec nœud, la coupe hémisphérique, de même que le couvercle qui est surmonté d'un clocheton coupé par une boule et terminé par un globule. Le payen a beau frapper avec son bâton, le cheval se couche, refusant d'avancer.

[1] Anthoine d'Averoult, *Fleurs des exemples ou Catéchisme historial*, Rouen, 1621, p. 77.

[2] Le second quartier donne probablement les armes de la mère de Louise Le Roux.

Digitized by Google

Seizième tableau.

De la septième pièce il ne reste que ce tableau, haut de 1,90 et large de 1,20.

A SAINCT GERUAIS VNG LARRON PRINT[1] LHOSTIE
QUE AU LENDICT[2] MIST OU SEN ALLA LEUESQUE.
DE PARIS LABBE SAINCT DENYS AUECQUE.
MAIS AU CURE DUDIT LIEU EST SORTIE

L'évêque a sur la dalmatique une chape à patte, les gants, la crosse tournée en dehors et une mitre précieuse, à orfrois gemmés, terminée par une petite croix. L'abbé porte aussi la crosse, la volute en dehors ; il se distingue par son costume et sa tonsure. Un enfant de chœur, tonsuré, en aube et amict, précède, un chandelier à la main : ce chandelier, à pied circulaire, à haute tige coupée par un nœud, offre au sommet une bobèche hémisphérique. Le clergé est chapé : les deux assistans ont une simple patte, tandis que le célébrant a une patte rehaussée d'un fermail : sa chape a des orfrois historiés. Il tient l'hostie au-dessus d'un corporalier, marqué du monogramme du nom de Jésus, comme au neuvième tableau.

Le larron a retiré l'hostie du ciboire qu'il cache en terre.

[1] « Un larron prin » (*Catalogue*, p. 5).

[2] « L'église de Paris étant devenue en 1109 possesseur de quelques fragments de la Vraie Croix, l'évêque de cette capitale, cédant aux vœux de la population qui se pressait pour contempler ces reliques, se rendit en grande pompe, à la tête de son clergé, vers un certain endroit de la plaine de Saint-Denis, afin que dans ce vaste espace on pût donner satisfaction à l'immense concours des fidèles. Peu à peu une solennité religieuse, puis un marché, s'établirent périodiquement à ce lieu. *Histoire du diocèse de Paris*, in-12, 1754, t. III, p. 246. » (*Moyen âge et Renaissance*, t. II.) Telle est l'origine de la foire du *Lendit*, qui tomba en désuétude vers la fin du XVIe siècle. Voir le Glossaire du Cange, au mot *Indictum*.

Digitized by Google

Dix-septième tableau.

Autre débris de la huitième pièce : haut. 1,90, larg. 0,70.

VNE XPIENE VENDIT LA SAINCTE HO(*stie*)
A VNG FAULX IUIF CRUEL ET INHUM(*ain*)
QUI A SON CHIEN IECTA PAR MOCQUE(*rie*)
LEQUEL LA DURE MORT LE TINT EN LA M(*ain*)

On voit la femme vendant l'hostie au juif que son chien mord à la main.

Dix-huitième tableau.

La neuvième pièce n'a plus qu'un tableau : haut. 1,90, larg. 1,40.

VNG YDOLATRE QUI LA FOY REGNIA.
AUOIT VN(*g*) FILZ SAINCT ANTHOINE CORDELIER
DEUANT LYDO(*l*)E LOSTIE SACREE PORTA
SOUDAINEMENT ON LA VIT TREBUCHER

L'autel de pierre est précédé d'un marchepied et surmonté d'un dais qui descend en forme de dossier [1] ; un clerc, en soutane bleue, tient une torche à long manche de bois, et saint Antoine de Padoue, dans son costume de franciscain, nimbé comme il convient à un saint, a le ciboire a la main. L'idole représente Jupiter, le roi des dieux, sceptré et paré de vêtements d'étoffe : elle est culbutée du gradin sur lequel elle est exposée.

Dix-neuvième tableau.

La dixième pièce n'offre encore que deux tableaux : haut. 1,90, larg. 2.

SAINCT GREGOIRE COMMUNIOIT.
VNE FEMME MAL ADUERTIE.
DONT AINSI QUELLE SEN SOUBUENOIT [2]
FUT LOSTIE EN CHAIR CONUERTIE.

[1] Ce dossier, formant retable, s'est conservé à la chapelle Sixtine.
[2] Le catalogue porte *soubzrioit,* qui est plus conforme à la légende.

Digitized by Google

L'autel est des plus curieux. Il a, à droite et à gauche, des rideaux, un parement frangé, à double fanon; un retable rectangulaire contre lequel est appliqué le corporalier au monogramme traditionnel du nom de Jésus et, au milieu, un grand tableau cintré, représentant la crucifixion avec la Sainte Vierge et saint Jean. Le pape donne la communion à une femme, agenouillée devant une large table recouverte d'une nappe. L'hostie est ensanglantée. Saint Grégoire est vêtu de la dalmatique et de la chape, dont la patte est ornée d'un fermail découpé en quatre feuilles : il est coiffé de la tiare à trois couronnes fleurdelisées. Près de lui est un clerc, en aube, tonsuré et tenant la croix papale à double croisillon : un autre clerc a sur son aube un camail bleu, à capuchon rabattu et deux boutons, quoiqu'il soit ouvert en avant.

Le fait ici reproduit est ainsi rapporté dans les *Nouvelles fleurs des vies des Saints*, t. I, p. 296 : « Saint Grégoire disant un jour la messe, la femme qui avoit offert le pain qu'il avoit consacré en la messe s'approcha pour communier. Comme il proféroit ces paroles : Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve ton âme à la vie éternelle, il aperçut que cette femme se sourioit, ce qui fut cause qu'il raporta le Saint-Sacrement de l'autel et acheva la messe, laquelle étant dite, il commanda à la femme de dire devant tout le peuple pourquoi elle avoit ri indiscrètement au moment qu'elle vouloit recevoir le corps de Notre-Seigneur. Après avoir demeuré quelque tems sans dire mot, elle déclara enfin que c'étoit parce qu'il avoit dit que le pain qu'elle avoit pétri de ses mains étoit le corps de Jésus-Christ. Saint Grégoire ayant ouï cette parole, s'agenouilla devant l'autel et se mit en prières avec tout le peuple, suppliant Notre-Seigneur qu'il ouvrît les yeux de cette pauvre femme. Incontinent l'hostie consacrée se convertit en chair, laquelle en présence de toute l'assemblée il montra à cette femme incrédule qui fut convaincue par ce miracle et le

Digitized by Google

peuple demeura confirmé en la foi et peu après l'hostie reprit l'espèce du pain qu'elle avait auparavant. »

« Le diacre Jean raconte, dans la *Vie de Saint Grégoire*, l'histoire suivante. Une femme avait, suivant la coutume, offert le pain au saint Pontife, qui alors célébrait le sacrifice, quand, au moment de la communion, il s'approcha pour lui donner l'Eucharistie. Pendant qu'il prononçait ces paroles : Que le corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ garde votre âme, elle se prit à rire. Le saint s'étant retourné déposa sur l'autel la portion de l'hostie destinée à cette femme. Lorsque le saint sacrifice fut terminé, il lui demanda en présence de tout le peuple pourquoi elle avait eu l'insolence de rire au moment de recevoir le corps du Seigneur. Parce que, répondit cette femme, vous appeliez corps du Seigneur un pain que j'ai fait de mes propres mains. Saint Grégoire, après avoir fait un discours sur l'incrédulité de cette femme, changea cette particule en chair visible et lui fit ensuite reprendre les apparences du pain » (Card. Bona, *De la liturgie*, trad. Lobry, t. I, p. 344.)

Vingtième tableau.

VNG PB̄RE DOUBTA DE LOSTIE.
POUR QUOY ELLE SE DISPARUT.
MAIS LA SACREE VIERGE MARIE.
TENANT SON FILZ LUY APPARUT.

L'autel, comme toujours, a pour ornements un dais en étoffe verte frangée et de forme rectangulaire, des rideaux sur les côtés ; un parement à fanons pendants et frontal frangé ; un calice avec sa patène et deux chandeliers à pied rond, une nappe pendante et un missel au côté de l'épître. L'assistance est pieusement recueillie et à genoux. La Vierge apparaît, tenant son enfant entièrement nu et enveloppé de lumière comme dans une auréole. Le prêtre porte une chasuble dont la croix est formée par un orfroi vertical

Digitized by Google

duquel se détachent deux bras qui passent obliquement sur les épaules [1] pour dessiner une seconde croix à la partie antérieure.

A droite, on aperçoit une chapelle fermée par un chancel en menuiserie, comme il en existe encore, à peu près de la même époque, à l'église paroissiale de Jarzé et à la chapelle du château du Plessis-Macé, en Anjou; sur la chasuble est rabattu l'amict.

Vingt-unième tableau.

La dernière pièce contient deux tableaux.

UNE FEMME AU PAYS DE POURUĒCE [2].
JECTA ES MOUCHES LHOSTIE SACREE.
(L)ESQUELLES LORS EN GRANDE REUERĒCE.
(L)UY FIRENT VNE CHAPPELLE ORNEE.

La scène se passe dans un verger, planté d'arbres fruitiers et parsemé de fleurs. Deux hommes causent entre eux du miracle dont ils sont témoins. La provençale, coupable du méfait, est d'âge moyen : elle a, suspendue au côté, une aumônière rouge dont les extrémités inférieures sont garnies de glands. Trois ruches sont disposées sur une planche : deux ont la forme cylindrique des *bournais* [3], encore usités

[1] Je crois peu aux visions surnaturelles de Catherine Emmerich, car tout, chez elle, peut s'expliquer d'une manière purement humaine. Ainsi ses descriptions ne sont généralement qu'un commentaire amplifié des évangiles apocryphes et de l'iconographie du moyen-âge. Il faudrait être bien ignorant en ces matières pour ne pas reconnaître, de prime abord, ces deux sources incontestables. La visionnaire a lu et vu préalablement ce qu'elle affirme lui être révélé : elle se l'est assimilé. Je n'en citerai qu'un exemple, parce qu'il va à mon sujet : dans la *Douloureuse Passion*, elle donne à la croix du Sauveur la forme de la lettre Y, qui se trouve fréquemment en Allemagne et surtout au XVe siècle. Ce sont précisément cette contrée et cette époque dans lesquelles elle paraît mieux se renseigner.

[2] Le catalogue inscrit *Pourucce,* qui n'a pas de sens et ne peut rimer avec *révérence.*

[3] Voir dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay, le mot *bournal,* qui a pour variante *bornail.*

Digitized by Google

à la campagne, et sont faites avec de la paille. Celle du milieu, notablement modifiée par les abeilles qui voltigent autour et la pétrissent de cire et de miel, affecte la forme d'un édicule religieux, avec croix terminale et choux aux rampants du fronton. Par la porte cintrée, on distingue, à l'intérieur, un calice et auprès de lui une hostie.

Le trait auquel il est ici fait allusion est le suivant :

« *Comme les mouches à miel font honneur à la Sainte Hostie.* — Une femme mal avisée, simulant de vouloir communier, prit l'Hostie que on luy avoit donnée, et la mit en la ruche de ses mousches à miel, pour les garder de mourir, comme on luy avoit conseillé. Ces bestes, recoignoissans leur Créateur, bastirent à leur nouvel hoste une chapelle de cire, de structure admirable, où y avoit des murs, fenestres, huys, toict, et mesme un petit clocher, et dessous le lieu où avoit été mise ladite Hostie, bastirent un Autel, où reposoit cette Hostie. Le temps venu qu'il convenoit de recueillir le miel, cette femme, levant sa ruche, vit ce beau miracle. Et subitement s'en alla toute estonnée confesser tout le fait au Pasteur, lequel avec plusieurs parroissiens raporta l'Hostie avec grande révérence à l'Église. Simile habet S. Ant., 3 p. Sum., tit. 12, c. 8. [1] »

Vingt-deuxième tableau.

VNG IUIF AYANT A PARIS PARIS ACHE(*pté*)
LHOSTIE AU SANG LA FERRIT DUNG COUTE
PUYS LA MECTANT BOUILLIR SAILLANT HO(*rs*) [2]
VNG CRVCIFIX SEST DEDANS PRESENTE

[1] *Fleurs des exemples*, p. 75.

[2] Les trois premiers vers ont été ainsi lus par le *Catalogue*, p. 8 :
Un juif ayant à Paris pans acheter.
L'hostie au bon la ferut d'ung couteau
Puys la juetant boullir carllant boz.....?

Pans, au lieu de *Paris* répété, fait allusion à la robe de *panne* mise en gage. *Couté*, exigé par la rime, doit être pour *coutel*. *Hors* sera remplacé par un mot qui rime avec *présenté*.

Digitized by Google

Une colonne de marbre, dont le chapiteau est sculpté dans le style de la renaissance, sépare ce sujet du précédent.

La femme qui vend l'hostie se présente au comptoir du juif, où elle la dépose, en présence d'un enfant. Le juif la transperce d'un couteau et le sang en jaillit. Il porte un chapeau rouge, de forme pointue, avec un revers prolongé en bec : il a une longue robe à collet rabattu, et parements aux manches. La porte d'entrée est ferrée de deux pentures horizontales terminées par un croissant, et munie d'un battant ; la croisée, partagée par deux meneaux qui se coupent à angle droit, a ses volets ouverts : la partie inférieure, qui correspond au ras du plancher, est encore fermée et verrouillée. La cheminée a son manteau soutenu par deux consoles : elle est très haute. A côté est placée une tablette qui porte deux plats d'étain.

La chaudière est posée sur le feu, le juif accroupi l'attise avec un soufflet. De la chaudière sort un crucifix ; la croix est découpée en *tau* et le Christ a la tête entourée du nimbe crucifère. L'enfant qui fera la dénonciation se chausse tranquillement : il est assis sur le carreau, disposé en échiquier et a un ruban blanc noué en arrière pour retenir ses cheveux.

Une femme, qui a appris le prodige, vient, accompagnée de sa petite fille : sa tête est couverte d'un escoffion en filet.

Ce fait, qui se passa à Paris en l'an 1290, est très connu sous le nom de miracle des Billettes. Il a été raconté dans la *Revue de l'Anjou*, t. IV, p. 15 : inutile donc d'insister davantage.

Je l'ai retrouvé, peint sur verre, à la renaissance, dans l'intéressante église de Saint-Alpin, à Châlons-sur-Marne : on voit la reproduction de ce vitrail, dans Ferdinand de Lasteyrie, *Histoire de la Peinture sur verre* et dans *Moyen âge et Renaissance*, tome II.

Digitized by Google

Le regretté abbé Cochet s'exprimait ainsi dans son *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, p. 31-33 : « Trois fenêtres contiennent, en six tableaux ou panneaux, l'*Histoire du Juif et de l'Hostie*, autrement dit du *miracle des Billettes*. Nous donnons ici cette curieuse légende du moyen âge :

« En 1290, une femme de Paris procura à un juif, « nommé Jonathas, une hostie consacrée. Ce dernier, après « l'avoir percée à coups de canif et en avoir vu couler le « sang, après l'avoir jetée au feu et l'avoir vue voltiger « dans les flammes, la mit dans une chaudière d'eau bouil- « lante, qu'elle rougit sans en être altérée. Une indiscrétion « du fils de Jonathas et la curiosité d'une voisine firent « connaître cette tentative sacrilège. La voisine recueillit « l'hostie et la porta au curé de Saint-Jean-en-Grève. « Jonathas fut arrêté par l'évêque de Paris, avoua son « crime, fut brûlé vif et sa maison rasée de fond en comble. « En 1294, une chapelle, dite la maison des miracles et « bâtie par Rainier Flamming, s'éleva sur le terrain de « Jonathas. Guy de Joinville y fonda un monastère, agrandi « en 1299 par Philippe le Bel. Clémence de Hongrie enri- « chit ce couvent, où *Dieu fut bouilli* et en 1685, on lisait « encore cette inscription : *Ci-dessous le Juif fit bouillir « la sainte hostie.* » (Du Sommerard, *Catalogue du musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny*, édit. de 1867, p. 366-367.)

« Telle est l'anecdote, fort célèbre jusque dans le dernier siècle, qui a fourni le sujet de ces six panneaux. Elle était expliquée au bas de chaque vitrail par des quatrains en français, que nous reproduirons d'autant plus volontiers que plusieurs sont effacés depuis trente ans :

« Comment la bourgoise porta
Sa robe au Juif pour mettre en gage
Puys croyant au mauvais langage
Du Juif, de sens se transporta.

Digitized by Google

« Comment la bourgoise seduicte
Par le Juif a Dieu maledict (maudit)
Luy accorda sans contredict
De livrer l'hostie sans conduicte.

« Comment la bourgoise sans craincte
La sainte hostie au Juif livra
Qui puys après luy delivra
L'habit sans argent ni contraincte.

« Comment la mist dessus la table
Et puys frappa l'hostie au sang
Et de sa daigue (dague) détestable
Troys foys en fist sortir du sang.

« Comment la fame en la maison
Du Juif pénétra par surprise
Au temps qu'il dort oultre raison
Et puis la sainte hostie a prise.

« Comment la fame a droict plaignante
Contre le Juif, de sens rassis,
Porta l'hostie non plus saignante
Au Prevost dans la chaire assis.

« Ces précieux vitraux, qui remontent au XVIe siècle, proviennent de l'église de Saint-Eloi de Rouen. Il est probable qu'un septième et un huitième panneau, représentant la condamnation et le supplice du juif, en complétaient la suite ; ils n'existent plus aujourd'hui.

« Hauteur de chaque panneau, bordure comprise : 2,07 ; largeur 0,75. »

Enfin le musée de Cluny possède, sous le n° 3133, un objet que M. du Sommérard décrit en ces termes : « Insigne processionnel de cuivre battu, fondu, ciselé et orné de pierreries fausses. Il représente l'histoire du juif Jonathas et du miracle de la sainte hostie et provient de l'ancienne chapelle située jadis à Paris au lieu où se trouve aujourd'hui le temple protestant des Billettes.

Digitized by Google

« Cet insigne, qui faisait partie de la collection Soltikoff (n° 185), provient de cette chapelle. Il consiste en une sorte de monument en bronze ciselé et doré, qui surmonte un long bâton de procession, incrusté de nacre et rehaussé d'ornements en cuivre repoussé. Le sujet principal, composé de trois figures, représente le miracle et la scène où le juif Jonathas, après avoir mis l'hostie dans une chaudière placée sur un brasier ardent, souffle et attise le feu, tandis que sa femme prend dans ses vêtements de nouveaux charbons qu'elle jette dans le foyer. De la chaudière en ébullition sort le Christ en croix dans une auréole de gloire. Le couronnement, dont la forme est celle d'une hotte de cheminée gothique, est supporté par deux montants que terminent des clochetons.

« Cet insigne processionnel, destiné à rappeler au XIVe siècle le souvenir du miracle accompli, était porté en grande pompe dans les cérémonies de l'Église, afin d'en perpétuer la mémoire. La hauteur du monument, non compris le bâton, est de 0,63 sur une largeur de 0,27 [1]. »

X. Barbier de Montault.

[1] Voir sur le miracle des Billettes, le *Très Saint Sacrement*, 1884, p 617.

Digitized by Google

DE L'IMPRESSION EN MUSIQUE

Lecture faite à la séance solennelle de rentrée de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers, le 22 novembre 1888.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Lorsqu'il y a près d'un mois, l'honorable et savant président de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers me fit l'honneur d'insister pour obtenir le modeste concours que je suis heureux de lui pouvoir apporter aujourd'hui, je me sentis soudainement envahi par un de ces accès de timidité qui, si souvent au théâtre, paralysent la voix et le geste des acteurs, et que la plupart de ceux qui se trouvent dans l'obligation d'affronter le public, même le mieux disposé, connaissent plus ou moins.

Contre eux les médecins n'enseignent pas de remèdes. Je comptais sur celui que le temps apporte en glissant sur nos têtes, je n'ose dire sans avoir l'air d'y toucher, car il n'est que juste qu'en compensation des désagréments dont il nous accable, il nous guérisse au moins de quelque chose.

Je me trompais.

Ni la perspective du plus bienveillant des auditoires, ni le fait certain quoique regrettable, de n'avoir plus vingt ans, n'ont pu me préserver d'un sentiment, je ne dirai pas de crainte, mais de vague appréhension.

Ce qui m'effraie le plus, d'ailleurs, Mesdames et Mes-

Digitized by Google

sieurs, je l'avouerai très sincèrement, ce n'est pas vous : c'est moi-même, c'est la pensée de venir ici pour la première fois après tant de littérateurs, de poètes, d'orateurs de talent, prendre aussi la parole dans cette académie, sur le seuil de laquelle se dresse la majesté d'un passé de plus de deux siècles.

Il m'a fallu toute ma confiance en votre sympathie, tout mon désir de ne pas répondre par un refus à la demande si flatteuse de notre excellent et dévoué président, pour oser, avec de simples mots, vous parler de cette langue unique, admirable, profonde, qu'on appelle la musique et qui, du nord au sud, de l'est à l'ouest des deux mondes, demeure la même et domine les autres de son universalité.

A Paris comme à Melbourne, à Berlin comme à Chicago, Pétersbourg ou Buenos-Ayres, la dernière des sonatines de Mozart, jouée par des mains d'enfant, sera comprise. Aussi me semble-t-il délicat et dangereux d'avoir la prétention de parler quand il faudrait chanter.

Une chose pourtant me rassure : c'est que j'ai choisi surtout dans la musique, ce qui n'était pas tout à fait la musique. C'est mon excuse, à moi musicien, qui ne veux faire ici ni de la théorie ni du pédantisme, ni de la science, mais désire simplement rechercher dans l'analyse de quelques-unes des sensations heureuses que cet art si moderne nous procure, la part qui ne lui appartient pas entièrement.

Elle est plus grande qu'on ne pense et, dans l'émotion causée par une mélodie qui vient frapper notre oreille, il y a parfois tout autre chose que ce que vous seriez tentés d'y voir.

En certains cas, la source n'est ni dans l'œuvre, ni dans le génie de celui qui la créa, mais bien au fond même de notre âme, dans tout ce qui nous entoure, nous frappe et nous enlace.

Digitized by Google

« Ce que j'aime le mieux dans la musique, ce sont les femmes qui la font », disait un soir je ne sais plus lequel de nos littérateurs, un philosophe, peut-être; un poète, sans doute.

Si le mot n'avait d'autre valeur que celle d'un compliment banal à l'adresse d'une interprète plus ou moins jolie, il ne vaudrait guère la peine d'être répété; mais sous son apparence légèrement paradoxale, il renferme un fond de vérité sur lequel je vous demande la permission d'attirer un instant votre attention.

En effet, l'impression que produit sur nous une œuvre musicale est multiple. Elle ne découle pas toujours uniquement de sa valeur propre et c'est en nous-même qu'il convient souvent d'en rechercher l'origine. Telle mélodie qui, dans certaines circonstances, nous laisserait indifférents ou froids, dans d'autres, a le don de nous remuer profondément. Ceci dépend de l'état d'âme dans lequel nous nous trouvons en l'écoutant, et la satisfaction qu'elle nous cause peut avoir son point de départ dans des raisons dont elle reste presque totalement indépendante.

Le rôle de la musique devient alors celui de la goutte d'eau qui fait déborder le verre. Elle n'est plus le foyer de lumière embrasant l'esprit, réchauffant le cœur, mais un simple reflet, le motif indirect des sensations de notre oreille. Ce n'est plus elle qui nous emporte à travers les pays du rêve, c'est notre âme qui prend son vol au doux bercement d'accords qu'elle se plaît à parer de toute la poésie de ses aspirations.

Tel est le secret du plaisir que nous prenons quelquefois à l'audition d'œuvres musicales d'un ordre souvent inférieur.

Qui de nous, en fouillant le passé de ses jouissances artistiques, ne retrouvera quelqu'une de ces douces émotions dont le souvenir ne se peut effacer?

Quelques notes murmurées jadis par une voix aimée, un

Digitized by Google

fragment de sonate, joué par des mains qui nous furent chères ; un lambeau de valse écouté sur quelque plage, au milieu de ces foules bigarrées qui deviennent, à certaines heures, les plus exquises des solitudes ; voilà ce qu'on oublie difficilement. A l'inspiration géniale, aux harmonies savantes qui résonnèrent à nos oreilles, la mémoire peut, sous la main du temps, devenir infidèle ; elle conservera sa fraîcheur et sa puissance pour ces vieux chants qui, partis du cœur ou venus vers lui, firent vibrer ce qu'au fond de nous-mêmes nous possédons de meilleur.

Ah ! la musique est une admirable magicienne ! tantôt, fille des dieux, elle arrache notre esprit aux réalités d'ici-bas pour l'entraîner vers les célestes hauteurs ; tantôt, muse terrestre, elle se fait notre esclave et présente à nos lèvres une coupe débordante d'exquises jouissances.

N'y boit pas qui veut.

Tant de malheureux ignorent ce sens raffiné qui, du domaine des sons, fait un monde animé, spirituel, royaume sans borne tout parfumé de la poésie de l'irréel et du mystère de l'infini. Sur ces natures, l'art de Bach et de Beethoven n'agit ni directement, ni indirectement ; c'est une langue dont ils entendent les mots, sans jamais pouvoir en comprendre le sens. L'un de ces incomplets l'a même appelé le plus désagréable de tous les bruits.

Le rôle multiple de la musique dans les effets qu'elle produit leur doit échapper complètement. Il serait bien curieux d'approfondir ce sujet qu'ici je me contente d'effleurer, l'étude en serait intéressante et variée, car nul art ne présente une pareille diversité de sensations, peut-être parce que nul art ne subit plus facilement le contre-coup d'influences étrangères.

Ces influences sont nombreuses : mille causes les suscitent, les développent, les détruisent ou, pour mieux résumer ma pensée, les font naître, vivre et mourir. Le succès d'une œuvre musicale tient quelquefois à des riens dont on

Digitized by Google

ne soupçonne pas la portée ; l'heureuse impression d'un opéra, d'une symphonie, d'un concert, n'est pas due seulement, abstraction faite de la valeur de l'œuvre, à la plus ou moins grande perfection de l'exécution ; tout y contribue, tout, jusqu'à l'air que nous respirons.

Remonter aux sources de nos enthousiasmes ou de notre indifférence m'entraînerait bien au-delà des limites que je me suis assignées. Un volume n'y suffirait pas.

J'y devrais étudier tout d'abord, ce qui agit sur notre esprit, ce qui touche à la personnalité même de l'auteur, son histoire, ses luttes pour la gloire et même pour l'existence ; ce qui le rend particulièrement intéressant aux femmes, sa jeunesse et ses aventures, s'il est vivant, la légende faite autour de son nom s'il est mort ; et puis cent autres détails dont l'importance varie selon les auditeurs et le niveau de leurs facultés artistiques, sa nationalité, ses opinions, ses croyances.

On a vu des catholiques fervents nier jusqu'à la possibilité de l'inspiration chez l'artiste ne possédant pas le don précieux de la foi ; il y a des protestants pour lesquels un juif ne saurait écrire de bonne musique. Wagner lui-même, n'a-t-il pas laissé sa haute intelligence rouler dans les bas-fonds de l'anti-sémitisme.

Citer tout ce qui influe sur notre jugement, quoique entièrement étranger à la question d'art est, je le répète, impossible.

Après l'artiste, il y a l'homme ; après l'homme, l'œuvre.

Certains morceaux doivent leur succès à la réputation qui les précède. On applaudit de confiance. Il se trouve des gens pour admirer très sincèrement les péchés de jeunesse des musiciens de génie. Le motif le plus insignifiant devient, si quelque vieux savant reconnait l'écriture de Mozart, suave, adorable, divin.

Sur le terrain de l'art, comme sur d'autres, dangereuse autant que rapide, est la pente qui, de la religion, conduit

Digitized by Google

au fétichisme. La musique a, ne l'oublions pas, ses vrais et ses faux dieux. Les premiers doivent leur grandeur et leur beauté à la flamme géniale qui les fit naître immortels; les seconds ressemblent à des ombres passagères créées par les fantaisies et pour les besoins de notre imagination.

Celle-ci joue dans la vivacité de nos impressions un rôle souvent plus important que celui de l'œuvre même.

Son action, d'ailleurs, est de celle dont on aurait tort de se plaindre; nous lui devons de bons moments dans la vie, de ces heures qui restent gravées dans la mémoire à cause de l'émotion d'art qu'elles font revivre dans notre esprit.

J'en veux rappeler une ici dont l'histoire, mieux que cent arguments, démontrera la force de cette influence résultant des objets qui nous environnent, du milieu où nous nous trouvons placés.

J'étais à l'âge heureux où l'on tourne, sans songer à les compter, les feuillets du livre de la vie, à l'âge où l'on commence à jouir de tout ce que le créateur a bien voulu mettre de bon ici-bas pour la plus grande satisfaction de notre cœur et de nos sens. J'avais vingt ans, et pour principe de me laisser aller au courant de mes impressions sans les déflorer par une recherche d'analyse qui me semblait superflue.

En peinture, je regardais. En musique, j'écoutais, indifférent au pourquoi des choses, et me gardant presque de réfléchir comme si cela m'eût empêché de sentir aussi vivement. Le hasard des voyages m'ayant conduit à Vevey, je me trouvai, sans trop savoir comment, par un beau soir de juin, tranquillement assis sur la terrasse de l'hôtel Monnet, les yeux perdus dans la brume tiède du bleu Léman.

Semblable à la mer, le lac déroulait vers Genève la nappe immense de ses eaux, ridées à peine par les derniers soupirs d'une brise expirante. En face de moi s'élevaient, en

Digitized by Google

pentes rapides et verdoyantes, les forêts et les prairies de montagnes hautes de deux mille mètres, dont les pointes, facilement accessibles, offrent aux baigneurs d'Evian d'admirables panoramas ; à gauche, s'enfuyait le mélancolique Valais, coupé par un blanc ruban, le Rhône, et fermé par les parois abruptes de rocs gigantesques et de glaciers éblouissants. Plus haut encore, noyées dans l'azur, quelques cimes d'une immaculée blancheur, amoureusement caressées par de petits nuages grisâtres fuyant devant l'âpre bise qui, dans ces régions, souffle toujours.

Çà et là, des voiles pendaient aux mâts, tachant de blanc le lac, de coquettes barques glissaient enlevées par d'énergiques rameurs.

Vis-à-vis de moi, Meillerie, Saint-Gingolph, petits villages oubliés, véritables nids de verdure, s'endormaient déjà dans la paix du soir, tandis qu'un bruissement de vie moderne animait encore Chillon, Clarens, Montreux, délicieuses retraites disparaissant sous les grands hêtres et les pampres touffus, patrie du cosmopolitisme et des désœuvrés, solitudes où se croisent sans se connaître tant de désillusionnés fatigués du combat de la vie et de la lutte pour les chimères.

J'étais seul, libre de soucis, l'esprit exempt de toute romanesque préoccupation, le cœur dégagé de toute sentimentale rêverie, subissant dans une sorte de calme inconscient la magie de cette admirable nature. Il y a des moments où l'on se sent comme grisé par la vue des choses et l'air qu'on respire.

Le charme de certains paysages nous monte à la tête ainsi qu'une fumée d'opium ou de tabac, une force hypnotique court dans l'atmosphère et nous subjugue, émoussant l'énergie d'une volonté qui s'éteint.

Je laissais mes yeux errer, écoutant dans un demi-sommeil les bruits confus de l'air, ces mille bruits qui forment l'éternelle chanson de la nature, ce que Wagner a

Digitized by Google

si bien défini, la symphonie de la forêt, lorsque je fus soudain transporté dans un autre monde par les accords plus précis de l'un de ces médiocres orchestres de casino que l'on rencontre un peu partout.

Les motifs d'une valse assez banale ; laquelle ? Je ne me souviens plus, se déroulaient dans l'ordre habituel, les *forte* succédant aux *piano*, les clarinettes répondant aux violons, et le trombone envoyant aux échos du rivage son bruyant contre-chant.

J'ai depuis entendu bien des valses, mieux encore, bien des chefs-d'œuvre, soit au théâtre, soit au concert : j'ai ressenti des émotions d'une infinie douceur, des enthousiasmes d'une immodérée violence et, cependant, l'impression causée par cette musique de pacotille, demeure au fond de ma mémoire comme l'une des plus vivaces qui m'aient remué le cœur.

Telle est la force de l'influence d'un milieu. Celui où je me trouvais m'enveloppait de son charme et me grisait de sa beauté. J'étais admirablement préparé pour une émotion quelconque ; la musique me l'a donnée, elle eût pu tout aussi bien venir d'ailleurs.

Toujours est-il que je dois une réelle reconnaissance à l'auteur de la valse oubliée pour le plaisir qu'il a provoqué chez moi. J'ai trouvé ses mélodies d'une adorable fraîcheur, leurs ailes m'ont paru blanches et roses, elles m'ont emporté dans les espaces bleus et dans cette profondeur de sensation, la musique n'était rien, le cadre était tout.

Le cadre ! Qui donc oserait affirmer n'avoir jamais subi le contre-coup de son influence ? En amour même il est parfois tout-puissant et l'on ne se figure pas ce que les clairs de lune, de ce côté, font annuellement de victimes.

Que de passions dont la première étincelle jaillit d'un rien, d'un détail de coiffure, de la couleur d'une robe, de la façon d'un corsage. Quelle est dans toutes les classes de

Digitized by Google

la société la jeune fille qui ne devine ou ne soupçonne, ou ne connaisse la magie de l'élégance et le pouvoir de la toilette. Or, la toilette chez les femmes, c'est le cadre ; et l'on sait que ce cadre devient souvent la première étape de bien des hommages et de bien des cœurs.

Nous ne le connaissons pas, nous autres hommes, esclaves de modes dont la monotone et disgracieuse tyrannie met sur nos épaules sa griffe vulgaire. C'est pourquoi nous voyons, chaque jour, tant de gens saisir avec empressement l'occasion de se débarrasser de l'habituel costume pour endosser la livrée plus ou moins fantaisiste d'une société quelconque, nautique, de tir, de gymnastique, de marcheurs même et surtout de musique, car, il faut l'avouer, nous devons un peu les joyeuses fanfares qui sont le plus grand charme de nos fêtes publiques à la simple satisfaction d'une partie de leurs membres de n'être point habillés comme les autres.

C'est que tout ceci constitue le cadre et résulte de ce fait que l'effet n'est pas dû seulement à la chose elle-même, mais encore à la façon dont elle est présentée.

Et nous retrouvons, à chaque pas, dans la vie, les preuves éclatantes de cette vérité, sur nos places ou dans les manœuvres de nos bataillons nous sentons vibrer l'âme de la France, sous les voûtes de nos vieilles cathédrales où les pompes du culte, les chants mystiques, les pieuses images forment autant de liens qui nous rattachent au ciel ; dans nos théâtres, dans nos rues, dans nos campagnes, au pied des Alpes, au bord de l'océan, sur les rives de nos fleuves, à travers les bruyères de nos landes, partout nous ressentons l'influence de ce cadre dont il nous est presque impossible de nous isoler complètement. Elle nous poursuit plus encore qu'ailleurs, en musique, où la logique et la raison de nos sensations peuvent si difficilement se préciser, se définir.

C'est justement le grand côté, l'incomparable avantage

Digitized by Google

de cet art, que la faculté qu'il possède de nous toucher, de nous émouvoir, de nous faire passer du rire aux larmes, sans jamais rien spécifier, sans quitter un instant le domaine du vague, du rêve, de l'infini.

Des sons qui se succèdent ou se fondent, tel est le moyen d'action qui découle de son principe et de son essence même.

Les vieux maîtres ne jugeaient point utile d'en chercher d'autre pour nous charmer. Ils mettaient leur force et leur confiance dans le développement de l'idée mélodique sur laquelle ils édifiaient leurs sonates, leurs quatuors et leurs symphonies.

Depuis, deux hommes de génie, Listz et Berlioz, aussi littérateurs que musiciens, ont inventé le poème symphonique et transporté dans le domaine de la symphonie des procédés faits pour la musique dramatique et théâtrale. De là nous avons vu sortir l'immense débauche de musique à programme à laquelle nous assistons depuis trente ans. Le moindre chant du violon, le plus léger soupir du hautbois, le plus modeste ronflement du basson nous sont expliqués, annotés, commentés. Non seulement on s'acharne à forcer, chez nous, l'impression, mais on prétend la régler, la diriger.

Hélas! les créateurs de ces formes bâtardes, en poursuivant la conquête d'horizons inconnus, n'ont pas suffisamment pris garde qu'ils risquaient de sortir du royaume dont ils prétendaient reculer les frontières. Ils ont oublié que la beauté d'une œuvre musicale était spécifique à la musique, et promené leurs chimériques désirs dans une sphère d'idées étrangère à leur art.

Chez leurs prédécesseurs, la recherche de l'effet demeurait libre, dégagée de toute préoccupation; l'impression produite avait son origine et prenait son point de départ dans la seule musique.

A cette impression nous devons nos plus pures jouis-

Digitized by Google

sances, jouissances dont le principe est dans l'art lui-même et dont uniquement le mérite de l'œuvre alimente la source.

C'est l'impression par excellence, elle ne détruit pas les autres, mais les domine et les relègue au second plan.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai tenté de démontrer que ce que nous ressentons à l'audition d'une œuvre musicale résulte de l'état d'âme où nous sommes en l'écoutant, du milieu dans lequel nous nous trouvons, enfin de sa propre beauté.

Après avoir insisté sur quelques-uns des innombrables motifs de sensations dont l'origine est toute entière dans le travail et la disposition de notre esprit, j'ai, dans un exemple personnel, recherché le rôle joué par les objets qui nous entourent; il me restait à signaler l'impression émanant directement de l'œuvre elle-même.

Vous la recommander comme la meilleure serait aussi superflu qu'inutile. En musique, les impressions se raisonnent, elles ne se réglementent pas. Puisse cette analyse rapide de celles que vous avez pu ressentir quelquefois, vous en laisser une bonne aujourd'hui. C'est le souhait que je forme en vous priant de m'excuser d'avoir retenu si longtemps l'attention sympathique que vous avez bien voulu m'accorder.

Louis de Romain.

Digitized by Google

MUSÉE SAINT-JEAN D'ANGERS

SUJETS FUNÉRAIRES

PEINTS ET SCULPTÉS

DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Invité à faire apprécier le mieux possible le curieux meuble dit : *Revanche de la danse macabre*, classé, au Musée Saint-Jean, sous le numéro 2137, nous n'hésitons pas à répondre à cet appel, nous permettant, en outre, de citer d'autres sujets funèbres existant ou ayant existé, mais se référant à l'Anjou et même à ce que nous nommons l'*Anjou du dehors*, appelant, de la sorte, toutes contrées jadis gouvernées par nos princes angevins, Naples notamment, où se trouve un superbe bas-relief en marbre représentant *la Mort chasseresse*. Nous y reviendrons tout à l'heure ; mais la *Revanche de la danse macabre, bas-relief unique en son genre, doit obtenir le premier rang.*

I

REVANCHE DE LA DANSE MACABRE

Tel est le titre sous lequel on désigne un meuble en bois que, vers 1838, nous vîmes, pour la première fois, dans le salon d'un riche propriétaire du Lion-d'Angers :

Digitized by Google

M. Hamon qui, sur notre proposition, voulut bien nous permettre de présenter ce curieux objet à l'Exposition de 1839, à Angers, où il fut vivement admiré, ce qui décida plus tard son généreux possesseur à le donner au Musée d'Antiquités, créé en avril 1841.

Ce nom de *Revanche* est bien celui qui convient à ce bahut du XVIe siècle, long de un mètre quatre-vingt-dix, haut de quatre-vingts centimètres, et qui, originairement, provenait de la chapelle des *Juges consuls d'Angers*, sise à l'ancien Tribunal de commerce, rue Baudrière (Palais des Marchands).

Sur le devant de ce bahut, la mort n'entreprend pas de mêler ses nombreux squelettes aux vivants, comme dans la sinistre sarabande connue sous le nom de Danse macabre. Elle ne saisit point le vif pour le faire tournoyer, sous les coups multipliés d'affreux crocs-en-jambe, jusque-là qu'il n'en peut.

Au contraire, c'est la Société qui l'attaque et cherche follement à prendre sa revanche, peu redoutable, il est vrai : aussi comme l'affreuse *Camarde* s'en donne à cœur-joie, son rictus claque des dents, appuyée sur sa pelle de fossoyeur et dardant sa flèche, on sent qu'elle est en colère, me disait un bambin.

Oui, certainement, l'artiste qui conçut et exécuta ce type n'était pas le premier venu. Nous ne le connaissons point, mais, par contre, nous savons le nom du serrurier *Michau Girart* et, mieux encore, nous avons, au sommet du bahut, son chef-d'œuvre d'admirable ciselure.

Mais revenons à la *Camarde* que le sculpteur a rendue d'une façon tellement saisissante qu'elle a tout l'air de dire avec dédain : Arrière vos attaques, vos *flèches*, *arbalètes* et *arquebuses;* arrière, gens de toutes conditions : princes et princesses *à couronnes ouvertes ou fermées;* bourgeois *à chaperons* et bourgeoises ; pape à triple tiare, cardinaux, évêques et moines. Arrière tous les âges, sans

Digitized by Google

excepter l'enfant au maillot; arrière, enfin, la folie elle-même, avec ses grelots, ses franges, son bonnet de clown, et son cortège de jeunes fous danseurs et sauteurs. Car, sur notre meuble, Messieurs, tout cela s'enrégimente et se coudoye; drame étrange qui pourrait s'intituler aussi : *la Lutte de la vie contre la mort*, sorte de pièce jouée par trente acteurs, dont les principaux sont montés sur de petits socles, sans doute pour indiquer leur élévation sociale.

En vérité, Messieurs, plus j'étudie ce curieux bas-relief, que, vers 1839, dessina si poétiquement notre ancien et regretté collaborateur, M. Hawke, et plus je me persuade, avec d'autres archéologues, que cette vivante composition, sculptée sur bois, fut réellement *mimée* par de vrais acteurs[1].

Puis, comme on ne connaît nulle part ailleurs qu'en Anjou un semblable sujet traité de cette sorte, je me persuade aussi qu'il a dû, sans doute, y être joué. Et qu'on ne s'en étonne pas! notre province, de tout temps, ayant eu le goût des représentations scéniques, non seulement sous les Romains. Exemple : Traces de théâtre et d'amphithéâtre à *Angers*, aux *Châtelliers de Frémur*, *à Gennes*, *près de Saumur*, mais, également, aux époques du moyen âge et de la Renaissance, ainsi qu'il ressort, notamment, des œuvres de Jean Michel, médecin et poète, auteur de quelques mystères fort en vogue autrefois, et, notamment aussi, de certains passages de Rabelais.

II

LA MORT EN MANTEAU ROYAL

Parmi les sujets macabres, Angers en possédait un autre digne d'être ici rappelé, savoir : cette peinture murale que

[1] Une photographie de ce meuble étrange vient d'être faite et bien réussie, par M. Paul Brichet fils.

Digitized by Google

l'on voyait à la cathédrale, au fond d'une arcade préparée dans le mur septentrional du chœur et sous laquelle était établi le magnifique tombeau du Roi René dont on conserve encore quelques débris en marbre au Musée, numéro 2343.

Cette peinture, malheureusement disparue, ne nous a laissé son image réduite que dans un dessin de *Gaignières*, assez récemment calqué à Oxford, par M. *Frappas* [1] qui, sur l'entremise de M. Dauban, directeur adjoint du département des estampes à la Bibliothèque impériale et frère de notre conservateur du Musée à Angers, avait été autorisé à nous copier la susdite peinture pour notre mémoire intitulé : Le château d'Angers au temps du Roi René, travail publié en 1866 et auquel nous renvoyons à l'appui de ce qui nous reste à dire de la *Mort en manteau royal.*

En effet, quant à cette sinistre représentation, voici ce qu'en rapporte Legouvello, page 37 : « Au fond de l'arcade « paraît un tableau qu'on prétend avoir été peint par le « Roi René, ou, au moins, par lui commencé, parce que, « dans son testament, il ordonne qu'on achève la peinture « de son tombeau. »

Quoi qu'il en soit de ce témoignage, la tradition veut que cette étrange peinture, commencée par René, ait été achevée par son contemporain, Gilbert Wandeland, suisse de nation, enterré à la Baumette d'Angers [2].

Cependant, j'avoue ne pouvoir croire que cette peinture (si le dessin de Gaignières est exact) ait été entièrement une œuvre du xve siècle, et, ce qui justifie mon observation, c'est que le clocher de Saint-Maurice, placé à l'un des coins du tableau, est orné d'une *coupole centrale*, laquelle n'existait pas avant l'incendie de 1533, et qui ne fut édifiée qu'entre 1540 et 1543 [3].

[1] Le dessin colorié de M. Frappas est classé au Musée d'Antiquités d'Angers sous le numéro 3100.
[2] Voir Villeneuve-Bargemont, t. III, pp. 178 et 343.
[3] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1865, *passim*.

Digitized by Google

Il suit de là que l'on est fondé à croire à des *retouches*, et à des retouches faites sûrement par le fils de Gilbert, c'est-à-dire par Adam Wandeland, né à Angers, artiste lui-même, et qui vivait encore vers 1574 ; *cette date* et les *retouches* ne se contredisent pas.

Le dessin de la peinture dont il s'agit en apprend plus que la meilleure description.

C'était bien dans le goût de René cette mort en manteau d'hermine, ce sceptre et ce globe roulant à ses pieds. L'excellent roi ne possédait cependant pas l'univers, mais, dans sa pensée, il tenait sa mort applicable à tous les souverains : rois ou empereurs. Les allégories lui plaisaient, car il était artiste et poète à son heure.

Le spectre en manteau royal, du retable de son tombeau, était bien de même famille que le squelette ceint du diadème, assis sur un trône, qui, d'après Villeneuve-Bargemont, présidait à cette fameuse procession qu'on vit défiler, au xve siècle, dans les rues de Paris, sous le nom de Danse macabre : preuve que certaines scènes funèbres peintes ou sculptées durent être exécutées par des acteurs vivants.

III

AUTRES SUJETS FUNÈBRES SE RÉFÉRANT A L'ANJOU

Sous ce paragraphe, groupons, pour mémoire, ce qui suit :

Dans la cathédrale d'Angers, à l'extrémité du transept méridional, vers la petite porte de la sacristie, près du tombeau détruit de *Jean du Mas*, évêque nommé de Dol, mort en 1557, existait un petit bas-relief représentant, assure Tartifume, « une mort qui tient un dard en la main « gauche, dont elle s'appuie, et, de l'autre, une arme « qu'elle élève en haut [1] ».

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861, p. 248.

Digitized by Google

Encore à Angers, mais à l'ancien hôpital, présentement Musée d'Antiquités, pendait jadis un tableau d'où la mort, malgré son effrayant rictus, semblait inviter à la résignation.

A Chemillé (Maine-et-Loire), « de curieuses fresques, « écrit M. Port, décoraient l'intérieur de l'église Notre- « Dame, quelques-unes déjà disparues. Sur le mur nord on « ne distingue plus qu'un médaillon ovale dans lequel une « mort en squelette, à mi-corps, tient une balance et une « flèche; au-dessous on lit :

« La mort m'a demandé de toute ma vie compte,
« Je luy ai répondu le compte veut du temps.

« Plus bas, vers le milieu du mur, au centre d'un rec- « tangle, la date de 1587 donnait l'époque précise de cette « ornementation. »

Plaçons encore, sous le même paragraphe, un précieux vitrail assez récemment acquis et déposé au Musée Saint-Jean.

En voici la description sommaire, par M. Auguste Michel, notre collègue adjoint :

« Vitrail grisaille rehaussé d'or; moribond assisté de « son ange gardien et de deux femmes en prière; devant « lui, la mort lançant un dard et le démon lui présentant « un parchemin scellé, avec l'inscription : VELA TES « PECES ECPT, 1542; pour : *Voilà tes péchés écrits*, 1542.

« Dans un coin, le ciel et le jugement dernier (diamètre : « 0m31) ».

Il est à remarquer que nos sujets macabres précités datent des xve et xvie siècles.

Le sujet qui va suivre appartient au xive siècle, époque la plus troublée de l'histoire et, par suite, la plus favorable à l'éclosion de nos sinistres scènes, époque dont le contre-coup se fit sentir au-delà du royaume, même en

Digitized by Google

matière artistique et, notamment à Naples, sous le gouvernement de nos princes angevins.

IV

LA MORT CHASSERESSE

Donc, afin de compléter la série de nos citations sur les divers aspects de la mort peinte ou sculptée, en ce qui se réfère à l'*Anjou du dehors*, il nous faut, par la pensée, visiter l'entrée de l'église de *S. Pietro martire*, à Naples, construite aux frais de Charles II, prince de la lignée angevine, et nous arrêter devant un très original bas-relief du XIVe siècle, en marbre, où la Mort joue le premier rôle.

Un rire satanique court sur sa face osseuse, elle prend un air narquois et accuse sa puissance par une double couronne ornant sa tête. Elle s'apprête à partir pour la chasse avec son rapace faucon qu'elle tient de la main droite, tandis qu'elle semble agiter de la gauche quelque chose comme serait une férule.

Cette Mort chasseresse, hideuse à voir, foule aux pieds onze pauvres victimes de toutes conditions et profère, en langue italienne, des paroles que nous traduisons mot à mot :

« Je suis la mort qui chasse sur vous, race mondaine.
« Jour et nuit je pourchasse.
« Point de tannière à refuge, pour échapper à mon lacet
« qui enserre tout le genre humain.
« Ainsi que personne ne se rassure ; mais qu'on prenne
« l'épouvante ; car j'ai l'ordre de saisir qui tombe au sort.
« Que votre châtiment soit donc cette figure de la mort;
« et n'oubliez pas de persévérer dans la voie du salut. »

Ce disant, la camarde continue sa chasse et rencontre un marchand qui, croyant la séduire, lui offre un sac plein

Digitized by Google

de monnaies qu'il renverse sur une table, en proférant ces mots :

TVCTI TI VOLIO DARE SE MI LASCI SCAMPARE.

C'est-à-dire :

Je veux te les donner toutes si tu me laisses décamper.

Ce à quoi — aimable dialogue — la Mort répond :

« Me donnerais-tu tout ce qui me serait possible de « demander, que je ne pourrais te laisser décamper. »

Cette singulière composition est entourée des lignes suivantes que je continue à traduire :

« J'adresse mille louanges à Dieu le Père, à la Sainte « Trinité qui, par deux fois, m'ont sauvé, tandis que « d'autres furent noyés. »

La fin de cette inscription nous apprend que ce monument fut dressé en août 1361.

V

ÉPILOGUE

Mais que peuvent bien signifier ces étrangee représentations ?

Les païens les tenaient, chose bizarre ! pour amorces de plaisir.

Trimalcion se piquait de faire apparaître, à ses festins, *un squelette d'argent*, devant ses convives, et leur chantait des vers pour les exciter aux jouissances.

Ils avaient une formule que deux mots résumaient : *Jouis et meurs !* Les sybarites de nos jours, parlant de la vie, disent avec le même laconisme : *courte* et *bonne*.

Les anciens connurent la *Danse des morts*, ainsi qu'en témoigne un bas-relief, trouvé près de Cumes, en 1810, où

Digitized by Google

trois squelettes sautillent avec l'agrément que l'on sait, en présence d'un joueur de double flûte [1]; mais c'était toujours dans le but de s'avertir de l'incertitude et de la briéveté de la vie, comme aussi de s'exciter à jouir le mieux possible de l'heure présente [2].

Les chrétiens l'envisagèrent autrement. Ouvrez l'une de ces brochures devenues rares, connues sous le nom *de la grande Danse macabre* et vous y trouverez ce prudent conseil :

« S'il est ainsi, qu'il faut partir, songez qu'il vous faut repentir [3]. »

Le conseil est bon ! mais il fut souvent accompagné de critiques mordantes à l'adresse des grands de la terre. Autant de squelettes qui dansent, autant d'orateurs qui parlent *égalité*, qui parlent *fraternité*.

On y voit même que la *liberté* de tout dire, n'est pas aussi nouvelle qu'on pense.

GODARD-FAULTRIER,
Officier de l'instruction publique,
Directeur du Musée Saint-Jean.

[1] Dictionnaire de Larousse, au mot *Danse macabre*, page 85, 2e colonne.
[2] Antony Rich au mot *Larva*.
[3] Les trois morts.
Les Danses macabres, écrivait M. Elie Sorin en 1856, survécurent au moyen âge ; la dernière fut publiée à Troyes, chez Jean Garnier, en 1728.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR L'OUVRAGE DE M. PORT

LA VENDÉE ANGEVINE

LES ORIGINES — L'INSURRECTION

(Janvier 1789 — 31 mars 1793) [1]

L'apparition de cet ouvrage, annoncée depuis longtemps, était attendue avec une légitime impatience. L'intérêt du sujet et le nom seul de l'auteur, membre de l'Institut, connu par d'excellents travaux antérieurs, y auraient suffi; d'autres raisons particulières s'y mêlaient. On croyait savoir qu'il se proposait de combattre à fond les traditions sur les origines de l'insurrection vendéenne qui paraissaient consacrées par l'assentiment à peu près unanime des historiens amis ou ennemis. Mais sur quels points particuliers porterait l'attaque? quelle serait au juste la thèse qu'il allait soutenir ? quelles révélations lui aurait fournies cet immense dépôt des Archives de Maine-et-Loire, dont il a la garde et dont il poursuit le dépouillement avec tant de patience et de sagacité ? Autant de questions bien faites pour exciter la curiosité des amis de l'histoire, si fouillée aujourd'hui, des insurrections de l'Ouest. Ce qui n'en était pas une, c'était l'ardeur, le savoir et le talent avec lesquels la thèse de M. Port serait défendue.

[1] 2 vol. in-8°. — Paris, Hachette, 1888.

Digitized by Google

Qu'il nous permette d'ajouter que cette curiosité ne se compliquait point, comme il le suppose presque tragiquement « de menaces sourdes et de misérables entraves [1] ». Nous ne connaissons personne, même parmi les adversaires les plus résolus des idées de M. Port, qui ait jamais songé à lui faire un mauvais parti à propos de son livre ; j'en connais plus d'un qui, s'il l'eût vu menacé, se serait empressé de voler à sa défense. Qu'il leur rende donc un peu de la justice qu'ils lui rendent eux-mêmes volontiers !

Nous avons lu son livre; nous l'avons même lu plusieurs fois, avec l'attention la plus scrupuleuse. Quelques-uns de nos amis nous ayant pressé d'en dire notre sentiment, comme « ses amis lui avaient fait à lui-même un devoir de le publier [2] » nous avons, nous aussi, cédé à leurs instances.

D'ailleurs, M. Port m'ayant fait l'honneur de me citer à diverses reprises, avec une bienveillance à laquelle j'ai été extrêmement sensible, et aussi de me prendre à partie sur certains des détails dont se compose son système, m'a par cela même autorisé et, dans une certaine mesure, provoqué à lui répondre ; je le ferai avec tous les égards qui lui sont dus, mais avec la modeste assurance que me donnent mes anciennes et, je crois pouvoir ajouter, très consciencieuses études sur la matière.

***

Les deux volumes de *La Vendée Angevine* vont de janvier 1789 à la fin de mars 1793; c'est, comme le dit l'auteur « l'entrée en bataille ». On regrettera qu'ils ne s'étendent pas plus loin : on s'en consolera par l'espoir d'y voir donner bientôt une suite.

[1] « La presse ne roulait pas encore que je me sentais, comme il y a dix-sept ans, tout enveloppé de menaces sourdes et de misérables entraves. Quelle pitié ! » (Préface, p. v.)

[2] Préface, p. v.

Digitized by Google

Nous n'avons rien à dire de cette division.

Rien à dire non plus du style adopté par l'auteur, habituellement incisif et nerveux, parfois aussi lyrique, élégiaque, dithyrambique : affaire de tempérament et de goût. C'est sur un mode pareil que Michelet avait écrit ou chanté son *Histoire de la Révolution*, et que Grille, qui n'est qu'un Michelet inférieur, avait composé sa *Vendée en 1793*.

M. Port se montre extrêmement sévère pour les historiens de la Vendée qui l'ont précédé.

« C'est, dit-il, un étrange étonnement, qu'on éprouve, à voir le consentement unanime, qui s'est créé tout d'un coup, pour accepter des traditions factices et le droit acquis d'un idéal d'ignorance. Aux récits naïfs succèdent les narrations prétentieuses, aux précis les longs romans, puis les compilations insipides ou méprisables [1].... »

N'y-a-t-il pas quelque exagération dans cette condamnation en masse ?

Il croit avoir substitué toute une histoire à l'ancienne, et il le proclame hautement :

« Au fur et à mesure du travail et de la vie, les séries de pièces me sont venues en main. Les documents originaux rencontrés de hasard par groupes, les lettres, les rapports, les dépositions de témoins, d'acteurs, protestaient à grands cris contre toute légende ; et j'avais l'éveil ! Mais sait-on ce qu'il faut d'énergie et de peine pour se dégager d'une conviction de routine, qui obsède, et se pénétrer d'une idée ! d'une idée nouvelle !... On hésite, on revient, on marche. Tout à coup, à quelque détour, l'horizon s'est transformé, et la voie s'ouvre dans une éclaircie lumineuse. — J'entends les cris ! Mais la mienne est faite, et l'on m'y suivra, en s'applaudissant [2].... »

[1] Préface, p. VI.
[2] Préface, p. VIII, IX.

Digitized by Google

« A des conceptions de fantaisie ou de sentimentalité, j'ai opposé une série de faits certains, affirmés par des documents sûrs et qui ne redoutent aucun contrôle, sans y ajouter un détail de faux clinquant pour la parade... [1]. »

« Mon livre fait table rase et n'a reconstruit qu'à l'aide de matériaux neufs [2].... »

N'y a-t-il pas aussi quelque chose à rabattre de cette confiance ?

***

Deux conclusions principales paraissent se dégager du système de M. Port :

1° Le soulèvement de mars 1793 dans la Vendée Angevine, qui devait devenir la Grande Vendée, fut préparé et fomenté par la noblesse et l'émigration ; c'est à elles qu'en incombe la responsabilité ;

2° Le rôle de Cathelineau dans ce premier soulèvement est un rôle de fantaisie.

Deux questions distinctes, comme on le voit ; l'une générale, l'autre particulière et pour ainsi dire personnelle : toutes deux dignes d'un grand intérêt.

Chemin faisant, nous répondrons à d'autres assertions de M. Port qui ne nous paraissent pas suffisamment justifiées ; mais c'est dans l'examen des deux points ci-dessus que nous entendons renfermer autant que possible notre discussion.

[1] Préface, p. x. — Personne ne fera un reproche aussi dur à M. Port, et nous moins que personne ; mais l'expérience nous montre bien souvent que les plus contenus des écrivains n'échappent pas toujours à certains entraînements de plume. Ainsi, quand il nous parle de « l'aube naissante du 24 août, le jour anniversaire de la fête sanglante dont l'horreur vint à ce moment hanter toutes les mémoires, la Saint-Barthélemy » (Tome II, p. 12), est-il bien sûr de n'être pas seul à avoir fait ce savant et dramatique rapprochement ? Qui donc y pensait parmi les assaillants et les défenseurs de Bressuire, le 21 août 1792 ?

[2] Préface, p. xii.

Digitized by Google

***

M. Port a tracé avec beaucoup d'art et de soin le tableau de l'état des Mauges avant la Révolution, « de cette région perdue dans l'abandon du monde, désertée, ruinée, sans chemins, sans commerce, sans travail, presque sans culture, en proie à des misères honteuses [1] ». Peut-être a-t-il quelque peu chargé les couleurs, ainsi, du reste, que l'avaient fait avant lui les habitants des Mauges, et l'on peut dire ceux de toute la France dans leurs doléances ; en réalité, le sort des habitants de Mauges était dur et fâcheux. Aussi, les Cahiers de leurs paroisses expriment-ils avec une grande unanimité, quelques-uns même avec une âpreté significative, leur mécontentement et leurs aspirations vers un régime meilleur. Les seigneurs n'avaient pas voulu ou du moins n'avaient pu comprimer cette explosion. Comme le dit M. Port avec joie, « ces paysans-là tout d'un coup se sentaient devenus des hommes et leurs maîtres [2] ».

C'est pourtant ce même pays des Mauges qui deviendra le foyer le plus actif et le plus obstiné de la contre-révolution à main armée.

Le même phénomène devait se produire sur d'autres points, et il paraît aujourd'hui bien acquis que ce sont précisément les populations qui avaient salué avec le plus d'enthousiasme les débuts de la Révolution, qui se tournèrent bientôt contre elle avec le plus de fureur [3].

Quelles furent les causes, fort diverses, de ce revirement? M. Port, qu'autant que possible nous citons toujours textuellement, les résume ainsi :

[1] Préface, p. x.
[2] Tome I, p. 14. — Beaucoup de noms de la guerre future ont signé ces cahiers. (Tome I, p. 48.)
[3] *Frotté et les insurrections normandes*, Tome I, p. 146, et autorités citées.

Digitized by Google

« Les maladresses des pouvoirs lointains, les déceptions locales, l'exploitation des défaillances et ces trois années ignorées, où toutes les bonnes volontés s'épuisent, où toutes les énergies s'irritent, où se préparent de toute main les foyers de guerre [1].... ».

Nous reviendrons bientôt sur cette préparation des « foyers de guerre » à laquelle M. Port attache une importance particulière, nous bornant en ce moment à quelques observations rapides sur les autres causes qu'il assigne à la prise d'armes.

« Les maladresses des pouvoirs lointains ». — L'auteur aurait dû dire de tous les pouvoirs. Il sait mieux que personne que les autorités locales, administrations départementales, administrations de district, municipalités, tribunaux, gardes nationales, en Maine-et-Loire comme ailleurs et davantage peut-être, exagérèrent les rigueurs et les maladresses du pouvoir législatif.

« Le ministre Cahier (c'est M. Port qui parle), était amené à condamner la pratique des départements qui se transformaient en corps législatifs, et leurs arrêtés arbitraires, oppressifs, injustes, inutiles contre le clergé. « Ils créent « des peines, disait-il, non pour les délits, mais pour les per- « sonnes ; ils mettent au-dessus des lois ce qu'ils appellent « le salut public. Le salut public n'est que dans la rigou- « reuse observation de la loi » (18 février 1792). « Cette leçon, pour ne pas s'adresser spécialement au département de Maine-et-Loire, l'atteignait directement sans qu'il pût s'en défendre [2].»

[1] Préface, p. x.

[2] Tome I, p. 320. — Un de nos amis, qui a publié sur la Révolution et particulièrement sur les insurrections de l'Ouest d'excellents travaux, a pu écrire à ce sujet : « Plus on étudie la Révolution, plus on a d'occasions de constater qu'elle eût été une idylle, en comparaison de ce qu'elle a été, si on s'était contenté d'exécuter les lois de la Convention, si barbares qu'elles fussent. Les lois auraient été bonnes que le cours des choses eût été à peu près le même, puisque ceux qui étaient censés les appliquer avaient des pouvoirs illimités

Digitized by Google

Quant aux gardes nationaux, c'est aussi M. Port qui, dans nombre de circonstances, sera forcé de constater leur indiscipline, leur prétention de donner la loi au lieu de la recevoir[1], leurs ressentiments « de tout temps, implacables[2] » leurs excès : violations de domicile, arrestations arbitraires, désarmements illégaux, pillages, violences, châteaux incendiés[3]; les campagnes traitées en pays conquis[4]; non pas, assurément, que leurs torts n'eussent été souvent provoqués ou suivis par des torts semblables de la part de leurs adversaires, mais ils représentaient la force publique, l'autorité régulière, et les illégalités commises au nom de la légalité sont les plus cruelles de toutes.

« Déceptions locales. » — Il est incontestable que ces déceptions entrèrent pour beaucoup dans la désaffection et les colères des populations de l'Ouest. On leur avait promis beaucoup plus qu'on ne pouvait leur donner. Elles trouvèrent plus lourd le poids des mêmes impôts, après avoir espéré n'en plus payer du tout[5]. L'abolition de la milice solennellement proclamée à diverses reprises[6], n'avait abouti qu'à la conscription, plus odieuse encore que la milice elle-même, à ce point que les premiers révoltés se bornaient à demander « la suppression du tirage au sort,

dont ils subordonnaient l'exercice à leur seule fantaisie. » (Alfred Lallié, *Notice sur la détention à Nantes en 1794 de 110 prêtres destinés à la déportation.*) L'arbitraire et les abus dans l'application n'avaient guère été moindres sous la Législative que sous la Convention.

[1] Tome I, p. 229.

[2] Tome II, p. 17.

[3] Tome II, p. 25.

[4] Tome I, p. 316.

[5] Impôts, en réalité, iniques, écrasants en Anjou plus encore qu'ailleurs (Tome I, p. 86 et suiv.; — Tome II, p. 42, 47). « Il était avéré, reconnu par tous les pouvoirs, indéniable, qu'au lieu même du maximum fixé par la loi au sixième, la cote de la contribution foncière réclamait en Maine-et-Loire le quart, le tiers, même la moitié du revenu net ! et pour le mobilier cinq sous par livre au lieu du dix-huitième du revenu à établir sur le chiffre du loyer d'habitation ! L'évidence attestait une disproportion entre la matrice des contributions et la matrice imposable de plus de 1,200,000 livres. Le district de Cholet, à lui seul, d'après les déclarations des municipalités, accusait une surcharge au foncier de 208,855 livres. » (Tome II, p. 44-45.)

[6] 4 août et 16 décembre 1789, 4 mars 1791.

Digitized by Google

sauf à recruter, si bon semble, comme par le passé.[1]» La tyrannie exercée, au nom de la liberté et de l'égalité, par les administrateurs patriotes paraissait plus insupportable que celle des anciens seigneurs.

« L'exploitation des défaillances. » — Il a toujours été naturel à ceux qui souffrent, à ceux qui sont ou se croient victimes de certaines injustices, de se rapprocher et de mettre en commun leurs griefs et leurs ressentiments. Il y a loin de ces coalitions nées de l'occasion à ce que M. Port appelle « l'exploitation des défaillances. »

N'aurait-il pu tenir aussi quelque compte des excitations qui, en provoquant les esprits au mépris, à la haine, à la violation même de toutes les lois anciennes, les avaient mal préparés à l'obéissance aux lois nouvelles[2]? Quelque chose de révolutionnaire se mêlait à leur insu aux rêves, aux agitations des contre-révolutionnaires eux-mêmes. La fièvre générale les emportait.

M. Port reconnait, avec une grande loyauté et contrairement au sentiment de nombre de ses amis et même à son opinion première[3] que « le mouvement de guerre ne

[1] Tome II, p. 67 et suiv. — « Les uns voulaient que les patriotes seuls partissent; d'autres que ce fussent seulement ceux qui composent la compagnie des grenadiers et celle des canonniers. Les plus modérés voulaient qu'on empêchât les *Messieurs* de se faire remplacer, si le sort leur tombait, mais presque tous ont décidé qu'il ne fallait pas tirer et qu'on ne tirerait pas. » (Lettre du district de Cholet au département, 4 mars, citée par M. Port, Tome II, p 64.)

Les patriotes, eux aussi, se défendaient de partir. (Tome II, p. 70.)

Pareille résistance en Normandie, des divers côtés de l'opinion. (*Frotté et les insurrections normandes*, Tome I, p. 158 et 582.)

[2] La Révellière-Lépeaux, pour qui M. Port professe tant d'admiration et de sympathie, ne craignait pas de dire hautement, à propos du rétablissement de la gabelle que « ses concitoyens la repousseraient et qu'ils feraient bien alors même qu'un décret de l'Assemblée nationale appuierait les insolences du Gouvernement... que, maintenue en Anjou sans être établie partout, elle était une oppression et que la résistance ouverte était légitime ». (Tome I, p. 84 et 85.)

[3] « J'ai longtemps poursuivi cette étude avec le préjugé réfléchi que tout le mouvement de guerre avait été soulevé par le clergé. J'en sors avec une conviction contraire. » (Préface, p. XII-XIII.) Il est assez curieux de voir un des amis de M. Port, rendant compte de son livre dans *la Révolution française*, numéro de novembre 1888, soutenir l'opinion absolument contraire.

Digitized by Google

fut point soulevé par le clergé ». C'est sur la noblesse provinciale, sur les émigrés surtout qu'il essaie d'en rejeter la responsabilité. Nous verrons bientôt à quoi ont abouti ses efforts sous ce rapport.

***

N'eût-il pas dû, pour être complet, c'est-à-dire juste, dans son énumération des causes diverses qui amenèrent le soulèvement, attribuer une large place à la persécution religieuse ?

Nous avons dit la « persécution » : le mot n'a rien d'excessif.

Le clergé angevin n'était ni ignorant, ni fanatique, comme on s'est complu si longtemps à le dire. Il était, au contraire, en masse, favorable aux réformes. Son évêque, de Lorry, l'était également[1].

La vente des biens d'église n'avait amené aucune résistance. On peut même constater, avec M. Port, que d'Elbée, Cady, Bonchamps, le comte de Colbert-Maulévrier et beaucoup « d'autres noms, comme il le dit, de la première guerre », « en avaient acheté[2]. »

Il en fut tout autrement de la question de l'Église constitutionnelle et du serment exigé d'abord des prêtres fonctionnaires, finalement de tous les prêtres. M. Port l'a tranchée dans des termes auxquels nous n'avons rien à ajouter : « A la veille de l'apothéose de Voltaire et de Mirabeau, demander à la masse électorale, telle qu'elle venait d'être constituée, la nomination d'un ministre d'un culte, qui n'était même plus religion d'État ; en livrer d'autorité le gouvernement non seulement à l'ennemi, juifs ou protestants, mais à cette majorité, alors comme aujourd'hui, si confuse d'indifférents et d'incrédules, c'était la faute irrémédiable, acceptée pourtant et réfléchie, qui seule condui-

[1] Tome I, p. 102, 104, 106.
[2] Tome I, p. 109, 110.

Digitized by Google

sait à une ruine lamentable cette organisation imaginée ainsi à *l'encontre de la raison et de la justice*[1]. »

Que devait produire une pareille organisation? La division et le désordre. M. Port, sévère pour le principe, va se montrer trop indulgent pour ses conséquences.

L'immense majorité du clergé angevin refusa le serment[2].

C'était la guerre fatale entre les administrateurs et les administrés, entre les anciens et les nouveaux fidèles, entre les prêtres réfractaires et les intrus.

Dans cette guerre, M. Port — et c'est un regret sensible pour moi — prend trop souvent parti pour les oppresseurs contre les opprimés, pour les forts contre les victimes. Pour les premiers, il n'a guère que de la bienveillance, pour les seconds que des blâmes plus ou moins sévères. Les torts des uns, il les excuse presque toujours; ceux des autres, il les exagère[3]. Il en sera de même quand il arrivera aux

[1] Tome I, p 144. — Si l'on eût permis à ceux à qui l'on demandait le serment de réserver *le spirituel*, on eût évité bien des malheurs. L'Assemblée constituante fut inexorable sur ce point. Elle ne permit même pas à ceux de ses membres appelés à jurer de motiver leur serment.

Dans notre notice sur *le curé Pous* (Angers, Germain et G. Grassin, 1880, extrait de la *Revue de l'Anjou*), à laquelle M. Port nous a fait l'honneur d'emprunter quelques citations, nous avons pu établir l'esprit de condescendance et de conciliation dont était animée sur ce point une partie notable du clergé, dans l'Assemblée et au dehors. Nous avons également signalé l'équivoque, qu'on ne peut lui imputer, sur *la réserve du spirituel* qu'on affecta de ne pas introduire dans la loi, quoi qu'en dise M. Port. (Tome I, p. 133.)

[2] 4 ecclésiastiques seulement, sur 40, le prêtèrent dans le district de Saint-Florent; 5 sur 88 dans celui de Cholet, etc. (Tome I, p. 138 et suiv.) Le nombre des électeurs qui prirent part aux élections du clergé constitutionnel fut très petit; dans certaines localités, elles se firent sous la pression de la force armée. (Tome I, p. 160.)

[3] M. Port cite de nombreuses dépositions de témoins. Il ne faut ni contester ni surfaire la valeur de cet ordre de preuves. Des témoins qui cherchent à se disculper, à rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs erreurs, ou que la passion emporte, ou qui subissent la pression, toujours redoutable, surtout pour les ignorants et les faibles, des autorités devant lesquelles ils déposent, ne doivent être écoutés qu'avec réserve, qu'il s'agisse d'enquêtes civiles ou criminelles, qu'il s'agisse surtout d'enquêtes politiques.

Digitized by Google

batailles sanglantes. Que devient en tout cela cette « sympathie pour les braves gens[1] » qui est dans son cœur et qu'il voudrait faire passer dans ses écrits, cet « apaisement » qu'il cherche si sincèrement dans l'histoire, loyalement étudiée, loyalement enseignée, et qui n'en sortira toutefois qu'à une condition, c'est que l'historien se montre aussi sévère, plus sévère même pour les erreurs et les fautes de ses amis que pour celles de ses adversaires?

Il n'est pas jusqu'à « la mère de famille » dans laquelle il ne voie « une ennemie intronisée dans toutes les familles[2] ». C'était chose à laisser à Michelet vieilli. Les pauvres femmes, les plus touchantes victimes de toutes les guerres, n'étaient-elles pas du moins excusables de garder leur respect, leur confiance, leur reconnaissance au vieux prêtre qui leur avait fait faire leur première communion, qui les avait mariées, qui avait baptisé leurs enfants, dans lequel elles avaient toujours trouvé un conseil et un ami, et de le préférer à l'intrus? Ce n'est pas elles, tranquilles jusque-là dans l'Église, au confessionnal, au foyer, qui s'insurgent contre des habitudes et des croyances chères. C'est la loi nouvelle qui s'insurge contre ces habitudes et ces croyances. Elles le croient du moins, et combien souffriront et mourront pour cette croyance! Elles n'attaquent pas, elles se défendent.

Ils sont aussi sur la défensive, dans une certaine mesure, leurs maris, leurs fils qui les soutiennent et qui, bientôt, prendront les armes. C'est un fait incontestable et dont on n'a pas, jusqu'ici, tenu assez de compte. Le mot de « résistance à l'oppression », qui fut la devise des républicains modérés dans leur campagne girondine de 1793, aurait pu être celle des insurgés catholiques et royalistes. Il n'est pas juste de leur reprocher avec tant de sévérité, leur désobéissance aux lois nouvelles, quand ces lois étaient cons-

[1] Préface, p. XII.
[2] Tome II, p. 41.

Digitized by Google

tamment violées contre eux, leurs provocations, quand ils étaient eux-mêmes provoqués de mille manières[1].

Et quels sont donc les nouveaux prêtres aux pieds desquels les fidèles auraient dû se jeter? Le curé Coquille, dénonciateur acharné, dont M. Port vante à tout propos les écrits, les actes et les sentiments[2]? L'évêque Pelletier, pour lequel il montre également tant de sympathie[3]? Tous deux devaient apostasier misérablement et finir par de scandaleux mariages, donnant ainsi la mesure de leur orthodoxie religieuse. Faut-il reprocher au clergé réfractaire d'avoir entrevu *les loups ravisseurs sous la peau des brebis?* N'était-ce pas son droit et, dans une certaine mesure, son devoir de manifester les défiances, trop fondées, qu'ils lui inspiraient?

Parmi les autres prêtres constitutionnels moins indignes, beaucoup, sans doute, eurent à se plaindre de traitements injurieux, de violences même. Mais irrités du mauvais accueil qu'ils rencontraient, ne se montraient-ils pas souvent hargneux, insolents, fanatiques à leur manière, affectant de ne sortir qu'en armes; singulière prédication de la paix[4]!

M. Port condamne « cette poussée d'écrits, mêlant le mensonge à l'injure, la menace à la calomnie, qui avait pénétré tout d'un coup dans toutes les maisons des champs, des villes[5] »; il ne dit rien des écrits, non moins vio-

[1] M. Port reproche amèrement à Louis XVI de n'avoir pas soutenu la Constitution de 1791. Est-ce qu'elle était soutenue par les patriotes? Est-ce que le rôle de la Gironde ne fut pas une lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, contre toutes les prérogatives qu'elle accordait au Roi? Sans justifier complètement son attitude sur tous les points, je constate, avec des historiens sincères et libéraux, que l'exercice régulier du pouvoir royal lui avait été rendu véritablement impossible.

[2] Tome I, p. 235, 272, 293, 294, 298, 313, 315, 330, 331, 337, 342, 413, 416; — Tome II, p. 33.

[3] Tome I, p. 152.

[4] Tome I, p. 270; — Tome II, p. 33.

[5] Tome I, p. 127 et 141. Il s'y mêlait des canards tirés de la bibliothèque bleue et dont quelques-uns sont encore réimprimés de nos jours, missives autographes de Jésus-Christ, « *Lettre de la Sainte Vierge* posée et conservée précieusement dans une relique, à la grande cité de Messine », etc. (Tome I, p. 256.)

Digitized by Google

lents, non moins injurieux, que l'on semait à profusion contre le clergé réfractaire.

Arriva « l'intervention constante et trop souvent intempestive » — M. Port le reconnaît lui-même [1] — « de l'administration dans les choses de religion. » C'était inévitable, la loi civile ayant prétendu gouverner un domaine qui n'était pas le sien : Abus et excès de toute sorte ; suppression d'un certain nombre de paroisses; réquisitions et arrestations illégales [2]; violences envers les personnes; bris et enlèvement des cloches [3]; destruction brutale et parfois illégale de chapelles, d'arbres, d'effigies consacrés par la dévotion populaire [4]; femmes condamnées à faire amende honorable devant l'église, à subir une heure de carcan et à passer nues par les verges dans les carrefours [5]; d'autres subissant les mêmes outrages sans y avoir été condamnées; prêtres bannis de leur pays pour un an, trois ans, cinq ans [6]; puis la chasse aux réfractaires « comme à des bêtes féroces [7] » ; puis, enfin, les mesures légales mais légalement atroces: l'emprisonnement, à Angers, de tous les prêtres réfractaires (24 février 1792); leur expulsion autorisée sur la demande de 20 citoyens, et, finalement, leur déportation en masse (28 août 1792).

Quels étaient donc les crimes de ces réfractaires, en dehors de leur refus du serment, et ceux de leurs adhérents? Le livre de M. Port va nous les faire connaître en détail. Ils se rendaient en procession, parfois le jour, souvent la nuit [8], à Bellefontaine, aux Gardes, à Saint-Lau-

[1] Tome I, p. 204.
[2] Tome I, p. 184, 185, 382, 383, etc.
[3] Tome I, p. 310, 311.
[4] Tome I, p. 331.
[5] Tome I, p. 230.
[6] Tome I, p. 231.
[7] Tome I, p. 226.
[8] M. Port, (Tome I, p. 240) trouve ces processions nocturnes « contraires à toute loi » ; non, ce nous semble, en tant que processions, réunions plus ou moins nombreuses ; oui, si elles avaient pour objet ou pour résultat d'entraver la circulation de tous sur la voie publique.

Digitized by Google

rent-de-la-Plaine, au chant des litanies et en portant de gros cierges [1] ; on psalmodiait des prières ou des cantiques au pied d'une vieille croix ; on n'était pas armé, au début du moins ; si on le fut plus tard [2], c'était à la suite de provocations, de violences exercées par de soi-disant patriotes, même vis-à-vis de pauvres femmes : c'est un souvenir que j'ai recueilli très vivant encore dans les campagnes des Mauges. Quoi encore ? l'enterrement secret, la nuit, dans quelque enclos ou sur quelque lande, des morts que l'on ne veut pas déposer dans un cimetière profané [3] ; des messes célébrées dans les bois ou les champs.

Qu'il y eût eu quelques agitations dans l'Ouest en 1791, et même dans les années précédentes, parmi ses populations ardemment religieuses, personne ne le nie ; mais que sont-elles en comparaison des troubles, soi-disant patriotiques et toujours excusés par les révolutionnaires, toujours impunis, qui désolèrent et trop souvent ensanglantèrent le reste de la France [4] ? La maladresse et la rigueur de la répression à l'encontre des réfractaires et de leurs adhérents, irritèrent le mal au lieu de le calmer [5].

***

Reste une dernière cause du soulèvement, — la cause et l'occasion tout à la fois, — la levée des 300,000 hommes. On peut s'étonner que M. Port n'y ait pas attaché plus d'im-

[1] Tome I, p. 239, 243, 251, 294, 323.
[2] Tome I, p. 267.
[3] Tome I, p. 195.
[4] Voir sur ce point l'ouvrage de M. G. Bord : « *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789.* Nantes, 1881, in-12, et l'*Appendice* au Tome Ier de *Louis de Frotté et les insurrections normandes.*
[5] La réunion de la Poitevinière (30 avril 1792) dont le but était d'obtenir le renvoi des prêtres assermentés et la rentrée des réfractaires, d'élire aussi des députés pour porter la requête à Paris, ce qui ne paraît pas excéder le droit des citoyens, en regard des assemblées qui réclamaient violemment tout l'opposé, sera dénoncée comme « un complot d'anthropophages » (tome I, p. 348) et donnera lieu à des poursuites, à des rigueurs excessives : prétexte plutôt que raison.

Digitized by Google

portance. Il constate bien que c'est à l'occasion du tirage que se manifestèrent à Saint-Florent, et dans beaucoup d'autres paroisses des Mauges, les premières résistances, et qu'à ce moment le refus de tirer était le seul mot d'ordre des jeunes gens. C'est un peu plus tard que l'idée du rétablissement de la religion et de la monarchie va s'y mêler pour unifier et généraliser le mouvement. Il aurait pu ajouter qu'à la même époque, pour la même cause, et sur tous les points de la France, même sur ceux qui devaient rester complètement étrangers à la guerre civile, éclataient de pareilles résistances; ainsi, dans le département de l'Orne où, nous pouvons l'affirmer, n'existaient alors aucuns complots, ni civils, ni militaires, ni religieux, et qui ne devait entrer en guerre que deux ans plus tard; ainsi, encore dans des villes fort éloignées de l'Ouest, en Auvergne, en Provence, dans l'Orléanais. Rien ne rattachait ni entre eux ni à ceux de l'Ouest, ces mouvements épars. Ils n'avaient point eu de veille et n'eurent point de lendemain. Dans l'Ouest, ils devaient emprunter aux circonstances, que nous venons de rappeler et au tempérament des populations un caractère particulier d'ensemble et d'énergie. « La réquisition, dit Michelet, était l'épreuve et la pierre de touche, le vrai moment pour la Vendée. Sous l'ancien régime, on ne venait jamais à bout d'y faire tirer la milice. Le Vendéen était enraciné dans le sol, il ne faisait qu'un avec la terre et les arbres de la terre. Plutôt que de quitter ses bœufs, sa haie, son enclos, il eût fait la guerre au roi [1]. » Quelles qualités pourraient valoir, pour la guerre civile, de pareils défauts? Qu'on y joigne — aveu d'un autre ennemi de l'insurrection, que ne fait pas M. Port, — « ce qu'il y eut de grand, de sublime dans le dévoûment incomparable du peuple de la Vendée [2] », de ce

[1] *Histoire de la Révolution*. Tome V. p. 402.
[2] B. Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection*, p 74.

Digitized by Google

peuple que Napoléon, qui s'y connaissait apparemment, appelait « un peuple de géants ! »

***

Revenant, après un long circuit, à la question que nous avions posée au commencement de cette étude, nous demandons sur quelles preuves s'appuie M. Port pour soutenir que la Vendée angevine, travaillée, comme nous venons de le voir, par tant d'éléments intérieurs de contre-révolution, reçut cependant son véritable mot d'ordre de l'émigration et de la gentilhommerie provinciale.

« La Vendée, dit-il, eut ses germes bien haut et bien loin. Elle vint de Pilnitz plus que des Tuileries. Calonne en fit le plan. Les princes y eurent plus de part que le roi [1]. »

On pourrait répondre que l'initiative des princes dans le soulèvement de la Vendée est tout à fait inadmissible, quand on voit qu'ils ne surent ni diriger le mouvement, ni même s'y associer d'une façon tant soit peu énergique. Quant au rôle du roi, détrôné le 10 août 1792, six mois avant l'explosion vendéenne, il est évident qu'il est purement hypothétique.

Ailleurs M. Port accuse « l'initiative violente d'affidés aux aguets qui aurait entraîné, bon gré mal gré, dans le combat, ces pauvres gens depuis si longtemps soumis à la soldatesque. Le sentiment populaire a, dès la première heure, dénoncé cette propagande étrangère, née des malheurs publics, et bien autrement redoutable que les sermons dont elle fait profit ; car celle-là s'est organisée de loin dans l'ombre, armée d'une audace active qui n'attend que son heure et qui saura, s'il le faut, la devancer. Les menées en ont pénétré dans nos Mauges, du Poitou, puis de la Bretagne, par la conjuration incessante

[1] Tome I.

Digitized by Google

des gentilshommes, des émigrés. Un mot d'ordre nouveau circule qui les trahit. Tuer comme des chiens, piller, pendre, brûler à petit feu les patriotes, mettre à sac leurs maisons, leurs villes, ce cri-là ne sort pas des prêches, si mauvais qu'ils soient aux mauvais jours, mais de tous les libelles, de toutes les correspondances, qui s'abattent des bords du Rhin, et aussi de tant de journaux bien hantés où l'on débite galamment ces gentillesses sanglantes[1]. J'en dis là plus qu'ailleurs je n'en ai voulu dire[2] ». Étrange indiscrétion ! Discrétion plus étrange encore !

Voilà, certes, au nom de « la sympathie pour les braves gens », au nom de « l'apaisement », un des plus violents, des plus impitoyables réquisitoires que l'on ait jamais fulminés contre la Vendée ; ses pires ennemis n'étaient jamais allés plus loin. On transforme en Peaux-Rouges, en cannibales, ces chefs, ces soldats dont Gracchus Babeuf avait proclamé l'humanité, ce peuple, dont on dit soi-même qu' « il est bon et éminemment fait pour la liberté[3] ».

Heureusement, pour l'honneur de la Vendée et pour celui de l'humanité, que M. Port ne peut nous dire où il aurait trouvé formulé l'abominable programme qu'il détaille avec complaisance et qui révolte la raison autant que le cœur.

Il nous avait cependant promis de ne marcher que pièces et preuves en main, et il n'est pas de ceux qui tiennent

[1] Vous avez raison de flétrir les « gentillesses sanglantes » qui purent se glisser dans quelques feuilles ou dans quelques salons royalistes ; mais flétrissez donc de même celles qui s'étalèrent de l'autre côté Ce ne sont pas les dames royalistes qui portèrent de petites guillotines en guise de boucles d'oreilles ; qui chantèrent joyeusement : « *Les aristocrates à la lanterne, les aristocrates on les pendra!...* » ; ce ne sont pas des poètes royalistes qui se délectaient à faire rimer *guillotine* avec *divine ;* Camille Desmoulins, qui se qualifiait fièrement de procureur général de la Lanterne, n'était pas un royaliste..... au contraire. Condamnons d'un même cœur et d'un même esprit tous les excès de plume et de parole, sous toutes les cocardes, comme des ferments de haines et de discordes publiques, et unissons-nous de même pour rendre justice aux « braves gens » de tous les partis.

[2] Préface, p. XIII, XIV.

[3] T. I, p. 39, 40.

Digitized by Google

avec l'Inquisition — encore l'a-t-elle jamais dit? — que, « plus une accusation est grave, moins elle a besoin de preuves ». Nous sommes d'un avis absolument contraire.

Quel put donc être, dans l'insurrection, le rôle réel de l'émigration?

Tout d'abord, une entente entre Coblentz et la Vendée supposerait de nombreux émissaires; or, de ces émissaires, pas un seul n'aurait été saisi à une époque où, pourtant, les défiances étaient singulièrement éveillées et les arrestations nombreuses; pas un n'aurait, par cupidité, par légèreté, par peur, par patriotisme même, si l'on veut, trahi les secrets dont il était porteur; pas un n'aurait laissé son nom ni à l'histoire, ni même à la légende... C'est invraisemblable jusqu'à l'impossible.

Dira-t-on que c'était par correspondance que se nouaient et s'entretenaient les intrigues dont il s'agit? Les correspondances sont quelque chose de bien froid pour allumer un incendie comme celui de l'insurrection vendéenne. Quelle étrange puissance d'action ces émigrés auraient-ils donc exercée à distance, quelle suggestion *hypnotique* — qu'on nous passe le mot, moins étrange que la chose — sur les pauvres gens qu'ils envoyaient à la mort, sans partager leurs dangers! Les archives publiques et privées sont pleines de correspondances de l'émigration avec l'intérieur. Dans ces correspondances, beaucoup d'illusions, sans doute, de jactance, d'imprudences... rien qui justifie cette supposition d'un vaste complot.

Deux hommes ont pu, de l'Angleterre, où ils étaient réfugiés, exercer, sur les insurgés de Bretagne et de Normandie, une action considérable, Puisaye et Frotté. Je le sais et je les nomme ici d'autant plus volontiers que j'ai cherché davantage à étudier leur rôle à tous deux. Mais ils avaient débuté dans l'insurrection, payant de leur personne sous le feu, nouant eux-mêmes leurs relations. C'était en partageant leurs périls, en s'initiant à tous les secrets et à

Digitized by Google

toutes les habitudes de leurs hommes qu'ils avaient conquis sur eux un redoutable ascendant. Leur exemple se retourne donc contre ceux qui seraient tentés de l'invoquer en faveur des influences lointaines.

Mais, ce ne sont pas seulement les ennemis de l'émigration qui, maîtres de ses agents et de ses correspondances, auraient divulgué ses trames; c'est l'émigration elle-même, ce sont ses partisans qui n'auraient pas manqué de les révéler pour en tirer vanité ou profit.

M. Port connaît aussi bien et mieux que nous les mémoires publiés par les insurgés de l'Ouest ou par leurs familles, ceux de Mme de la Rochejacquelein, de Puisaye, de Billard de Veaux, de la Frégeolière, de tant d'autres. Il n'y a trouvé nulle trace du système qu'il formule aujourd'hui. Il proclame lui-même que ce système est absolument nouveau.

Dans les papiers de Frotté, qu'il n'a pu connaître, dans ceux de Moustier, dans ceux de Moulin, même silence, ou plutôt même unanimité à proclamer que l'insurrection a germé dans le sol même où elle devait se développer en l'arrosant de son sang [1].

Dans les mémoires sur l'émigration de Ferrière, de Dampmartin, de Romain, un Angevin celui-là, et de tant d'autres, rien ne trahit davantage les manœuvres dont ils auraient été les témoins ou même les complices.

Il faut se reporter à l'attitude prise, en 1814, par les

[1] Je puis même ajouter que Frotté, dont j'ai sous les yeux les notes sur l'émigration, Frotté qui rêvait en 1793 de se jeter dans la Vendée où il n'arriva que deux ans plus tard, en parle de la façon la plus vague et en homme aussi peu renseigné que possible. Il ne soupçonne point de relations déjà existantes entre elle et ses compagnons d'exil.

Autre preuve bien caractéristique de l'ignorance où l'on était à l'étranger de ce qui se passait en Vendée : c'est à un certain Gaston, prétendu généralissime, prétendu marquis, en réalité simple perruquier et officier obscur, qu'en Angleterre l'on attribuait le commandement. (Mémoires de Mme de la Rochejacquelein, chap. XI.) « Jusqu'à l'arrivée de M. de Tinténiac, ajoute-t-elle, les insurgés n'avaient eu aucune communication avec l'Angleterre. »

Digitized by Google

individus qui réclamèrent des secours, des grades ou des décorations, à raison de leur participation, réelle ou prétendue, aux insurrections de l'Ouest. Le nombre en est énorme. Ils invoquaient les titres les plus divers, se targuaient parfois des services les plus étranges, souvent même les plus imaginaires. C'est plus particulièrement dans le registre tenu et annoté par le prince de la Trémoille, président de la commission des récompenses, registre que M. Port n'a pas connu et dont nous avons pu tirer un si grand parti pour la composition de notre histoire de Frotté, que l'on voit défiler cette étrange armée de solliciteurs. Il y en a plus de 2,700. Eh bien! pas un, je crois pouvoir l'affirmer, pas un seul ne se présente comme ayant été l'instigateur ou l'instrument de ces menées qui supposeraient, à en juger par les résultats, un si grand nombre d'agents!

La liste des émigrés de Maine-et-Loire a été imprimée comme celle de tous les autres départements. On les connaît tous, et ceux qui restèrent à l'étranger, et ceux qui rentrèrent en France pour se jeter dans l'insurrection. C'est évidemment parmi eux qu'il faudrait chercher les organisateurs du mouvement qui bouleversa les Mauges... On n'en peut désigner aucun.

Des insinuations vagues contre l'abbé Maury[1] ou contre Calonne, tous deux étrangers à l'Anjou, tous deux étrangers à l'insurrection, contre le curé Cantiteau, l'homme du monde, tel que nous le révèlent ses écrits, le plus inoffensif et le moins propre à l'intrigue[2], contre Bonchamps[3], contre un gentilhomme inconnu qui aurait envoyé

[1] T. I, p. 291.

[2] Est-ce lui que M. Port a voulu désigner sous ces paroles volontairement obscures : « Une influence se cache au Pin-en-Mauges, qui s'est déjà trahie et à laquelle je n'oserais prêter un nom ». (Tome I, p. 19 et 49.) Nommez, au contraire ; une mémoire, comme un vivant, peut se défendre contre d'injustes attaques, mais non contre d'équivoques insinuations.

[3] « Arthur (Artus ?) de Bonchamps les attend *sans doute*, parfaitement au courant des événements, les dirigeant déjà *selon toute*

Digitized by Google

des « provisions » à Stofflet[1], sans qu'on puisse dire ni quand, ni comment, ni en quoi auraient consisté ces « provisions », ne sont pas des preuves. Produisez donc à leur charge une pièce, une lettre, un fait précis, une de ces preuves sérieuses et solides qu'avec raison vous exigez des autres historiens, à charge de revanche!

M. Fillon, qui n'était pas moins hostile à l'insurrection que M. Port et qui, comme chacun sait, possédait une très riche collection de documents la concernant, a publié, sous le titre de *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, un recueil de documents où il n'aurait pas manqué d'insérer ceux qui auraient favorisé la thèse de M. Port. Il y était naturellement amené par l'insistance même avec laquelle il s'efforce d'établir que les insurgés vendéens demandèrent, de bonne heure, du secours à l'étranger[2]. Quel triomphe pour lui s'il avait pu prouver que c'est de l'émigration, de l'étranger, qu'était partie l'insurrection elle-même! Il n'a rien trouvé qui favorisât ce système.

En nous parlant du « long asservissement à la soldatesque » des habitants des Mauges, peut-être M. Port oublie-t-il l'émancipation que les cahiers de 1789 attestent à chaque page, et qu'il a saluée lui-même avec fierté. Le paysan est devenu « son maître ». La « soldatesque », d'ailleurs, et les seigneurs (si ce sont eux qu'il veut ainsi désigner) sont bien loin en 1793.

« Le sentiment populaire, dénonçant la propagande étrangère dès la première heure », lui inspire une confiance que nous ne saurions partager. On a fait jouer à l'or ou aux intrigues de l'étranger dans nos discordes civiles un rôle

apparence. » (Tome II, p. 87 et 103.) Encore des insinuations! Il est acquis, au contraire, que Bonchamps fut appelé au commandement par les vives instances des paysans.

[1] Tome II, p. 133.

[2] Fontenay, Robuchon, 1847, 1 vol. in-8°. Très rare. P. 9, 34, 37, 39, 82 de son recueil.

Digitized by Google

fort exagéré; tout le monde en convient aujourd'hui. Soyons plus fiers pour revendiquer le bien, plus sincères pour confesser le mal que Français nous avons pu faire à toutes les époques. Les rumeurs populaires s'égarent souvent. L'apparition, après le 14 juillet 1789, de ces bandes de brigands qui auraient infesté nos campagnes dont elles sont encore aujourd'hui la légende, sans avoir laissé la moindre trace sérieuse dans l'histoire, en sont une preuve assez frappante. Assurément, M. Port croit peu à la réalité des apparitions merveilleuses que des milliers d'individus affirmaient et croyaient certainement avoir vues, dans les Mauges mêmes, et qu'acclamait la population tout entière. Lui-même, à chaque page de son livre, nous signale les exagérations ou les imaginations de la crédulité populaire : les Prussiens et les émigrés maîtres de Paris[1]; les 15 à 1,800 assaillants de Cholet transformés en une armée de 10,000 hommes[2]; « les rumeurs incroyables accueillies par la crédulité publique,.... semant partout un vague effroi et toutes les défiances que la peur inspire[3] »; les administrations, les prêtres intrus, les gens sérieux, La Révellière lui-même[4], s'en faisaient consciemment ou non les propagateurs.

***

L'action de la noblesse indigène, préparant de longue main et souterrainement un vaste complot, n'est pas mieux établie que celle des émigrés. Il ne suffit pas de rappeler qu'en juin 1791, à la Proustière, à vingt-cinq lieues des Mauges, et près de deux ans avant qu'elles prissent les armes, quelques gentilshommes s'étaient réunis pour délibérer sur les chances ou les moyens d'une contre-révolu-

[1] Tome II, p. 6.
[2] Tome II, p. 3, 4 et suiv.
[3] Tome II, p. 11.
[4] Tome II. p. 3, 133. — Tome I. p. 310 et suiv., 323, 326 et suiv.

Digitized by Google

tion; qu'en 1791 et 1792, près de Fougères, plus loin encore de Cholet et de Saint-Florent et, plusieurs mois avant l'insurrection, Tuffin de la Rouërie avait jeté les bases d'une conjuration qui aurait pu devenir dangereuse pour la République. Il faudrait établir la liaison, la solidarité existant entre ces trois divers mouvements. On ne l'avait pas fait jusqu'ici et M. Port ne le fait pas davantage. Aucun des noms compromis dans les affaires de la Proustière et de La Guyomarais ne se retrouve dans celles des Mauges.

La simultanéité de l'explosion sur plusieurs points divers des Mauges ne prouverait qu'une chose, c'est que les mêmes mécontentements existaient dans le pays tout entier et que la résistance au tirage y aurait rencontré presque partout les mêmes répugnances. Nous avons vu qu'en dehors des Mauges et dans la France entière s'étaient manifestés des mouvements analogues, à Montbrison, à Bordeaux, à Grenoble, au Mans, à Argentan, à Beaune, à Clermont, à Angoulême[1]. En revanche, M. Port constate lui-même que, dans diverses localités, à Cholet notamment, à Tiercé, à Montreuil, à Soucelles, à Briollay[2], le tirage s'effectua avec le plus grand calme et la plus grande facilité : il n'en aurait pu être ainsi s'il y avait eu un mot d'ordre donné et accepté, un plan concerté dans la contrée; dans ces localités comme ailleurs, il y aurait eu résistance sérieuse.

« L'habileté des manœuvres d'ensemble prouverait que des chefs expérimentés avaient combiné, depuis longtemps, ce soulèvement des populations[3]. » — Autre exagération ! « L'expérience » consommée du capitaine Bonchamps, du lieutenant d'Elbée, du sous-lieutenant Henri, qui compte 21 ans à peine, du garde chasse Stofflet, du voiturier Cathelineau !! « L'expérience » de chefs voulant plier à leur

[1] Dulaure, *Esquisses historiques*, tome III, p. 405.
[2] Tome II, p. 82.
[3] Tome II, p. 151.

Digitized by Google

tactique militaire les recrues de l'insurrection en eût infailliblement compromis le succès [1].

Il y a plus : on sait par le menu, s'il est permis de parler ainsi, que les principaux chefs de la révolte furent enlevés par les paysans. Mme de la Rochejacquelein, témoin oculaire, a raconté, avec une sincérité absolue, la manière dont Lescure, Henri de la Rochejacquelein, Marigny, furent entraînés, sans préméditation et presque involontairement, dans l'insurrection ; Mme de Bonchamps, la pression exercée sur son mari ; on sait les premières résistances de Charette, de Domaigné ; D'Elbée fut arraché au chevet de sa femme qui venait d'accoucher. Jamais ces détails n'ont été contredits par personne, et M. Port lui-même n'y oppose que des doutes vagues. Il fut un temps, et ce temps n'est pas éloigné, où il reconnaissait lui-même que les gentilshommes avaient « cédé » aux instances des paysans [2]. Quel eût été l'intérêt de leurs parents, de leurs amis, de leurs panégyristes, à fabriquer de pareilles inventions? Ils amoindrissent ainsi le rôle des personnages, au lieu de le grandir; ils en font les suivants et non l'âme de l'insurrection [3].

Il y a plus de dix ans que j'ai signalé l'existence d'une pièce bien importante pour l'histoire des débuts de l'insurrection et bien peu connue : c'est la *Liste faite d'après les connoissances personnelles des administrateurs du district de Montglonne, aliàs Saint-Florent, et les renseignements qui leur ont été donnés par les bons citoyens, des noms, prénoms, professions et derniers domiciles des individus mis hors la loi, déclarés traîtres à la patrie par les décrets des 7 et 17 septembre 1793* ;

[1] Le premier usage de leur victoire que font les vainqueurs de Saint-Florent, est de brûler les affûts des canons dont ils se sont emparés (tome II, p. 216), ce qui ne fait pas supposer chez eux de plans à longue portée.

[2] *Dictionnaire*, Vis *Bonchamps*, *Cathelineau*, etc.

[3] Mmes de la Rochejacquelein et l'auteur de la *Vie de Bonchamps*, Chauveau l'ont bien senti : ce dernier a cherché, sans la trouver, la preuve de l'initiative qu'auraient prise les chefs vendéens (p. 38.)

Digitized by Google

ensemble de leurs biens en quelques lieux qu'ils soient situés, leurs fermiers et les locataires qui les occupent[1]... Ces individus, mis hors la loi, sont précisément les insurgés les plus connus par leur situation antérieure ou par leurs grades dans l'armée catholique. La liste comprend environ 260 noms de rebelles ou d'instigateurs de la rébellion. Parmi les instigateurs, plusieurs femmes. Que M. Port veuille bien examiner ces noms. A peine y trouvera-t-il une douzaine de nobles, et ces nobles appartiennent à la rébellion armée ; tous gens de main et non de tête ou d'intrigue; aucun d'eux n'a été signalé par ses habitudes, son caractère, ses relations, comme un fauteur, dans l'ombre, des troubles qui viennent d'éclater, et l'on n'aurait pas manqué, dans ce cas, de le placer au premier rang des noms compromis.

Autre preuve dont l'évidence avait frappé Michelet lui-même[2]. Le frère de Cathelineau, fait prisonnier, est interrogé le 27 mars. On lui demande quels étaient les chefs, et il répond : « Stofflet et Cathelineau. » — Puis, s'il y avait des nobles dans l'armée : « Il y en a deux, M. d'Elbée et un autre dont je ne sais pas le nom. » Il désigne ensuite des paysans, des sergers, des marchands de Jallais et de Beaupréau.

A mesure, du reste, que M. Port, sortant des suppositions ou des accusations générales et vagues, cherche, comme il l'avait promis, à se cantonner sur le terrain des faits, ce terrain se dérobe sous ses pieds. C'est ainsi que, sur la foi de quelques témoignages isolés, il admet que, dans la foule des révoltés, à Saint-Florent, il y avait « des émigrés rentrés[3] » ; mais ces émigrés, que dans le pays tout le monde

[1] Insérée au *Bulletin de la Convention nationale*, journal aujourd'hui fort rare qui s'imprimait en placard, d'un seul côte, pour être affiché dans les communes; *Premier supplément* de la séance du 12 floréal l'an second, et *premier supplément* de la séance du 13.

[2] Tome V, p. 428. — Savary, Tome I, p. 91.

[3] Tome II, p. 93 et 213. « On les avait reconnus à leur figure ! et à leur langage !! » En revanche on désigne nominativement un grand nombre de paysans et d'ouvriers.

Digitized by Google

devait connaître, personne ne les a reconnus; personne ne les nomme, lui-même ne les nomme pas. Leur nom va du moins se retrouver infailliblement dans l'état-major de l'insurrection, dans la liste des suspects que nous venons de citer... Eh bien! non... rien!

Une vérité, pour être ancienne et admise généralement, ne cesse pas d'être vraie; elle n'a rien à y perdre et elle peut y gagner quelque chose.

Nous persistons donc à croire que le soulèvement de la Vendée ne fut point l'œuvre de l'émigration ni de la noblesse locale.

Nous le croyons avec les plus anciens historiens de la Vendée (Bourniseaux, 1802); avec les plus récents (Wallon, un maître, *Les Représentants du Peuple en mission*, 1888 [1]);

Avec les royalistes comme Mme de la Rochejacquelein : « La Vendée s'est insurgée par un mouvement spontané, inattendu; on peut vraiment dire qu'elle s'est levée en masse... Ni les prêtres, ni les nobles n'ont jamais fomenté ni commencé la révolte. Ils ont secondé les paysans, mais seulement quand l'insurrection a été établie [2]; »

Avec le républicain Michelet : « La noblesse n'eut aucune part aux commencements de l'insurrection [3]. »

***

Passons à ce que M. Port appelle « la légende » de Cathelineau. Ses efforts, pour la détruire, ont-ils été plus concluants?

Cette question a moins d'intérêt que la précédente, au point de vue de la grande histoire; j'entends de celle qui s'occupe plus du rôle des peuples que de celui des indi-

[1] Tome I, p. 3.
[2] Dernière édit., *originale*, p. 98.
[3] Tome V, p. 401.

Digitized by Google

vidus, et qui s'attache surtout à démêler les mobiles secrets qui, en certaines occasions, soulèvent et entraînent les masses. Que le premier chef vendéen ait été le paysan Cathelineau ou le garde-chasse Stofflet, au fond, cela n'a qu'une importance secondaire ; la question capitale est de savoir si ce mouvement fut spontané, populaire, et sortit, comme on l'a dit, des entrailles mêmes du sol. Or, nous venons de voir que ce dernier point reste certain, même après les attaques de M. Port, et d'autant plus certain que ces attaques ont été plus vigoureuses. Il ne pourrait donc rien enlever au rôle de Cathelineau qui ne s'ajoutât à celui de ses rustiques compagnons. Il déplacerait les influences, sans en changer ni le caractère, ni le milieu, ni les effets. Ses efforts, sous ce rapport, se retourneraient même contre la thèse qu'il essaie de soutenir, car, si l'insurrection n'avait pas à sa tête des chefs autorisés, héroïques, prestigieux, il fallait bien qu'elle y suppléât par le nombre et l'élan des soldats, par un enthousiasme collectif, c'est-à-dire absolument populaire. Les conjurations ont un nom propre ; les révolutions n'en ont pas.

« Il y a, dit M. Port, la légende qu'exploitent, après l'avoir créée, les habiles... Je crois avoir bien surpris et bien mis en évidence le flagrant délit pour ce qui concerne Cathelineau, qui a eu son metteur en scène particulier... Pour la période que j'étudie, et qu'il remplit, presque seul, dans tous les livres, son rôle est nul et doit disparaître de la scène.... [1] »

Grave assertion à laquelle M. Port attache une telle importance qu'il la reproduit en nombre d'endroits de son livre [2].

Le « metteur en scène particulier », ou plutôt le fabricateur de la fausse légende, serait, selon lui, l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges.

[1] Préface p. XI.
[2] Tome II, p. 108, 113, 125, 133, 146, 168, 250, 388.

Digitized by Google

Ce curé Cantiteau, dont aucun historien de la Vendée n'a cité ni le témoignage, ni le nom, et que M. Port, lui-même, avait omis dans son excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, après avoir passé les tristes jours de la persécution et de la guerre civile, caché dans les genêts de sa paroisse, avait écrit, en 1807, pour répondre à l'appel d'un historien de la Vendée, une lettre longue et intéressante sur Cathelineau. Elle était restée inédite et connue seulement de quelques personnes. Le Bouvier-Desmortiers en avait eu communication pour sa *Vie du général Charette*, 1809, et Genoude pour sa *Vie de Cathelineau*, 1821. C'est par distraction que M. Port dit que Chauveau, auteur de la *Vie de Bonchamps*, 1817, l'aurait connue [1]. Une copie m'en fut donnée pendant un de mes fréquents séjours dans les Mauges, et je la publiai, en 1877, dans cette même *Revue de l'Anjou* où je suis amené, aujourd'hui, à en défendre la sincérité [2].

[1] Tome II, p. 398.

[2] Il y eut un tirage à part à très petit nombre : *Le curé Cantiteau. — Notes sur les Cathelineau*. Angers, Germain et G. Grassin, 1877, 86 p. in-8°, et un *Supplément*, 1878, 10 p. in-8°.

Le curé Cantiteau a pu se tromper sur quelques dates secondaires (tome II, p. 155, 160) ; faussaire, il eût pris plus de précautions.

M. Port reproche à notre édition, tout en voulant bien reconnaître que « la faute *peut être* seulement de l'imprimeur ou plutôt même du copiste », d'avoir parlé des relations de l'abbé Bernier avec M. de La Pommelière » (ou mieux La Paumelière) au lieu de « Mme de La Pommelière ». La vérité est que nous nous étions scrupuleusement conformé au manuscrit que nous avions sous les yeux, que ce manuscrit était la copie, faite au presbytère du Pin et sous les yeux du curé Raimbaud, de celle qu'il possédait. L'original est perdu depuis longtemps, croyons-nous ; dans tous les cas, la faute, si faute il y a, serait donc celle des copistes et non la nôtre. Nous les avons suivis sans songer à mal. M. Port ajoute qu'il y a là « une vieille histoire, bien connue de M. de la Sicotière (voir notamment Yves Besnard, *Mémoires d'un Nonagénaire*, t. II, p. 213). » Nous n'avons connu l'*histoire*, à laquelle M. Port fait ici allusion, que par M. Port lui-même, et les *Mémoires* d'Yves Besnard n'ayant été publiés qu'en 1880, c'est-à-dire trois ans après l'impression de la lettre, nous ne pouvions deviner l'allusion malveillante qu'à tort ou à raison, Besnard a dirigée contre l'abbé Bernier. Les eussions-nous connus, que nous n'aurions pu alors y deviner les noms des personnages en cause.

Digitized by Google

Je disais alors, pour justifier cette publication : « Il règne, dans la lettre du curé Cantiteau, un ton d'honnêteté, de sincérité qui doit inspirer confiance. Remarquons même qu'il écrivait sous l'Empire, longtemps avant la Restauration, quand rien ne présageait encore le retour des Bourbons et l'intérêt passionné que ce retour devait prêter aux souvenirs de la Vendée [1]. »

Je n'ai rien à changer dans cette appréciation qui, je crois, a été partagée par la plupart des lecteurs.

Le curé n'était pas seulement un homme simple, dépourvu d'ambition et de vanité, n'ayant nullement cherché, à l'exemple de presque tous les falsificateurs de l'histoire contemporaine, à se tailler un petit rôle dans celui dont il aurait affublé ses personnages; il était complètement désintéressé. La famille Cathelineau était très pauvre. Elle n'avait aucun crédit dont il pût tirer personnellement honneur ou profit. Son nom ne devait même pas être cité par les écrivains auxquels il communiquait son récit.

Quel en était le destinataire? Question qui n'a guère qu'un intérêt de curiosité. M. Port, qui paraît y attacher plus d'importance que moi, affirme que ce récit fut écrit pour M. de Barante [2]; j'avais supposé qu'il l'aurait été pour Beauchamp [3]. Demandons-nous plutôt s'il est sincère.

[1] Page 2.
[2] Tome II, p. 108 et 392.
[3] « Contre toute vraisemblance », dit M. Port. (Tome II, p. 108, note.) Le mot n'est pas indulgent. Au risque d'en encourir un plus sévère encore, je crois pouvoir maintenir provisoirement ma supposition.

Pourquoi avais-je parlé de Beauchamp? Parce qu'il est certain qu'il avait préparé son *Histoire de la guerre de la Vendée* avec soin, qu'il avait demandé des notes, des mémoires, aux témoins, aux acteurs, et qu'il avait laissé dans ses papiers beaucoup de documents de ce genre reçus trop tard pour qu'il pût les utiliser. La lettre du curé Cantiteau aurait pu se trouver dans ce cas.

Voici maintenant les raisons qui nous ont empêché de croire avec M. Port que la lettre eût été adressée à M. de Barante.

Nomme sous-préfet de Bressuire, le 8 juillet 1807, M. de Barante n'arriva en Vendée qu'un peu plus tard. Il ne connaissait pas encore Mme de la Rochejacquelein. Avant qu'il se fût lié avec elle, qu'il eut

Digitized by Google

Pourquoi, encore une fois, ne le serait-il pas et quel motif aurait-on de l'accuser de fausseté ?

Remarquons qu'il coïncide de tout point avec celui de Berthre de Bourniseaux publié en 1802 [1]. La seule addition qu'il présente porte sur des points tout à fait accessoires : Cathelineau aurait été occupé à boulanger quand arriva au Pin la nouvelle de la révolte de Saint-Florent ; sa femme aurait inutilement essayé de le retenir ; il aurait harangué les amis et parents qui l'entouraient pour les entraîner sur ses pas. M. Port trouve les deux récits « d'origine identique [2] » ; j'en suis moins sûr [3]. Toujours est-il que le récit du curé Cantiteau, dans ses éléments principaux, remonterait, selon lui, à 1802, c'est-à-dire à une époque voisine—

gagné sa confiance, qu'elle l'eût chargé de la *révision* ou de la rédaction de ses *Mémoires*, il s'écoula un certain temps. C'est alors seulement qu'il commença à correspondre avec les témoins de la guerre qui pouvaient lui fournir des renseignements. La très longue lettre du curé Cantiteau est du 28 septembre, date bien rapprochée, comme on le voit, de l'arrivée de M. de Barante dans le pays.

On n'y trouve rien des formules respectueuses dont un pauvre curé de village n'aurait peut-être pas osé se départir vis-à-vis d'un dépositaire de l'autorité, d'un sous-préfet, personnage considérable en ce temps-là.

Il eût été naturel que sa lettre fût adressée à Mme de la Rochejacquelein, dont le nom était en grande vénération dans tout le pays et qui était venue au secours de la famille Cathelineau, plutôt qu'à un étranger.

Il était naturel aussi et presque inévitable, s'il répondait à l'appel de l'auteur ou du rédacteur des *Mémoires*, que, dans sa réponse, il fît la part la plus large possible aux personnages dont ces *Mémoires* devaient fixer et glorifier le souvenir, à Henri de la Rochejacquelein — et son nom y est mentionné parmi ceux des autres chefs, sans insistance particulière ; — à Lescure surtout — et son nom n'y est même pas cité ! — En d'autres termes, la lettre paraît s'adresser à un historien de la Vendée en général, bien plutôt qu'au biographe, au panégyriste de l'un de ses héros, Cathelineau seul excepté.

Enfin pas une ligne, pas une expression du texte de l'abbé Cantiteau n'aurait passé dans celui de M. de Barante : scrupule bien étrange, il faut en convenir, si on le rapproche du sans-gêne avec lequel les autres historiens, Le Bouvier-Desmortiers et Genoude, ont copié des phrases, des pages entières de la fameuse lettre : nous ne leur en faisons pas un reproche.

[1] Buisson, in-8°, p. 67.

[2] Tome II, p. 388.

[3] Les expressions sont différentes ; un détail, relatif au canon *le Missionnaire*, est aussi différent.

Digitized by Google

moins de neuf ans de distance — des événements qu'il retraçait ; et que, plus il s'en rapprocherait, plus il est inadmissible que son auteur eût eu l'impudence et la maladresse de les défigurer complètement sous les yeux de ceux-là mêmes qui y avaient pris part.

Mme de la Rochejacquelein aurait été, toujours suivant M. Port, la complice des inventions du curé, en les reproduisant ou les laissant reproduire par M. de Barante dans ses *Mémoires*. Quel eût donc été son intérêt à falsifier ainsi l'histoire? On comprendrait, à la rigueur, que, préoccupée du désir de grossir le rôle de ses proches, elle eût présenté Cathelineau comme leur agent, leur émissaire, faisant ainsi rejaillir sur eux quelque chose de sa gloire; mais le montrer agissant arrière d'eux, avant eux, et détourner, au profit de cet étranger, l'honneur qui leur revenait légitimement, elle n'a pu le faire.

Que Cathelineau fût ou non occupé à son four quand il apprit la révolte de la veille, à Saint-Florent ; qu'il se soit ou non « dépâté les mains [1] », avant de partir... que nous importe?... Il partit.

Mais, cherchons avec M. Port, lui-même, ce qu'il fit à compter de ce moment, et voyons si son rôle va être aussi *nul* qu'il prétend nous le montrer.

De l'aveu de M. Port, Cathelineau s'était fait déjà remarquer parmi les pèlerins ou les meneurs des processions au Chêne de Saint-Laurent-de-la-Plaine, qui précédèrent l'insurrection [2].

Nous croyons que M. Port a raison de dire que le mouvement fut plus général dans les Mauges, lors du tirage au sort, qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici, et que le rôle de Cathelineau y aurait été, au début du moins, moins exclusif que ne l'ont cru ses biographes.

[1] Michelet (tome V, p. 413) a arrangé cet épisode de la boulangerie en une sorte de petit drame. Si un écrivain royaliste se fût permis la même fantaisie, M. Port l'aurait vertement tancé.
[2] Février 1792. Tome I, p. 313. Voir aussi notre notice.

Digitized by Google

Mais il est, au Pin-en-Mauges, le 12 mars 1793, l'instigateur principal du mouvement qui donne véritablement le branle à l'insurrection angevine. Les autres émeutes contemporaines, ou même antérieures, se sont éteintes aux lieux mêmes où elles s'étaient allumées ; ce mouvement, lui, ne s'arrêtera pas et, gagnant de proche en proche, marchant toujours en avant, il deviendra la Grande Vendée.

Il est, à la prise de Jallais, 13 mars, un des commandants [1].

Il est vrai qu'on ne trouve pas son nom cité dans les témoignages recueillis par M. Port sur l'affaire de Chemillé (13 mars, au soir), sur celle de Cholet (14 mars), et qu'il n'a pas signé, avec Barbotin et Stofflet, la sommation adressée ce jour aux habitants de Cholet [2]. Cathelineau ne figure pas davantage dans les documents qui se rattachent à la marche sur Vihiers (16, 17 mars), ni aux marches plutôt qu'aux luttes qui remplissent les trois jours suivants.

Faut-il en conclure plus hardiment que M. Port qui, à l'ordinaire, n'ose exprimer ici qu'une supposition [3], qu'il aura quitté l'armée pour retourner au Pin ?

Conclusion démentie par le témoignage oculaire du curé Cantiteau ;

Par celui, peut-être oculaire aussi, de Savary, dont M. Port ne peut récuser l'autorité. Savary, au début des

[1] Tome II, p. 109.
[2] Tome II, p. 125.
[3] « Pierre Nau rentre en sa paroisse, qu'il organise, comme *sans doute* Cathelineau au Pin-en-Mauges » (Tome II, p. 113) ; *sans doute* veut bien dire que la chose est douteuse.

C'est là d'ailleurs une formule familière à l'auteur et qui, en faisant honneur à sa loyauté, affaiblit singulièrement la portée de ses déductions : « Ils ont *sans doute* gagné l'étranger » (Tome I. p. 226). — « Bonchamps les attendait *sans doute* » (Tome II, p. 103). — « Barbotin autorise *sans doute* » (p. 118). — « Bonchamps ne l'ignorait pas *sans doute* » (p. 153). — Ailleurs « *On assure* que le gentilhomme paie leur service » (I, 87) ; — Les dirigeant *selon toute apparence* (I. 103) : « *Probablement* des instructions » (Tome II, p. 112). — « *Comme* sur un plan donné » (p. 119). — » Stofflet annoncé *ou non* » (p. 120), etc.

Digitized by Google

troubles, était président du Tribunal du district de Cholet et membre du Conseil général de Maine-et-Loire ; l'insurrection l'avait chassé de sa ville, mais il y rentra sur l'invitation du Comité royaliste ; il connaissait une partie des insurgés. Or, Savary dit que Cathelineau était à Cholet et que c'est lui qui dirigea la marche des insurgés sur Vihiers [1] ;

Par celui du propre frère de Cathelineau qui le présente comme ayant toujours suivi ou plutôt commandé l'armée [2] ;

Par le récit unanime des historiens, y compris M. Port lui-même qui, dans son article *Cathelineau*, avait adopté, sans hésitation, l'opinion commune ;

Par l'incertitude que laissent toujours les dépositions de témoins qui n'ont pu ni tout voir, ni tout savoir de ce qui s'était passé durant cette huitaine, qui n'ont pas été interrogés spécialement sur le fait de la présence de Cathelineau dans le rassemblement, et qui n'y auront pas attaché d'importance.

Ainsi, son nom ne figure ni au bas du manifeste daté d'Angers le 21 juin 1793, ni sur la sommation envoyée aux habitants de Nantes quelques jours après. En faut-il conclure qu'il n'était ni à Angers, ni même à Nantes, où il fut blessé mortellement ? J'en tire seulement cette conséquence qu'il était peu disposé à écrire, peu soucieux de se mettre en évidence, qu'il aimait mieux agir que parler, comme l'ont dit ses biographes. On pourrait même expliquer, par cette modestie naturelle, l'effacement de certains côtés de son rôle pendant le court intervalle dont parle M. Port.

L'attitude de ses camarades va d'ailleurs le justifier complètement. S'il les eût abandonnés pour retourner à son four, leur confiance en lui se serait changée en colère et en mépris.

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 87 et 88. — M. Port, t. II, p. 341 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 91 et suiv.

Digitized by Google

Or, le 22, devant Chalonnes, nous le retrouvons commandant comme devant Jallais. Il a gardé sa place, son rang; et, le lendemain, il partage avec Bonchamps le commandement en chef [1].

Quelques semaines après, il sera proclamé généralissime.

Comment expliquer cette nomination, s'il s'était dérobé à ses devoirs de commandant divisionnaire? L'honneur suprême décerné par ses pairs, à un homme qui s'en serait rendu manifestement indigne?

Nous savons bien que l'on a cherché à cette nomination des raisons particulières et cachées. Suivant les uns, Cathelineau aurait été poussé au commandement en chef par d'Elbée, qui espérait l'exercer sous son nom; suivant d'autres, ce serait, au contraire, en opposition à celle de d'Elbée, dont les autres chefs redoutaient l'influence, qu'ils auraient présenté sa candidature [2]. Mme de la Rochejacquelein raconte les choses beaucoup plus simplement. Le choix de Cathelineau aurait été tout à la fois un hommage rendu aux services qu'il avait rendus, aux talents qu'il avait montrés, et une condescendance habile aux vues des paysans, « au moment où l'esprit d'égalité et un vif sentiment de jalousie contre la noblesse contribuaient, en grande partie, au mouvement révolutionnaire [3] ». M. de Lescure avait été le premier à proposer sa candidature. Quels que fussent les motifs secrets des chefs, il est certain qu'ils concouraient tous à la convenance ou même à la nécessité de ce choix [4].

Voici le brevet, souvent cité, de sa nomination (Saumur, 12 juin 1793) :

« Aujourd'hui, douze juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier du règne de Louis dix-sept, nous soussignés

[1] Tome II. p. 250.
[2] Fillon, p. 76.
[3] Chap. VIII, M. Port l'avait suivie dans son article sur *Cathelineau*.
[4] Cathelineau n'était pas le seul paysan qui eût alors un commandement. Parmi les chefs qui signent sa nomination nous voyons Stofflet et Tonnelet, paysans comme lui, et Déhargue simple bourgeois.

Digitized by Google

commandant les armées catholiques et royalistes, voulant établir un ordre stable et invariable dans notre armée, nous avons arrêté qu'il sera nomé un général en chef de qui tout le monde prenderoit l'ordre, d'après le scrutin, toutes les voix se sont portée sur M. Catlineau qui a commencé la guerre et à qui nous avons tous voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnoissance ; en conséquence, il a été arrêté que M. Catlineau seroit reconnu en qualité de général de l'armée et que tout le monde prenderoit l'ordre de lui. Fait à Saumur, en conseil, au quartier général, le dit jour et an que dessus, signé : Lescure. — D. Bernard de Marigny. — De Beauvolliers. — Déhargues. — Stofflet. — De Laugrenière. — Delaville de Beaugé. — De la Rochejacquelein. — De Beauvollier. — De Boisy. — D'Elbée. — Duhoux d'Hauterive. — Tonnelet. — Desessarts. — De Bonchamps [1] ».

On sait le reste. La conduite du généralissime, son cou-

[1] M. Port est évidemment gêné par cette pièce et, à plusieurs reprises différentes (Tome I, p. xi ; tome II, p. 133), il essaie d'en infirmer l'autorité. Il la déclare « *très suspecte* » : en quoi *suspecte* ? L'authenticité matérielle du brevet conservé dans la famille Cathelineau, écrit de la main de Lescure, signé par tous les chefs présents à la réunion de Saumur est incontestable. C'est donc contre le fait même de la nomination qu'il s'inscrit en *faux*. Les deux raisons sur lesquelles il s'appuie sont-elles bien sérieuses ? Tout d'abord, le procès-verbal aurait énoncé faussement que Cathelineau avait commencé la guerre. Quand il serait vrai qu'il n'aurait eu que sa part dans l'initiative de la guerre, qu'il aurait été seulement un de ceux qui la commencèrent, ce qu'on ne peut lui dénier dans le système même de M. Port, la louange que lui décerne le procès-verbal et qui ne serait qu'une formule un peu trop absolue, qu'un excès d'honneur, infirmerait-elle la sincérité de l'opération qu'il constate ? En second lieu, certains membres de la famille Cathelineau prétendraient aujourd'hui qu'en effet il n'y avait pas eu élection entre les chefs principaux, mais simple tirage au sort. Nous connaissions ce détail, et nous l'avions même signalé à M. Port il y a déjà longtemps. Mais pour qui sait les divisions qui existent fâcheusement au sein de la famille Cathelineau et le peu de certitude des renseignements qu'elle possède sur le généralissime, puisqu'elle a tour à tour accepté les dates contradictoires du 4 et du 14 juillet 1793 comme celles de sa mort [2], l'erreur de quelques-uns de ses membres au sujet du brevet n'a guère de portée. J'ajoute qu'ils auraient prétendu avoir *vu* le brevet constatant en toutes lettres le fait du tirage au sort et qu'ils ont commis ici une méprise évidente, confondant le brevet ci-dessus, le seul qui existe, qui puisse exister, avec celui dont ils parlent sans l'avoir suffisamment examiné.

[2] V. p. 29 et 77 de notre notice.

Digitized by Google

rage, ses succès, sa blessure au siège de Nantes et sa mort montrent assez qu'en ce qui le concerne, tout n'est pas légende.

Quelques lignes de M. Fillon résument sa vie tout entière :

« La perte de Cathelineau cet homme extraordinaire, véritable drapeau de la Vendée, porta un coup terrible à l'insurrection. Les masses qui avaient une foi aveugle en lui perdirent confiance et ne se crurent plus invincibles [1]. »

En définitive, sa figure, malgré les attaques de M. Port, reste à nos yeux consacrée par l'admiration de ses amis. par le respect de ses ennemis, par une tradition ininterrompue et inaltérée qui remonte au temps même de son apparition dans la guerre [2].

Elle gardera dans l'histoire la place que David d'Angers lui avait assignée, si honorable, dans l'esquisse d'un frontispice [3] que l'on pourrait croire l'esquisse d'un monument, et dans laquelle, comme Briseux dans ses *hymnes média-*

[1] P. 78.

[2] Il est à remarquer que personne dans l'armée royale, personne dans le parti contraire n'aurait eu l'idée d'éventer l'espèce de supercherie dénoncée par M. Port, à l'époque où elle aurait eu lieu, ni même depuis. On voit au contraire Cathelineau accepté, exalté par tous les témoignages contemporains : « l'un des premiers chefs de l'armée catholique et royale de la Vendée.... Martyr ». (*Almanac royaliste pour l'année 1795*, par le comte de Puisaye) S. L. MDCCXCV, in-8°. — « Ecoutez dans cette forêt le bouillant Cathelineau, haranguant les paysans qu'il a rassemblés; voyez-le embraser du feu qui le dévore ces âmes simples et droites et leur communiquer son enthousiasme. » (*Discours de M. de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, à l'occasion du service solennel pour MM. les généraux, officiers et soldats des armées royalistes et catholiques... prononcé à Jersey, le 29 avril 1796.* 1796, p. 12.) — « Charette, Stofflet et le sacristain de l'église de Beaupréau, le bouillant Catineau, se mettent à la tête de trois mouvements en même temps. » (*Séjour de dix mois en France, par un émigré*, Hambourg, 1795, in-8°, p. 98.) Ces trois pièces, que j'ai la bonne fortune de posséder, sont excessivement rares.

[3] Ce frontispice était destiné à un livre de M. Fillon, qui n'a pas paru : *Causes et but social de la Guerre de la Vendée*, 3 vol. in-8°. La description en a été donnée par ce dernier dans ses *Lettres écrites de la Vendée* p. 102. Elle est assez intéressante et assez peu connue pour mériter d'être reproduite intégralement. M. Jouin ne l'a pas donnée dans son beau livre *David d'Angers*, 1878.

Digitized by Google

teurs, le grand artiste avait su faire rayonner, bien au-dessus des passions et des préjugés de parti, l'idéal de la foi, du courage et du dévouement.

« Les personnages mis en scène sont : l'Histoire assise, s'apprêtant à écrire le récit de nos guerres civiles. Debout, à sa droite, la Justice élève le flambeau qui doit la guider dans ses appréciations. Du même côté, étagés sur trois gradins, se voient Kléber, Marceau, Hoche, Travot et deux soldats républicains, héros anonymes, qui furent les compagnons d'armes du vieux guerrier du Panthéon. Les deux premiers, qu'afflige le souvenir d'une lutte fratricide, semblent chercher d'autres ennemis à combattre ; Hoche, la main sur une charrue, présente le rameau d'olivier, tandis que Travot s'avance avec l'acte qui donne la paix à la Vendée. — A la gauche de l'Histoire est le groupe des chefs royalistes. Bonchamps attend d'un air tranquille le jugement de la postérité ; Henri de la Rochejacquelein, nature enthousiaste et chevaleresque, se repose sur la conviction du devoir accompli ; *le voiturier Cathelineau, les yeux fixés au ciel, élève vers lui ses pensées :* d'Elbée et un inconnu, dont on ne voit que le panache, relégués au second rang, se perdent dans la foule ; Charette, appuyé sur son sabre, unique emblême du droit à ses yeux, s'isole au bas de l'estrade, comme il s'était isolé durant le combat ; derrière lui, l'abbé Bernier cherche à dérober les crimes et les turpitudes de sa vie aux regards de la Justice. Le nom de chacun des acteurs du drame est inscrit sur les marches du piédestal. — Sur le devant de l'estrade, une jeune mère tourne des regards reconnaissants sur le symbole de paix qu'apporte Hoche à la Vendée, tandis que de ses cinq enfants le plus jeune s'alimente de son lait, et que l'aîné nourrit déjà dans un livre sa précoce intelligence. Ce dernier groupe est plein de grâce, d'un effet charmant, et contraste par son réalisme avec la tournure magistrale des autres personnages ».

***

Cette discussion avec un homme de la valeur de M. Port, avec un adversaire qui fut et qui, je l'espère, restera tou-

Digitized by Google

jours un ami, m'a été pénible sous plus d'un rapport. Toutefois, je ne regrette qu'à demi la hardiesse de ses attaques. Elles m'ont conduit à approfondir certaines questions importantes, sur lesquelles je ne croyais pas que le doute pût s'élever, à vérifier, à fortifier par l'étude et par la réflexion mes convictions anciennes, peut-être aussi à épargner à plusieurs des esprits sérieux et sincères qui auront bien voulu suivre mon long travail jusqu'au bout, quelque chose des recherches et des efforts qu'il m'aura coûtés.

L. DE LA SICOTIÈRE.

Digitized by Google

LA SCIENCE

Avant que ton amour m'eût expliqué les choses,
Je ne devinais pas, — tant mon ciel était noir ! —
Quel est cet inconnu qui nous parle, le soir,
Et qui conduit le monde à ses métamorphoses.

Ayant cherché longtemps les effets et les causes,
Je consumais mes jours en un vain désespoir :
J'avais creusé trop loin pour toucher et pour voir,
Et j'étais trop savant pour comprendre les roses.

Quand tu m'es apparue, un matin de printemps,
Je traînais, au milieu des labeurs haletants,
Cette soif d'infini toujours inassouvie.

Mais tes petites mains m'ont ouvert le ciel bleu,
Mais tes baisers chéris m'ont expliqué la vie,
Et ton amour d'enfant m'a fait comprendre Dieu.

Charles Fuster.

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

Ce n'est point une œuvre prétentieuse que ce recueil de notes et de documents rassemblés un peu partout, au hasard des rencontres et à l'aventure du chemin. Je n'ose, je ne puis le comparer à un cartulaire. Moins grave, moins important, si l'on veut, sous le rapport de l'antiquité des textes, j'espère qu'il ne sera pas moins intéressant par la variété des actes publiés [1].

Je l'offre de bon cœur à mes chers Angevins.

N'est-il pas vrai ? Plus on est éloigné de la terre natale, plus on semble aimer sa patrie d'un amour passionné, plus on éprouve de joie à en recueillir quelques épaves, quelques échos. De même dans ce grand pèlerinage de la vie, ne l'a-t-on pas remarqué, en feuilletant un dossier, en parcourant une bibliothèque le moindre cri du passé, le témoignage contemporain, souvent le plus futile en apparence, réjouit le cœur comme un écho de la patrie lointaine. On aime plus son petit coin de terre lorsqu'on le connaît mieux. Le passé, notre passé, revit mieux pour nous, en quelques lignes naïves tracées par l'aïeul, en ce contrat libellé par un tabellion du pays, en ces pages de

[1] A moins d'indications contraires, les documents cités ou reproduits font partie de ma collection particulière. Je n'ai pas cru devoir me borner exclusivement aux pièces tout à fait inédites : tels fragments d'ouvrages imprimés, uniques ou d'une très grande rareté, offriront aux curieux autant d'intérêt que des manuscrits.

Digitized by Google

chronique locale au jour le jour, que dans la majesté, — ou, trop souvent, dans l'emphase de la grande histoire.

La patrie d'hier, c'est pour le pèlerin, pour l'exilé d'aujourd'hui, comme la première patrie, car elle nous rapproche un tout petit peu de la vraie grande patrie, que nous avons quittée, — où nous devons fatalement revenir...

C'est à ce titre, sans doute, que la recherche de la vérité sur nos origines nous attire si fortement, si impérieusement.

L'homme est avide de savoir. Plus on sait, plus on sent que l'on ignore ; plus on a besoin d'interroger.

Ceux qui professent un si superbe, si ridicule dédain pour les archives et les bibliothèques, se sont-ils jamais donné la peine de les faire parler ?

J'aurais atteint mon but, si je parvenais à satisfaire la curiosité de quelques-uns, et surtout si je parvenais à stimuler la curiosité de quelques autres.

Avec sa magnifique collection de manuscrits à la Bibliothèque, ses Sociétés, ses annales, son musée Saint-Jean, ses publications nouvelles et ses réimpressions, ses chroniqueurs et ses historiens anciens et modernes, avec son *Dictionnaire* et sa *Revue*, notre Anjou offre une carrière immense aux travailleurs sérieux. Peu de provinces pourraient fournir de tels matériaux, une pareille somme d'études locales. Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à glaner dans le champ de l'histoire angevine ?

L'histoire sera toujours à compléter, — et trop souvent à refaire !...

Quels que soient ses efforts pour arriver à la vérité, l'homme le plus consciencieux est exposé à l'erreur. Cet amour de la vérité qui est inné chez lui, il ne pourra jamais le satisfaire complètement. Et l'exactitude que cherche l'historien loyal, ce n'est pas encore la vérité, ce n'en est qu'une lueur, un rayon à peine. L'on se découragerait bien vite si toute notre vie n'était pas une aspiration vers la vérité abso-

Digitized by Google

lue. Ni l'expérience, ni l'évidence, ne rebutent cette noble ambition, digne de la fin dernière de l'homme. L'esprit cherche à savoir, à savoir encore; il interrogera toujours, il provoquera les réponses, et d'autres réponses, et cela, jusqu'à la fin, jusqu'à la mort, entrevue dès le seuil de la vie, avec ses redoutables interrogations, ses mystères insondables.

L'historien doit savoir borner son ambition. Rêver la vérité absolue dans l'histoire, c'est rêver l'impossible. C'est méconnaître les infirmités de la nature humaine. C'est un acte d'orgueil. Soyons plus modestes. Mais évitons un autre écueil tout aussi commun : évitons de couvrir, sous un apparent scepticisme historique, un fond d'indifférence et de paresse trop naturel à certains tempéraments. Ne pouvant tout savoir, essayons, du moins, d'apprendre le plus possible.

C'est un charme de la vie. C'est un moyen de remplir notre mission ici-bas, car l'intelligence, la mémoire, le jugement, ont été donnés à l'homme pour qu'il en use au profit de son expérience.

Un autre écueil pour l'historien, c'est le parti-pris.

Le domaine de l'histoire n'a pas toujours échappé aux passions des coteries.

Certaines écoles partent d'une idée préconçue, et toutes leurs recherches, tous leurs efforts tendent uniquement à faire prévaloir cette idée.

Les unes ont résolu de décrier, de conspuer le passé d'avant 1789; elles ont entrepris de faire tomber sous le ridicule et la malédiction, les ancêtres, grands ou petits, et leurs œuvres, et leurs luttes, et leurs malheurs, et tout, jusqu'à leurs gloires.

Les autres, au contraire, ne veulent rien voir, ni rien entendre de ce qui s'est vu ou entendu depuis un siècle, en notre pays. Elles ne veulent connaître que le passé, et prétendent ne le connaître que pour l'admirer, tout entier,

Digitized by Google

sans réserve. Elles oublient trop que, depuis l'antiquité la plus reculée, et dans tous les temps, il s'est toujours trouvé des esprits chagrins pour professer que leur siècle était le pire de tous les siècles. Elles devraient se rappeler aussi qu'il est plus aisé de maudire le temps où Dieu nous a fait naître, que de travailler à l'améliorer.

Il faut donc se tenir en dehors de ces deux erreurs : aimons notre temps, en ce qu'il a de bien, efforçons-nous de le rendre meilleur, et soyons justes pour ceux qui nous ont précédés sur cette terre.

L'historien doit écouter les témoins d'un autre âge, avec attention, discernement, impartialité. Il doit aussi ne pas manquer de tenir un grand compte des temps, des milieux, des mœurs, des circonstances, enfin de tout ce qui peut influer sur les actes et peser sur une décision. S'il veut faire passer toute la critique historique dans un même moule, dans un moule trop étroit, — s'il oublie qu'il s'agit d'hommes, de sociétés plus ou moins avançées, et toujours perfectibles, si surtout il prétend tout ramener à un idéal qui n'a jamais été et qui ne sera jamais de ce monde, l'écrivain pourra faire un beau roman, une brillante poésie, un vigoureux pamphlet, il ne fera pas une œuvre digne de l'historien.

Est-ce à dire que l'histore doive n'être qu'une sèche nomenclature ? Non, certes. Ce serait un squelette, ce ne serait pas un corps. Et l'impartialité de l'historien n'a jamais pu être confondue avec un scepticisme desséchant et stérile. Le bien reste le bien, et il ne faut pas craindre de le dire. Mais il ne faut pas craindre, non plus, de louer le bien quand on le rencontre chez des adversaires, car il ne cesse pas d'être le bien ; comme il ne faut pas craindre de blâmer le mal chez des coréligionnaires ou des amis qui se seraient oubliés à commettre le mal.

De même, il faut être également juste pour le passé et pour le présent, éviter cette partialité aveugle qui blâme

Digitized by Google

ou loue, en bloc, selon les tendances ou les partis, tout un siècle, toute une ère, comme si tant que le monde est monde, l'on ne devait pas voir aux prises chaque jour, et partout, ces deux ennemis éternels, le Mal et le Bien!...

Mais je parle de la grande histoire. Et je m'égare. La publication que j'entreprends ici est bien plus modeste. Ce sont des notes, des documents, de simples matériaux. A d'autres d'en tirer profit. Je me borne à les faire connaître. Et j'ai tâché d'être aussi sobre que possible de commentaires, persuadé que ce Recueil aurait d'autant plus de valeur que je laisserais davantage la parole aux textes eux-mêmes.

J. D.

1765. — Les courses de pelotes par les nouveaux mariés, à Beaufort.

Une des plus curieuses coutumes féodales existait à Beaufort, depuis un temps dont il ne nous a pas été possible de fixer la date. Tous les nouveaux mariés qui passaient la première nuit de leur noce dans la ville ou les faubourgs de Beaufort devaient verser une contribution de 15 ou 16 sous, et même se faire condamner, par défaut, à 3 livres d'amende, s'ils ne gagnaient, le lendemain de Noël, une des trois *pelotes* jetées dans l'eau du Couasnon, du haut de l'arche des Grands-Moulins, à l'entrée de la route de Mazé.

Les archives municipales de Beaufort contiennent (série C. C. 1), 29 pièces, requêtes judiciaires et procès-verbaux sur ces jetées de pelottes, du 26 décembre 1671 au 26 décembre 1776. Tous ces documents se ressemblent à peu près. Voici le procès-verbal de la réunion du lendemain de Noël 1765 :

Aujourdhuy, mercredy, lendemain de Noel, 26 décembre 1765, à l'issue des vêpres.

Nous, Pierre, Constance Guinoyseau de Boismarie, ecuyer seigneur du Boulay, conseiller du Roy, sénéchal de robe

Digitized by Google

longue, juge ordinaire civil, president, commissaire enquesteur et examinateur en la senéchaussée, siege royal de Beaufort, avec le procureur du Roy, assisté de Me Pierre Nicolle de Maisonneuve, receveur du domaine dudit Beaufort, et de Toussaint Prevel, notre greffier, suivy de Louis Ledoyen, et Jean Chardon, huissiers,

Ce requerant, François Hacquin, adjudicataire général des droits domaniaux de prevosté, d'herbages, billettes et autres droits faisant partie du domaine du comté de Beaufort, réuni à la couronne par le décès des engagistes, poursuite et diligence de Me Philippe Beritault, notaire royal, receveur desdits droits, demeurant en cette ville, et en consequence de notre ordonnance du 24 de ce mois ;

Sommes transportés sur la grande harche des Grands-Moulins de cette ville pour faire exécuter les arrêts et règlements de la Cour et la declaration des habitants de cette ville du 27 décembre 1683, par lesquels appert que tous les nouveaux mariez de cette ville et fauxbourgs[1] devaient fournir à Sa Majesté, à cause de sondit comté chacune une pelotte, et de comparoir sur laditte harche pour courir trois d'icelles qui doivent estre jettées, scavoir: la première par nous, la seconde par le procureur du Roy, et la troisième par le receveur dudit comté, et doivent se gagner aux lieux et buts indiqués avec les anciens mariés contradicteurs, sinon, et adestant[2], les nouveaux mariés doivent payer chacun 16 sols pour tenir lieu de ladite pelotte au fermier et receveur des droits de la Prevosté de cette ville, qui est tenu ladite fournir en leur lieu et place, et doivent en outre les defaillants être condamnés en trois livres d'amende chacun. Et étant arrivés sur ladite

[1] La plupart des procès-verbaux disent plus exactement « les nouveaux mariés qui ont couché la première nuit de leurs noces, dans cette ville et fauxbourgs de Beaufort. » Voir *Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité spécialement en Anjou*, par M. Albert Bruas (*Revue d'Anjou* 1868).

[2] *Adest*, il manque.

Digitized by Google

harche ont esté appellés, tous les dits nouveaux mariés en le cas susdit qui sont :

Pierre Minguet, boucher.
Urbain Bouchard, tisserand.
Jacques Chevallier, bécheur.
Louis Serince, tisserand.
Pierre Decosse, becheur.
Guillaume Brudasne, tisserand.
François Bonnallé, tisserand.
Jean Martin, bécheur.
Michel David, bécheur.
Jean Cleret Garçon, tisserand.
Pierre Furon, tisserand.
Le sieur Claude François Huard, tanneur.
Jean Lambert, tisserand.
Jean Delaunay (sans profession).
René Preau (sans profession).
Francois Saintes (bécheur).
Le s^r Pierre René Druillet de l'Isle, bourgeois.
Pierre Bibard, tisserand.
Pierre Chardon, tisserand.
Ambroise Bourcier, boulanger [1].
Le s^r Louis Lainé, maître tanneur.
Pierre Bourdais, filassier.
M. Me Jean Phelipeaux, conseiller avocat du roy à la sénéchaussée de Beaufort [2].
Jean Pavillon.
Le s^r Pierre Corbineau du Bourg, maître en chirurgie [3].

Tous lesquels susdits mariés, appelés en la manière ordinaire et accoutumée, ont comparu, fors et à l'exception

[1] Grand-père de M. Camille Bourcier, conseiller à la Cour d'Angers et auteur d'excellents ouvrages sur l'Anjou

[2] Agé de 52 ans, fils de deffunt Mathurin Phelippeau, procureur à la Cour du Parlement de Paris.

[3] Les nobles étaient seuls exempts de ces droits domaniaux ; on voit ici le peuple et la bourgeoisie représentés,

Digitized by Google

desdits Martin, Chardon, et sieur Phelippeaux, desquels ce requerant ledit sieur Beritault, pour ledit sieur Hacquin nous en avons donné et donnons de faire nonobstant lequel et par le profit dicelluy, ordonnons qu'il sera présentement par nous procédé à l'exécution desdits requets de ladite déclaration du 27 décembre 1683.

En consequence la première desdites pelottes jettée par nous, senéchal, a été prise en l'eau [1], et gagnée par ledit Bourdais, la seconde desdites pelottes jettée par ledit procureur du roy a été prise dans l'eau et gagnée par ledit Chevallier, et la troisième, et dernière, jetée par ledit sieur Nicolle a été aussi prise dans l'eau et gagnée par ledit Bourdais.

Ordonnons qu'il sera payé, scavoir : auxdits Bourdais 32 sols pour le gain desdites première et 3e pelottes, et aud. Chevallier 16 sols pour le gain de la seconde pelotte. Et, ce requérant, le procureur du roy, avons condamné les autres particuliers comparant à payer audit sieur receveur des droits chacun 16 sols et les défaillants, chacun à la somme de 3 livres d'amende, ce qui sera exécuté nonobstant, etc.

En mandant, etc. Donné à Beaufort, en la maison de Me Pierre Bernard Poupard, sieur de Moru, bourgeois, où nous nous sommes retirés pour rédiger le présent procès-verbal lesdits jour et an.

(Signé) : Guinoyseau du Boulay.

Malgré la rigueur de la température, le 26 décembre de chaque année, il ne faudrait point juger cette jetée de pelottes, comme sont portés à la juger nos contemporains moins robustes que leurs aînés, et plus amis de leurs aises. Il y a sans doute, dans l'origine de cette coutume, une idée obser-

[1] Un des procès-verbaux dit qu'une des pelotes fut jetée jusqu'à la Croix-Aurée (aujourd'hui rétablie), près la ferme de la Prévôté, au-delà du Petit-Moulin et de l'abattoir actuel,

Digitized by Google

vée d'autorité, mais il n'est pas douteux que cet usage n'ait été l'occasion d'une de ces fêtes publiques, que l'on recherchait tant jadis. A la Chapelle-d'Angilon, en Berry, les jeunes hommes à marier et les nouveaux mariés de l'année devaient « jeter la pelotte les uns contre les autres au jour de la Pentecoste. » (V. *d'Olive*, livre II, ch. I, cité par M. Albert Bruas dans la *Revue d'Anjou*, 1868, tome I, p. 173 : *Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité, spécialement en Anjou.*) A Brest, une coutume presque semblable avait lieu, et cela, dans tout l'appareil des réjouissances et amusements ; « quelque temps qu'il fît, et dans quelque saison qu'on se trouvât, » à l'installation du Maire, « les mariés « dans l'année de l'élection, et ceux qui avaient fait construire « un édifice quelconque, dans le cours des trois années antérieures à la réception du nouveau magistrat... devaient, « l'un après l'autre, se jeter à l'eau de dessus le quai, et « ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient le faire sans danger, étaient obligés de fournir un remplaçant qu'ils « payaient... » Ces sauteurs concouraient à gagner un prix. On l'obtenait en arrachant des oranges suspendues autour d'une couronne de verdure, suspendue à une corde qui passait sur le rouet d'une poulie frappée à l'extrémité d'une vergue. Par un mouvement de va et vient, la couronne descendait près de l'eau et y remontait. Il fallait que le nageur saisit le moment favorable d'empoigner l'orange. La première avait le premier prix, et ainsi de suite jusqu'à la quatrième, exclusivement. Le surplus des oranges n'avait rien [1]. »

A Brest, comme à Beaufort, il s'agissait, en somme, de concourir à un prix, pour l'amusement de ses concitoyens. Ceux qui ne voulaient pas se rendre tributaires de cette coutume, avaient la ressource d'aller faire un voyage de noce, le jour même de leur mariage, et de coucher hors de la ville. Il est probable que plus d'un couple quittait Beaufort le soir des épousailles, car le nombre des mariés appelés à courir la pelote est inférieur, chaque année, au nombre des mariages célébrés à Beaufort ; ainsi, pour cette année 1765, nous voyons appeler seulement 25 maris, et il y eut 33 mariages ; treize

[1] Dauvin : *Essais topographique, statistique et historique sur la ville, le château, le port et la rade de Brest.* — (Brest, 1816, in-8°), pp. 52 et 151.

Digitized by Google

mariés avaient couché hors de Beaufort et n'étaient pas dans « le cas susdit. »

En outre, moyennant une amende de trois livres, soit la somme modique de 4 fr. 32 de notre monnaie actuelle[1], chaque nouveau marié pouvait se dispenser de cette corvée, s'il ne la considérait pas comme un plaisir. Mais ce qui nous paraît bien montrer qu'en général à Beaufort comme à Brest, on ne cherchait guère à se dispenser de courir la pelote, c'est que nous voyons, dans la liste ci-dessus, un notable, comme Lainé, maître tanneur, un maître chirurgien comme maître Corbineau du Boury, et un bourgeois de notre plus vieille bourgeoisie Beaufortaise, M. Druillet, sieur de l'Isle, se jeter à l'eau comme les simples artisans pour courir la pelote, alors qu'ils pouvaient payer une amende de 3 livres tout aussi facilement que le bécheur Martin, et les tisserands Bouchard et Chardon, qui préférèrent, avec Me Phelippeau, fils d'un procureur à la Cour du Parlement de Paris, payer la petite contribution et rester au chaud, — et au sec !...

1223. — Dédicace de l'église abbatiale de Chaloché.

Gaignières, dans un de ses recueils (manuscrit 224450 de la bibliothèque nationale, p. 281), nous a laissé l'inscription commémorative de la dédicace de cette église qui était, dit-il, placée « au pilier, sous l'arcade de la croisée, au bout des chaires, en haut près le grand autel, du costé de la sacristie : »

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI M° CC
XXIII XIII° KAL. SEPTEMBRIS [2] DEDI-
CATA EST ECCLESIA DE CALOCHEIO IN HO-
NORE DEI GENITRICIS SIMP[3] VIRGINIS
MARIE ET OMNIUM SANCTOR.[4] A DOMINO
GUILLERMO DE SANCTA SUSANNA [5] GRACIA

[1] Voir le marquis de Belleval : *Nos pères*, mœurs et coutumes (Olivier, 1878, in-8°), p. 795, — et Bally, *Histoire financière de la France*, tome II. p. 298 et suivantes.
[2] Le 19 août 1223.
[3] Semper.
[4] Sanctorum.
[5] Guillaume de Beaumont de Sainte-Suzanne, qui fut évêque d'Angers de 1203 à 1240.

Digitized by Google

DEI ANDEGAVENSI EPISCOPO AD PETITIONUM
DOMINI GUILLERMI PISCIS [1], ABBATIS.

Cette note m'avait échappé lorsque j'ai publié ma notice sur l'*Abbaye de Chaloché*, dans la *Revue de l'Anjou*, 1873.

1568. — Les Casaques-Blanches au passage de la Loire.

En l'an 1568, au mois de septembre, les partisans du prince de Condé voians les embusches qui leur estoient dressées, par souz terre, pour les attrapper et ruiner tandis qu'on publioit lettres et déclarations de par le roy pour leur liberté de conscience, et qu'on les faisoit assassiner ou le moyen se rencontroit, reprirent ouuertement les armes, et assemblerent leurs amis et serviteurs.

Monsieur de Lauardin (Charles de Beaumanoir), qui s'estoit retiré auec Madame Catherine de Bellay, sa femme, en secondes nopces, et ses enfans en son chasteau d'Antoigné [2], manda de ses nouvelles au sieur de Mimbré, messire Jacques de Cordouën, qui promptement se saisit de Fresnay, asseurant les habitants qu'il ne leur seroit faict aucune violence. Il estoit conneu d'eux pour estre gentilhomme fort vertueux et leur voisin, ils le souffrirent fort facillement.

Là, s'achemina incontinent mondict sieur de Lauardin avec Monsieur son fils Jean de Beaumanoir, encore fort jeune, et avoit avec luy au partir dudict Antoigné seulement quinze lances et vingt ou vingt cinq arquebusiers et attendit à Fresnay tous ceux du party [3] qui voulurent se ranger auec luy.

Là se rendit Monsieur... de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny, le sieur de Rabodanges, beau frère du seigneur de Mimbré, le sieur de Saincte

[1] Guillaume de Brezé, surnommé Poisson, abbé de Chaloché.
[2] Au Maine.
[3] Tous les huguenots.

Digitized by Google

Marie d'Agneaux, et plusieurs autres qui partant de Fresnay s'acheminèrent à Laval où ils devoient rencontrer le sieur d'Andelot avec les trouppes de Bretagne et d'Anjou, et de la Basse-Normandie[1] : mais ne le trouvant, passa outre, pour aller le prendre au passage de la rivière de Loyre, et arriva mondict sgr de Lauardin à *Beauffort en Vallée*, attendant des nouvelles dud. seigr d'Andelot.

Comme il sortait du disner[2], et les chevaux à peine avoient repeu, on cria, allarme! et arriva quelques fugitifs qui asseurèrent monsieur d'Andelot estre au combat et fort engagé par monsr de Martigues[3] et en danger d'estre mort ou pris. On sonne à cheval, et sortit-on aux prairies en bataille marchans en bon ordre droit au quartier de M. d'Andelot qui estoit à Saint Mathurin des Rosiers[4]. Là se rencontrèrent le sieur de Bressault[5] avec sa cornette, le sieur de Sey, normand, lieutenant du comte de Choisy, Monsieur le vidame de Chartres qui n'avoit que son train. Il fut resolu de combattre ce qui se trouueroit deuant eux et prierent tous effectivement monsieur de Lauardin de commander pour l'heure, eux tous, ce qu'il accepta à leur requeste.

Separant donc ses gens de pied sur la main gauche, il les bailla à conduire à un soldat normand appellé Lagarde,

[1] Au nombre de 6,000 ; voir l'*Histoire du protestantisme en Normandie*.

[2] Le 14 septembre (Conf. l'abbé Pletteau : *Annales ecclésiastiques*, *Revue de l'Anjou*, 1880, tome II, pp. 222-223).

[3] Sébastien de Luxembourg, gouverneur de Bretagne, sieur de Martigues.

[4] Faut-il lire ici « entre Saint-Mathurin et les Rosiers », c'est-à-dire vers le lieu de la Menitré, situé sur la Loire, à 4 kilomètres de Saint-Mathurin, à 7 kilomètres des Rosiers et à 6 kilomètres 500 de Beaufort ? La commune toute récente de la Menitré a été formée de territoire appartenant aux Rosiers et à Saint-Mathurin. Louvet, dans son *Journal* publié par la *Revue d'Anjou et du Maine*, dit que c'est à Saint-Mathurin que, le 15 septembre 1568, les huguenots furent mis en déroute par le sieur de Martigues.

[5] Sur René de la Rouvraye, dit le diable de Bressault, voir l'intéressant travail de M. André Joûbert, *Etudes sur les Misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *siècles*, 1886, in-8°. Voir aussi Haag, *La France protestante*.

Digitized by Google

à la faueur des fossez et saulayes qui sont dans les prairies entre la ville de Beauffort et ledict lieu des Rosiers, luy ordonnant ce qu'il avoit à faire, et marcha avec sa cavallerie, ordonnant au sieur de Bressault, qui connaissoit le pays, de jetter dix coureurs deuant pour auoir advis de ce qu'ils apprendroient.

Tout incontinent, ou peu après, les coureurs rapporterent qu'ils auoient veu des trouppes dans les prairies, et sans scauoir qui ils estoient.

Mondict sieur de Lauardin fist sonner, armet en teste, et marcher fort serré. On fut asseuré que c'estoit Monsieur d'Andelot qui, de sa part, auoit eu allarme des nostres. Ayant de plus près descouuert les casaques blanches, il s'aduança vers Monsieur de Lauardin auquel ayant donné le bon soir, il le pria de mettre promptement cinquante bons arquebusiers de ceux de Lagarde, sur la levée qui estoit prochaine et audict seigneur de Lauardin, de se mettre à leur queüe et marcher, en toute diligence, après le sieur de Martigues qui de sa part passoit en fort grand haste pour gaigner Saumur : mais il estoit desjà trop aduancé, et se sauva ayant faict un affront assez grand aùdict sieur d'Andelot tenu en son temps pour un des grands capitaines de la France[1]. Et ledit sieur de Martigues, se mit en euident péril sans avoir fait autre chose que passer et perdre partie de son bagage sur la levée pour ne pouuoir marcher en pareille diligence. Ce faict, fut ordonné chacun retourner, pour ce soir, en son quartier, et le lendemain au matin estre en bataille auec les trouppes au bord de la levée.

Monsieur de Lauardin et les siens retournerent à Beauffort, où la nuit arriua le comte de Montgommery[2] auec une

[1] La troupe de Martigues perdit 20 hommes, en tua 80 à l'ennemi, faillit prendre messire d'Andelot, le capitaine de la Noue, et arriva le soir même à Saumur, hors d'haleine et victorieuse (l'abbé Pletteau, *loc. cit.*)

[2] Montgoméry, meurtrier de Henri II dans un tournoi.

Digitized by Google

bonne trouppe qui s'accommoda auec ses amis[1]. Le lendemain au matin furent au lieu ordonné pour passer[2]. Monsieur de Lauardin passa entre le sieur de Mimbré et le sieur de Posset, Monsieur de Tucé, son fils, entre les s^rs de l'Antonniere et de Marcilly qui estoient domestiques de Monsieur son père. Et tout le reste, trois à trois, et près à près. Ce passage fut fort estrange, et ne se trouve qu'auparauant ne depuis on y ayt passé. L'on rencontra le lendemain monsieur l'admiral[3] qui venoit au devant de son frère monsieur d'Andelot, bien accompagné de cauallerie. Tout se joignit auec le prince de Condé et estant tous ensemble resolurent qu'ils attaqueroient Nyort, ce qu'ils firent, et le prirent, et les places d'enuiron. Puis passerent en Sainctonge et Angoulmois, prindrent Angoulesme[4] et réduisirent le pays en leur obéissance...[5] »

[1] Un membre de la même famille de Beaumanoir de Lavardin fut comte de Beaufort. C'est Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, seigneur de Malicorne, etc., gouverneur du Maine, Perche et Laval, en 1633, qui avait épousé Marguerite de la Baume, fille de Rostang, comte de Suze, dont il eut l'évêque du Mans et une fille Magdelaine, mariée à René de Froulay, comte de Tessé (Moréri. *Diction. hist.*, éd. de 1707, tome Ier, p. 544).

[2] Ce passage de la Loire eut lieu, d'après le *Journal* de Louvet, « au droict de S. Rémy et S. Maur (qui est encore en face du bourg actuel de la Menitré), du côté du Poitou, et il s'en noya beaucoup, dit-il, et lesquels laissèrent beaucoup de bagages dont les habitants s'emparèrent. »

[3] L'amiral de Coligny.

[4] « Et allèrent tous lesdits huguenots à Nyort et à Angoulême qu'ils pillèrent », dit Jean Louvet (*Journal* publié en 1854 dans la *Revue de l'Anjou*, tome Ier, p. 289, d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Angers. Cf. de Thou : *Histoire de France*, livre XLIV, ch. 8. — *Agrippa d'Aubigné*, tome Ier, p. 264. — *Mém. du cap. de la Noue*, ch. XIX, etc.

[5] Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque du prytanée militaire de La Flèche (E, 289), provenant de la bibliothèque du colonel de la Chastre et intitulé : « *Coppie d'un vieil manuscrit faict par le sieur « de Marcilly au sujet de l'illustre Maison de Beaumanoir de « Lauardin addressé à Monseigneur le mareschal de Lauardin par « ledict s^r et recouuert par François Turquais presbtre, curé de « Breette*[6]... *et par luy transcrit, 1674.* » Dédié au maréchal de Lavardin, ce manuscrit avait été fait pour prouver la noblesse du maréchal, nommé chevalier du Saint-Esprit par Henri III.

[6] Près du Mans.

Digitized by Google

1793. — Les Bleus et les Blancs au siège d'Angers.

La lettre suivante, écrite par le district de Baugé, aux officiers municipaux de Bauné, pendant la Terreur, montre, mieux que bien d'autres déclamations intéressées, quelles étaient les passions qu'on excitait dans les campagnes de l'Anjou, pendant la guerre civile : il ne s'agit point ici de roi ni de république, il s'agit des intérêts personnels du paysan. On ne lui dit pas : Va te battre contre les ennemis de la république ; on lui dit : Si tu laisses les Vendéens s'emparer d'Angers, ils viendront faire tes récoltes et enlever tes moissons.

Voici ce document, bien propre à éclairer d'une vive lumière certaines légendes :

Baugé, le 28 juillet 1793.
L'an 2e de la République.

CITOYENS,

L'ennemy est aux Ponts-de-Cez, il y est retranché, déjà il a tenté de se porter sur Angers, mais il a été repoussé par les citoyens de cette ville, malheureusement ils ne sont pas en assez grand nombre en ce moment pour résister longtemps aux entreprises des ennemis qui se préparent à s'emparer de la ville d'Angers.

Le département nous demande avec instance de puissants secours, déjà le district de Châteauneuf a volé à son secours avec 7 ou 800 hommes.

Le projet de ces brigands est de s'emparer d'Angers pour venir de suitte faire eux-mêmes la récolte dans nos campagnes et emporter nos bleds et nos moissons dans leurs... (déchirure).

Ce malheur est le plus grand que nous puissions éprouver, nous ne pouvons l'éviter qu'en nous portant de suitte sur Angers, soit avec nos fusils, brocs, piques ou faulx, nous vous invitons à rassembler sur-le-champ le plus de monde que vous pourrez et le faire partir de suitte pour Angers par le chemin le plus court en vous observant de faire porter du pain pour quelques jours si cela se peut.

Les administrateurs du directoire du district de Baugé :

LÉONARD, CAUVOT, C. A. HARAN.

Joseph DENAIS.

(A suivre)

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

(suite)

APPENDICE

II

PIÈCES INÉDITES REPRÉSENTÉES SUR LE THÉATRE D'ANGERS DE 1825 A 1888.

Nous donnons ici, à titre de curiosité, la liste des pièces de théâtre inédites qui ont eu leurs premières représentations sur le théâtre d'Angers, depuis 1825, date à laquelle nous avons interrompu notre étude, jusqu'à nos jours. Nous avons cru devoir comprendre dans cette liste, avec les dates de leurs premières représentations sur le même théâtre, les titres de quelques autres pièces, œuvres d'auteurs angevins, qui avaient déjà été jouées auparavant à Paris telles que les drames du poète Dallière.

Cette liste n'a pas la prétention d'être complète. Les titres de quelques pièce sont pu nous échapper, les journaux qui nous ont servi à dresser cet état ne fournissant pas toujours sur les pièces annoncées ou sur leurs auteurs des renseignements suffisants.

I. — *Le jeune peintre ou le système de Lavater*, vaudeville nouveau, par une dame d'Angers, représenté le 20 décembre 1828.

Digitized by Google

II. — *M. Dupé ou la promenade nocturne*, comédie-vaudeville en deux actes, par un habitant d'Angers, représentée le 22 décembre 1828.

III. — *Une journée au cabaret*, vaudeville en un acte, par un habitant d'Angers, représenté le 21 février 1836 [1].

IV. — *Caroline ou l'incendie*, drame en vers, en quatre journées, par M. Julien Dallière, représenté le 16 février 1837 [2].

V. — *Ginevra ou la peste à Florence*, drame en cinq actes et en prose par François Grille, représenté le 7 juin 1838 [3].

VI. — *Jacques et Gervaise ou la femme du réfractaire*, vaudeville en un acte, par M*** (Eugène Bonnemère), représenté le 8 septembre 1843 [4].

VII. — *Angers sur la sellette*, Revue de l'année 1843, Bêtise en un acte, mêlée de couplets, par M. Eugène Bonnemère, représentée le 30 décembre 1843 [5].

VIII. — *Les premiers fiacres*, vaudeville en un acte, par Eugène de Dinant (Bonnemère), représenté le 3 janvier 1844 [6].

IX. — *André Chénier*, drame en trois actes et en vers, par M. Julien Dallière, représenté à Angers le 3 juillet 1844 [7].

[1] Cette pièce, dont le manuscrit autographe est conservé aux archives départementales, était l'œuvre d'un ancien tisserand devenu cabaretier, M. Pierre Blanchard, auteur d'un volume de *Fables en vers* publié l'année précédente (Angers, Launay-Gagnot, in-8° de 300 pages).

[2] Cette première œuvre du poète Dallière paraît n'avoir pas été imprimée. On en trouvera une des principales scènes reproduite dans le numéro du journal de *Maine-et-Loire* portant la date du 21 février.

[3] Imprimé à Angers, Cosnier-Lachèse, et Paris, Barba, in-8° de XII-67 pages, avec une dédicace au Préfet de Maine-et-Loire, M. Gauja.

[4] Imprimé à Angers, Cornilleau et Maige, 1843, in-8° de 48 pages.

[5] Imprimée à Angers, Cornilleau et Maige, in-12 de 35 pages, avec cette épigraphe : « *Le Maire en permettra la lecture à sa ville.* »

[6] Cette pièce, déjà jouée à Paris, a été imprimée (in-8° de 53 pages), sans doute chez Cornilleau et Maige. Le titre de l'exemplaire conservé à la bibliothèque d'Angers a été déchiré.

[7] Ce drame, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Odéon, le 27 décembre 1813, eut six représentations successives, avec M. Bouchet dans le rôle d'André Chénier qu'il avait créé à Paris. Cette pièce a été imprimée à Angers, Cosnier et Lachèse, 1844, in-8° de 64 pages.

Digitized by Google

X. — *Dolorès ou Carlistes et Christinos*, vaudeville en un acte, par Eugène Bonnemère, représenté le 15 décembre 1844 [1].

XI. — *Joseph Haydn ou la Tempête*, opéra-comique en un acte, musique de Charles Hetzel, paroles de M. Eugène Bonnemère, représenté le 26 décembre 1844.

XII. — *Le mariage de Rigolette*, tableau d'intérieur en un acte, par un habitant d'Angers, représenté le 2 décembre 1845 [2].

XIII. — *Le fou par amour*, scène lyrique en un acte, imitée d'une ballade allemande, musique de M. Hetzel, paroles de M***, représentée le 1er janvier 1847.

XIV. — *L'Accusé*, drame en un acte, par un habitant d'Angers, représenté le 9 décembre 1847 [3].

XV. — *Napoléon et Joséphine*, drame en cinq actes et en vers, par M. Julien Dallière, représenté le 28 février 1849 [4].

XVI. — *Les tribulations d'un Parisien ou comment on se débarrasse d'un futur*, vaudeville en un acte, par un amateur d'Angers, représenté le 30 janvier 1851.

XVII. — *Discours d'ouverture en vers*, par un amateur d'Angers, prononcé le 27 septembre 1851, pour les débuts de la troupe d'opéra.

XVIII. — *Cimarosa*, opéra-comique en un acte, musique de M. Hetzel, paroles de M. Victor Delahaye, représenté le 27 avril 1854.

XIX. — *La rue Beaudrière n°..... à Angers*, comédie en un acte, mêlée de couplets, par un amateur, représentée le 19 juin 1857 [5].

[1] Imprimé à Angers, Cosnier et Lachèse, in-12 de 56 pages.
[2] Déjà représenté à Paris, sur le théâtre des Délassements-Comiques.
[3] Œuvre d'un acteur de la troupe, d'après le journal de *Maine-et-Loire*.
[4] Joué par Geffroy du théâtre Français et Mme Perrier-Lacressonnière du théâtre Historique, alors en représentations à Angers. Ce drame, joué pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu, le 10 septembre précédent, a été imprimé, à Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°.
[5] Le journal de *Maine-et-Loire* a publié, dans ses numéros des 13 et 15 mai 1857, un *Proverbe* en un acte, œuvre d'une Dame d'Angers, qui a pris le pseudonyme d'Octave Marcilly. Le même journal, dans

Digitized by Google

XX. — *Les avocats de leur cause*, comédie en un acte, par M. Émile Mark, représentée le 12 avril 1858 [1].

XXI. — *Le Roi René*, drame historique en trois actes, dédié à MM. les abonnés du théâtre d'Angers, par M. Émile Mark, représenté le 29 mai 1858.

XXII. — *La Saint-Sylvestre à Angers*, revue de l'année 1858, en deux tableaux, par M. Maurice Guinhut, représentée le 2 janvier 1859.

XXIII. — *Les Sires de Durtal ou l'Anjou au XVe siècle*, drame nouveau en cinq actes, par M. Frédéric Hemma, représenté le 26 mai 1862 [2].

XXIV. — *Le mariage de Jeanne*, comédie en deux actes, par M. Alfred Jubien, représentée le 9 janvier 1864 [3].

XXV. — *La femme du Bourreau*, comédie en un acte, par M. Alfred Jubien, représentée le 6 avril 1864 [4].

XXVI. — *Rose Deschamps ou le rêve d'une grisette*, historiette en un acte, mêlée de chant, avec épilogue, par M. Édouard Trouessart, représentée le 30 avril 1864 [5].

XXVII. — *Pour un soufflet*, comédie-vaudeville en un acte, par Lucien Huard, représentée le 7 mars 1864 [6].

XXVIII. — *Prologue en vers*, pour l'inauguration, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber, par M. Célestin Port [7].

XXIX. — *La famille de Grandlieu*, comédie en un acte,

son numéro du 31 mai, annonce la prochaine représentation de ce Proverbe, sous le titre de *Dire et faire*, mais nous n'avons rencontré aucune trace de cette représentation.

[1] Imprimée à Angers, Cosnier et Lachèse, in-12 de 32 pages. L'auteur de cette comédie était un acteur de la troupe, qui, depuis, après avoir été attaché au théâtre de l'Odéon, est devenu directeur du théâtre d'Angers, en 1874.

[2] Le 16 avril 1863, on joue au théâtre d'Angers l'*Auberge de la Côte d'Or*, pièce en un acte, de M. Paul Roche, un des acteurs; mais les journaux ne disent pas que cette pièce soit inédite.

[3] Imprimée à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-8° de 54 pages.

[4] Imprimée à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-8° de 38 pages.

[5] Imprimée à Angers, J. Lemesle, in-8° de 68 pages.

[6] Imprimée à Angers, J. Lemesle, in-12 de 64 pages.

[7] Imprimé à Angers, Lemesle frères, in-8° de 8 pages.

Digitized by Google

par M. Alfred Jubien, représentée le 16 janvier 1866, sur le théâtre Auber [1].

XXX. — *Les Angevins ou Bussy d'Amboise*, grande pièce historique en cinq actes, précédée de *un Revenant au seizième siècle*, prologue, par M. Eugène Gasté, représentée le 15 février 1866, au cirque d'Angers, qui avait remplacé la salle de la place du Ralliement, brûlée dans la nuit du 5 novembre 1865.

XXXI. — *Angers à vol d'oiseau*, revue locale en cinq actes et neuf tableaux, par MM. Albert Laporte et Ernest Rigodon, représentée le 19 juin 1849, au cirque-théâtre.

XXXII. — *Demandez le programme de* 1878, revue de nouvel an en quatre tableaux, représentée le 1er janvier 1870.

XXXIII. — *Prologue en vers*, pour l'inauguration du théâtre d'Angers, le 11 novembre 1871, par M. Henri Jouin.

XXXIV. — *Le notaire de Pontaven*, comédie en quatre actes, par M. Édouard Trouessart, représentée le 24 mars 1873.

XXXV. — *Le Lieutenant manchot*, *ou Amour*, *Devoir*, *Patrie*, comédie en trois actes, par un amateur d'Angers (Gaston la Perrière), représentée le 6 mars 1873, au théâtre national du Cirque [2].

XXXVI. — *Prologue d'ouverture*, poésie de M. Émile Mark, récitée, le 29 septembre 1874, pour l'ouverture de la saison théâtrale [3].

XXXVII. — *La branche de genêt*, opéra-comique en un acte, musique de M. Febvre, paroles de M. Jules Rogeron, représenté le 30 mars 1875 [4].

XXXVIII. — *L'assassin par humanité ou srevne'l à emard*

[1] Imprimée à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-8° de 43 pages.

[2] Cette pièce a été reprise le 8 mai 1887, au même théâtre, sous le titre légèrement modifié de *Amour, Devoir, Patrie ou Fernand Marceau*.

[3] Cette poésie du nouveau directeur du théâtre a été reproduite dans le numéro du journal de *Maine-et-Loire* portant la date du 30 septembre.

[4] Imprimé à Angers, Barassé, in-12.

Digitized by Google

nu, (un drame à l'envers), grand scandale au théâtre du Cirque, innovation tragi-bouffonne, par un amateur, représentée le 13 février 1876, au théâtre national du Cirque.

XXXIX. — *Rosita*, opéra-comique en deux actes, musique de M. Edmond Weber, paroles de M. Longchamps, représenté le 24 février 1876 [1].

XL. — *Le Paludier du Bourg de Batz*, opéra-comique en deux actes, musique de M. Febvre, paroles de M. A.-F. Tanguy (Verrier), représenté le 30 mars 1876 [2].

XLI. — *En avant et en reculée d'Angers*, grande revue locale historique, comique et anecdotique, pièce en cinq actes, un entr'acte et onze tableaux, représentée le 4 mars 1876.

XLII. — *Mes débuts dans ma chambre*, comédie-vaudeville inédite, représentée le 16 juillet 1876 au théâtre national du Cirque.

XLIII. — *Ce qui manque à l'exposition d'Angers*, actualité inédite en un acte, précédée d'un prologue, par un amateur d'Angers, représentée le 5 juin 1877.

XLIV. — *L'amour tue l'amitié*, comédie en deux actes et en vers, par M. Levat, représentée le 30 mars 1878 [3].

XLV. — *Le Lierre*, proverbe en un acte, par M. Tanguy (Verrier), représenté le 30 mars 1878 [4].

XLVI. — *Le Roi René d'Anjou*, grand drame local historique, à grand spectacle, par M. Henri Jagot, représenté le 5 mars 1882, au théâtre national du Cirque.

XLVII. — *Le singe*, comédie en un acte, par M. C..., représentée le 27 février 1883.

XLVIII. — *Le Trésor*, opéra-comique en un acte, paroles de M. François Coppée, musique de M. Charles Lefebvre, représenté le 28 mars 1883.

[1] Œuvre de deux Alsaciens. Le livret de cet opéra n'a pas été imprimé.

[2] Imprimé à Angers, P. Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau, in-12 de 71 pages.

[3] Imprimée à Angers, Germain et G. Grassin, in-8° de 52 pages.

[4] Imprimé à Angers, Germain et G. Grassin, 1878, in-8° de 42 pages.

Digitized by Google

XLIX. — *Pierre le Grand*, drame en cinq actes et six tableaux, par M. Henri Jagot, représenté le 27 décembre 1883, au théâtre national du Cirque.

L. — *L'épée du Roi*, opéra en deux actes, paroles de M. Armand Silvestre, musique de M. Arthur Coquard, représenté le 21 mars 1884.

LI. — *Les spirites*, comédie en un acte, par M. Henri Jagot, représentée le 15 octobre 1885 [1].

LII. — *La dernière station*, comédie en un acte par M. Joanne-Magdeleine, représentée le 20 décembre 1886 [2].

LIII. — *Le XIe Léger, ou la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne*, drame local inédit, par M. L. Saint-Mandé, représenté le 13 mars 1887, sur le théâtre national du Cirque [3].

LIV. — *Les deux pêcheurs et la belle-mère*, opérette-bouffe en un acte, paroles de M. Verrier, musique de M. Laffage [4].

LV. — *L'Usurier de la rue du Bac*, comédie en un acte, par M. Gaston la Perrière, représentée le 8 mai 1887, au théâtre national du Cirque.

LVI. — *Angers par-ci par-là*, opérette-revue en quatre actes et neuf tableaux, paroles de M. Gaston la Perrière, musique de M. Laffage, représentée au grand théâtre le 18 mars 1888.

E. Queruau-Lamerie.

[1] Imprimée à Angers, Dedouvres, in-8°.
[2] Cette pièce, indiquée sur l'affiche comme inédite, aurait été représentée précédemment à Alby.
[3] Œuvre d'une dame, d'origine étrangère, qui a écrit dans plusieurs journaux d'Angers.
[4] Le livret a été imprimé à Angers, Germain et G. Grassin (Paris Tresse et Stok), in-8° de 32 pages.

FIN

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin

Nous avions, il y a deux ans à peine, la triste mission d'esquisser, dans cette *Revue*, la délicate et sympathique figure de Charles-Arthur Loir-Mongazon. Déjà, de son côté, Hervé-Bazin avait parlé de notre ami commun en termes éloquents et émus. Rien ne faisait prévoir alors que le brillant orateur succomberait bientôt, terrassé à son tour par les étreintes d'un mal foudroyant! Plein de force et de vie, il s'épanouissait dans tout l'éclat de son remarquable talent. Dévoré du zèle de l'apôtre, il se dépensait sans compter, au service des nobles causes dont il s'était constitué le champion ardent et convaincu. Professeur, écrivain, orateur politique, conférencier, journaliste, président de comités, il était toujours sur la brèche, prêt à défendre, avec une infatigable ardeur, dans le livre, la brochure, le journal, les intérêts menacés de l'Église et de la société chrétienne. Le vaillant athlète est tombé victime de ce rude et continuel labeur. La terrible nouvelle de cette fin prématurée se répandait le 8 janvier dans notre cité, où il comptait tant d'amitiés fidèles, et faisait tressaillir douloureusement les cœurs généreux. Il était vraiment digne de l'estime et de l'admiration de tous, cet intrépide lutteur, qui s'est éteint à peine âgé de quarante-deux ans, au moment où il semblait appelé encore à la direction de tant d'œuvres fécondes, de tant de créations utiles, de tant d'entreprises considérables.

Ferdinand-Jacques Hervé, né à Rousson, commune de Brain-sur-l'Authion, le 11 juin 1847, perdit son père à l'âge de huit ans. « Il restait à lui et à son frère, plus jeune, une mère intelligente et foncièrement chrétienne, dont les pieux exemples et les conseils devaient développer ses heureuses qualités. » Après avoir suivi les cours du Lycée d'Angers, où

Digitized by Google

il fit d'excellentes études, il fut reçu, en 1865 et 1866, bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences. Bientôt licencié en droit, il obtint le diplôme de docteur en droit de la Faculté de Paris, le 29 mai 1873. Il avait eu une deuxième mention de droit romain au concours pour le prix Beaumont.

L'étude sérieuse du droit l'avait préparé à l'examen approfondi des questions sociales. Il rassemblait déjà les éléments de ses différentes publications relatives à l'économie politique et destinées, plus tard, à guider les esprits désireux de rechercher la véritable solution des problèmes redoutables qui agitent le monde du travail à notre époque. « Il fut dès lors « acquis, selon une belle parole, à ces doctrines vivifiantes « qui voient, dans la mise en pratique du Décalogue et de « l'Évangile, le remède aux maux dont souffrent les sociétés « modernes », car il s'était aperçu « que notre pays, oublieux de l'origine et des traditions de la civilisation chrétienne, était dévoyé. » Son chemin était dès lors nettement tracé, il le suivit sans hésiter, avec la ferme résolution de ne jamais abandonner la voie où il venait de s'engager.

Le 9 août 1869, Hervé-Bazin voyait se réaliser le rêve doucement caressé depuis plusieurs années. Il entrait, par son mariage avec Mlle Marie Bazin, dans une des plus honorables familles de notre ville, où les dons du cœur et de l'esprit semblent héréditaires. Son bonheur domestique fut complet. Il avait trouvé une compagne digne de partager ses hautes inspirations, de le comprendre et de le seconder dans l'accomplissement de sa glorieuse mission. Il vit peu à peu naître et grandir autour de lui de nombreux enfants, dont la vive intelligence et les aimables qualités faisaient la joie et l'ornement de ce foyer béni. Il espérait vivre assez longtemps pour former ces jeunes âmes aux pratiques de la vertu, pour leur inculquer ses idées et ses principes. Dieu, dont les desseins sont impénétrables à nos faibles regards, en a décidé autrement. Il a rappelé à lui l'ouvrier de la première heure, qui l'avait si courageusement servi, afin de lui donner la récompense promise à ses élus.

Quand l'illustre prélat qui dirige notre diocèse avec une si magistrale autorité voulut renouer la chaîne des traditions historiques et restaurer notre ancienne Université, Hervé-Bazin fut chargé, en 1875, d'enseigner la procédure aux étudiants de la Faculté catholique de droit d'Angers. Nul n'était mieux

Digitized by Google

préparé que lui pour l'exercice de cette importante fonction. Il s'en acquitta avec le soin et la conscience dont il avait donné tant de preuves. Les élèves se pressaient autour de sa chaire, avides d'écouter ses savantes leçons et de profiter de ses utiles conseils. Il était considéré, avec juste raison, comme l'un des meilleurs jurisconsultes catholiques, l'un des plus savants docteurs en droit et l'un des plus énergiques partisans de la décentralisation provinciale. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Traité élémentaire d'économie politique*, contenant les principes généraux, l'étude de la législation économique et les statistiques officielles ; *Notions élémentaires d'économie politique*, rédigées conformément au programme des études pour les classes de philosophie ; *Les trois Écoles en économie politique*. Il publia aussi, entre autres brochures, *les Banques populaires, fondées en France par les catholiques depuis 1878*. Son *Traité élémentaire d'économie politique* a été traduit en espagnol. C'est en 1878 qu'Hervé-Bazin fut nommé professeur d'économie politique. Il assista à tous les congrès catholiques, où il prit la parole avec un succès sans cesse renouvelé.

Notre ami se plaisait à se délasser de ses austères travaux dans le culte des lettres. Son premier article, qui remonte à 1870 et qui fut inséré dans la *Revue de l'Anjou*, est intitulé *M. de Montalembert*. Il voulait raconter brièvement cette glorieuse existence entièrement « consacrée, dit-il, à la religion et à la liberté ». « Pour nous, écrivait-il, qui trouvons « dans le spectacle d'une telle vie les plus salutaires enseigne- « ments, nous ne pouvons mieux exprimer notre pensée qu'en « rappelant ce qu'il disait lui-même de Lacordaire : « Il est « mort, mais nous sommes tous frappés..., et nous gisons « autour de ce grand chêne tombé, quelques-uns écrasés, « d'autres déracinés, tous étourdis par sa chute. »

Il retraçait, en 1873 et 1875, dans ses *Souvenirs de voyage*, ses excursions en Bretagne, où il visitait tour à tour Concarneau, Quimperlé, Penmark, le Raz-de-Seins, décrivant d'une plume alerte et pittoresque les aspects changeants de la mer, les vieilles cités et les antiques églises, les calvaires vénérés, les menhirs encore debout, les paysages variés, les costumes et les mœurs de cette terre de granit, où les chênes étalent leurs puissantes ramures, où la foi religieuse brûle les cœurs de son ardente flamme. Il s'abandonnait au doux plaisir

Digitized by Google

d'admirer, d'étudier les usages de cette contrée poétique, qui a su conserver, en dépit du nivellement moderne et des envahissements d'une civilisation banale, quelques-uns des traits originaux et caractéristiques de sa physionomie primitive. Il allait le long des grèves ou sous les ombrages des sentiers fleuris, évoquant les souvenirs des temps héroïques, regardant le soleil se coucher lentement dans la pourpre et l'or ou récitant les vers du chantre de *Marie*. Parfois, il s'arrêtait pour écouter les voix populaires qui redisaient les mélancoliques légendes du passé. « Quels étonnants problèmes, s'écriait-il, « cachent toutes ces côtes bretonnes ! Ne portons pas une « main téméraire sur les traditions naïves, qui expliquent, à « leur façon, ces destructions mystérieuses, et attendons, « pour nous prononcer, que le voile soit tout à fait levé, s'il « doit l'être un jour. »

Désireux de montrer, dans un parallèle saisissant, les deux sociétés, « celle que l'Église avait façonnée pendant des siècles et celle de la Révolution, » il publia, en 1882, les *Mémoires et récits de François Chéron*, dont notre *Revue* avait reproduit plusieurs chapitres. François Chéron, successivement membre du Conseil secret de Louis XVI au 10 août, commissaire du roi Louis XVIII, près le Théâtre-Français, de 1818 à 1825, auteur dramatique et critique littéraire sous la Restauration, avait été mêlé à presque tous les événements importants de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. Ce livre est orné de plusieurs portraits et complété par des lettres inédites des principaux écrivains de la Restauration tels que Victor Hugo, Lacretelle, Passeval-Grandmaison, Andrieux, Quatremère de Quincy, Ancelot, Viennet, etc. Il nous initie aux mœurs des classes bourgeoises sous l'ancien régime et contient des détails nouveaux sur la société littéraire, le théâtre et la Révolution. La lecture de ces pages écrites d'un style sobre, élégant et aisé, est à la fois attrayante et instructive.

Hervé-Bazin avait en outre commencé, en collaboration avec M. Gasté, son confrère du barreau, une suite d'études historiques et techniques sur les *Grandes Industries de l'Anjou*, qui demeure inachevée.

Enfin, l'infatigable travailleur dédiait, en 1887, à S. S. Léon XIII *les Grandes Journées de la Chrétienté*. Il démontrait « que, dix fois au moins, dans les journées du Pont-

Digitized by Google

« Milvius, de Tolbiac, de Poitiers, de Pavie, de Jérusalem, de « Las-Navas, de Grenade, de Lépante, de Vienne et de Peter- « warden, la chrétienté a sauvé le monde de la barbarie « païenne, lombarde et turque. » Dans ces pages vraiment inspirées, l'auteur a su maintenir son style à la hauteur de son magnifique sujet et un souffle puissant anime le récit de ces glorieux combats. On entend le galop foudroyant des coursiers, le fracas terrible des armes, les mâles accents des trompettes guerrières, tandis que les oriflammes aux couleurs éclatantes et les superbes étendards frissonnent au vent. Il est bon que les immortels souvenirs de ces luttes épiques soient rappelés aux générations oublieuses des admirables services rendus à l'Europe par les pontifes qui ont sauvé la civilisation chrétienne. C'est en évoquant l'image grandiose de ces épopées sublimes que l'on fait aimer l'Eglise. Depuis deux ans, l'auteur était décoré de la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, qui lui avait été décernée le 29 février 1885.

Persuadé, avec raison, que, seul, le rétablissement de la Monarchie traditionnelle et chrétienne peut rendre à notre pays, si profondément troublé par tant de révolutions successives, l'ordre et la liberté, Hervé-Bazin développa et commenta, dans de nombreuses conférences ou réunions, le programme fécond de la royauté restaurée. Sa parole, « à la fois profonde et incisive, substantielle et mordante, sobre et chaleureuse », excitait un généreux enthousiasme chez ses auditeurs et soulevait d'unanimes applaudissements. Le journaliste continuait, avec un succès incontesté, l'œuvre de l'orateur. Ses articles dans l'*Anjou*, dont il fut le rédacteur de 1883 à 1887, resteront comme un modèle de polémique à la fois élevée et vigoureuse. Ses confrères de province les reproduisaient souvent et contribuaient ainsi à propager les doctrines du valeureux écrivain. En juillet 1882, il avait publié *La Monarchie selon le programme du roi*. La cause de la Royauté nationale et héréditaire a perdu en lui un de ses plus actifs et de ses plus fidèles soutiens.

Son rôle dans la création des Cercles catholiques d'ouvriers et dans le développement des corporations ne fut pas moins important. Les idées de M. le comte de Mun avaient rencontré dans Hervé-Bazin un fervent adhérent. « Soutenu par un « amour aussi profond qu'ardent des classes ouvrières, selon

Digitized by Google

« la juste remarque de M. Couscher de Champfleury, éclairé « par les enseignements du Chef infaillible de l'Eglise, il n'avait « rien à redouter des écueils où échouent les disciples de la « philosophie du XVIIIe siècle. Il savait le sens vrai de ces mots « chrétiens : de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, grands mots, « parce qu'ils expriment de grandes choses révélées à l'hu- « manité par le christianisme. » Son dévouement aux classes laborieuses était sans limite. D'octobre 1886 à la fin de 1888, il fut président du Comité d'Angers. Aussi le Comité général de l'Œuvre, pour reconnaître son zèle persévérant et son ardeur infatigable, venait de le nommer, au mois de décembre dernier, secrétaire de la zone de l'Ouest qui s'étend sur quatorze départements. Le signe honorifique de cette haute distinction, si bien méritée, a été déposé sur son lit de mort à côté de la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, dont, comme nous l'avons déjà dit, le Saint-Père l'avait précédemment honoré. Sa charité était inépuisable. Dieu seul a connu les services ignorés qu'il a rendus, les sacrifices onéreux qu'il s'imposait, toujours animé par la seule pensée de s'immoler pour les humbles et les petits. Son zèle pour les conférences de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Louis, à l'Université, ne se lassait jamais. Sa piété était à la fois ardente et éclairée. Il était membre du tiers-ordre de Saint-François depuis 1883.

Le vote de ses concitoyens l'appela, en janvier 1881, à siéger comme monarchiste au Conseil municipal, où il prit bientôt une place importante. Il était écouté avec une scrupuleuse attention, quand il prenait la parole pour la défense des intérêts qui lui étaient chers. Il avait conquis l'estime et le respect de ceux qui ne partageaient pas ses idées. Chacun se plaisait à rendre hommage à la droiture et à la dignité de son caractère. Il a eu des adversaires politiques; nul n'a été son ennemi. Il fut réélu conseiller municipal en août 1886 et en mai 1888.

Son aménité constante, la sûreté de son commerce, sa fidélité à ceux qui le connaissaient et l'appréciaient depuis de longues années méritent d'être données en exemple. « L'amitié de pareils hommes, a dit M. Georges Pavie, est un « prix inestimable pour ceux que la Providence a placés dans « le rayon de leur destinée. L'amitié ! qui mieux que lui en a « compris les charmes et les devoirs ? » Ajoutons, pour com-

Digitized by Google

pléter ce rapide portrait, que l'austère penseur, le travailleur intrépide, avait aussi les aimables qualités de l'homme du monde. Il avait le goût des arts et, en particulier, celui de la musique, dont il goûtait en véritable connaisseur les souveraines beautés. Doué d'une voix sympathique, il prêtait volontiers le concours de son talent à toutes les œuvres dignes d'être encouragées. Ses ouvrages posthumes sont : *Les Grands Ordres et Congrégations de femmes*, qui vient de paraître, et *Le Jeune Homme chrétien*, qui sera publié prochainement.

La mort a frappé ce vaillant chrétien sans le surprendre. Sa vie entière n'avait été qu'une préparation continue à sa fin dernière. Ceux qui ont été admis dans son intimité, « qui ont pu voir avec quelle ferveur il aimait Dieu, en « servant les hommes, ne pouvaient s'empêcher de dire : « Voilà un saint ! » Puissent ces pieux souvenirs adoucir la cruelle douleur de sa digne compagne et des huit enfants qui pleurent, aujourd'hui, le meilleur et le plus dévoué des pères, si soudainement ravi à leur légitime affection ! Les exemples de cette belle vie, si bien remplie, resteront chers aux amis d'Hervé-Bazin qui garderont fidèlement son image gravée dans leurs cœurs. Ils sauront s'inspirer de cette noble mémoire pour aider ses successeurs à continuer l'œuvre commencée et à ne pas se laisser décourager par les difficultées semées sur la route de tous ceux qui veulent faire le bien.

Les obsèques d'Hervé-Bazin ont été empreintes d'un caractère vraiment religieux et saisissant. La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Laud, et l'absoute donnée par M. l'abbé Grimault, vicaire général. Une foule recueillie, où se mêlaient toutes les classes, tous les rangs et toutes les conditions sociales, se pressait dans l'église pour payer à notre cher défunt le tribut de leurs unanimes regrets et pour montrer que la ville entière s'associait à la douleur de sa famille et de ses amis. Autour du catafalque étaient déployées les bannières des corporations, celles de l'Université et celles des Cercles catholiques de notre ville. La musique corporative, créée par M. de Contades, a joué pendant l'office des morceaux funèbres et a pris au départ la tête du cortège. Elle s'est fait entendre également pendant le parcours. Le corbillard était couvert de couronnes. Le frère et les beaux-frères du

Digitized by Google

défunt conduisaient le deuil. Les cordons du poèle étaient tenus par M. André Joûbert, conseiller municipal, par M. Couscher de Champfleury, ancien magistrat, président des Comités des Cercles catholiques d'Angers, et par quatre professeurs de l'Université catholique. Des religieux et des ecclésiastiques suivaient en grand nombre. MM. les professeurs de l'Université catholique en robes, les étudiants de la Faculté libre de droit, les Dames patronnesses et les membres des Cercles catholiques d'ouvriers revêtus de leurs insignes, M. le Maire d'Angers et ses adjoints, ainsi que tous les membres de la minorité conservatrice du Conseil municipal et plusieurs de leurs collègues, précédaient la longue file de ceux qui avaient tenu à honneur d'accompagner Hervé-Bazin à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Couscher de Champfleury a retracé, dans un langage élevé, la vie sociale et chrétienne du défunt, dont M. Georges Pavie s'est attaché, ensuite, à louer les vertus privées et domestiques. Et nous, en adressant un suprême adieu à celui qui était notre intime ami, nous voulons nous rappeler les admirables paroles de saint Augustin qui sont l'objet constant des méditations des âmes chrétiennes. L'apôtre nous dit « de ne pas nous affliger sur ceux qui dorment, c'est-à-dire sur les morts qui nous étaient chers, comme s'affligent les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. »

Le 28 janvier, un service funèbre a été célébré dans la chapelle de l'Internat Saint-Clair, à l'Université, pour le regretté défunt. Après la cérémonie, M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, a prononcé un éloquent éloge du grand cœur qui avait tant aimé les âmes, l'Église et la Patrie !

∴

M. le comte Édouard de Barthélemy.

Pour compléter les chroniques de l'année dernière, la *Revue de l'Anjou* doit l'hommage de son respectueux souvenir à M. le comte Édouard-Marie de Barthélemy d'Hastel, né à Angers le 21 novembre 1830, mort à Paris le 30 mai 1888. Fils de M. Claude-Hyacinthe de Barthélemy, qui fut préfet de Maine-et-Loire du 6 août 1830 au 17 janvier 1834, et frère de

Digitized by Google

M. Anatole de Barthélemy, M. le comte Édouard de Barthélemy se rattache à notre région angevine qui était l'objet de ses prédilections particulières. Successivement conseiller de préfecture, auditeur au Conseil d'État, secrétaire du Conseil du sceau et des titres, conseiller général de la Marne, il avait été décoré, en 1864, de l'ordre de Pie IX. Il était membre honoraire du Comité des travaux historiques et associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Il a rédigé un nombre considérable de mémoires historiques et archéologiques relatifs au département de la Marne. Son *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en 1789*, avait obtenu, en 1855, une mention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce savant ouvrage résume les précédents travaux de l'auteur. Il fut complété par une importante série de notices sur les localités et les personnages illustres de la Champagne. M. Édouard de Barthélemy a également consacré de nombreuses études à d'autres sujets historiques, non moins variés qu'intéressants. Il a édité aussi les œuvres de *La Rochefoucauld*, de *Mme de Chantal*, de *Régnier*, etc. La longue liste, pourtant bien incomplète, de ses livres, publiée dans le *Polybiblion* du mois de juin 1888, donnera au lecteur une juste idée de l'étendue des connaissances de cet éminent écrivain.

M. Édouard de Barthélemy voulait bien nous faire l'honneur de nous compter au nombre de ses amis. Il avait publié, dans la *Revue de l'Anjou*, en 1881, un remarquable article sur la *Maison d'Anjou en Hongrie*, inspiré par la lecture du beau livre de M. Eugène Sayous. Il avait en outre rendu compte, dans notre recueil, en 1887, des *Généraux et Chefs de la Vendée militaire et de la Chouannerie*, « véritable monument, dit-il, élevé à la gloire de nos grands héros de l'Ouest au temps néfaste de la Révolution. » « L'Anjou, nous écrivait-il alors, m'est toujours resté cher. » Ajoutons, en terminant, qu'il était chargé de rendre compte, dans le *Soleil*, des ouvrages composés par les historiens de la province et que sa critique savait être à la fois éclairée et bienveillante. Étranger à tout sentiment de jalousie mesquine et de rivalité envieuse, cet esprit généreux aimait à encourager les efforts des jeunes travailleurs, qui trouvaient en lui un guide aussi sûr que dévoué. Nous sommes donc heureux de lui rendre ici le témoignage affectueux de notre sincère gratitude.

Digitized by Google

Le Comte de Bonneau-Avenant.

Le 22 janvier s'est éteint à Nice, après quelques jours de maladie, un élégant écrivain, que son mariage rattachait étroitement à l'Anjou. Louis-Alfred Bonneau, qui devait plus tard être créé chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre et comte héréditaire romain, par bref de Sa Sainteté Léon XIII, du 4 février 1881, en récompense des services rendus par lui et par ses prédécesseurs à l'Église, naquit à Niort le 23 mars 1823. Sa famille, originaire du Poitou, a de nombreuses alliances dans le pays et sa généalogie est établie depuis l'an 1400. Plusieurs de ses ancêtres ont occupé dans l'échevinage et dans la magistrature des fonctions importantes, qui conféraient la noblesse. Le chef de la branche dont il descendait, Jacques Bonneau, seigneur de Maintru et de Lange, lieutenant criminel au siège royal de Saint-Maixent, fit enregistrer, en 1696, les armes des Bonneau : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une fontaine d'argent*, dans l'Armorial général de France.

Après avoir fait presque toutes ses études à Paris, il y séjourna souvent et devint l'hôte assidu des salons les plus choisis où l'on savait apprécier son amabilité et son esprit. Sa tournure distinguée, ses traits d'une régularité parfaite, son profil de médaille romaine attiraient l'attention générale. Il put voir encore le salon de Mme Récamier à son déclin. Le Dieu, vieilli et infirme, y trônait toujours, parlant peu, entendant difficilement et concentrant toute la force qui lui restait dans le feu de son regard. M. de Bonneau fréquentait avec un plaisir tout particulier le salon du peintre Isabey, célèbre par les bals travestis où le luxe et la fantaisie se donnaient libre carrière. Il y connut une foule d'artistes, d'écrivains, d'acteurs et d'actrices renommés, tels que Madeleine Brohan, Déjazet, Alexandre Dumas père, exubérant de jeunesse et de gaîté, doué d'une verve intarissable, etc., etc.

Frappé par la beauté de sa physionomie, Duret lui offrit de faire son buste et utilisa très heureusement ses traits, d'une pureté remarquable, dans l'exécution de l'une des figures qui ornent un monument funèbre dû au ciseau de ce statuaire.

C'est en 1846 que M. le comte de Bonneau épousa sa cousine-germaine, Mlle Laure-Avenant, et devint par ce mariage le beau-frère de M. Segris, qui fut ministre sous l'Empire.

Digitized by Google

Administrateur du bureau de bienfaisance d'Angers, il contribua, pendant de longues années, au soulagement des malheureux. Il prit également une part active à l'installation des fourneaux économiques et s'occupa avec zèle du fonctionnement de cette utile institution. Avide de s'instruire, il apprit successivement l'anglais, l'italien et l'espagnol, qu'il parlait avec une singulière facilité. Il eut toujours le goût des voyages, car son intelligence, accessible au sentiment des sublimes productions de l'art et des merveilleux tableaux de la nature, y puisait des jouissances infinies. Il visita ainsi tour à tour l'Italie, son pays de prédilection, l'Autriche, l'Espagne et les bords du Rhin, dont il a laissé, dans sa correspondance intime, des descriptions variées et intéressantes.

Son premier volume date de 1866. C'est l'*Armorial des Maires de Niort, de 1307 à 1865*. Toutes les armoiries ont été dessinées par lui à la plume pour la gravure sur bois. Puis, le « désir de trouver dans le travail une distraction à de pénibles chagrins » lui donna l'idée d'écrire. Il avait découvert, dans les papiers de son grand'père, des notes manuscrites sur Mme de Miramion, née Bonneau de Rubelle. Il fit de nouvelles recherches et composa, pour un cercle d'amis d'abord, puis pour le public, en 1867, son remarquable ouvrage sur *Madame de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables* (*1629-1696*), qui fut couronné par l'Académie française en 1868. M. Albert Lemarchand a rendu compte, dans notre *Revue*, de cet excellent livre, dont la lecture, dit-il, ne laisse dans l'esprit que « de bons aromes et de saines impressions. » En 1871, une traduction anglaise, par Lady Herbert, en fut imprimée à Londres. L'Académie française récompensa ensuite, en 1879, un nouveau volume consacré à *La Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables* (*1604-1675*). Cette curieuse publication a aussi été analysée dans notre recueil par un critique compétent.

Le style du comte de Bonneau est vraiment digne des sujets que traite l'écrivain par sa fermeté, sa franchise exempte d'affectation, sa pureté et sa noble ordonnance. On voit que l'auteur s'est nourri avec soin de la lecture des maîtres classiques du XVIIe siècle qui étaient ses modèles préférés. Sa langue est toujours étudiée et châtiée. Très scrupuleux et très exigeant pour lui-même, il suivait les prescriptions fameuses de Boileau qui recommandait de remettre souvent l'ouvrage sur le métier.

Digitized by Google

La *Revue de l'Anjou* eut, en 1882, la bonne fortune de reproduire l'une des deux *Nouvelles andalouses* posthumes de Fernan Caballero que venait de traduire et publier M. le comte de Bonneau. Ce délicieux récit, l'un des meilleurs de l'illustre conteur, avait pour titre *Être de trop*. L'habile traducteur avait retracé, dans un savant ouvrage, *La vie et les œuvres* de la femme célèbre qui se cachait sous le pseudonyme transparent de Fernan Cabellero. Cette notice biographique sur la marquise de Arco-Hermoso fut très goûtée des lecteurs de France et d'Espagne. Notre écrivain avait aussi réuni les éléments d'une étude historique sur *Les neveux du cardinal de Richelieu*, dont le manuscrit demeure inachevé.

Doué d'un caractère affable et bienveillant, le comte de Bonneau avait su se concilier de hautes et précieuses amitiés. C'était un esprit charmant, délicat et élevé, ouvert, comme nous l'avons déjà dit, à toutes les manifestations du beau dans les arts et dans les lettres. Il aimait le théâtre et la musique. Son goût en peinture était vif, mais plein de discernement. Homme du monde accompli, il se plaisait à réunir dans ses salons hospitaliers du boulevard de la Madeleine l'élite de la société parisienne et étrangère. Son exquise politesse ainsi que ses manières à la fois dignes et polies dénotaient une éducation soignée. Elles contrastaient d'une façon saisissante avec le sans-gêne et le laisser-aller trop fréquents de nos jours.

Profondément religieux, le comte de Bonneau a vu venir la mort avec le calme et la résignation du chrétien dont la foi est inébranlable. Il laisse d'unanimes regrets parmi ceux qui ont eu l'honneur de compter au nombre de ses amis et qui conservent fidèlement le souvenir de cet homme de bien. Puissent les nombreux témoignages de sincère estime et de respectueuse sympathie, décernés à cette noble mémoire, apporter quelque adoucissement à la cruelle douleur de sa pieuse veuve et de son fils bien-aimé.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'éloge de l'esprit angevin [1].

Messieurs,

L'aimable et spirituel docteur Motet me permettra de ne répondre que par une contenance modeste... et satisfaite aux paroles si bienveillantes qu'il vient de m'adresser. Mais je tiens à le remercier devant vous de l'honneur que lui et les membres du Comité ont bien voulu me faire en me désignant pour la présidence de ce banquet, présidence enviable et facile, Messieurs, qui n'exige ni sonnette, ni présence d'esprit, ni vigueur de poumons, où l'on n'a pas le temps de s'user, où l'on n'a pas à infliger de mesures disciplinaires, et qui s'exerce — chose bien rare ailleurs — au milieu de gens tous d'accord et toujours heureux de se retrouver. Je n'avais d'autre titre à cette faveur que d'être un partisan prononcé, résolu des associations comme la vôtre. Je les crois utiles, salutaires, excellentes, et je les vois avec plaisir se multiplier et s'étendre de plus en plus. Il est bon que dans ce grand Paris où l'on est isolé au sein de la foule, les enfants d'une même province établissent entre eux un lien permanent ; qu'ils travaillent à se grouper ; qu'ils recherchent les occasions de se rencontrer et de se reconnaitre. Il est bon aussi — et c'est là peut-être le principal avantage de ces réunions amicales — qu'ils s'aident et s'encouragent à conserver au fond du cœur le souvenir de leur berceau. L'homme ne saurait avoir trop de liens, trop de devoirs, trop de motifs d'affection et de dévouement.

L'amour de la patrie, l'amour du pays natal, l'amour de la famille ne sont pas des sentiments qui se contrarient et se

[1] Le spirituel et éloquent discours que nous reproduisons a été prononcé au banquet de l'association amicale des Angevins, à Paris, par M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, dont la *Revue de l'Anjou* a eu l'honneur de publier plusieurs travaux, fort remarqués de nos lecteurs, qui ont su en goûter la délicate finesse et le rare mérite littéraire. A. J.

Digitized by Google

nuisent. Ce sont des sentiments qui s'appuient, qui se soutiennent, qui se fortifient mutuellement, et je suis assuré, Messieurs, d'être l'interprète de tous les sénateurs et députés de Maine-et-Lore en m'associant en leur nom comme au mien à l'espérance exprimée par M. le docteur Motet. Nous touchons à l'époque des vœux de nouvelle année. Eh bien, Messieurs, le souhait que je forme pour nous autres Angevins, c'est que nous nous rappelions toujours la vignette gravée en tête du menu de ce diner, c'est que dans toutes les directions où peuvent nous mener les exigences de nos carrières et les hasards de la vie, nous ne perdions jamais entièrement de vue les flèches de Saint-Maurice, et les tours de notre vieux château. Soyons des Angevins persévérants et fidèles. Nous le pouvons en pleine sûreté de conscience, certains que nous sommes de rester quand même et avant tout des patriotes et des Français.

Ces réflexions m'amènent à vous proposer un toast. Je vous propose de boire à l'esprit angevin, au génie particulier et caractéristique de notre province.

..... Mon Dieu ! Messieurs, je vous préviens que je vais dire du bien de nous... Mais, nous sommes ici en famille. En famille, il est bien permis de se congratuler un peu et, d'ailleurs, vous connaissez le proverbe : « mieux vaut dire du bien de soi que du mal des autres ! » — Ah ! je n'entends mal parler de personne. Je rends pleine justice à la ténacité souvent héroïque de nos voisins les bretons, à la sapience normande, à l'activité industrieuse des habitants du Nord, à l'imagination, aux brillantes facultés oratoires de nos populations méridionales. Mais, nous aussi, Messieurs, nous avons bien nos mérites, et ces mérites ne sont pas à dédaigner. Sans doute, il y a des pays dont l'originalité s'accuse par des contours plus vigoureux, par des reliefs plus puissants et, pour rendre la physionomie morale de l'Anjou, il faut, j'en conviens, employer plutôt des nuances légères que des couleurs éclatantes, mais cette physionomie, quoique discrète et un peu voilée, n'en a pas moins ses traits propres et son cachet spécial.

L'esprit angevin — tel que je me le représente, tel que vous avez pu l'observer vous-même — c'est quelque chose de tempéré, de pondéré, de pénétrant et de judicieux, c'est un heureux mélange de mesure et de finesse, de bonne grâce et de bon sens. Avisé, sagace, voyant vite et juste, il a le don pré-

Digitized by Google

cieux de ne rien exagérer, de ne rien surfaire, de ramener chaque chose à ses véritables proportions. Les mots retentissants, les phrases à effet, les formules ambitieuses n'ont guère prise sur lui.

Un peu narquois, un peu moqueur, parfois même un peu sceptique, il a le sentiment vif et prompt du ridicule ; il n'est dupe d'aucun faux semblant, il déteste l'affectation, il a l'horreur instinctive de ce qui est prétentieux, empathique ou pédantesque. En tout, son penchant le porte vers le vrai, le naturel, la sincérité, la clarté. Seulement, — et qui oserait l'en blâmer ? — il lui plait que la vérité soit présentée avec grâce ; il préfère que le naturel ne soit pas dépourvu d'élégance ni la raison d'agrément, et il demande à la vertu elle-même d'être aimable. Peut-être ne possède-t-il pas en général, et sauf quelques exceptions frappantes, une grande puissance d'initiative et de création. Mais comme il est souple et compréhensif ! comme il est ouvert et hospitalier à toutes les idées ! avec quelle facilité, il sait les saisir et se les assimiler ! Combien, de tout temps, n'a-t-on pas trouvé dans notre province, combien n'y trouverait-on pas encore d'hommes éclairés, instruits, curieux des sciences et des lettres, amateurs délicats des arts, épris de toutes les nobles distractions, de toutes les nobles jouissances intellectuelles !

En Anjou, l'esprit comme le sol se prête à des cultures diverses, et sa fertilité se manifeste sous des formes variées. En jetant les yeux sur la liste de nos illustrations anciennes et modernes, nous y voyons des poètes ; nous y voyons des écrivains, des érudits, des jurisconsultes ; nous y voyons des artistes éminents parmi lesquels vous m'en voudriez de ne pas saluer au passage les noms de David et de Lenepveu. Mais, s'il me fallait indiquer la faculté maîtresse de nos compatriotes, celle qui parait chez eux la plus générale, la plus prononcée, la plus inhérente à leur nature, je dirais que c'est l'aptitude aux sciences d'observation, témoins le chimiste Proust, les botanistes Aubert Dupetit-Thouars et Merlet de la Boulaye ; témoins les Béclard, les Bérard, les Ollivier d'Angers, et celui qui, par un rare privilège, est à la fois une gloire du passé et une gloire contemporaine, notre illustre et vénéré Chevreul.

Un mot encore, Messieurs. Dans notre pays, il existe un rapport étroit, une harmonie complète entre l'esprit et les

Digitized by Google

mœurs; de même que chez nous, l'esprit est ouvert et hospitalier, comme je le disais tout à l'heure, le caractère est éminemment sociable et courtois.

Joachim du Bellay ne se trompait pas, quand il parlait de la douceur angevine — une douceur qui n'exclut pas l'énergie, et qui n'empêche pas les enfants de l'Anjou de se faire tuer bravement, quand il le faut — mais qui apparait et domine dans les relations publiques et privées. Je me souviens d'avoir habité dans ma jeunesse un département — ah ! très éloigné du nôtre — où c'était — j'espère que ce n'est plus — où c'était une profession, une position sociale que d'être l'ennemi de quelqu'un. Être l'ennemi de M. X..., cela suffisait pour poser un homme et dispensait souvent de faire autre chose. Eh ! bien ! Messieurs, voilà une profession qui n'a aucun avenir, aucune chance de succès en Anjou. En Anjou, comme partout, il peut y avoir des dissidences politiques, religieuses, philosophiques ; nous pouvons être divisés ; nous pouvons même nous combattre ; mais nous n'arriverons jamais à nous détester. Au-dessus de toutes les divergences, de toutes les luttes de partis, de toutes les compétitions de personnes, plane un sentiment général de bienveillance, de tolérance, de modération et comme de solidarité invincible grâce auquel les blessures ne s'enveniment pas, les rivalités ne dégénèrent pas en haines et la porte reste toujours ouverte à la réconciliation et à la paix.

Discernement, finesse, culture délicate, sociabilité, urbanité, voilà les qualités de notre cher Anjou, voilà ses titres de noblesse, et je ne sais si je ne me trompe, Messieurs, mais il me semble qu'en essayant de définir l'esprit angevin, j'ai décrit sous un de ses aspects l'esprit français lui-même, l'esprit français, quand il n'est pas troublé par des commotions violentes et qu'il suit sa pente naturelle, l'esprit français des meilleurs jours. A bien des égards, notre province est l'image réduite de la patrie. Ce doit nous être une raison de plus pour en être fiers et pour l'aimer.

A l'esprit angevin, Messieurs ! Puissions-nous le laisser à nos successeurs tel que nous l'avons reçu de nos devanciers. Puisse-t-il persister au milieu des nouvelles générations avec toutes ses qualités sérieuses et charmantes.

Eugène Berger.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Paléographie musicale. Recueil de fac-simile phototypiques des principaux manuscrits de chant, grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publié par les Bénédictins de Solesmes. — Imprimerie Saint-Pierre. Solesmes, 1889.

Tous nos lecteurs connaissent les grands et nombreux services rendus au développement des sciences historiques et archéologiques par la publication en fac-simile des monuments originaux. Les savants Bénédictins de Solesmes ont entrepris de faire profiter, à son tour, l'archéologie musicale de l'impulsion nouvelle donnée aux études sérieuses et de tirer de l'oubli les manuscrits de musique liturgique qui demeurent enfouis dans les bibliothèques et les archives. Ils contribueront ainsi, pour une large part, à faire connaître et goûter la musique du moyen âge.

La séméiographie musicale ne fait actuellement l'objet d'aucun enseignement spécial et détaillé dans nos grandes écoles des Chartres et des Hautes-Études. Cette grave lacune sera ainsi comblée. Des notions précises sur ce point « seraient cependant précieuses dans un grand nombre de cas, » comme on l'a très justement remarqué, ne serait-ce que pour indiquer l'âge, la provenance et même parfois le lieu d'origine d'un document ancien. Le nouveau recueil contiendra la reproduction d'un nombre considérable de manuscrits et formera une collection complète de toutes les variétés d'écriture neumatique, en usage au moyen âge, représentées à l'aide de la phototypie. Nous souhaitons de tout cœur un prompt et grand succès à l'utile et laborieuse entreprise des Bénédictins de Solesmes, qui demeurent toujours fidèles aux nobles traditions de leur glorieux passé, en servant avec tant d'éclat l'Église et la science.

Digitized by Google

La Réforme et la Ligue en Anjou, par Ernest Mourin, nouvelle édition. Paris, librairie académique, Didier, 1888.

M. Ernest Mourin annonce, dans sa courte préface, qu'il a fait peu de changements à son travail primitif, en publiant cette nouvelle édition de son étude sur *La Réforme et la Ligue en Anjou*, que nos lecteurs connaissaient déjà. Il déclare, dans une note de l'*Introduction*, qu'il a eu constamment sur sa table le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port.

Cette nouvelle édition comprend onze chapitres. Ils sont relatifs à la Réforme, aux guerres de religion, au séjour de Charles IX à Angers, à Pierre Ayrault, à la Saint-Barthélemy, à Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, le mignon fameux dont nous avons retracé, de notre côté, dans un volume spécial, la vie romanesque et la fin tragique, à la Commune d'Angers, à la Ligue, à Henry IV, aux Saint-Offange et à l'Édit de Nantes.

Il nous sera permis de rappeler ici que, pour notre part, nous avons publié, dans notre *Étude sur les Misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, le texte annoté et commenté de la célèbre chanson du *Picque-Mouche*, composée par le capitaine La Vallée, en mai 1592, après la victoire remportée par les Ligueurs sur les Royaux, et que nous avons également fourni, dans notre *Histoire de la Baronnie de Craon, de 1382 à 1626*, des détails nouveaux et importants sur les guerres de religion dans le Haut-Anjou.

Comme nous l'avons constaté déjà plus haut, M. Ernest Mourin dit qu'il a fait peu de changements au texte primitif du travail qui était une thèse de doctorat, présentée en Sorbonne en 1856. « Çà et là, écrit-il, j'ai tâché de ramener la forme à plus de précision, comme il convient à l'histoire. J'ai complété ou éclairci quelques faits, j'en ai ajouté un certain nombre. »

Ce n'est pas *Princé*, comme l'écrit M. Ernest Mourin, mais *Pringé* qui fut désigné, lors de la publication de l'Édit de Nantes, pour être un des six points de la province où les huguenots avaient droit d'avoir l'exercice public de leur culte, ainsi que le constate Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*. Le 16 février 1581, les églises réformées d'Anjou s'étaient réunies en synode provincial à Pringé, actuellement

Digitized by Google

Luché et Pringé, canton du Lude, arrondissement de la Flèche (Sarthe). On montre encore à Pringé la *Butte du Prêche*, « où furent découvertes, il y a quelques années », dit J. R. Pesche, dans le *Dictionnaire historique et statistique de la Sarthe*, les ruines d'un ancien temple protestant. Le château de Venevelles, qui est voisin, a une de ses tours qui est appelée *La Huguenotière*, « pour avoir servi aux exercices de la religion calviniste qui fut professée assez longtemps par les seigneurs de ce château. »

*
* *

Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les département, en l'an II, (1793-1794), par Henri WALLON, tome premier. **La Vendée.** — Paris, librairie Hachette et Cie, un vol. in-8°, 1889.

L'éminent auteur de l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* et de *la Terreur* continue ses émouvantes études sur la Révolution française. On sait que les missions des représentants du peuple dans les départements et près les armées en l'an II de la République, ont eu, comme le dit l'auteur lui-même, « l'action la plus considérable sur la marche de la Révolution ». C'est pourquoi M. Henri Wallon a voulu étudier l'exercice de la justice révolutionnaire en province, en procédant par départements ou par groupes de départements. Il commence par la Vendée qui fut le glorieux théâtre de la guerre des géants. Il y joint les départements qui prirent part à l'insurrection vendéenne.

Le chapitre VI de ce beau volume, qui nous intéresse tout particulièrement, comprend l'histoire de trois commissions militaires qui fonctionnèrent à Angers, indépendamment du tribunal criminel. Plus tard, des commissaires recenseurs effacèrent toutes les inventions de la Terreur. Notre collaborateur et ami, M. Queruau-Lamerie, a rédigé sur plusieurs des petites commissions, créées selon les besoins, une note qui complète ou rectifie M. Berriat Saint-Prix et qui doit paraître dans notre revue. A Ingrandes, à Saint-Lambert-du-Lattay, à Chemillé, etc., la mort décima les victimes. En 1793 et 1794, les commissaires Félix et Proust siégèrent à Angers, à Saumur, à Doué, aux Ponts-de-Cé, à Juigné-sur-

Digitized by Google

Loire, etc. etc., multipliant sans relâche les sinistres hécatombes. Les enfants n'étaient pas épargnés.

La guillotine accompagnait les représentants dans cette campagne sanglante, « où le bourreau tenait lieu de soldat, où les soldats n'étaient que des bourreaux. » Quand elle ne fonctionnait pas assez promptement, on la remplaçait par la fusillade, plus expéditive. Les prisons ne restaient pas longtemps occupées, car on avait soin de « dégorger tout cela. » Francastel voulait « saigner, purger jusqu'au blanc, la génération vendéenne. » Les condamnés confessaient hautement leur foi religieuse et politique. « Ils allaient au devant de la mort, par leurs déclarations mêmes. » M. Godard-Faultrier estime, dans son *Champ des Martyrs*, qu'on fusilla deux mille cent victimes à la *Haye des Bons Hommes*, quinze cents aux Ponts-de-Cé, et qu'on en exécuta plus de mille à deux mille, soit en tout quatre à cinq mille pour ce seul district. M. Bourcier adopte, pour l'ensemble du département, le chiffre de dix mille huit cent quatre-vingt. Deux témoins affirment que le chirurgien-major du 4e bataillon fit écorcher des cadavres. Il voulut, dit le juge de paix Humeau, contraindre Lemonnier, chamoiseur aux Ponts-Libres, de les tanner. Il ajoute que ces peaux furent transportées chez un nommé Langlois, tanneur, où un soldat les a travaillées ; qu'il croit que ces peaux sont chez Prudhomme, manchonnier à Angers, porte Chapelière, (16 brumaire, an III).

Le livre de M. Henri Wallon, dont nous recommandons vivement la lecture à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire vraie de la Révolution dans notre contrée, renferme aussi des détails nombreux sur les commissions militaires de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, de la Manche et de la Loire-Inférieure, où les mêmes crimes et les mêmes massacres furent commis. Il contient aussi des renseignements très complets sur les Républicains en Vendée, les Vendéens au nord de la Loire et les colonnes infernales, qui transformèrent la contrée en un immense désert, semé de ruines fumantes et de débris sanglants.

André Joubert.

Digitized by Google

Mémoires de Madame la Marquise de La Rochejaquelein, édition originale publiée sur son manuscrit autographe, par son petit-fils. — Paris, Bourloton, 1889, 1 vol. gr. in-8°.

Tout le monde a lu les précieux mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein, née de Donnissan et veuve en premières noces de M. de Lescure, sur la guerre de la Vendée, cette œuvre si complète et si vraie, qui a peint d'une touche ineffaçable les soldats vendéens, leurs combats, leurs victoires, leurs défaites et leurs misères. De nombreuses éditions n'ont pu épuiser le succès de ce livre aussi exact que consciencieux.

Mue par un sentiment de défiance d'elle-même, Mme de La Rochejaquelein, pressée par ses amis de publier les souvenirs qu'elle avait écrits pour sa famille, sans prétention au style et ayant pour unique préoccupation de raconter avec exactitude les événements auxquels elle avait été mêlée, avait désiré qu'un littérateur revît son manuscrit avant qu'il fût livré à l'impression. M. de Barante, le futur historien des ducs de Bourgogne, sous-préfet de Bresssuire en 1807, s'était lié d'amitié avec la famille de La Rochejaquelein. C'est à lui que fut confiée la mission de revoir le manuscrit, dont une copie lui fut remise, et de donner au style une tournure académique, et c'est sa rédaction qui a servi aux diverses éditions des Mémoires de Mme de La Rochejaquelein qui ont été publiées jusqu'ici. Mais les arrangements de M. de Barante avaient quelque peu modifié la rédaction primitive. De nombreux passages, surtout dans les premiers chapitres relatifs à la jeunesse de Mme de La Rochejaquelein, avaient été supprimés (du moins dans les cinq premières éditions), beaucoup avaient été remaniés pour faire entrer dans le texte les notes ajoutées postérieurement par l'auteur ou par quelques amis, survivants de la grande guerre, auxquels le manuscrit avait été communiqué. Et ces remaniements n'avaient pu avoir lieu sans altérer dans une certaine mesure la rédaction primitive et atténuer aussi l'accent de vérité et de sincère émotion, qui font des Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein le modèle des récits de cette nature.

M. le Marquis de La Rochejaquelein, possesseur du manuscrit autographe de sa grand'mère, a voulu donner de celui-ci une véritable édition originale. Les passages supprimés ont été rétablis; quelques autres, paraissant avoir été ajoutés par

Digitized by Google

M. de Barante, ont disparu ; les notes introduites dans le texte ont repris leur place naturelle au bas des pages, et c'est aujourd'hui, pour la première fois, que l'on peut lire l'œuvre vraie de Mme de La Rochejaquelein. Le livre aura peut-être un peu perdu quant à l'élégance du style, mais moins certainement qu'il n'a gagné au point de vue de la simplicité et du naturel.

M. de La Rochejaquelein a apporté sa collaboration personnelle à cette nouvelle publication. L'intéressante préface placée en tête du volume, dans laquelle, après avoir exposé la part prise par M. de Barante à la rédaction du texte connu jusqu'ici, il revendique si dignement pour sa grand-mère la gloire d'avoir écrit un ouvrage, dont cet écrivain, dans un passage de ses mémoires posthumes, semblait vouloir s'attribuer la paternité, a été rédigée par lui. C'est lui également qui a préparé les nombreuses notes biographiques, résultat de longues et patientes recherches, concernant presque tous les personnages, seigneurs de la cour, généraux et officiers vendéens, etc..., dont les noms sont cités dans le manuscrit, qui accompagnent le texte et complètent si heureusement l'œuvre de Mme de La Rochejaquelein.

Ajoutons que ce livre, imprimé par Motteroz, est d'une grande correction. Il est orné de deux eaux-fortes, le portrait de Mme la Marquise de La Rochejaquelein, par Lalauze, et une vue des ruines du château de la Durbelière par de Rochebrune, et de sept héliogravures comprenant les portraits de M. de Lescure et de MM. Henri et Louis de La Rochejaquelein, des reproductions d'autographes et celle de l'assiette d'étain sur laquelle avait été gravé l'acte de baptême de Louise de Lescure, née le 20 avril 1794, à la Bonnelière en Prinquiaux, commune où se cachait alors, après la défaite de Savenay, la veuve de M. de Lescure, depuis marquise de La Rochejaquelein.

Ce livre, un des plus précieux pour l'histoire du département de Maine-et-Loire, où se sont passés en grande partie les faits qui y sont relatés, devra occuper une place d'honneur dans les bibliothèques de tous ceux qui s'intéressent à cette histoire.

Q.-L.

Digitized by Google

Aveu suprême, par Alphonse Poirier (Maxime Juillet), un vol. in-12. Paris, Retaux-Bray, prix 3 fr.

M. Alphonse Poirier publie, chez l'éditeur Retaux-Bray, un volume intitulé : *Aveu suprême*. C'est un début dans le roman. Mais ce n'en est pas un dans la vie littéraire, où l'auteur n'a plus à faire ses preuves, les ayant faites et bien faites. Nous insisterons donc plutôt sur l'intérêt d'une œuvre irréprochablement morale, — deux mérites que tout le monde ne sait pas allier, — sagement menée, qui nous conduit au bord de la mer, au milieu de paysages familiers dont la description n'excède pas les limites permises, où nous rencontrons deux types de jeunes hommes nettement dessinés et tous deux sympathiques pour des raisons différentes, un médecin collectionneur de coquillages, une veuve cherchant à devenir belle-mère en mariant sa fille Athénaïs, trois jeunes filles enfin qui font mouvoir toute l'intrigue par le seul pouvoir de leurs yeux. Ni la vie, ni l'observation, ni la fidélité à elles-mêmes, ne manquent aux créations de M. Poirier. Ce sont là des qualités que bien des romanciers ne possèdent pas, et dont l'absence explique, sans l'excuser, l'invraisemblable faiblesse de tant de romans. Elles se manifestent dans l'*Aveu suprême*, et nous aimons à les signaler, comme une preuve de talent et comme une promesse d'avenir.

R. B.

Le Propriétaire-Gérant.

G. GRASSIN.

Angers, Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 295-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVI°-XVII° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures. — Broché, **5** fr.

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... 4 francs

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

L'année scientifique 1888, par L. Figuier, in-18	3	50
Le divorce de Juliette, par Octave Feuillet, in-18	3	50
Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries, par Madame Carette (née Bouvet), in-18	3	50
Le Docteur Rameau, par G. Ohnet, in-18	3	50
Alain de Kerisel, par Léon de Tinseau, in-18	3	50
Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon, 1800-1809, par Pierre Bertrand, in-8°	7	50
Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy, par Mgr Foulon, in-8°	7	50
Le Million du Père Raclot, par Émile Richebourg, in-18	3	50
Siam et les siamois, par l'abbé Similien Chevillard, in-18	3	50
Variétés littéraires, par E. Caro, in-18	3	50
Mondaine, par H. Malot, 1 vol. in-18	3	50
Petit Bleu, par Gyp, 1 vol. in-18	3	50
La Fin d'un monde, par E. Drumont, 1 vol. in-18	3	50
Le Rêve, par Zola, in-18	3	50
La Dernière maladie de Frédéric le Noble, par le Dr Morell Mackenzie, in-18	3	50
Messieurs de Cisay, par Jacques Bret, 1 vol. in-18	2	»
Une Tache d'encre, par René Bazin, in-12	3	50
Aventures et Portraits, par Guy de Charnacé, in-12	3	»
France, par le R. P. Du Lac, in-12	3	50
Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial, par l'abbé G. Segretain, in-18	3	50
Histoire de l'Italie, par E. Sorin, in-18	3	50
L'Éducation du Caractère, par Martin, in-18	3	50
Études agronomiques (1887-1888), par Grandeau, in-18	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18	6	»
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-18	3	50
Histoire résumée de l'Allemagne, par Zeller, 1 vol. in-18	5	»

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1889

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *David d'Angers et la statue de Beaurepaire.* — Adolphe Lair.

2° *Les Étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse* (1625-1642), d'après un document inédit. — André Joubert.

3° *Notice sur les seigneurs de Lambroise au XVIIIe siècle.* — Ballu.

4° *La Vendée angevine, les origines, l'insurrection. Lettre à M. de la Sicotière.* — Célestin Port.

5° *Dans les provinces basques et en Vieille Castille.* — L'abbé Bourdais.

6° *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau. — André Joubert.

7° *Notice de la ville d'Angers*, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — *Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques* (suite).

8° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph Denais.

9° *Nécrologie. — Michel-Eugène Chevreul. — Albert Lemarchand.* — André Joubert. — *Robert-Jallot.* — ***.

10° *Chronique.* — André Joubert.

Retraite de M. Dauban et nomination de M. Brunclair. — La Société des Amis des Arts. — L'Association artistique d'Angers et le projet d'organisation d'un conservatoire. — L'Hôtel de Pincé et la collection Turpin de Crissé. — Le Musée Saint-Jean et ses envois à l'Exposition. — La statue de Beaurepaire et le buste de Grégoire Bordillon. — *La Notice sur le Théâtre d'Angers*, de M. Queruau-Lamerie.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
12 francs par an

Digitized by Google

DAVID D'ANGERS

ET

LA STATUE DE BEAUREPAIRE

Le centenaire de David d'Angers et la publication récente des œuvres de M. Victor Pavie ont rappelé l'attention sur notre grand statuaire : et, contrairement à ce qui arrive trop souvent, il a été bien plutôt grandi que diminué par ces révélations posthumes.

Elles font voir, mieux peut-être que ses œuvres mêmes, quelle était l'ardeur passionnée de son âme, à quel degré il avait l'enthousiasme et le culte du beau, l'amour des grands hommes et des grandes choses : elles le montrent tour à tour volant en Angleterre pour faire le buste de Walter Scott, en Italie pour y sculpter les traits de lord Byron, en Allemagne pour y modeler ceux de Gœthe. Il eût voulu fixer dans l'éternelle beauté du marbre l'image de tous ceux de ses contemporains au front desquels brillait l'auréole du génie. La sculpture était pour lui plus qu'un art, c'était un enseignement, un symbole, l'école des grands sentiments et des grandes pensées ; il a écrit dans ses notes intimes : « La sculpture est une religion[1]. »

Dans une des séances qui ont suivi les fêtes du centenaire, le Conseil municipal d'Angers a voté l'érection d'une

[1] Cité par M. Halévy, dans l'éloge de David, prononcé dans la séance solennelle de l'Académie des Beaux-Arts du 3 décembre 1857.

Digitized by Google

statue de Beaurepaire sur l'une des places de la ville[1]. En cela il s'inspirait encore de la pensée de David et réalisait un de ses vœux les plus chers.

David s'était épris d'une véritable passion pour le héros de Verdun : l'étude d'une statue qui rappelât son image et sa gloire répondait à deux de ses sentiments les plus vifs, l'amour de l'Anjou et l'amour de la révolution. Aussi y revenait-il sans cesse avec une sorte de prédilection passionnée. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'au lieu de voter la reproduction d'une œuvre d'ailleurs distinguée[2], le Comité chargé de l'érection du monument n'ait pas cru pouvoir faire exécuter la statue même que David avait composée. Les objections qu'un tel projet pouvait soulever n'étaient pas, ce semble, insurmontables, et la ville d'Angers devait cet hommage posthume au grand artiste qui l'a illustrée.

Pour mettre l'opinion à même d'en juger, nous croyons le moment venu de publier un certain nombre de lettres de David qu'une alliance de famille a fait tomber entre nos mains. Nous y avons d'autant moins de scrupule que ces lettres sont tout à l'honneur de celui qui les a écrites et montrent que, loin d'être un sectaire comme on l'a dit parfois, David avait l'âme supérieure à toute intolérance religieuse et politique.

Ces lettres étaient écrites à M. Guillory aîné. En sa double qualité d'adjoint au maire d'Angers et de président de la Société industrielle, M. Guillory s'occupait spécialement des questions d'art intéressant la ville et avait pris la part la plus active à la création au musée d'une salle de sculpture et à l'organisation de la galerie David. Nous les donnons par ordre de dates, telles qu'elles ont été écrites, avec leurs appréciations parfois contestables, avec leur style qui

[1] Mars 1888.
[2] La statue de Beaurepaire, par Bourgeois, érigée sur l'une des places de Coulommiers.

Digitized by Google

se ressent de l'époque où David était né et de la période révolutionnaire où il vivait habituellement par la pensée :

« Paris, 24 août 1839.

« Je vous remercie bien de l'extrait que vous m'avez envoyé[1] de l'exposé officiel et bien honorable pour moi que M. le Maire a présenté au Conseil municipal. On ne peut être plus vivement touché que je ne le suis de la bienveillance que me témoignent ce digne magistrat et mes bons et bien aimés compatriotes.

« Il faut penser sérieusement à notre Beaurepaire : ce n'est pas seulement un monument que nous élevons à ce généreux guerrier, c'est aussi à ces nobles légions angevines qui furent les premières à répondre à la voix de la patrie menacée... Dans peu de mois, la ville de Laval va inaugurer la statue d'Ambroise Paré ; il ne faut pas que nous autres nous nous montrions ingrats pour ceux de nos compatriotes qui ont tant honoré notre chère patrie.

« Je composerai la statue de manière à ne froisser aucune susceptibilité : je sais qu'il faut adoucir même la vérité pour qu'elle puisse être présentée aux hommes[2]. »

« Paris, 12 août 1841.

« Je profite du voyage de notre ami Moll pour vous adresser ce mot de souvenir... Je charge aussi notre architecte angevin d'un nouveau croquis de la statue de Beaure-

[1] Cette lettre était une réponse à une lettre de M. Guillory, du 20 août, lui annonçant que le budget de la ville ne pouvait faire les frais d'une statue de Beaurepaire.

[2] Le jour même où cette lettre était écrite (24 août 1839), le Conseil municipal votait 4,000 fr. pour le monument de Beaurepaire et 2,000 fr. pour celui du roi René. Mais le Conseil général, dont le concours avait été réclamé, refusa de voter des fonds pour un projet où il ne voyait qu'un embellissement du chef-lieu, intéressant la ville et non le département.

Digitized by Google

paire : *je l'ai composée de manière à ne choquer aucune des susceptibilités et je conviens que cette nouvelle conception est plus en rapport avec nos idées modernes.* Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Maire, je lui soumets une pensée qui pourrait peut-être compléter le monument : ce serait de graver sur le piédestal les noms des soldats du premier bataillon de Maine-et-Loire. Ce serait alors un monument complet. Si l'on ne voulait pas les graver, il faudrait au moins les mettre dans le piédestal, cette liste serait honorable pour les descendants de ces braves gens. Vous réfléchirez là-dessus... Je serais bien heureux si la ville d'Angers prenait une décision invariable pour la statue de Beaurepaire. Voyez toutes les villes qui nous entourent élever des monuments à la gloire des hommes remarquables : il ne faut donc pas que nous restions froids spectateurs. Pour moi, j'ai le plus grand désir de faire cet ouvrage pour ma ville natale et aussi parce que le sujet est beau et inspirateur. »

« 9 décembre 1841.

« ..... Dans votre lettre, vous me parlez de notre monument de Beaurepaire. Tâchez donc que cette décision soit prise dans cette session du Conseil municipal : dites bien que les frais du bronze ne peuvent monter bien haut et puis ouvrez une souscription. Avec une volonté ferme nous arriverons à laisser à nos descendants un monument de glorieuse mémoire pour le premier bataillon de Maine-et-Loire. Que pensez-vous de mon projet d'inscrire sur le piédestal les noms des soldats de ce premier bataillon ?

« Il y a bien encore un monument à élever à la mémoire du brave général Delaage. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe et dans tous les fastes de la gloire militaire de notre patrie. Ne pourrait-on pas lui décerner un buste colossal en bronze qui serait placé en face du château, sur la promenade ? Pensez à cela. Si les fonds manquaient, on

Digitized by Google

pourrait faire couler ce buste en fer galvanisé ; alors, le prix de cette fonte ne s'éléverait pas à plus de six ou huit cents francs. Pensez-y. »

« Paris, 26 décembre 1841.

« Je reçois, à l'instant, votre bonne lettre, et je m'empresse d'y répondre. — Tout ce que vous projetez pour la réussite de notre monument de Beaurepaire est excellent de pensée. Nous arriverons donc, enfin, à un résultat satisfaisant.

« Je vous répète que la fonte ne montera pas à plus de huit mille francs, peut-être même que je pourrai l'obtenir pour sept parce que j'ai procuré de grands travaux au fondeur et qu'il en espère de moi de nouveaux : c'est cette raison qui me met en droit de croire qu'il fera ce sacrifice d'argent, à ma considération. Si le gouvernement donnait le bronze, alors pour cinq mille francs vous pourriez avoir la statue coulée en bronze. Ne vous inquiétez donc pas de l'argent ; vous en aurez tout autant que vous en aurez besoin : mais il faut décréter ce monument, il faut désigner la place, faire commencer le piédestal, ouvrir la souscription... »

« 14 février 1843.

« Mon bon et bien cher ami, je vous assure qu'il m'est extrêmement pénible de ne pas correspondre plus souvent avec les hommes qui, comme vous, n'ont cessé de me donner des preuves réitérées de sincère intérêt ; mais j'aime à me persuader que, connaissant cette vie agitée de Paris qui dévore le temps trop souvent dans de tristes et fatigantes affaires, et laisse si peu de loisir pour l'étude de l'art, vous serez indulgent pour moi, et je pense aussi que les nouvelles les plus agréables que je puisse donner de moi à mes amis, ce sont de nouveaux ouvrages.

« Mais pour créer des ouvrages il faut des occasions, et

Digitized by Google

nous en aurions certes une très noble dans celle de la statue de Beaurepaire. Qui donc a pu paralyser un si beau projet? Lorsque toutes les villes élèvent des monuments à leurs grands hommes, Angers reste sourde à la voix de la renommée, qui a pourtant consacré le nom de ce généreux soldat dont l'héroïque action a eu une si grande influence sur nos militaires; et enfin, mes compatriotes me laisseront-ils mourir avant d'avoir élevé au moins un monument sur l'une des places d'Angers? J'avoue qu'il m'est bien difficile de m'expliquer tant d'hésitations.

« *P. S.* — A l'instant où j'allais fermer ma lettre, je reçois la vôtre... Je vous prie de ne pas attendre l'arrivée de M. le Maire, pour vous occuper de notre Beaurepaire : il faut marcher en avant et enlever ces dernières difficultés, qui ne peuvent être bien graves. D'ailleurs, si nos députés le veulent bien, dans une matinée tout sera terminé, surtout dans ce moment-ci. Je vais voir M. Farran, pour causer de cette affaire.

« Je suis vraiment honteux de causer tant de dérangement par mes travaux. L'idée seule qui a pu me faire vous les envoyer, c'est qu'ils sont voués exclusivement aux hommes remarquables, et que leur représentation, en consacrant leurs traits, est d'un bon exemple et un puissant stimulant pour le peuple qui renferme dans son sein le germe des grandes actions et des grands talents. »

L'année 1844 amena, à Angers, un changement de l'administration : à cette époque, M. Guillory cessa de faire partie de la municipalité. La correspondance n'en continua pas moins entre les deux amis. David lui écrivait encore le 4 mars 1844 :

« J'ai lu, avec une grande attention, le passage de votre lettre dans lequel vous parlez du monument que l'on a dessein d'élever à la mémoire du roi René... Pour moi, je

Digitized by Google

n'ai vu que l'occasion de retracer les traits du seul roi philosophe que la France ait eu, du premier peintre né dans notre chère ville, de l'homme qui, bien certainement, eût fait un franc et pur républicain s'il eût vécu du temps de notre première Révolution. Je pense qu'il faut que nous nous habituions à consacrer nos archives historiques en bronze et en marbre. On ne déchire pas les pages de l'histoire : pourquoi notre écriture, à nous autres artistes, ne serait-elle pas aussi respectée ? Ainsi, en élevant un monument au philosophe qui n'eut qu'un malheur, celui de naître sur un trône qui lui a occasionné tant de tourments, d'angoisses, c'est préparer celui de Beaurepaire, l'homme du peuple, qui a sacrifié sa vie pour donner un exemple d'héroïsme à sa patrie ; nous devons donc espérer que les légitimistes imiteront notre impartialité et que notre Anjou deviendra un livre de toutes les gloires offert à l'avenir. »

Et trois ans après :

« Paris, 29 mars 1847.

« Malgré mes nombreux travaux, je me suis occupé presque exclusivement de notre monument du roi René. J'éprouve un si grand bonheur à consacrer mon temps à notre cher pays ! Je suis actuellement à terminer les dernières statues qui doivent décorer le piédestal ; ces statues sont au nombre de douze : ce sera un monument curieux comme page d'histoire d'une époque, et le seul de ce genre aussi considérable par toutes les figures qui le composent. J'aime à me persuader que la décison, à l'égard de la place qu'il doit occuper, doit être prise actuellement. Il est important que M. Moll reçoive promptement l'ordre de commencer le piédestal dont l'exécution exigera beaucoup de temps : je crois, cher compatriote, que vous faites partie de la commission qui doit surveiller ce travail ; je vous prie d'employer tous vos moyens pour qu'une détermination

Digitized by Google

irrévocable coupe court à ce conflit d'opinions, résultat naturel du placement d'un ouvrage d'art.

« L'hiver prochain, je m'occuperai du modèle de notre statue de Beaurepaire : cette page de notre histoire moderne sera bonne à montrer aux étrangers qui viendront nous visiter : ils verront que nous savons honorer les braves qui ont sacrifié leur vie pour la gloire et l'indépendance de la patrie.

« Je craignais que l'on eût changé d'idée à l'égard du buste de M. Garnier. On avait parlé de le mettre dans le musée ; je crois que c'est une place publique qui convient à de semblables citoyens, parce que la vue de leurs traits est un stimulant de tous les instants : il faut que nos compatriotes s'habituent à voir leurs hommes remarquables sur leurs places publiques, il faut que la France devienne un vaste Panthéon, et elle est assez riche en souvenirs pour n'avoir que l'embarras du choix [1]. »

« Paris, 17 décembre 1850.

« Cette lettre vous sera remise par notre ami Moll qui doit causer avec vous de la statue de Beaurepaire, dont je vais m'occuper cet hiver. Je sais que vous vous êtes intéressé à la réalisation de ce projet qui consacrera un monument durable à ce premier bataillon de Maine-et-Loire. Ce sera une page en bronze de notre histoire et je suis heureux d'y apporter tous mes soins et mon cœur de patriote. *Beaurepaire pressera sur sa poitrine le drapeau du premier*

[1] Le 4 janvier 1850, David écrivait à M. Grille, en le félicitant de l'ouvrage qu'il venait de publier sur les volontaires du 1er bataillon de Maine-et-Loire :

« Je n'oublie pas notre Beaurepaire : lorsque j'aurai terminé ces travaux qui sont commencés depuis longtemps, je m'occuperai de consacrer par le bronze les traits de cet énergique républicain ; mais nos compatriotes consentiront-ils à lui donner le droit de cité ?

« Dans tous les cas, j'aurai payé ma dette et celle de la France à laquelle il a dit, avec son sang, que le crime le plus grand était de livrer son pays à l'étranger ! »

Digitized by Google

bataillon et, dans la main droite, il tiendra, froissée et déchirée, la capitulation de Verdun. Moll va, sur l'emplacement où sera élevée la statue, décider quelle proportion elle devra avoir, et je me mettrai à l'œuvre. La fonte de cette statue ne dépassera pas six mille francs : par conséquent, la ville pourra facilement faire cette dépense. »

« 27 mars 1841.

« Je vous remercie beaucoup des soins que vous apportez au monument de notre Beaurepaire. Je vous avoue que mon étonnement est à son comble quand je pense aux luttes que l'on est obligé de soutenir pour faire rendre justice à un homme aussi héroïque. Que les gens timides se rassurent. Louis-Philippe a fait mettre le portrait en pied de Beaurepaire dans le musée historique de Versailles. Si j'ai bon souvenir, il y a quelques années, le conseil municipal d'Angers avait voté une somme de deux mille francs pour l'érection de la statue. Le père de M. le Maire actuel était officier dans le 1er bataillon de Maine-et-Loire, n'est-ce pas ? »

Et enfin le 3 juillet 1854 :

« Cher et digne ami,

« ... Je ne pourrai jamais oublier que c'est sous votre administration qu'a eu lieu la décision concernant la salle consacrée à la réunion des images des hommes remarquables d'Europe que des voyages et d'heureuses circonstances m'ont permis d'exécuter. Je n'ai pas oublié non plus que, vous élevant au-dessus des mesquines influences de parti, vous auriez voulu que tous les hommes, qui ont illustré l'Anjou par les armes ou dans nos assemblées politiques, eussent aussi un monument. Je me rappelle avec bonheur nos recherches, dans la ville d'Angers, d'une place digne de

Digitized by Google

recevoir la statue de Beaurepaire, ce Léonidas angevin : c'est l'un de nos beaux rêves. Mais combien d'entraves ne rencontre-t-on pas dans nos temps de luttes misérables ! Cependant, il est impossible d'anéantir totalement les pages de l'histoire. Pourquoi ne pas laisser l'artiste écrire ces pages sur le marbre ou le bronze ? Pour moi, je crois avoir montré qu'aucune pensée d'exclusion ne pouvait entrer dans mon âme. J'ai fait le monument de Bonchamp, parce que le dernier acte de sa vie était une leçon de générosité *et une grande leçon pour tous les partis*, et j'ai été heureux aussi d'apporter mon tribut d'hommages à la mémoire d'un homme auquel mon père, l'un des républicains prisonniers dans l'église, a dû la vie.

« Dans le monument de René d'Anjou, c'est une page de notre histoire, et je pense, j'aime à me persuader que si les hommes, dont l'image est confiée au bronze, eussent vécu à notre époque, ils auraient été les émules des grands guerriers dont le sang a coulé pour la défense de la patrie. Je pense donc qu'il ne faut répudier ni le passé, ni les temps aussi glorieux de notre révolution : c'est de l'histoire impartiale.

« Quand M. de Quatrebarbes m'a demandé ma coopération pour le monument qui doit être placé devant le château (lorsque le piédestal qui rappelle trop l'ouvrage de Pénélope, ou une espèce de mythe, recevra les rayons du soleil), je lui ai parlé de Beaurepaire ; il m'a dit : « C'est mon ardent désir, et je vous assure que je serai un des premiers souscripteurs. »

« Comment le général Delaage n'a-t-il pas un buste sur l'une de nos places publiques ? Pourquoi ? Pourquoi ?...

« Quand je pense à tout ce qui devrait être fait dans notre cher Anjou, j'en ai le cœur affligé : mais espérons dans l'avenir, destiné presque toujours à payer les dettes du passé. Vous, mon cher ami, votre cœur généreux n'attend pas de justice tardive, honneur donc à vous. »

Digitized by Google

C'est sur cette admirable lettre que se termina cette correspondance. Moins de deux ans après, le 6 janvier 1856, David mourait sans avoir pu réaliser le projet qu'il caressait depuis si longtemps.

Il avait raison de le dire : tous les partis, à certaines heures, ont besoin de leçons de tolérance et d'impartialité.

Quelles étaient donc les raisons qui avaient entravé l'érection d'un monument à Beaurepaire, et ces raisons étaient-elles sans valeur ?

Il est intéressant de le rechercher.

Le premier projet conçu par David représentait Beaurepaire, au moment où il va se donner la mort. Nous en possédons un croquis signé de l'artiste, qui porte la date de mai 1838. Beaurepaire s'enveloppe dans le drapeau du 1er bataillon et, inclinant légèrement la tête, avec une expression de mâle tristesse et de douleur résignée, il approche de sa tempe le pistolet dont tout à l'heure il va presser la détente. Le geste est superbe, l'expression pathétique, l'œuvre vivante, avec ce je ne sais quoi de patriotique et de fier que David savait donner au marbre.

Mais, il y avait évidemment une objection capitale à l'érection d'une pareille statue sur une place publique. Nous ne croyons pas que, dans cette première conception de son œuvre pas plus que dans les suivantes, David ait, un seul instant, songé à faire l'apologie du suicide ; il ne voyait, dans le désespoir de Beaurepaire, que l'acte du marin qui se fait sauter avec son vaisseau, pour ne pas le livrer à l'ennemi. Mais si le suicide de Beaurepaire, en admettant la première version de l'histoire, est le plus excusable de tous, il n'en reste pas moins un suicide, c'est-à-dire un acte que la morale condamne et qu'aucune autorité ne peut accepter de proposer en exemple, par l'érection publique d'une statue. Il y aurait là, d'ailleurs, plus qu'un péril moral : quiconque s'est occupé de questions d'aliénation mentale sait qu'il y a, par moments, de véritables

Digitized by Google

épidémies de suicide; à ce point de vue, le geste de Beaurepaire se brûlant la cervelle était aussi dangereux que superbe : il pouvait devenir contagieux. Un homme compétent, auquel je montrais le croquis de David, me disait : « Si une telle statue s'élevait jamais sur la place publique d'une grande ville, il ne se passerait pas quinze jours avant que quelqu'un se brulât la cervelle à ses pieds. »

Cette objection avait été faite et justement faite à David. En 1842, dans une des séances du Conseil municipal où s'agitait la question de l'érection d'une statue à Beaurepaire, l'un des conseillers, ancien officier supérieur, le commandant du génie Latour, s'était écrié : « Je ne consentirai jamais à honorer la mémoire d'un officier qui, chargé d'un commandement, aurait abandonné son poste, et, se brûler la cervelle, quand on est en face de l'ennemi, c'est la plus honteuse manière de déserter. »

Le mot était vif et juste. David avait compris la portée de l'objection, il s'était remis au travail, avait refait son œuvre *de manière à ne choquer aucune susceptibilité* et, dans sa conception dernière, celle de 1850, Beaurepaire « pressait sur sa poitrine le drapeau du premier bataillon et, dans la main droite, tenait froissée et déchirée la capitulation de Verdun. »

La municipalité actuelle ne pouvait donc songer à faire exécuter le premier projet de David. Elle en avait une seconde raison que David ignorait et qui a été récemment mise en lumière : c'est que le suicide de Beaurepaire n'est rien moins que certain. Des documents sérieux paraissent établir que Beaurepaire a été assassiné. Loin de songer au suicide, il ne songeait qu'à la défense : il se refusait à capituler, malgré les instances du Corps municipal, et c'est précisément pour cela qu'il aurait été lâchement frappé par ceux qui voulaient sauver leur vie en livrant la ville.

C'est là un point qui semble aujourd'hui acquis à l'his-

Digitized by Google

toire [1]. Admettons qu'il y ait doute. Le doute doit profiter à Beaurepaire et, loin de le diminuer, il le grandit. Les révélations de l'histoire anoblissent et purifient sa mémoire, et l'élèvent, je n'hésite pas à le dire, au rang des héros purement glorieux qui s'imposent à l'admiration de tous. Elles commandent le silence à l'esprit de parti comme aux plus légitimes scrupules, et nous ne comprendrions pas que, d'aucun côté, aucune objection s'élevât désormais contre l'érection d'un monument à Beaurepaire.

La statue qu'on doit élever sur le pont du Centre sera, paraît-il, la reproduction de la statue du sculpteur Bourgeois, qui s'élève aujourd'hui sur l'une des places de Coulommiers, ville natale de Beaurepaire. Cette statue est, dit-on, fort belle. Nous comprenons les motifs qui ont dicté ce choix, et nous savons qu'il est difficile de confier l'exécution d'une œuvre d'art à un autre qu'à l'artiste qui l'a conçue. Était-il pourtant impossible, en s'aidant des croquis qui subsistent, de nous donner le Beaurepaire de David, d'après sa conception dernière. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'Angers voie s'élever sur une de ses places un autre Beaurepaire que celui conçu et caressé pendant tant d'années avec amour par son grand statuaire. En votant une statue à Beaurepaire, la ville d'Angers réalisera sans doute l'une des pensées les plus chères à David. Ne lui devait-elle pas d'exécuter son œuvre elle-même ?

[1] Voir dans les Annales de l'Académie d'Angers le mémoire de M. Adolphe Lachèse. — Cependant, dans son dictionnaire, M. Port adopte la version du suicide.

Adolphe Lair.

Digitized by Google

LES ÉTUDIANTS ALLEMANDS

DE

L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE SAUMUR

ET LEUR MAITRE DE DANSE

(1625-1642)

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

Après avoir été fort en honneur au moyen âge et pendant toute la durée du XVIe siècle, la danse était encore, sous le règne de Louis XIII, un des divertissements favoris de notre nation. Les gens de qualité apprenaient le menuet, la gavotte, la chaconne, la pavane, la gaillarde et autres danses d'origine française ou étrangère. Un beau danseur était toujours très admiré. « Sans la danse, un homme ne saurait rien faire », dit le maître à danser de M. Jourdain, *le Bourgeois gentilhomme*, de Molière. Il ajoute plus loin : « Je soutiens que la danse est une science à laquelle on ne peut faire assez d'honneur. » Une éducation n'était pas considérée comme complète, quand le jeune homme n'était pas devenu un danseur accompli. Aussi, « les maîtres à danser », experts dans cet art savant et gracieux, étaient-ils généralement très recherchés et grassement payés par leurs clients.

Les étudiants allemands, danseurs passionnés et habiles, étaient nombreux, dans la première moitié du XVIIe siècle, à l'Académie protestante de Saumur, fondée en mars 1593,

Digitized by Google

par Duplessis-Mornay, et qui se dressait dans la rue Saint-Jean. Or, il existait, à cette époque, dans cette ville, un maître de danse, très renommé pour son savoir, qui s'appelait Le Puy (ou Du Puy)-Rideau, comme nous l'apprend un curieux album dont nous devons la communication à M. Eugène Charavay, archiviste, expert en autographes, dont les collectionneurs de documents inédits connaissent la science solide et la complaisance toujours si parfaite à l'égard des amateurs qui sollicitent le précieux concours de ses utiles lumières.

Cet *Album amicorum* compte cent soixante-dix feuillets. Il mesure 0m 6 centimètres de hauteur sur 0m 12 centimètres de longueur. La reliure en veau est ornée de filets dorés. On remarque sur une des faces le mot *Le Puy*, et sur l'autre le mot *Rideau*. Ce petit manuscrit renferme cent dix-huit signatures et est décoré de soixante-sept blasons. Les couleurs héraldiques des écussons, dessinés au crayon ou à la plume, sont finement exécutées et leur ensemble forme une très intéressante collection d'armoiries étrangères. Les jeunes gens qui ont signé, de 1625 à 1642, étaient originaires d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Les Allemands sont en grande majorité. Les étudiants de l'Académie protestante de Saumur voulaient donner « un témoignage de bonne affection au possesseur de ce livre » et montrer qu'ils avaient été satisfaits de ses leçons.

Chaque signataire a mis au-dessus de sa signature soit une devise, soit une maxime, ou un proverbe. La devise est celle de la famille. La maxime est le plus souvent sérieuse. Elle recommande la vertu, la tempérance, le respect et la crainte de Dieu, la patience, la persévérance dans le travail. Les proverbes sont ordinairement gais et même parfois légèrement gaulois. Presque tous les étudiants emploient la langue française, quelques-uns la langue allemande. On rencontre aussi des feuillets blancs. Plusieurs sont déchirés

Digitized by Google

ou coupés par le bas, ce qui empêche de lire le nom du signataire. On trouve également des citations latines ou italiennes.

Ces étudiants appartiennent, presque tous, à la noblesse allemande. Voici quelques spécimens de leur verve germanique :

L'honneur, les femmes et l'amour
Me rendront content quelque jour.

Schetto Janmize. Saulmur, 26 may 1636.

Qui bien mange, fiante et dort,
Fait un pied de nez à la mort.

Jean Rudolph, barron de Graffenbeck.
(La date est coupée.)

L'amour et la fortune
Changent comme la lune.

Herman Vincke. (Sans date.)

C'est une belle chose que le vin.

Eberhard Keck. 1626.

Tout par amour
Et rien par force.

Leonhard de Nostiz. 13 septembre 1632.

Rien ne peut estre le pris d'amour, que l'amour mesme.

Charles-Chrestien de Golstein. 29 mars 1628.

En cour, en amour et en chasse,
Chacun n'a pas ce qu'il pourchasse.

Nous relevons, parmi les autres signataires, les noms suivants : « Wolf-Leonhart Colonna (1625). — Frideric « Lourf, conte de Berteu (1634). — Frideric, baron de « Schilteck (1634). — Barron de Harouber (18 avril 1627). « — Georges-Henry, baron de Starsemberg (16 avril 1627). « — Henry-Frederic, conte de Holac (1642). — Philip-

Digitized by Google

« Louis, conte de Ysenburg et Budige leiz de Stoust (1634).
« — Ernest-Guillaume, comte de Bentheim (1640). —
« Guillaume Collonna, baron de Pels (10 mai 1625). —
« Louis-Christophle, baron Jouger (17 avril 1626). —
« Vladislaus, conte de Lenorf (1639). — Adam de Kottu-
« binser, barron (sans date). — Philip de Scheverin (1636).
« — Theodorus de Hart (22 may 1638). — Walfang-Fer-
« dinand, seigneur de Fortelsperg, baron de Linde (sans
« date). — Frederic-Christof de Winterfelt (31 août 1636).
« — Charles-Chrestien de Golstein (26 mars 1628). —
« Guillaume de Fleusmys (14 novembre 1634). — Charles
« de Besch (10 may 1634). — Louys de Geer (25 avril 1640).
« — P. de Lanhugfer (13 décembre 1634). — Crassar de
« Volfbergaen (1634). — Starmulff de Croneberg (13 avril
« 1625). — Christophe de Vismick (sans date). » etc., etc.

Cette curieuse liste, bondée de noms aristocratiques, qu'il eût été facile d'allonger, prouve que la clientèle du « maistre de danse », Le Puy-Rideau, était vraiment choisie. Il est permis de supposer que ces nobles personnages payaient leur professeur en belle monnaie sonnante, et que celui-ci avait amassé un pécule rondelet qui lui permit de finir ses jours dans une honnête aisance.

André Joubert.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SEIGNEURS DE LAMBROISE

AU XVIIIe SIÈCLE

M. André Joubert a complété dans la *Revue de l'Anjou* de mars-avril 1888, par des documents privés, les renseignements qui avaient manqué au savant archiviste de Maine-et-Loire pour établir, dans son *Dictionnaire* de ce département, antérieurement au XVIe siècle, la possession de la terre seigneuriale de Lambroise, devenue l'opulente demeure de Simon de Maillé, archevêque de Tours; mais, les titres qu'il possède s'arrêtant au XVIIIe siècle, il a reproduit, à partir de cette période, les indications fournies par M. C. Port lui-même.

Qu'il nous soit permis de reprendre, après lui, à la date où il les a laissés, et en les développant, à l'aide aussi des pièces entrées dans nos archives, épaves dispersées de l'histoire de cette maison, la suite des événements qui la composent.

Nous y ajouterons les renseignements que nous avons recueillis également sur le fief de Vamplée et la terre du Verger, annexes de la seigneurie de Lambroise, peu ou point mentionnés dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

Digitized by Google

LAMBROISE

Au commencement du XVIIIe siècle, lorsque la terre de Lambroise fut adjugée à Jean Cherouvrier des Grassières[1], c'était une « maison noble, terre, fief et seigneurie, consis-
« tant : en un grand corps de logis basty en pavillons,
« 2 tourelles aux deux bouts composéz de caves, cuisine,
« office, salles, chambres basses et haultes, greniers,
« combles au dessuz couvert d'ardoises, jardin derrière,
« orangerie, et un autre grand jardin en terrasse devant
« ledit logis, cour haulte renfermée de grandes doûves,
« un pont traversant lesdites doûves, servant pour aller et
« venir de ladite cour haulte en la basse cour, escuries,
« granges, celliers, dans l'un desquels il y a un pressoir,
« grand fûst, un jeu de courte-paulme, logement pour
« les métayers et cloziers estables toits à bestes, le tout
« couvert d'ardoises, une grande basse cour dans laquelle
« est un fossé et un puits aussy couvert d'ardoises et
« autres logements en dépendant, terres labourables et non
« labourables, vignes, prez, pastureaux, bois de haulte
« futaye, bois taillis, garenne, etc. »

On voit par la description qui en est donnée au *Dictionnaire* et celle qui sera faite plus loin que si des reconstructions furent commencées à cette époque, comme le disent MM. Port et André Joûbert, elles ajoutèrent peu à ce qui existait déjà alors.

Cette terre fut payée 58,000 livres par son acquéreur, Messire Jean Cherouvrier des Grassières, conseiller secrétaire du Roy, maisons, couronne de France et de ses finances, inspecteur général de la marine en Bretagne, seigneur du Mesnil, demeurant ordinairement à Nantes,

[1] Adjudication des 15 juillet et 3 août 1702, sur saisie réelle, à la requête de messire Ch. Binel de la Boissière.

Digitized by Google

paroisse de Sainte-Radegonde, qui n'y fit qu'un petit nombre d'annexes, par voie d'acquêts ou d'échanges, notamment avec Gabriel Rogeron, sieur de l'Espinière, greffier de l'eslection d'Angers, paroisse de Saint-Maurille, de 1710 à 1720, pour « l'alignement de son parcq entouré de murs et clostures et élargir l'avenue de Lambroise. »

Il n'était point mort en 1717, comme l'indique M. C. Port, car il comparait à divers actes de 1730 et 1731, mais bien en 1732. Dans une transaction de 1733, il est représenté, en effet, par ses filles et uniques héritières : Cherouvrier, Catherine-Félicité, religieuse du Calvaire, à Paris, et Jeanne-Claude, femme de Louis-Urbain Aubert Chevallier, marquis de Tourny, conseiller du Roy, maistre des requestes ordinaires de son hôtel, intendant de la généralité de Limoges, puis de Bordeaux, et Marie-Anne Cherouvrier, femme de Messire Galiot-Maudat, maistre des requestres, demeurant à Paris, quai Malaquais, paroisse de Saint-Sulpice, et inventaire des titres fut dressé vers le mois de septembre 1734.

En hérite, Messire Bernard-Augustin Aubert de Tourny, son petit-fils, par acte de partage du 11 mars 1761, de la succession de Louis-Urbain Aubert de Tourny, son père, et de Jeanne Cherouvrier, sa mère, héritière par droit d'aînesse de son père, ledit sieur des Grassières.

Il est dit prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, maison et société royale de Navarre, vicaire-général de M. l'evesque de Blois, chanoine de l'église de Paris, seigneur de Falaise, la Marmalaise, Carcassonne et autres lieux. Celui-ci, par son testament olographe en date à Saint-Thié près Paris, du lundy 22 août 1768, et à son décès, arrivé à Sully-sur-Loire, le 17 décembre 1768, institue légataire universelle, Mademoiselle Augustine Benigme, fille de Messire Galiot Louis Aubert Chevalier, marquis de Tourny, brigadier des armées du Roy, maître

Digitized by Google

de camp du régiment de cavalerie de la reine, comte de Gramey, baron de Cussey, seigneur de Vernois, Villars, Montroye et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris rue Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice, et de dame Antoinette Benigne Bouchet de Lautenay.

Nous possédons un inventaire, dressé après ce décès, 25, 26 et 27 avril 1769, des objets mobiliers garnissant le château, résidence du vicaire-général de Blois.

On y remarque : dans la salle ou salon de compagnie « la tenture de tapisserie à personnages » représentant les scènes de « la Jérusalem délivrée », dont l'excellent état de conservation provoque l'admiration de M. Port, « de 18 aulnes de courant sur 2 aulnes et demy de hauteur » ; dans les chambres à côté, 3 pièces « de tapisserie de verdure de 10 aulnes sur 3 de hauteur ; et dans la première chambre haulte sur la grande salle ; 16 aulnes de tapisserie de verdures également de 13 aulnes de courant sur 3 de hauteur, un bureau ancien en marquetterie à 9 tiroirs, et dans la chambre haulte près du pavillon une tenture de différentes tapisseries de 10 aunes de diverses hauteurs. »

Puis, dans la salle au-dessus du salon de compagnie, une tenture en tapisserie de verdure de 23 aunes sur 3 de hauteur et une autre ancienne à personnages, de 16 aunes sur 3 de hauteur, et, dans la première chambre du pavillon une tenture de tapisserie également à personnages de 15 aunes sur 3 et 5 tableaux ; dans la deuxième chambre du pavillon, les objets du culte de l'abbé : missel, étui à calice, aubes, devants d'autel en damas cramoisi à fleurs d'or et un autre en soie à frange d'or, missel, 3 tableaux, etc.

Enfin, le parterre était garni de 25 orangers et d'un citronnier en caisse, lauriers, myrthes, etc.

La bibliothèque renfermée dans une armoire ne comprenait que : des dictionnaires français, grec et latin et de Colpin, les œuvres de Pline, les conférences des ordon-

Digitized by Google

nances et édits du roy, de Guenois, le recueil des arrests de Louet, la coutume de Paris et son commentaire par Broteau « et un lot d'autres livres de différentes grandeurs et de peu de conséquence. »

A cette époque, et, après liquidation de la succession de l'abbé de Tourny, du 9 juin 1770, attribuant au marquis de Tourny la terre de Lambroise, elle passa de cette maison dans celle voisine de Blaizon jusqu'en 1789, par acte d'acquisition du 3 novembre 1770, moyennant le prix de 194,000 livres, au profit de dame Jeanne Ribault de l'Isle, femme non commune en biens de Messire Raoul René Petit, chevalier, seigneur, baron de Blaizon et de Chemellier, demeurant à Angers, rue Saint-Georges, paroisse Saint-Maurille.

La vente comprenait : le château seigneurial avec les meubles et effets mobiliers décrits dans l'inventaire ci-dessus estimés 3,333 livres, l'orangerie et les ornements qui garnissaient la chapelle estimés 246 livres, plus les domaines nobles et roturiers, composant ses dépendances relevant savoir : Lambroise, de la baronnie de Rochefort, appartenant à Madame l'abbesse de Ronceray d'Angers, d'où dépendait la moyenne et basse justice, et les autres fiefs, des différents seigneurs dans la mouvance desquels ils étaient situés, c'est-à-dire : du Lys, de Lambroise, les 2 fiefs de Vamplée de la baronnie de Blaison et de Verger de la baronnie de Cinq Mars, le tout grevé de 5,000 livres de redevances.

D'après procès-verbal d'estimation du 18 décembre 1769, dressé en vertu de commission rogatoire du Châtelet de Paris, la terre de Lambroise se composait alors : « d'un « logis consistant en salles basses et hautes, chambres aussi « basses et hautes avec leurs cabinets, antichambres et « garde robbes, les cuisines et offices par bas, un escalier « pour le dedans, depuis lesdits offices et dans la dépence; « 2 haultes cours, au milieu desquelles est bâti le château,

Digitized by Google

« dans la cour de derrière, servant ordinairement d'oran-
« gerie d'été, est une chapelle pavée en marbre blanc, un
« puits dans la haulte cour de devant, une cave voûtée
« dont l'entrée est sur la cour de derrière, proche la
« chapelle qui va sous le bois du parc, une tour en laquelle
« il y a basse et haute chambre, avec un petit escalier, les
« douves et murailles d'icelle, tant dedans que dehors, une
« petite chambre en dosme au coin de ladite cour, sur
« lesdites douves, un pont de pierre pavé et portail pour
« entrer en ladite haulte cour, garni de chambres et ca-
« binets au-dessus avec les murailles et closture de ladite
« haulte cour, une grande basse-cour enclose de murs, en
« laquelle sont le bûcher et remises, le tout fermé par une
« grande porte ouvrant sur ladite basse-cour, écuries,
« chambre au bout, greniers sur icelle de 70 pieds environ,
« grande porte en suite de ladite chambre, qui a son
« entrée dans le parc de 25 arpents, le logement de la
« grange au bout de laquelle sont ceux des pressoirs,
« grenier au-dessus, plus un autre logement servant
« autrefois de jeu de paulme en retour, plus un corps de
« logis composé de 3 chambres basses et haultes, dont une
« pour le portier, une fuye dans l'un des coins de la cour,
« voûtée en tuffeaux, laquelle basse-cour contient environ
« 4 quartiers de terre en laquelle il y a 2 viviers. »

« En face des portes de ladite basse-cour, est une avenue
« qui a environ 100 toises de long, laquelle est bordée
« de murailles des 2 côtés et garnie de 2 rangées de
« noyers. »

Les dépendances avaient été affermées, suivant bail du 25 février 1754, par M. de Tourny, moyennant 5,000 livres au sieur de la Bretellière, qui resta dépositaire des titres de la terre de Lambroise, compris et détaillés en l'inventaire de septembre 1734.

Ce sont ces titres, composant le chartrier, sans doute de la Seigneurie de Lambroise, épars aujourd'hui, que l'in-

Digitized by Google

térêt des sources de notre histoire locale a remis en la possession de M. Joûbert et dans la nôtre.

La chapelle dédiée à saint Nicolas dans l'église de Saint-Sulpice était à la présentation et collation des curés de cette paroisse, qui fut desservie successivement par Pierre Beauvillain en 1686, Gabriel-Christophe de Montigny, Louis Sénil en 1733 et Louis Jumereau en 1770.

En était chapelain, François Beauvillain, en 1712.

VAMPLÉE

Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* mentionne ce nom de la manière suivante : « village commune de Blaison, ancien fief réuni au XVIIe siècle à la terre de Lambroise. »

Évidemment, une aussi brève notice révèle chez son auteur qui, d'ordinaire, procède avec une abondance de documents, qui ne sont pas le moindre mérite de son ouvrage, une pénurie de renseignements, que des recherches dans les archives de l'État Civil ne sont pas parvenues à combler. Nous allons essayer d'y suppléer.

Le fief de Vamplée, avec moyenne et basse justice, duquel relevait à hommage simple, le fief et seigneurie de Bavières, était du ressort de la sénéchaussée de Saumur, il appartenait au XVe siècle à M. Cardin-Jarzé, licencié ès-lois, demeurant à Angers, qui, par contrats divers de mars 1481 à janvier 1491, acquiert plusieurs pièces de terre, vigne et pré audit lieu. A l'un d'eux, (9 mai 1485), comparaît Isabeau Rousard, Veuve Sieur James Louet et auparavant femme de Me Guy Jarzé, seigneur de Vamplée, mère sans doute de Cardin-Jarzé.

En 1549, il était la propriété de demoiselle Claude de Montjean, dame de Blaison, qui, le 22 février, donnait procuration à Me Gilles d'Aubigné, de vendre et aliéner la demie, par indivis de la terre et seigneurie de Vamplée. « ladite terre tenue de la baronnie de Blaison à foi et hom-« mage, lige ou simple et autres devoirs accoutumés. »

Digitized by Google

Et dès le 17 février 1552, mais non au XVIIe siècle, N. H. François d'Aubigné, seigneur du Bois-Mozé et demoiselle Renée Taulpier son épouze, donnent à Me Philippe de Maillé, seigneur de Lambroise, le lieu, terres, fiefs et seigneurie de Vamplée, à relever de la baronnie de Blaison à foy et hommage.

Ce fut, à compter de cette date, une dépendance de la terre de Lambroise, possession d'abord : de demoiselle Marie de Maillé, dame de Jarzé, veuve de Messire François Bouré, et ensuite, de l'archevêque de Tours, Simon de Maillé, qui devint définitive par la transaction intervenue le 20 juillet 1583, portant désistement de la demande en retrait lignager, intentée contre ce dernier, et Messire Arthur de Maillé, seigneur de Brezé, par Jacques Aubin, conseiller, au nom et comme père et tuteur de Jacques Aubin son fils, du lieu, domaine, fief, seigneurie et appartenances de Vamplée, sises près la maison seigneuriale de Lambroise, acquis par M. Philippe de Maillé, leur frère, de N. H. François d'Aubigné, sieur du Bois Mozé et de demoiselle Renée Taulpier, son épouze.

Ensuite nous la trouvons, le 18 décembre 1624, entre les mains de Messire Jehan de Loubes, « chevallier, baron de Saulce et seigneur de la terre de Lambroise » qui en était devenu acquéreur, le 29 septembre 1614, et en rend aveu à Messire Guillaume de Marbœuf, baron de Blaizon, le 30 août 1666.

Et nous la voyons suivre dès lors le sort de cette seigneurie à laquelle elle avait été réunie d'après les divers actes sus-énoncés.

Elle consistait, en 1769, « en un ancien château, une « métayerie et closerie noble composée de : un corps de « logis avec estables et 50 boisselées de terre labourable et « un arpent de pré appelé la Noé de Vamplée, le tout situé « au village du même nom, paroisse de Blaison. »

Digitized by Google

LE VERGER

Le Verger, en Gohier, avait été acquis par Messire René Duplessis, marquis de Jarzé, le 10 juillet 1659.

Il formait, au XVIIIe siècle, une châtellenie comprenant deux fiefs ; l'un, dans la mouvance de Blaison dont Messire de Loubes rend aveu à ladite baronnie, le 30 août 1666, en la personne de Guillaume de Marbœuf ; et l'autre, avec celui de Landry réuni, dans celle de la seigneurie de Cinq Mars la Pile, à laquelle, et par suite de la mutation à son profit du 3 novembre 1770 sus-énoncée, Madame la baronne de Blaison paie, le 20 décembre 1771, les droits seigneuriaux de lots et ventes, au sieur Marguin-Dupuis, « agent « et receveur général du duché pairie de Luynes et de la « baronnie de Cinq-Mars-la-Pile, pour le compte de Madame « la duchesse de Chevreuse, exécutrice de Monseigneur le « duc de Chevreuse », comprenant 1510 livres et 2 chevaux de service.

Le seigneur de Lambroise devait, à raison de sa châtellenie du Verger, aux chanoines du chapitre de Blaizon, une rente foncière de 4 septiers de froment, pour l'acquit d'un service qu'ils devaient aller faire processionnellement chaque lundi de carême, en l'église paroissiale de Gohier, suivant sentence du présidial d'Angers de la veille des rogations de 1677 et règlement de Messire Henry Arnault evesque d'Angers.

Orléans, ce 2 juin 1888.

BALLU.

Digitized by Google

LA VENDÉE ANGEVINE

LES ORIGINES — L'INSURRECTION

(Janvier 1789 — 31 mars 1793)

LETTRE A M. DE LA SICOTIÈRE

CHER MONSIEUR,

Voici bien six mois que votre article sur ma *Vendée Angevine*[1] m'était annoncé — avec quelque joie maligne — ; je l'attendais pour ma part, ici ou là, sans grande terreur, n'ayant à redouter de vous aucune des vilenies de la secte et assuré de trouver un honnête homme avec qui j'aurais plaisir à causer.

Mais que ne puis-je précisément, à cette heure, vous tenir là en tête à tête avec mon livre ou en face de quelque élite de ce monde supérieur pour qui nous écrivons tous deux, quand vous ne vous mettez pas au service d'une petite église, ou, comme vous dites, d'une thèse? C'est bien pour moi la dernière idée qui me puisse jamais venir; et, pendant que vous me prêtiez des combinaisons fantastiques, j'avais sous la main, depuis dix ans, tous mes documents amassés, compulsés, étudiés, et depuis dix ans je m'attardais, avant d'écrire le premier mot, à débarrasser des racontars accrédités les faits matériels, certains, qui l'un après l'autre se sont dégagés pour moi en toute évidence.

[1] 2 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1888.

Digitized by Google

La voie ouverte nette et sûre, « il n'est que d'aller », comme dit la chanson angevine, et c'est l'imprimerie que je dus attendre. Elle marchait à Angers, à mes frais (cela vous paraît tout simple), pendant que j'étais réduit à me mettre en quête, à Paris, d'un éditeur. A bon entendeur salut ! Si votre bon cœur n'a pas compris d'où partaient « ces « menaces sourdes et ces misérables entraves », qui visaient à tuer un livre encore inconnu, je pense qu'il me pardonnera de n'y avoir pas été troublé autrement que de pitié.

Mais vous aviez l'idée ailleurs. Et laissez-moi vous démontrer du premier coup combien cette idée étrangère et préconçue vous égare en des illusions inconscientes. Ainsi vous me faites dire, en engageant contre moi la bataille, que « mes amis m'avaient fait à moi-même un « devoir de publier » mon travail. Or je n'ai jamais dit rien de semblable — et de ma pensée le sens est tout autre. J'ai dit, au premier mot de ma Préface : « *Deux* amis » — et j'ajoute : « tous deux différents d'esprit et d'études, mais « de raison également sûre. » Faut-il m'expliquer ? ou ne sentez-vous pas d'emblée la différence ? Il ne s'agit pas de me couvrir d'un groupe, d'une coterie. Je mettais seulement mon entrée en campagne sous les auspices de deux hommes de haute science et de haute raison, qui, consultés, voyant mon ennui, m'avaient crié : « Bon courage ! en « avant ! et tout pour la vérité ! [1] » — Vous, au contraire, cher Monsieur, quand vous vous autorisez de « vos amis »,

[1] Un de ces deux-là a écrit : « Je professe absolument et sans « réserve cette doctrine que la science n'a d'autre objet que la vérité « et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences « bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses, que cette vérité « pourrait avoir dans la pratique. Celui qui, par un motif patriotique, « religieux et même moral, se permet dans les faits qu'il étudie, dans « les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération « la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand labo- « ratoire où la probité est un titre plus indispensable que l'habileté ». — C'est ma doctrine pure et simple — et l'idéal ! — J'y y ai visé de mon mieux en l'animant ; l'indifférence n'est pas l'impartialité.

Digitized by Google

vous êtes, — suivant votre annonce même, — un porte-parole, l'organe d'une opinion ; et c'est pure guerre d'opinion d'ailleurs, que vous m'intentez. Là est la différence absolue, qui distingue ma *Vendée* dans son esprit de votre critique. Vous y apportez certes la modération de votre aimable caractère et la courtoisie obligatoire entre gens d'étude ; mais vous êtes et vous restez homme de parti, — et qui pis est, de parti pris. Le vice de cette situation acceptée, c'est de parler pour la galerie plutôt qu'à l'adversaire; c'est de lancer des arguments, qui éclatent sans faire brèche ou qui s'effondrent dans l'eau douce.

Si bien même, que votre assaut s'attaque à peine au livre, s'épuisant tout entier sur la Préface, comme ces bombardements à la prussienne, qui s'acharnent sur les maisons d'alentour, ne pouvant aborder de près ni de loin la citadelle. Votre conception de l'histoire est si différente de la mienne! vous planez! vous percez d'en haut le secret des cours et des cœurs! et vos considérations éclairent tout. — Je n'y contredis pas ; mais j'aime un autre système. « Ah! Michelet! », vous écriez-vous à triple reprise. Laissons là Michelet, je vous en prie. Certes, je suis de race à sentir dans son œuvre la pensée toujours généreuse, l'intuition vive et ses héroïques sympathies de plébéien. Mais je n'en fais ni mon bréviaire ni mon modèle. Faut-il vous étonner? J'ai lu au fur et à mesure son *Histoire de France*, autant qu'il en a paru du temps que j'étais collégien ou étudiant ; depuis encore, quelques livres de sa *Révolution*, — et quelques pages, au hasard, dans des Revues ; — rien de plus ; — et je comble la mesure en vous affirmant que j'ignore, à l'heure qu'il est, ce qu'il a pu raconter de Cathelineau. Laissons donc là Michelet, que vous fréquentez, ce me semble, de plus près que moi, — sans qu'aucun danger y apparaisse, — et que vous avez le tort d'alléguer, quand il vous plaît, alors qu'il n'en vaut pas mieux comme autorité.

Digitized by Google

En fait, je pourrais affirmer que ma pratique est le contrepied de la sienne, rasant de près la terre et ne m'avançant qu'à pas comptés. J'abordais, cette fois, en plein péril, un sujet d'étude, aux deux tiers inconnu et pour le reste infesté de pures fictions et de mensonges intéressés. Je me suis enfermé sur un terrain bien délimité et avant tout déblayé ; et j'ai contenu mon récit indépendant et sincère, — je ne dis pas sans ardeur et sans vie, — dans des conditions de probité qui défient encore toute attaque. Je m'y interdis toute parure, toute duperie de mots, même toute induction incertaine, n'énonçant aucun fait, aucun détail, qui ne me vienne de source sûre, et provoquant tout contrôle. Il y a cet abus dont je souffre, paraît-il, que, convaincu même d'un fait qui s'impose, si je n'ai pas un document précis, direct, qui me le donne, j'indique une manière de doute, dont vous avez bien voulu sentir la loyauté..... et faire un argument de défiance ! En effet, j'ai eu tort dix fois, surtout pour ce qui concerne par exemple Bonchamps, qui non pas *sans doute*, mais *sans aucun doute*, est le chef, l'organisateur dans les hautes Mauges du complot, dirigeant les paysans, les recrutant, les poussant par sa valetaille, les attendant à son château et, dans la nuit même tout au plus tard du premier combat, les rejoignant à Saint-Florent. Les documents le démontrent à suffisance [1] ; j'aurais dû l'affirmer mieux, — Mais je ne sais rien de plus aujourd'hui que l'an dernier de cette influence qui se cache au Pin-en-Mauges « et à laquelle je n'ose « prêter un nom ». — « Nommez ! nommez donc » [2] — vous écriez-vous. — « Point d'équivoques insinuations » ! — Eh bien ! non. Et voici la preuve, que je fais,

[1] Le contraire « est acquis », selon vous. C'est toute votre réponse. Comme il est acquis, n'est-ce pas? de par madame de Genlis, qu'il fut forcé, — après un beau discours ! — de partir à pied ? — quand on le voit dès le lendemain courir les avant-postes en son carrosse.

[2] P. 22 du tirage.

Digitized by Google

de ma pratique. J'ai visé et cité le document qui dénonce comme inspirateur de la résistance « l'avis d'une « des premières personnes » de la paroisse. — Et vous aussitôt « : C'est le curé! » — Je ne vous le fais pas dire; vous l'affirmez; je le crois; il n'y a là ni équivoque ni « paroles volontairement obscures ». Tout ce que le document m'apprend, je l'ai dit; rien de plus. Il paraît bien qu'il y a suffi. — Mais quand j'affirme qu'à l'aube du 24 août 1792, l'horrible anniversaire de la Saint-Barthélemy vint hanter toutes les mémoires, il n'y a là « ni entraînement de plume, ni dramatique rapprochement »; j'en eusse répudié la pensée, si elle me fût venue; mais j'ai pris simplement, dans une lettre du jour même, sous la plume d'un des acteurs, jusqu'à l'expression de ce sentiment populaire, avec ce seul reproche de n'avoir pas, pour une fois, souligné d'une note le souvenir de « la fête sanglante ».

Voilà ma méthode en exemples. Voyons donc la vôtre. Elle ne vous est pas particulière. Elle consiste à interpréter sans cesse mes sentiments, si nettement qu'ils soient exprimés, et à s'y tromper sans cesse, en les soumettant à l'aune banale du parti pris. C'est d'ailleurs chez vous une doctrine. Comment vous, cher Monsieur, qui êtes homme à comprendre et à apprendre, avez-vous le courage de me jeter dans les jambes, par trois et quatre fois, comme une découverte et même comme un argument, mes anciennes biographies, écrites il y a vingt ans d'après les vieux livres, les seuls livres, et que tout mon livre, nourri uniquement de documents inconnus, se fait honneur de répudier et de démolir! « On ne me reprochera pas... » disais-je dans ma Préface, en expliquant mon œuvre nouvelle! — Et c'est vous qui!... non! ce n'est pas de bonne guerre ni assurément de grande ambition. J'ai démontré pied à pied — par mon récit d'abord, inattaqué, inattaquable, — ensuite directement par une série de notes spéciales, que tous les récits jusqu'à ce jour reposaient sur deux auteurs

Digitized by Google

uniques, l'abbé Cantiteau et Mme de la Rochejacquelein, qui n'est elle-même qu'un écho. J'ai démontré, de même façon, que le factum de l'abbé n'est qu'un répertoire d'inventions et d'erreurs flagrantes. Contestez-vous un seul point ? discutez-vous un seul fait ? Non ! mais l'abbé, suivant vous, est « l'homme du monde, tel que nous le révèlent ses écrits, « le plus inoffensif et le moins propre à l'intrigue[1]. » Le contraire serait plus vraisemblable et facile à prouver. Mais qu'importe ici ? C'est son écrit que j'accuse de fausseté et de mensonge. Le défendez-vous ? pouvez-vous rétablir un seul des points démentis par preuves ? l'avez-vous quelque part essayé ? — Et Madame de la Rochejacquelein ? C'est elle qui a réellement lancé et popularisé la légende de la Vendée. Elle y débute par notre Anjou, « *ce que je connais le mieux* », dit-elle ! Et il vous faut relire, je vous prie, comment elle en parle. J'en ai cité les deux ou trois pages[2], qui concernent ce mois de mars, le seul dont je me préoccupe. Qu'ajoute-t-elle au texte de Cantiteau ?... sinon des preuves de son ignorance absolue. Et quand vous invoquez le témoignage de la marquise pour attester la non-intervention de la noblesse, au moins devriez-vous ajouter loyalement, pour indiquer ce qu'il vaut, qu'elle ignore Bonchamps et d'Elbée jusqu'au milieu du mois d'avril !

Que viennent faire après ces documents-là, source unique, je le répète, les mémoires de Puisaye ! de Bernard de Vaux ! de la Frégeolière ! de Dampmartin ! de Romain[3] ! de Ferrières ! et de tous ceux qui vous ont servi et renseigné, je le veux bien, pour votre histoire de Frotté et de la Chouannerie, mais qui n'ont rien à voir dans notre Vendée et n'y apportent aucun fait nouveau ni un témoignage personnel. Et pourquoi ne pas citer Crétineau-Joly, Muret ou

[1] P. 22.
[2] T. II, p. 156 et 398.
[3] P. 79. « Un Angevin, celui-là », comme vous dites, mais qui se trouvait — ce que vous ne dites pas — en Corse, et plus tard à l'armée du Rhin !

Digitized by Google

Deniau, que vous prenez la peine d'alléguer tant de fois dans votre *Frotté?* Pourquoi pas même Eugène Loudun! Là au moins vous trouveriez des détails à nul autre connus et d'un choix rare! En tout cas, je n'ai jamais pensé à les aller chercher dans les papiers de Frotté, qui, de votre aveu, « en parle en homme aussi mal renseigné que possible, », — non plus, permettez-moi de vous le dire, que dans ce registre du prince de la Trémoille, qui n'était pas, — il faut encore ici que je rectifie, — président, que je sache, mais simple membre de la commission de secours aux officiers vendéens [1]. Il en faisait l'office sans doute pour les départements de l'Orne ou de la Mayenne, comme en Maine-et-Loire le chevalier d'Andigné; mais si votre registre a pu vous renseigner tant bien que mal sur la Chouannerie et sur Frotté, — Frotté *for ever!* — il n'a que faire pour l'Anjou, et j'ai eu mieux : les dossiers mêmes des soldats, où d'ailleurs il n'est à recueillir rien que des éléments de contrôle.

Il semble encore bien étonnant que vous épuisiez tant de science et de talent à démontrer que je me mets en querelle « avec les plus anciens historiens de la Vendée (*Bourni-* « *seaux*, 1802); avec les plus récents (*Wallon*, un maître [2], « *Les Représentants en mission*, 1888) [3] » — quand c'est précisément le programme arboré de ma campagne! — Et à quoi veut aboutir la vôtre?

Faut-il donc maintenant prendre à partie le détail de cette dissertation dont chaque couplet se détache à grande volée. J'en ai déjà interrompu quelques-uns. Le système en est par-

[1] *Moniteur* du 23 octobre 1815, p. 1181. La commission comprend le comte de Beurnonville, président; la Trémoille, d'Andigné, Caylus, Couchy, Paulze de la Motte.

[2] J'entends bien! moi, j'ai plaisir à dire : « mon maître ». l'ayant eu pour professeur en sixième, à Louis-le-Grand! Et il me fait la grâce de ne pas s'en souvenir. C'est le temps où j'étais tout aux vers latins et aux vers français. J'en ferais bien encore. — Il n'a d'ailleurs pas pu viser mon livre, *imprimé* après le sien.

[3] P. 28.

Digitized by Google

tout identique. Vous ne contestez pas les faits; vous les acceptez tels que je vous les livre; mais alors que je les raconte à leur heure, à leur place, avec leurs causes, leurs raisons d'être, leurs conséquences, dans l'emportement des événements qui les justifient ou qui les expliquent, vous les triez, en les assemblant, de çà de là, d'un volume à l'autre de toute origine et de toute date, pour en faire le motif d'une symphonie nouvelle, où vous vous bercez autant que le lecteur. C'est œuvre d'avocat, non d'historien. J'ai raconté, avec un intérêt égal, le dévouement patriotique et l'indiscipline des gardes nationales, — « forcé », dites-vous? et l'expression est galante et digne! — Et forcé par qui, je vous prie? et quelle force m'a forcé ou peut me forcer, si ce n'est ma libre conscience, qui trouve à cette violence toute joie? — Vous avez donc réuni à votre façon une série fantaisiste[1] de « violations de domicile, arrestations « arbitraires, désarmements illégaux, pillages, violences », qui aboutit à faire des incendiaires[2] de ces patriotes, prêts à tous les sacrifices, sous le commandement, à Angers, d'un chevalier de Saint-Louis! — Et à deux pages de là, poursuivant le même système d'énumération oratoire dans le pêle-mêle éloquent d'une page tout entière[3], l'illusion en est si habile, que vous vous y laissez prendre vous-même. Vous oubliez le point de vue essentiel de votre démonstration! et vous acceptez « comme légales, mais légalement » « atroces », des mesures dont l'illégalité[4] est, dans le temps

[1] Voici ces renvois : t. I, 229; t. II, 17 : t. II 25; t. I, 316.

[2] Par une erreur flagrante, en portant à leur charge l'incendie du château de Meaulne par les forgerons de Château-Lavallière! — Et vous mettez « les châteaux incendiés »! En connaissez-vous un autre?

[3] En voici la série : t. I, 204, 184, 185, 382, 383, 310, 311, 230, 231, 226.

[4] En fait d'illégalité, nous ne nous entendons pas. Une note, même page 15, dit : « M. Port trouve ces processions nocturnes « contraires à toute loi. Non, ce nous semble, en tant que proces- « sions, réunions plus ou moins nombreuses; oui, si elles avaient « pour objet ou pour résultat d'entraver la circulation. » Eh non! non! cher Monsieur, tout simplement en tant que processions *nocturnes*.

Digitized by Google

même, dénoncée par tous les pouvoirs publics, qu'injustement vous dénoncez. Au premier bruit de l'arrestation des prêtres, le maire accourt et proteste! Le Département, réuni deux fois dans le même jour, proteste! Le Conseil général, convoqué pour prêter secours, proteste avec indignation, accuse, menace les factieux, appelle à son aide l'Assemblée nationale! — J'ai consacré tout un long chapitre à raconter cette lutte désespérée des administrations impuissantes contre l'insurrection de la seule force armée dont elles disposaient! — Et c'était peut-être le cas, cher Monsieur, après m'avoir tant de fois rappelé à la modération, à la tolérance, à l'impartialité dont je m'épuise à vous donner l'exemple, d'incliner au passage votre drapeau devant ce groupe d'énergiques citoyens, représentants invaincus de nos principes de 89, trahis, comme ils s'en indignent, par l'inertie des conservateurs, mais jusqu'au bout

... Défendant au moins de la voix et du geste
Rome, les Dieux, la liberté!

Si j'aborde maintenant, comme vous, « après un long circuit », cette question « de la gentilhommerie » et des émigrés, qui vous tient tant à cœur, la méprise devient véritablement plus grave. Votre discussion repose tout entière sur une citation, que vous m'attribuez, de quatre lignes, formant un paragraphe en vedette, que voici :

« La Vendée, — dit M. Port, — eut ses germes bien « haut et bien loin. Elle vint de Pilnitz plus que des Tuile- « ries. Calonne en fit le plan. Les princes y eurent plus de « part que le roi. »

Et vous renvoyez à mon tome I, sans citer cette fois la page, que vous avez inutilement recherchée, n'est-ce pas? Car, je le dis avec peine, cette citation est absolument fausse. Elle n'est ni de mon style ni de ma pensée, qui protestent; vous n'en trouverez pas trace dans mes deux

Digitized by Google

volumes ; et il n'en est pas une phrase que j'eusse imaginée et que je ne renie. — Mais sur ce bel exposé, les éléments de démonstration vous abondent : l'initiative des princes est inadmissible; le roi était détrôné depuis six mois; et tout ce qui s'ensuit.... Et vous me criez : « des preuves! des « preuves! »

Je crois, en vérité, qu'après une protestation énergique, je pourrais m'en tenir là.

L'insurrection de la Vendée angevine, s'il faut le répéter, n'a rien de spontané. Le clergé a fanatisé les esprits et désorganisé les familles et les municipalités ; mais, pour lui, rien n'eût bougé, qu'émeutes de femmes et d'enfants. L'appel même de la milice eût vidé les fermes, peuplé les landes, sans qu'aucun groupe eût été assez osé de s'attaquer seulement à la maréchaussée. Mais, depuis deux ans, une propagande active s'est organisée, qu'on voit pénétrer d'abord du Poitou, puis de la Bretagne, par émissaires déguisés, par petites bandes, envois d'armes, correspondances d'affidés aux aguets, complot constant dénoncé par toutes les rumeurs populaires depuis deux ans, tel qu'il doit éclater bientôt, tel que, par deux fois, il se révèle avant l'heure et qui trouve son rendez-vous d'ensemble par l'appel général de la milice.

Au premier signal donné, d'un bout à l'autre des Mauges, Bonchamps, d'Elbée, La Haye des Hommes, Forestier, de Vaugirault, La Pommeraye-Kerembart, les Deffault, Stofflet, nobles, j'imagine, ou agents des nobles, sont debout, en correspondance, en armes ; sous leurs ordres, toute la domesticité des châteaux organisée, intendants, régisseurs, sénéchaux, notaires, palefreniers, g rdes-chasse, jardiniers, valets de tout étage ; et ces bandes d'inconnus, à leur suite, qu'on voit dans toutes les paroisses attardées pousser devant eux, à coups de fourches ou de crosses de fusils, les maires et les habitants récalcitrants. Ceux qui marchent savent que la noblesse est avec eux, de

Digitized by Google

loin, de près; qu'elle accourt; qu'elle est venue et que la Bretagne armée tend la main; qu'on va faire la guerre aux bourgeois et, grâce aux émigrés, se débarrasser de la milice Ils le savent; les eût-on trompés, ils le croient et, depuis deux ans comme en ces jours mêmes, on le leur fait croire. — Tous ces détails, je les ai résumés en quelques mots dans ma préface, en dehors de mon récit; je les avais exposés dans le livre sans verbiage, simplement, à leur heure, en fatiguant le lecteur, sur chaque mot, d'un appareil de documents et de preuves qui parlent d'eux-mêmes à qui les veut comprendre. Et j'ai raconté de même, loyalement, sans tirades vaines, les faits et gestes de ces masses folles, — hommes et femmes — « ces pauvres femmes », — comme vous dites, p. 13, — « tranquilles jusque-là dans « l'église, au confessionnal, au foyer », — tous, enragés, avant l'heure, « à couper le cou » aux patriotes; après le premier combat, la chasse aux vaincus; le massacre du voisin; la fusillade du « citoyen », qui se refuse « à renier la patrie »; les blessés achevés sur place; les prisonniers de la seconde heure, traînés, — avec les femmes et les enfants, quand on les peut prendre — en tête de l'assaut, pour être écharpés ou couvrir l'approche, sur un mot d'ordre reçu et appliqué par toutes les bandes, à toute attaque. Devant leurs cris, les patriotes désarment ou se débandent; les chevaux reculent d'horreur. C'est le véritable secret de la victoire à Chemillé, à Cholet, à Vihiers, à Chalonnes, — et plus longtemps encore que le long de mon mois de mars. — Vos auteurs, qui connaissent ces manœuvres-là, s'en taisent ou les travestissent! — Vous-même, cher Monsieur! y avez-vous seulement fait allusion? — Et si je vous sers, à mon tour, une énumération qui n'est pas dans mon livre, c'est qu'il m'eût été doux de trouver sous votre plume un trait, une ombre qui s'associât au sentiment, aussi contenu soit-il, de la juste histoire! La justice! *Povero di mi!* mais c'est le cri de mon âme!

Digitized by Google

le dernier mot de ma préface, le dernier de ma dernière page! Vers elle, je me précipite, les deux mains tendues, pour la servir; l'une des vôtres est morte ou enchaînée.

Et puis, libre à vous de nous rappeler « ce peuple de « géants! » — comme Napoléon l'a dit, — Napoléon! un géant! — « qui s'y connaissait apparemment[1] », — ou suivant votre autre version[2], que j'aimerais mieux, — « ces combats « de géants, comme les appelait Napoléon *lui-même* »; — au moins pour se battre, il faut être deux, — deux géants! — Mais, à mon avis, trop de géants! trop de bucoliques! Un tout petit raisonnement, bien conformé, vaudrait mieux.

Vous avez accepté d'emblée, cher Monsieur, et même, avec un vif éloge que j'apprécie fort, je vous assure, venant de vous, fin connaisseur, ma description du pays, de la vie, des mœurs de la Vendée angevine. C'était pourtant, du même coup, admettre le mensonge avéré de vos auteurs, ceux-là qui ont fait de ce pays de toutes les misères un paradis habité par des anges. Ce sont les mêmes bardes qui ont chanté Cathelineau. Je n'insisterai pas sur ce point. Assez de témoignages m'en reviennent de tous les coins de notre petit monde, pour que je puisse croire la légende à fond ruinée. Vous n'y résisterez plus trop fort vous-même, si vous voulez réfléchir que, dès maintenant, vous admettez « qu'au début du moins, son rôle a été moins exclusif que « ne l'ont cru ses biographes ». Si cette formule vague vous suffit, il est certain qu'elle vous permettra de faire d'eux le cas qu'ils méritent, et que vous apprécierez vous-même, en y regardant d'un peu près, la valeur des arguments produits, pour l'affirmer mieux. Rappelez-vous seulement que l'insurrection part de la Poitevinière et non du Pin; que La Poitevinière est depuis un an, pour le moins, le foyer et devient en mars le centre actif du complot; et que c'est

[1] Page 18.
[2] Préface de *Frotté*, p. VI.

Digitized by Google

sur la Poitevinière, et non sur le Pin, que se porte le premier retour des patriotes. Cela dit, permettez-moi encore de témoigner mon étonnement sur la principale assertion de votre discussion, la seule qui aurait une valeur sérieuse et qui, à elle seule, je le déclare, suffirait à me troubler, — *si elle était vraie.*

Que devient Cathelineau au sortir de Jallais ?

Pour contredire mon récit, qui le suppose rentré, ainsi que le chef principal de la journée, dans sa paroisse, vous m'opposez que « le propre frère de Cathelineau le présente « comme ayant *toujours suivi ou plutôt commandé l'ar-* « *mée* [1] ». — Or, cher Monsieur, pour l'amour de nous, attention à nos dires ! Si Joseph Cathelineau, dont j'ai publié intégralement les deux premiers interrogatoires ignorés, et Savary un troisième [2], eût apporté contre moi ce témoignage, croyez-vous que je ne l'eusse pas au moins discuté ? Mais, en vérité, il ne dit rien de pareil et *il dit absolument tout le contraire !* C'est à désespérer de toute raison si l'on peut se tromper sur ce point.

Joseph Cathelineau est arrêté et interrogé le 25 mars à Chalonnes-sur-Loire. — « A lui demandé les noms des « commandants qu'il connaît ? — A répondu qu'il connaît les « nommés *d'Elbée*, *Cady*, *Stoufflet*, *Cathelineau*, son « frère, *Perdriau.* » — Et il n'est pas en discussion, n'est-ce pas ? qu'à la date du 25 mars, devant Chalonnes-sur-Loire, Jacques Cathelineau commandait un corps d'armée. J'ai publié une curieuse lettre, qu'il signe avec Bonchamps le 23, et raconté sa nouvelle entrée en scène. — Mais quand on demande au prisonnier : « Où a commencé « à se former l'armée [chrétienne] ? — Il dit que c'était à « Jallais. — Quels en ont été les chefs à Jallais ? — A « répondu que c'étaient les nommés *Bosellier* et *Usureau*,

[1] Page 35.
[2] Vous m'y renvoyez, et je vous prie bien d'y retourner voir, Savary, *Guerre des Vendéens* I, 87 et 88. — Port, II, 344 et suiv.

Digitized by Google

« de la Poitevinière, un marchand de chevaux et l'autre « serger ». — Et c'est tout ! et il n'est pas autrement question de rien qui se rapporte de près ou de loin au commandement prétendu de son frère à Jallais ni jusqu'à Chalonnes ! !

Si vous aviez rencontré, cher Monsieur, dans mes deux gros volumes, je ne dis pas cette série mais une seule de ces affirmations erronées — sur lesquelles votre discussion repose, — vous m'auriez, sans doute, vertement tancé [1]. Je n'insiste pas, tant je m'y ennuie ! — Et vous devez voir que j'abrège [2].

Un dernier mot seulement — non, comme vous le croyez [3], sur l'élection de Cathelineau comme généralissime ; c'est un fait en dehors de la période où je me suis renfermé ; — mais à propos du brevet qui constate cette nomination. Évidemment, dites-vous, cette pièce me gêne. En quoi, s'il vous plaît ? et qui m'a « forcé » d'en signaler à deux reprises le caractère « très suspect » et le peu d'autorité ? Ne me faites pas dire surtout, comme à l'ordinaire, au-delà de ce que j'affirme. Si je m'en tiens au soupçon, c'est qu'il me reste bien quelques difficultés à résoudre et, tout d'abord, c'est que je n'en ai pas autrement poursuivi l'étude. Je la recommande à un esprit libre d'engagements et curieux d'une piste nouvelle. Il est bien entendu, cher Monsieur, que vous vous êtes engagé à fond et que vous n'en reviendrez pas. Cependant, vous le faut-il dire ? La

[1] « Si un écrivain royaliste », — dites-vous en me citant Michelet, — « se fût permis la même fantaisie, M. Port l'aurait vertement « tancé ». Or, je n'ai pas une seule fois relevé, dans tout le courant de mes deux volumes, une des innombrables bourdes royalistes ; trois fois seulement, en note, j'ai cité, *sans aucune réflexion*, des exemples de leur pratique — et je m'en excuse dans ma préface !

[2] Je laisse par exemple de côté, tout ce qui a trait aux affaires ecclésiastiques. Votre discussion s'enferme dans les généralités antiques, sans aucun renouvellement : il m'y faudrait répondre en me répétant en vain, ou à toute affirmation de détail contredire, rectifier, — peine perdue pour vous et pour moi. Sur ce point nous serons d'accord.

[3] Page 37.

Digitized by Google

description *matérielle* du brevet, — je n'en ai vu qu'un fac-simile, et médiocre, — m'a donné le premier éveil ; la rédaction *intrinsèque* de la pièce n'est pas pour lui ajouter crédit; j'en ai signalé une des meilleures raisons. En dehors de ces deux caractères très sérieux de suspicion, si vous vouliez m'autoriser à modifier les trois détails, qui vous permettent si étonnamment d'en affirmer, à première vue, l'authenticité « incontestable », je corrigerais ainsi votre phrase : « Le brevet est conservé [*aujourd'hui*] dans « la famille Cathelineau, [*paraît*] écrit de la main de « Lescure, [*dont la veuve, future marquise de la « Rochejacquelein, en a conservé jusqu'à sa mort la « possession*], et signé par tous les chefs présents à la « réunion de Saumur, [*même par d'Elbée qui n'y était « pas*]. »

J'en reste là pour mon compte, quoiqu'étant loin de l'avoir réglé. Si vous saviez quel effort j'ai dû faire pour écrire! Je ne voulais pas, à première lecture, vous répondre ; j'ai eu tort de céder au plaisir de vous relire, puisque je vous ai répondu. J'aime votre gentil esprit, votre parole souriante, même cette belle humeur batailleuse, qui sait porter les bons coups sans blessure grave, mais qui, cette fois, je pense, m'a trop facilement prêté le flanc. *A Frotté, frottée et demie!* Laissez-moi vous envoyer ce mot de la fin — pour rire — avec une cordiale poignée de main, sans rancune, comme vous le savez bien, cher Monsieur, de votre affectionné

Célestin Port.

Digitized by Google

DANS LES PROVINCES BASQUES

ET EN VIEILLE CASTILLE

On éprouve toujours quelque émotion au moment où l'on pénètre en pays étranger. Lors donc que, le 22 juillet 1887, au matin, j'étais emporté au-delà d'Irun par le train espagnol, je me renfermai un peu dans mes pensées, et n'adressai pas de trop vifs reproches à la longue tranchée que suivait la voie ferrée, sans laisser le voyageur jouir du spectacle du paysage. A Irun, je n'avais rien vu, que le mouvement de la gare et le béret rouge des douaniers. J'avais, avec un dédain peut-être encore plus injuste, négligé de visiter, près de l'estuaire de la Bidassoa, la ville sombre, désolée, à moitié en ruines, toute espagnole, qui porte le nom sonore de Fuenterrabía (Fontaine rapide), et le titre glorieux de *siempre muy fiel* (toujours très fidèle). Ce nom est trop redoutable pour un français, car, si le vieux *romancero* dit vrai :

Carlomagno y su pairia
Sucumbió en Fuenterrabia [1].

Quand nous eumes dépassé Renteria et franchi le tunne de 200 mètres ouvert sous la colline de San-Antonio, nous vîmes la baie de Passajes s'étendre à notre droite, entre

[1] Charlemagne et ses pairs
Succombèrent à Fontarabie.

Digitized by Google

deux autres collines très rapprochées. C'est le port le plus sûr des côtes de la Biscaye, mais les atterrissements de l'Oyarzun le comblent graduellement. Une ville est pittoresquement située des deux côtés de la passe. La partie de la rive droite s'appelle San Juan ou Passaje de Fráncia ; celle de la rive gauche, San Pedro ou Passaje de España.

Bientôt une courbe de la voie ferrée présente successivement aux regards les dunes de la Zurriola, le cours et l'embouchure du rio Urumea. Au-delà de cette rivière apparaît San-Sebastian.

Entre l'Urumea au nord et le golfe de Gascogne à l'ouest et au sud, une langue de terre se replie en gracieuse volute. L'extrémité de la courbe semble défier l'Océan dans ses plus grandes fureurs. Là, le *monte* Orgullo (mont Orgueil) se dresse à la hauteur de 116 mètres, couronné par le *castillo* (château-fort), de la Mota. L'îlot rocheux de Santa Clara et le *monte* Igueldo, lui aussi chargé d'un fort, ferment au sud du *monte* Orgullo la baie de la Concha, qui affecte la forme d'une coquille, suivant le sens de son nom dans la langue castillane, et remplit la partie intérieure de la gigantesque volute. Apaisés dans ce bassin charmant, les flots viennent mourir en ondulations concentriques sur une magnifique plage de sable fin, qui descend à la mer par une pente insensible. La capitale du Guipuzcoa se développe autour de la baie, à partir du pied du *monte* Orgullo. Circonscrite jadis à ce dernier point, dans une étroite enceinte de murailles, elle semble fière et heureuse d'étendre à l'est ses quartiers neufs et régulièrement construits ; elle avance de plus en plus à la naissance de la volute formée par la langue de terre qu'elle occupe.

Si bien ménagées qu'elles soient, on ne monte pas sans fatigue, deux jours avant la canicule, par un temps découvert, les rampes qui mènent au *castillo* de San-Sebastian, et permettent d'atteindre le point culminant du

Digitized by Google

monte Orgullo Mais quand on s'est essuyé le front et établi à l'ombre de quelque créneau, avec quelle volupté l'on promène de là son regard dans l'étendue du golfe de Gascogne? On se trouve vers la pointe d'un angle où se rejoignent les lignes de la côte de France d'une part et du littoral de l'Espagne d'autre part. C'est une position analogue à celle que l'on occupe en contemplant, du sommet du Mont Saint-Michel, la Manche resserrée entre les falaises de la Normandie et les côtes découpées de la Bretagne. Devant le mont Tombe, sous un ciel souvent brumeux, une nappe d'eau alterne, par des mouvements rapides et dangereux pour la vie humaine, avec le morne aspect des tangues grisâtres. Sous les rayons ardents du soleil d'Espagne, la couleur des flots du golfe de Gascogne, contemplé du *castillo* de San-Sebastian, se forme au contraire de tons chauds, qui agissent puissamment sur les sens. Le ciel et l'eau ne se confondent pas, en ces derniers parrages, dans un azur doux et limpide, comme on le voit au Léman, du haut du Righi vaudois. Les profondeurs de l'océan et du firmament y ont peut-être moins de grâces : la beauté de ces deux nobles créatures de Dieu, si bien mariées, n'en exerce pas moins victorieusement son empire.

Saluons, en descendant de la citadelle, épars sur le rocher, les tombeaux des officiers anglais qui périrent en 1836, en défendant San-Sebastian contre les Carlistes ; jetons, au pied de la montagne, un rapide coup d'œil sur les plates-bandes où des palmiers croissent en pleine terre au milieu d'autres plantes d'ornementation, et visitons au-dessous le port marchand. Il est petit, mais abrité de toutes parts, et couvert même, du côté de la baie, par quatre jetées qui se protègent mutuellement.

San-Sebastian a été presque entièrement détruit, en 1813, par les Anglais et les Portugais, lorsqu'ils vinrent, sous les ordres du général Graham, y assiéger la garnison française. L'église Santa Maria échappa à cette ruine. Elle est

Digitized by Google

située au pied même et à l'est du *monte* Orgullo. C'est un monument du style de la Renaissance, un édifice riche et majestueux. Elle est partagée en trois nefs et, au centre, surmontée d'une coupole. La porte principale s'ouvre sur le côté gauche (le côté de l'épitre). Les autels ne sont pas d'un goût irréprochable ; malgré leur lourdeur, ils attirent l'attention par une profusion de dorures et de sculptures à laquelle nous ne sommes pas habitués en France. Je ne quittai pas Santa Maria sans faire ma prière à *Nuestra Señora de los dolores*, qui occupe le centre du retable du dernier autel, le long du mur latéral de droite, et, suivant l'usage espagnol, est vêtue d'une robe noire recouverte d'une sorte de *cotta* brodée. San-Sebastian possède une autre église antique, San-Vicente, élevée en l'honneur de saint Vincent, martyr. Celle-ci semble dater du xve siècle ou du commencement du xvie : ses détails intérieurs appartiennent à la Renaissance. On y remarque principalement le retable du maître-autel. Il est de style néo-grec et divisé en nombreux panneaux. Dans chacun d'eux se trouve une niche avec sa statue. Voilà tout à fait le genre décoratif des églises espagnoles. Celle de San-Vicente est précédée d'un porche pratiqué dans l'œuvre même et flanqué d'une tourelle à droite.

Nous avons à notre gauche la caserne d'infanterie ; autour circulent les soldats espagnols, coiffés du képi gris. Prenons au contraire à droite et nous allons trouver à deux pas la *Plaza de la Constitucion*. Autour de cette place circulent des galeries, des arcades, prises dans la profondeur même des maisons, comme en beaucoup de villes du midi. Là, s'élève la *Casa Consistorial*, au centre du vieux quartier ; tandis que le palais du *Goberno civil de Guipuzcoa* occupe avec orgueil l'un des côtés de la *Plaza de Guipuzcoa*, au milieu du quartier neuf. Cette dernière place, elle aussi bordée de galeries, est vaste et ornée d'un square plein de fraîcheur. Dans les rues qui

Digitized by Google

l'environnent et le long de la Concha, la ville présente de belles lignes d'édifices élégants avec des *miradores* (balcons vitrés).

L'ancien et le nouveau quartier de San-Sebastian sont séparés par l'Alameda, qui va du Grand Casino et du Parc bordant la Concha, jusqu'au *Paseo* (promenade) de la Zurriola, près de l'Urumea. Chaque ville d'Espagne a son Alameda (lieu planté de peupliers). Celle de la capitale du Guipuzcoa est formée de belles lignes de grands arbres, au milieu desquelles s'élève le kiosque de la musique.

Le courage me manqua pour ouvrir, vers dix heures du soir, l'oreille aux notes du concert. Je me dédommageai en entendant au parc l'orchestre du casino, qui daigna exécuter en faveur du public quelques morceaux de son répertoire ; puis je circulai parmi la foule, sous les hauts tamaris du parc, et le long du paseo de la Concha. Il était huit et neuf heures du soir. Maints touristes consciencieux, ne voulant pas passer à la frontière sans saluer le royaume catholique, prennent à Hendaye un billet d'aller et retour pour San-Sebastian, et, de retour en France à l'heure du dîner, se félicitent d'avoir visité une ville espagnole. Ils ne l'ont pas vue du tout, précisément parce que c'est une ville espagnole, et que, de l'autre côté des Pyrénées, l'on fait la sieste pendant le jour, pour sortir de chez soi à la tombée de la nuit. C'est faire une délicieuse promenade que d'aller et revenir, au soir, le long de ce *paseo* gracieusement recourbé autour de la Concha. Les dernières lueurs du jour s'éteignent au-dessus de ce bassin et par de là l'île de Santa-Clara, dans l'immense océan ; la plage, divisée par des cordeaux, et parsemée de cabines que des bœufs traînent durant le jour, demeure déserte à cette heure ; au-dessus, sur le quai, toute la population estivale de San-Sebastian jouit de la fraîcheur du soir et de la beauté du spectacle de la baie. Les groupes se croisent vingt fois ; les costumes sont des plus variés ; la *señora*

Digitized by Google

porte sa mantille avec dignité et naturel, tandis que les *niños* (enfants) folâtrent et agitent leur jolie tête ombragée déjà d'un *sombrero* aux plus larges bords.

L'enfant de San-Sebastian a un devoir à remplir quand il rencontre un *padre* (un ecclésiastique). Vite il accourt, lui prend la main, la baise, dit *Ave Maria purissima*, en prononçant *pourisima*, et plus vite retourne à son jeu, satisfait d'avoir bien agi. Nous aussi saluons *Nuestra Señora* à San-Sebastian, et prenons le *coche* pour nous enfoncer davantage dans la péninsule ibérique et la vie espagnole.

Laissant derrière nous le magnifique panorama de la baie de San-Sebastian, de la ville, du château, du môle, au fond duquel se dessinaient les côtes sablonneuses de la France, nous pénétrâmes au milieu d'une campagne charmante, riche et bien cultivée. C'était l'heure matinale où l'on portait à la ville les provisions du marché. Renfermées dans des sortes de ballots, elles pesaient lourdement sur la tête des paysannes. L'usage de la brouette ne paraît pas encore introduit en cette contrée. Notre voiture se croisait aussi avec des charrettes traînées par des bœufs et portant sur des roues pleines, comme les chars antiques. Nous suivions la route allant de San-Sebastian à Bilbao. En s'éloignant de la côte, elle s'engageait dans les monts Cantabres, qui *moutonnèrent* bientôt de tous côtés. Les Pyrénées de Biscaye, ou cantabriques, dit Th. Lavallée[1], sont des montagnes de deuxième ordre, alternativement arides ou boisées, présentant de petits plateaux que sillonnent de nombreux ruisseaux. J'allais voyager pendant la journée entière au milieu de cette chaîne.

Nous traversâmes la petite ville d'Usurbil, située sur une colline dominant le cours de l'Orio. Son église a un aspect imposant; elle est d'ancienne construction; une galerie

[1] *Géographie physique, historique et militaire*, Paris, p. 82.

Digitized by Google

extérieure court le long du mur latéral. La voiture la dépassa et suivit bientôt une route offrant de charmants aspects et souvent taillée dans le roc. Cette route s'allonge au sud d'une ligne de montagnes qui forment la côte. Elle descend la rive droite de l'Orio et se rapproche de la mer avec elle. Cette rivière qui coulait dans un lit étroit, entre des coteaux voisins l'un de l'autre, s'élargit pour baigner le village d'Orio. On la franchit en cet endroit sur un beau pont à piles de pierre et à six arches; puis on la laisse à droite contourner la montagne et se jeter dans la mer. La route gravit la côte en formant des lacets. Enfin l'on aperçoit le golfe et l'on arrive à Zarauz.

Vous mettez-vous en peine de trouver une agréable station balnéaire? Dirigez-vous vers Zarauz. Au milieu d'un pays montueux et pittoresque, des villas entourées de frais jardins, d'ombrages peu connus sur nos côtes bretonnes, invitent, dès les abords de la ville, les voyageurs à séjourner dans cette localité. Là, vous rencontrez des *baigneurs* venus de Tolosa, de Villabona, de Villafranca, et même de Madrid. La plage est belle et étendue. Le 23 juillet 1887, je fus, pour ce qui me concerne personnellement, réduit à formuler un vœu. Je dus me contenter de traverser la jolie petite ville, où je remarquai une grosse tour, de style gothique et de forme quadrangulaire. J'éprouvai, au sortir, une compensation agréable en continuant ma route elle-même.

Le chemin suit, à mi-côte, les hauteurs qui dominent la mer, et il rappelle ainsi la *Corniche* de Pornic. Dans le bassin de l'Èbre, la chaîne presque entière des Pyrénées continentales, moins l'étage supérieur, et la plus grande partie des monts Cantabres; tout le littoral du golfe de Gascogne, de Bayonne à Santander, appartient au terrain crétacé. En faisant subir leur travail d'érosion aux falaises que longeait la voiture, les vagues du golfe avaient si nettement dégagé les strates de la craie, qu'on eût cru voir les

Digitized by Google

assises d'une muraille élevée suivant toutes les règles de l'art. D'immenses dalles avaient glissé jusqu'à la mer et s'enfonçaient en partie dans les flots, comme des blocs de glace attachés au bord d'une nappe d'eau qui se retire. Les algues marines tachetaient de leur vert nuancé la surface blanche de ces belles pierres. Tandis que la marée les souillait de son écume et les lavait tour à tour, l'air était imprégné de cette odeur de sel qu'on ne respire pas sans se sentir revivre. La matinée était splendide, et les lames frappées par les rayons du soleil miroitaient dans l'étendue du golfe. Nous vîmes la côte empiéter sur leur domaine et présenter une langue de terre escarpée, sans cesse attaquée par la mer. Là, au pied de la montagne de San-Antonio, est située la petite ville de Guetaria. Elle occupe à peu près le centre de la grande courbe dont les deux extrémités sont au cap Machichaco, au-delà de Bermeo, et à la pointe du Figuier, à l'embouchure de la Bidassoa. Comme les autres ports de cette côte, elle porte une baleine sur l'écu de ses armes, en souvenir de la grande pêche à laquelle les Basques se livraient autrefois dans le golfe de Gascogne. Un fort placé sur un rocher avancé dans la mer et relié au continent par isthme, une belle tour d'église, des fortifications en ruine dont la teinte argileuse ressort sur un fond de tableau formé par le ciel et la mer : voilà les images aux traits déjà indécis qu'éveille en moi le nom de Guetaria. La réalité présentait elle-même des formes incomplètes. Cette ville entière, et surtout son église, portent les traces de dévastations commises par les partis qui ont tour à tour occupé le pays, lors des guerres civiles de notre siècle. Après avoir repris le bord de la mer en nous tenant toujours à mi-côte, nous arrivons à l'embouchure de l'Urola.

Sur la rive gauche de l'estuaire, et sur une espèce de promontoire, formé par le dernier contrefort de la montagne de Santa-Clara, la petite ville de Zumaya s'étend au pied de San-Pedro, église élevée, antique et bien bâtie.

Digitized by Google

L'estuaire forme un port de peu d'importance, où n'entrent que des barques de pêche. La rive présente une agréable promenade. A l'époque romaine, Zumaya faisait avec Zarauz et le port d'Orio, distant de dix kilomètres, partie de la petite république des Morosgi. Le *coche* quitta à cet endroit le bord de la mer et la route de Bilbao, pour remonter la vallée de l'Urola. Vers midi, il franchit pour la seconde fois cette rivière en face les Bains de Cestona. Ces Bains sont un établissement d'eaux thermales. En France, aller à quelque ville d'eaux, à Vichy, à Aix-les-Bains, ou à Luchon, présente toujours un certain agrément, même aux personnes amenées par un véritable motif de santé. Aller aux eaux en Espagne, c'est frapper à la porte d'une sorte d'hôpital ou de caserne dont la grande façade, dépourvue de décorations architectoniques, coupée par des lignes de fenêtres qui semblent percées à l'emporte-pièce, produit sur le touriste étranger l'impression de la plus complète répulsion. Du reste, l'établissement de Cestona, sur lequel je lus la date de 1845, est, par son installation intérieure, digne de la faveur dont il jouit parmi les familles les plus distinguées de la Péninsule Les environs sont le but d'excursions nombreuses. L'édifice s'élève entre deux lignes de montagnes cultivées, plantées d'arbres, et d'un aspect très riant. Au-delà des Bains de Cestona, la route remonte la rive gauche de l'Urola. Cette rivière est dominée à gauche par le mont Arunaza et à droite par l'Itzarriz, dont les belles pentes boisées sont parsemées d'habitations et de bergeries. La route et la rivière sont resserrées dans un étroit vallon, par ces hauteurs imposantes et pittoresques. Tout à coup s'ouvre une vallée magnifique, et à l'entrée de cette vallée apparaît Azpeitia.

C'est une des villes principales du Guipuzcoa. Elle est entourée de murailles percées de quatre portes. Descendu de voiture, je la traversai rapidement. Les rues ont gardé leur antique étroitesse ; on y trouve de l'ombre, avantage

Digitized by Google

bien appréciable, en été et en Espagne. A toutes les fenêtres, les *miradores* ou balcons en saillie, sont ombragés par des rideaux pendants de toile ou de sparterie, derrière lesquels les femmes se tiennent à leur travail et jouissent d'un air frais. Sans m'arrêter à considérer cet aspect pittoresque d'une ville perpétuellement décorée ; sans visiter l'église paroissiale de San-Sebatian, ni l'église de N^tra^ S^ra^ de la Soledad, où se trouve la statue en argent de saint Ignace de Loyola, je me hâte vers la merveille du Guipuzcoa, car c'est à vingt minutes d'Azpeitia, en remontant le cours de l'Urola, qu'on rencontre le château du fondateur de la Compagnie de Jésus.

Loyola est situé au milieu d'une vallée délicieuse. Autour du monument, les bois, les plantations variées, les maisons qui s'offrent aux regards de tous côtés, l'Urola avec ses rives bordées de verdure, forment un panorama dont les grandes lignes se fixent profondément dans la mémoire. D'un côté de l'horizon, une longue crête domine tout le paysage ; la teinte blanchâtre de ces roches crétacées et dénudées ressort entre l'azur du ciel et la riche végétation des pentes inférieures. Le manoir où saint Ignace naquit et où il fut frappé du coup de la grâce, attient aujourd'hui à un vaste et bel édifice élevé, en 1683, par ordre de la reine Marie-Anne d'Autriche. Une église occupe le centre du monument. C'est une rotonde de 36 mètres de diamètre. Huit grandes colonnes supportent la coupole qui a 21 mètres de diamètre. La lanterne de cette coupole atteint 56 mètres d'élévation. « Dans sa forme, dit M. Germond de Savigné[1], par la couleur sombre des marbres dont elle est entourée, cette église a un aspect triste, l'aspect d'un Panthéon ; les piliers de la coupole l'assombrissent et en diminuent la vaste apparence. » Le maître-autel est décoré de mosaïques, et très riche par le choix des marbres qui y sont employés :

[1] *Espagne et Portugal* (collection des Guides Joanne.)

Digitized by Google

mais il ne présente aucun intérêt au point de vue de l'architecture. En résumé, l'église de Loyola est un beau monument ; mais ses grandes proportions lui laissent le caractère d'une chapelle ; elle n'a rien qui rappelle le mouvement et les pompes des grandes fonctions liturgiques ; elle ne semble pas élevée pour leur servir de théâtre.

Tout autre est l'intérêt qui s'attache à la visite de la *santa casa*, le manoir même de Loyola, formant l'une des ailes de l'édifice, et enclavé dedans. Ce n'est plus toutefois qu'une tour de l'ancien château. Celui-ci fut presque entièrement détruit, sous Enrique IV, lors des sanglantes dissensions des Oñecinos et des Gamboïnos. A l'extérieur, cette tour n'a pas d'autre ornement qu'un écu d'armes sculpté au-dessus de la porte. Mais ses murs en pierres brutes et en briques, formant des dessins, gardent encore d'un côté la fente produite par la secousse qu'ils ont éprouvée, lors de la conversion de saint Ignace. Le saint reposait à ce moment dans une chambre du troisième étage. On l'y voit aujourd'hui en statue, couvert de ses vêtements de jeune seigneur, étendu sous un autel et tenant à la main la vie des saints. Cette chambre n'était pas la chambre à coucher du saint. On l'a convertie en chapelle. Son ornementation actuelle accuse plus de profusion que de bon goût ; elle est séparée en deux par une grille ; son plafond est tellement bas qu'on le touche facilement de la main. On rapporte que saint Ignace n'est pas né dans le château lui-même, mais dans l'étable.

La ville d'Azcoitia ou Miranda de Iraurguy, municipalité de 5,000 habitants, se trouve à un quart d'heure de marche de Loyola, sur la rive gauche de l'Urola, au milieu de jardins délicieux, et dans une belle plaine boisée. Après avoir dépassé cette ville et franchi l'Urola, la voiture qui me ramenait de Loyola, suivit longtemps la rive droite de cette rivière ombragée par des coteaux couverts d'arbres. Au bout de deux ou trois heures, elle arriva à Zumarraya, station du

Digitized by Google

chemin de fer du Nord de l'Espagne, qui dessert le centre de la Bisaye, la vallée de Loyola et le littoral, les Bains de Cestona, Santa Agueda, Vergara, Durango, Oñate, etc. Aux abords de la gare, des familles accumulaient dans des voitures les bagages d'une saison de bains de mer ; heureux d'oublier pour deux mois les travaux de leur *carrera*, les étudiants échangeaient entre eux des poignées de main. Des *carabineros* ou douaniers, coiffés du béret rouge et vêtus de drap bleu foncé, flânaient près de leur baraque. En attendant le train, j'eus le loisir de promener mes regards sur ces scènes peu variées et sur les pentes du mont Irimeo qui domine Villareal.

La voie de fer, en allant du côté de Madrid, remonte elle aussi un instant le cours de l'Urola, qui coule à droite au fond de la riche et riante vallée de Legazpia. Depuis Zumarraya, sur 15 kilomètres, elle comprend de grandes tranchées pratiquées dans la roche, des remblais considérables jetés sur les pentes de la vallée, et un tunnel de 277 mètres. Puis, à partir de la halte de Brindola, qui se trouve à l'altitude de 500 mètres, a lieu la traversée du faîte de la chaîne. Sur 11 kilomètres, on compte une succession de 13 souterrains, ayant ensemble une longueur de 7,351 mètres. Entre les tunnels, la vue s'étend, à gauche, par échappées, sur la jolie vallée de Cegama, dont les versants sont plantés de chênes, de vergers et de châtaigniers.

Après avoir prêté attention à ces divers aspects de la route et du paysage, il fallut bien considérer un peu l'intérieur du wagon. La nuit étendait déjà ses ombres ; là bientôt allait pour de longues heures se borner mon horizon. Un intérieur de wagon n'est pas toujours, en Espagne, dépourvu de pittoresque. Je n'étais point, à cette heure, avide de spectacles curieux, mais désireux de trouver du calme ou de faire route avec des gens de bonne éducation. Près de moi se trouvait assis un *caballero* (Monsieur) de la société duquel on pouvait, selon les apparences, s'accom-

Digitized by Google

moder en attendant le moment du sommeil. Il s'agissait de lier conversation. Depuis assez de temps déjà nous avions gardé l'un vis-à-vis de l'autre l'attitude correcte des touristes venus d'Outre-Manche. J'ouvris le feu le premier : « *¿ Va (Ud.) a Madrid?* — Vous allez à Madrid, Monsieur? »

— « Oui, me fut-il répondu en français, mais je m'arrête ce soir à Vitoria. »

Plus avisé que moi, mon interlocuteur me reconnaissait pour un compatriote. M. Alfred S., étudiant, âgé de vingt-trois ans, sortait de conquérir à Paris le diplôme de licence en droit, et courait d'une haleine jusqu'au cœur de l'Espagne. Il avait passé déjà deux nuits en wagon ; pour l'amour d'un compagnon de voyage improvisé, il en passa une troisième, oublia la *fonda* (l'hôtel) de Vitoria ; et, paisiblement établis dans la part du wagon attribuée à chacun de nous deux, nous goutâmes, jusqu'à Burgos, les douceurs incertaines d'un sommeil pris sur une voie ferrée.

Nous voici dans la célèbre capitale de la Vieille-Castille. Il est environ trois heures du matin. A peine serons-nous hors de la gare que nous nous trouverons, sans doute, au sein d'un silence profond. A peine avions-nous au contraire mis le pied au dehors, qu'une cohue de *cocheros* (cochers) nous envahit et nous abasourdit. Avec sa *jota* gutturale, les *os* et les *as*, finales de ses mots ; avec ses termes emphatiques renforcés par le qualificatif *mucho*, la langue castillane ne suffisait pas à chacun de ces hommes pour vanter la *fonda* à laquelle il était attaché, et dans laquelle il entendait nous entraîner de force. J'avais laissé à Hendaye ma canne avec mes autres instruments et bagages. Nous fîmes cependant notre trouée. Et, comme au milieu du brouhaha, je distinguais le nom de l'hôtel où nous avions l'intention arrêtée de descendre, dégagé de toute préoccupation, j'eus peut-être la cruauté de jouir de l'agitation de la troupe. Toute cette tempête se calma au seul mot de *la Rafaela*, que je prononçai avec gravité.

Digitized by Google

Nous appartenions dès lors exclusivement au *cochero* de cette *fonda*.

Le dimanche 24 juillet, aucun nuage n'empêcha le soleil de baigner dans une pleine lumière les monuments, les rues et les campagnes de la patrie du Cid. Sur la rive gauche de l'Arlanzon, deux monastères avoisinent Burgos, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, comme deux ouvrages de défense avancés, pour protéger la vieille cité, par l'action spirituelle de la prière et de la pénitence. Je proposai à mon compagnon de faire ces deux excursions, pendant les heures matinales de la journée, et de réserver la visite de la cathédrale pour le moment où nous allions avoir besoin de l'ombre de ses voûtes.

« Au sud-ouest de Burgos, et sur la rive gauche de l'Arlanzon, écrivait Ozanam le 19 novembre 1852, au bout de quelques allées vertes qui consolent la vue de la nudité des campagnes voisines, s'élève une forteresse monastique, entourée d'une double enceinte crénelée. Son clocher religieux et féodal, surmonté d'une croix, mais garni de mâchicoulis, commande la plaine. Au-dessous du clocher se dessine le portail latéral de l'église ; à côté de l'église, une porte ogivale donne sur la vaste cour, au fond de laquelle cinq grilles forment l'entrée des cloîtres. Nous avons devant nous *Santa Maria la Real de las Huelgas*, deux fois célèbre, à cause des souvenirs qui s'attachent à ses origines, et parce que nulle part dans la chrétienté on ne vit un si grand pouvoir ecclésiastique remis aux mains d'une femme[1]. »

Un exposé des prérogatives canoniques des *Señoras de las Huelgas reales*, ne serait pas ici à sa place, au milieu de descriptions de paysages et de monuments, et parmi des impressions de voyage. Mais je transcris encore les lignes où l'écrivain que je viens de citer, donne la raison de l'exis-

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid. — La ville des Rois.*

Digitized by Google

tence de ces droits qui dépassèrent ceux des anciennes dames et abbesses de Fontevrault :

« Les papes ne purent refuser ces honneurs étranges aux filles d'une race royale qui soutenait contre les infidèles une croisade de huit cents ans. Nul part plus qu'en Espagne les femmes n'eurent besoin d'être protégées par le respect, parce que nulle part ne leur manqua davantage la protection de l'épée et le rempart de la famille ; nulle part elles ne furent condamnées à une plus longue solitude, à des veuvages plus certains, quand une guerre éternelle retenait leurs maris et leurs frères. Le moyen âge honora partout les femmes chrétiennes ; en France et en Italie, il mit à leur service des guerriers et des poètes ; en Castille, il rangea sous leurs lois des religieux et des prêtres[1] ». Dieu semble avoir voulu récompenser les femmes espagnoles de leurs longues souffrances, quand il suscita parmi elles ces grandes mystiques à la tête desquelles est placée sainte Thérèse qui serait un docteur de l'Église, si ce titre n'était réservé aux membres du sacerdoce.

Quant aux souvenirs se rattachant aux origines de *las Huelgas reales* (les plaisirs royaux), ce sont ceux d'Alphonse VIII. Le prince qui, vers la fin du XIIe siècle, transforma en monastère de cisterciennes le palais de plaisance de la cour de Castille, est le célèbre guerrier vainqueur des Almohades. Cette secte ou cette dynastie s'était rendue maîtresse de l'Afrique orientale et de toute l'Espagne musulmane. Elle avait fait reculer les Chrétiens, et Alphonse VIII, *le Noble*, fut lui-même battu par les Almohades, à Sorillo, en 1185, et à Alarcos, dix ans après. Mais, à la voix d'Innocent III alarmé des dangers que la Chrétienté courait du côté de l'Espagne, le roi de Castille, Pierre II roi d'Aragon et Sanche VII, roi de Navarre, oublièrent leurs querelles particulières et formèrent une

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid. — La ville des Rois.*

Digitized by Google

ligne contre l'émir Mohammed. Alors fut livrée la bataille de las Navas-de-Tolosa (*les plaines de Tolosa*, province de Jaën, à 48 kilomètres N. de cette ville). On célèbre par la fête du *Triunfo de la Santa Cruz* (triomphe de la sainte Croix) cet anniversaire du 16 juillet 1212. En ce jour, le coup mortel fut porté à la domination des Musulmans Africains. Les résultats de la victoire de las Navas-de-Tolosa égalèrent au moins en importance ceux de la bataille de Poitiers. Par elle tomba la puissance des Musulmans en Espagne, car après elle rien ne leur réussit. L'historien Mariana regarde cette victoire comme une chose tout à fait surhumaine[1].

Nous ne pûmes voir le mausolée d'Alphonse VIII et de sa femme *doña* Leonor. Il s'élève au milieu du chœur des religieuses, qui remplit la grande nef de l'église et fait partie de la clôture. Le reste de cette grande nef et les nefs latérales ont reçu les dépouilles d'Alphonse VII, de Sanche III, d'Henri Ier, d'Alphonse X, de cinq reines, onze infants et dix-huit infantes. L'abside et le transept demeurent en dehors de la clôture. Le portail latéral s'ouvre sur un *atrium* appelé la *nave de los caballeros*. « Là, dit encore Ozanam, sous des tombes nues ou grossièrement sculptées, les vieux chevaliers castillans gardent leurs rois morts, comme de bons serviteurs couchés à la porte de leurs maîtres. » On admire dans l'intérieur de l'église l'élévation des voûtes, la légèreté des colonnes et la délicatesse des ogives. A l'extérieur, on remarque le cloître ogival de San Fernando dont la porte et le plafond sont de pur style arabe, ainsi que *la porteria* (le portique), formée de cinq arcs semi-circulaires richement ornés, sous laquelle se trouvent le tour et le parloir de l'abbesse.

Dix chapelains desservent l'église du monastère et y constituent une sorte de chapitre, au sens large du mot,

[1] *Histoire générale d'Espagne*, liv. IX, ch. XXIV.

Digitized by Google

lequel chante des messes et psalmodie des heures canoniales, sans dépasser la mesure de force dont disposent les poitrines. Un P. confesseur, ancien bénédictin expulsé, un sacristain majeur, et l'administrateur du *Real Patronato*, complètent le nombre de treize ecclésiastiques, attachés à l'abbaye et domicilés dans le petit *barrio* (quartier) où celle-ci s'élève. Mais nous n'avons pas le loisir de nous attarder nous-mêmes plus longtemps en ces lieux. Notre itinéraire nous dirige, dès l'instant, de l'autre côté de Burgos.

Alphonse VIII avait, vers la fin du XIIe siècle, élevé une abbaye Cistercienne sur l'emplacement de son palais de plaisance ; vers le milieu du XVe siècle, Juan II, accomplissant un vœu de son père Henri III, bâtit une Chartreuse dans le parc royal de Miraflores. Un arc ogival élevé par Henri III marque la limite de ce parc. On y lit les initiales J. C. R. R. R. (J.-C. Rédempteur, roi des rois.) Après avoir franchi cet arc, nous nous trouvâmes sur la colline où la Chartreuse est assise. La *Cartuja de Miraflores* est un monument du plus beau style gothique fleuri. Le cloître et les cellules gardent l'apparence simple et austère qui convient à un monastère de ce genre. Le terrain leur a permis de se développer sur un plan plus régulier que celui de la Grande Chartreuse. Le préau intérieur est vaste et carré. Il contient le cimetière. Toutes les richesses de l'art ont été réservées pour l'église.

Pourtant son extérieur est comparé par Ozanam à l'aspect que présente un catafalque : « Point de clocher, point de transsept ; à la façade, point d'autre ornement que les blasons qu'on met sur le drap mortuaire des rois ; la toiture arrondie comme le couvercle d'un cercueil ; au front, le crucifix ; et tout autour, quarante aiguilles de trois grandeurs différentes, comme trois rangs de candélabres autour de l'appareil funèbre. » Mais à l'intérieur on est charmé par la grâce des nervures travaillées à jour, et par la beauté

Digitized by Google

des verrières. Isabelle fit, dit-on, dorer le rétable avec le premier or qui arriva d'Amérique. Notre attention fut surtout retenue par le mausolée sur lequel on lit cette inscription : « Ici reposent Juan II et sa seconde femme Isabelle, avec son fils l'infant Alonzo, qui mourut à Cardeñosa, le 15 juillet 1470, âgé de 10 ans. » Ces tombeaux de marbre blanc ont été décrits en ces termes par Théophile Gautier :

« Dans le milieu de la nef sont placés les tombeaux de don Juan II et de la reine Isabelle, sa femme. On s'étonne que la patience humaine soit venue à bout d'une pareille œuvre : seize lions, deux à chaque angle, soutenant huit écussons aux armes royales, leur servent de bases. Ajoutez un nombre proportionné de vertus, de figures allégoriques, d'apôtres et d'évangélistes, faites serpenter à travers tout cela des rameaux, des feuillages, des oiseaux, des animaux, des lacs d'arabesques, et vous n'aurez qu'une bien faible idée de ce prodigieux travail. Les statues couronnées du roi et de la reine sont couchées sur le couvercle. Le roi tient son sceptre à la main, et porte une robe longue, guillochée et ramagée avec une délicatesse inconcevable.

« Le tombeau de l'infant Alonzo est du côté de l'évangile. L'infant y est représenté à genoux devant un prie-Dieu. Une vigne découpée à jours, où de petits enfants se suspendent et cueillent des raisins, festonne avec un intarissable caprice l'arc gothique qui encadre la composition à demi engagée dans le mur[1]. »

Le même voyageur dit de la cathédrale de Burgos : « Un volume in-8° de description, un altas de deux mille planches, vingt salles remplies de plâtre moulés, ne donneraient pas encore une idée complète de cette prodigieuse efflorescence de l'art gothique, plus touffue et plus compliquée qu'une forêt vierge du Brésil[2]. » Pour sa forme générale, je comparerais cette cathédrale à celle de Cou-

[1] *Voyage en Espagne*, nouvelle édition, p. 54-55.
[2] Ibid, p, 38.

Digitized by Google

tances. L'une et l'autre sont dominées par deux tours à la façade, et, au centre de la croix, par un dôme allongé.

Nous pénétrons dans le monument à l'heure des vêpres. Ce seront les premières vêpres de la Santiago, fête patronale de l'Espagne. Les chanoines se répandent dans l'église. Ils arrivent enveloppés dans leur large *manteo*, sous lequel ils ne peuvent cacher leur immense *sombrero*. Dans les sacristies des diverses chapelles, ils revêtent sur leur court rochet une cape noire et descendant jusqu'aux pieds; puis jettent par-dessus une mozette de même drap et retombant sur le dos en longue pointe. Tout le chapitre remplit bientôt les stalles du *coro* qui occupe les premières travées de la grande nef à partir du transsept. Au fond de cette *silleria*, en face de l'autel majeur, le siège de l'archevêque demeure vide, parce que le prélat fait à ce moment la visite pastorale de son diocèse. Les formidables tuyaux d'orgue posés horizontalement au-dessus des boiseries, comme une batterie de canons, vont lâcher leurs sons puissants. Malheureusement ce jour il y a *orchestra*. Je pus bien demeurer quelques instants près des chantres et des musiciens, placés à l'entrée du chœur; mais écouter jusqu'à la fin les interminables notes des violons eût été trop d'héroïsme pour un béotien tel que moi. Du reste, entre le *coro* et la *capilla major*, c'est-à-dire le sanctuaire du grand autel, bien peu de fidèles, un nombre insignifiant de personnes, étaient venus se grouper pour suivre l'office. La grille massive qui ferme cette partie de l'église, avait été ouverte pour la circonstance. Je remarquai un pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle qui se tenait à genoux en cet endroit, muni des coquilles et du bourdon.

Ce peu de personnes présentes, un dimanche, aux premières vêpres de la Santiago, dans une ville très catholique, s'explique parce que la piété des Espagnols se manifeste en des actes tout différents des nôtres. Je ne lui donne pas la préférence. Les vastes chapelles qui entourent la cathédrale

Digitized by Google

de Burgos et les autres grandes églises de la péninsule ibérique, s'emplissent d'une foule de fidèles à l'heure des basses messes. Mais il semble malheureux que le royaume catholique abandonne exclusivement aux chanoines et aux bénéficiers la célébration des offices solennels. Quand ceux-ci sont confortablement installés dans le *coro* qui est généralement une sorte de maison au milieu de l'église, le reste des nefs et des transsepts n'existe plus pour eux ; et réciproquement le peuple fidèle n'a pas souci de venir faire corps avec eux. L'assemblée des chrétiens, au sens complet du mot, ne semble plus, au-delà des monts, qu'une expression de langue ecclésiastique. Même, je me demande où l'éloquence de la chaire peut se réfugier dans ce pays, quand une construction adventive laisse à peine libre un bout de la grande nef, sépare celle-ci du sanctuaire, et rompant totalement l'unité du monument, empêche d'un même coup l'orateur sacré de parler à une assistance nombreuse.

C'est au XVIIe siècle que les chanoines de Burgos ont reporté leur *coro* dans la nef. Autrefois il précédait immédiatement le sanctuaire. On accède à celui-ci en gravissant neuf degrés : « Le sanctuaire de Burgos, dégagé de boiseries, ouvre, dit Ozanam, aux cérémonies sacrées un espace lumineux et magnifique. Six grands candélabres d'argent décorent les marches de l'autel. Derrière l'autel le rétable ferme la perspective et monte jusqu'à la voûte. Les deux sculpteurs flamands qui menèrent à fin cet ouvrage voulurent y figurer le triomphe de Notre-Dame, patronne de Burgos. Onze bas-reliefs en bois dorés retracent l'histoire de la Vierge, depuis les noces de saint Joachim et de sainte Anne jusques au couronnement de la reine du Ciel. Mais, pour bien marquer que son triomphe, comme celui de toute âme chrétienne, s'accomplit par la douleur, toute cette composition est surmontée par l'image de Marie au pied de la croix. De grandes statues séparent les bas-reliefs ;

Digitized by Google

elles représentent des anges, les évangélistes, les apôtres. Tout autour se suspendent des plantes symboliques qui enveloppent dans leurs enroulements les médaillons et les noms d'une multitude de saints, martyrs, docteurs, pontifes, gloires de l'église d'Espagne, saint Vincent, saint Isidore, saint Dominique[1]. »

Tandis que le reste de l'église appartient au gothique du XIIIe siècle, le dôme du centre de la croix, avec les quatre grosses colonnes qui le soutiennent, accuse le style du XVIe siècle. Les voûtes contiguës, dans les quatre bras de la croix, datent de la même époque, sans doute parce que les anciennes n'ont pu être préservées lors de cette construction. Charles-Quint appelait *el Crucero*, c'est-à-dire le dôme de la croisée, « un joyau qu'il fallait mettre dans un écrin, pour ne pas le prodiguer et pour en faire désirer la vue. » Haut de soixante mètres, il est éclairé par deux rangs de fenêtres, formant comme deux étages. Il est flanqué de quatre clochetons qui partent de sa base. De ses huit angles se détachent, au sommet, huit petites tours, toutes découpées, toutes peuplées de saints, toutes terminées par de fines aiguilles. On dirait de loin les fleurons d'un gigantesque diadème destiné à *Nuestra Señora*. Vu du pavé de l'église, en dedans, *el Crucero* semble un monde ou plutôt un paradis dont l'œil se fatigue à distinguer les ornements aériens et innombrables, bas-reliefs et statuettes, colonnettes et fenêtres, arabesques et arceaux suspendus, sculptures d'un effet à la fois gracieux et grandiose.

Au chevet de l'église, une chapelle forme un monument complet, comme la chapelle de Notre-Dame dans la cathédrale de Chartres, et celle de saint Édouard à Londres dans Westminster-Abbey. Mais la *capilla del Condestable* (chapelle du Connétable), n'allonge pas d'une nouvelle nef le chevet de la cathédrale de Burgos ; elle est couverte d'une

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid. — La ville de la Vierge.*

Digitized by Google

coupole octogonale comme celle de la croisée, inférieure en hauteur à celle-ci, mais ornée d'un diadème pareil. La *capilla del Condestable* est le bijou de la cathédrale de Burgos. Elle appartient en propriété particulière au duc de Frias qui y entretient quatre chapelains. Un sacristain nous leva le voile qui cache aux regards le monument funéraire de Don Pedro Hernandez de Velasco, mort en 1492, et de doña Mencia de Mendoza, morte en 1500. Le tombeau est en marbre des environs de Burgos, et les statues ont été taillées dans deux blocs apportés de Carrare. Le ciseau de l'artiste a pu donner à cette pierre d'un blanc mat un tel moelleux que les gants tenus à la main et légèrement affaisés comme s'ils venaient d'en être retirés, imitent jusqu'à causer une méprise la souplesse d'une peau véritable. On nous montra dans la sacristie de la même chapelle un tableau représentant la Madeleine, duquel un Anglais offrit, dit-on, au duc 300,000 francs.

Autour du déambulatoire et le long des basses nefs se succèdent de nombreuses chapelles, qui forment autant d'églises particulières. La *capilla de Santiago*, où la foule affluait le matin de la fête du patron de l'Espagne, est placée au côté sud de l'abside et sert d'église paroissiale. Elle renferme les sépulcres de plusieurs archevêques. Dans la *capilla de San Enrique*, qui lui est contiguë, se trouve un magnifique monument en marbre d'Italie. Dessus, une statue de bronze représente à genoux le prélat fondateur de cette chapelle, Enrique de Peralta y Cardeñas, mort en 1679.

Le cloître s'étend à l'est, le long de l'abside et du transsept sud. Il est fermé par une porte que Théophile Gautier proclame la plus belle porte du monde après celle du baptistère de Florence[1]. Des tombeaux de chanoines ornent les galeries de ce cloître.

[1] *Voyage en Espagne*, p. 38.

Digitized by Google

Une des curiosités de la cathédrale de Burgos est le *Cofre del Cid*, suspendu à la muraille du vestibule de la *sala Capitular* (salle du chapitre). Si l'authenticité de cet objet ne l'emporte pas sur sa beauté, il ne mérite guère l'attention du visiteur. On monte le plus souvent à la cathédrale par le large escalier de la porte latérale sud. Là, des personnages drapés dans des manteaux couleur amadou, demandent la *limosna* sans perdre le sentiment de leur propre dignité. La façade elle-même est précédée d'un parvis. Au milieu de cette petite place, la vasque antique d'une jolie fontaine est surmontée d'un Christ en marbre blanc. Nous demeurâmes longtemps debout près d'elle. Très cultivé et amateur passionné de l'art du moyen âge, mon compagnon de voyage crayonnait la grande rosace, les arcades sous lesquelles huit statues de rois forment une imposante galerie, les longues ogives des fenêtres, le balustre merveilleusement découpé dans le dessin compose cette inscription :

TOTA PULCHRA ES ET DECORA

et les deux tours dont les flèches entièrement découpées à jour s'élevaient dans l'azur du firmament, toutes roussies par l'action séculaire du soleil d'Espagne. Moi je ne me lassais pas de contempler le monument pour en fixer plus nettement, en graver plus profondément l'image en ma mémoire.

La vue d'un splendide panorama récompense le visiteur qui a eu le courage de monter sur les tours de la cathédrale de Burgos. La ville s'étend autour de l'édifice et semble se serrer contre lui. Elle occupe le milieu d'un cirque formé par des coteaux dénudés et pourtant cultivés. Voilà le paysage espagnol, avec sa complète monotonie. Des plaques ocreuses fondent çà et là dans le lointain leurs tons plus accentués avec les teintes moins dures de ce terrain légèrement accidenté. Une longue ligne de grands arbres con-

Digitized by Google

traste agréablement par sa verdure avec cette nature aride et coupe le bassin sur les bords de l'Arlanzon. Ce sont trois promenades qui se suivent du sud-est au nord-ouest : la *Quinta* qui s'approche de la *Cartuja de Miraflores*, l'*Espolon* dans la ville même, sur la rive gauche de la rivière; enfin l'*Isla*, charmant espace planté d'arbres et de fleurs. Du côté nord et près de la cathédrale, s'élève le *castillo*, inondé jadis du sang de tant de luttes fratricides, démantelé par Joseph en 1813 et présentant aujourd'hui de grands glacis que surmontent encore quelques ouvrages militaires.

Lorsqu'on parcourt Burgos, on rencontre, au sud de cette citadelle, l'*arco* de Fernán Gonzaléz. Ce monument porte la date de 1592. Son style dorique est médiocre; mais il rappelle le souvenir du héros qui, au xe siècle, combattit victorieusement les Maures et les chassa de la contrée. Issu des anciens rois Goths, ce héros porta le titre de *Conde de Castilla y de Lara*, au temps où la Castille reconnaissait encore la suzeraineté nominale des rois chrétiens d'Oviedo.

Dans une sorte de chanson de geste, composée en vieux castillan, *el Conde* Fernán de Gonzaléz montre combien il avait lui-même à cœur de léguer son souvenir à la postérité. Il excite contre les Maures l'ardeur guerrière de ses barons, en leur rappelant les héros qui ont, au mépris de leur vie, illustré leur nom dans l'antiquité sacrée et profane et à l'origine de la chevalerie :

Non cuentan de Alejandro las noches nin los dias,
Cuentan sus buenos fechos é sus caballerias :
Cuentan del Rei Davit el que mató á Golias,
De Judas Macabeo, fijo de Matatias.

Carlos, Baldovinos, Roldan é Don Ogero
Terin é Galdabuei é Bernal é Olivero
Torpin é Don Ribaldos é el gascon Angelero,
Ercol et Salomon é el otro su compañero.

Digitized by Google

Estos é otros muchos que non vos he nombrados,
Si tan buenos non fueran, hoi vernien olvidados [1].

Près de l'*arco* de Fernán Gonzaléz, au-delà du cimetière, dans la *calle Alta*, un autre monument a été érigé, il y a un siècle, à la gloire d'un autre héros castillan, à celle du prince de la chevalerie espagnole. Entre deux petits obélisques s'élève une colonne qui porte un écu armorié et un écusson. Et sur ce modeste monument on lit avec émotion l'inscription que voici :

EN ESTE SITIO ESTUVO LA CASA Y NACIO EL ANO DE MXXVI
RODRIGO DIAZ DE VIVAR LLAMADO EL CID CAMPEADOR

« En ce lieu fut la maison et naquit, l'an 1026, Rodrigue (Ruy) Diaz de Bivar, surnommé le Cid Campéador. »

La seconde ligne de cette inscription reproduit le vers de *la Gesta del mio Cid :*

Io so Ruy Diaz el Cid Campeador de Bivar [2].

On a reconnu le surnom « el cid » pour le titre *seid* (seigneur), emprunté à l'arabe, et l'on conjecture aujourd'hui que l'épithète *campeador*, transcrite en arabe par *quambûtîr*, appartenait à la langue propre des Goths et impliquait l'idée de combat [3]. L'inscription nous apprend donc que, dans cette partie déserte de la *calle Alta*, nous avons devant nous le *solar* (l'emplacement de la maison) du Cid. Là, probablement, le héros introduisit *dona* Jimena, un

[1] On ne compte pas les nuits ni les jours d'Alexandre,
On raconte ses hauts faits et ses prouesses ;
On raconte ceux du roi David qui tua Goliath,
Ceux de Judas Machabée, fils de Mathatias ;
Ceux de Charlemagne, de Baudouin, de Roland et de D. Ogier.
. . . . . .
. . . . . .
Hercule et Salomon et leur autre compagnon.
Si ces héros et beaucoup d'autres que je ne vous ai pas nommés, n'avaient pas été si vaillants, aujourd'hui ils seraient oubliés.

[2] Vers 729.

[3] Voy. *Bulletin de la Société philologique*, p. 11-12.

Digitized by Google

instant après lui avoir dit, en contractant avec elle, au *Castillo* royal, la plus tragique des unions :

Maté a tu padre, Ximena,
Pero no á desaguisado,
Matéle de hombre á hombre,
Para vengar cierto agravio.
Maté hombre, y hombre doy :
Aqui estoy á tu mandado,
Y en lugar del muerto padre
Cobraste un marido honrado [1].

Là, souvent la noble dame languit dans l'attente du guerrier.

En los solares de Burgos
A su Rodrigo aguardando [2].

Et à quelque pas de là subsiste *Sant' Agueda*, restaurée au xve siècle, mais dont l'étroite nef rappelle les proportions des premières basiliques espagnoles. Entre les murs de cette église se passa la scène émouvante où le Cid, au nom des seigneurs castillans, exigea d'Alphonse VI le serment qu'il n'avait pas trempé dans le meurtre de Sanche, frère du prince [3].

La *Casa consistorial* (hôtel de ville) de Burgos, où furent un jour déposés les restes du Cid et de Chimène, a une façade sur la *plaza Mayor* et l'autre sur l'Espolon. La *plaza Mayor* ou *plaza de la Constitution* est entourée d'*arcos* (arcades) et de forme irrégulière. Au centre, s'é-

[1] Jai tué ton père, Chimène,
Mais non un homme désarmé.
Je l'ai tué (dans une lutte) d'homme à homme,
Pour venger une véritable injure.
J'ai tué un homme et je te donne un homme,
Ici, je suis à tes ordres,
Et en place d'un père tué
Tu as trouvé un mari honoré. (*Romancero*).

[2] Dans les manoirs de Burgos,
Attendant son Rodrigue.

[3] Voy. *Cronica del Cid*, ch. LXXVIII, LXIX.

Digitized by Google

lève la statue en bronze de Charles III, « restaurateur des arts et père de la patrie. » J'ai déjà parlé de la promenade de l'Espolon. Un soir de dimanche, à l'époque de la plus belle saison, elle semblait le rendez-vous de la société de Burgos. Nous pûmes ainsi jouir de tous ses charmes. Entre les avenues d'arbres qui l'ombragent et le beau jardin de la marquise de la Viluena, du côté de l'Arlanzon, court une grille le long de laquelle huit statues de pierre se dressent sur de hauts piédestaux. Elles furent placées en 1747 par ordre de Charles III et représentent Fernán Gonzaléz, Fernando I, Alfonso XI, Enrique III, Alfonso VI, Teodorico I, Juan I et san Millan de Cagulla. Quoiqu'elles ne soient pas d'une exécution irréprochable, leur ensemble produit un effet imposant ; elles rappellent au promeneur les gloires historiques de la Castille, et grandissent de beaucoup à ses yeux les ombrages où il est venu chercher la fraîcheur.

De même, quoique courtes et trapues, les statues placées dans les niches de l'*Arco Santa Maria*, ont, au jugement de Théophile Gautier, « un caractère de force et de puissance qui rachète bien leur défaut de sveltesse[1] ». L'Arco Santa Maria est une superbe porte triomphale, proche de l'Espolon. Il fut élevé jadis en l'honneur de Charles-Quint, pour conjurer la colère de ce prince. « Après sa cathédrale, dit Ozanam, Burgos n'a peut-être pas d'édifice plus frappant que celui-ci, plus inspiré du vieil esprit castillan, plus libre des traditions classiques. A l'extrémité du quai de la rive droite, et en face de ce point, s'ouvre une porte féodale entre deux tours saillantes d'un style sévère et orné. Au-dessus de la large voûte, des niches ont reçu les images du fondateur de la cité, Diego Porcellos, et des juges de Castille, Nuño de Rasura et Laïn Calvo. Au second étage, la statue de Charles V sur un socle plus élevé, à sa droite et à sa gauche Fernan Gonzalez, le grand

[1] *Voyage en Espagne*, p. 51.

Digitized by Google

comte, et le Cid, sa bonne épée à la main, sur la poitrine sa longue barbe chantée par les poètes. Au-dessus du puissant empereur, et pour lui rappeler un pouvoir plus grand que les rois, la figure d'un ange armé du glaive exterminateur. Enfin, au sommet de l'édifice, entre les quatre tourillons crénelés qui le couronnent, la Vierge avec l'Enfant, pour attester que la grâce est encore plus puissante que la gloire[1]. »

Le comte de Haro, Hernandez de Velasco, et sa femme doña Mencia de Mendoza, dont le mausolée orne la *capilla del Condestable*, élevèrent, avec cette chapelle de la cathédrale, la *casa del Cordon*, ainsi appelée du collier de l'ordre Teutonique, lourdement sculpté, qui se déroule autour du portail. Cet antique palais est flanqué de deux ailes et dominé par elles. Sa formidable façade, qui semble bâtie pour soutenir des sièges, est couronnée par une corniche où l'art gothique a jeté quelques ornements. Je me reproche de n'avoir par cherché à pénétrer dans le *patio* (cour intérieure) de cette maison, orné d'un double et triple rang d'élégantes galeries.

Quand je visitai ce dernier monument, sur la *plaza de la Libertad*, dans la matinée du 25 juillet, j'avais déjà perdu l'agréable compagnie de M. Alfred S. Le jeune homme était parti pour l'Escorial, vers le moment où le *sereno* (veilleur de nuit), armé du sabre et muni d'une lanterne au bout d'une pique, parcourait les rues de la cité endormie et rompait leur profond silence en chantant par intervalle : « *Son las tres i esta sereno* (il est trois heures, et il fait beau) ». Pour moi, j'allais prendre la direction de Soria et quitter à mon tour ce centre de civilisation où l'on rencontre de si vieux et de si nobles monuments; où tant d'évantails s'agitent dans les mains des *señoras;* où les *niños* (enfants) viennent baiser la main du Padre en bé-

[1] *Un pèlerinage au pays du Cid,* III. *La ville des héros.*

Digitized by Google

nissant le T.-S. Sacrement; où des troupes de *muchachos* (gamins) assaillent le visiteur pour lui servir de cicerones; où les *caballeros* (Messieurs) montrent si bien ce que Élisée Reclus appelle « la pompeuse gravité du castillan[1] »; où l'on voit tant de mulets et d'ânes lourdement chargés: ce centre de civilisation qui s'appelle *la muy noble y mas leal ciudad de* Burgos (la très noble et très loyale ville de Burgos).

[1] *L'Europe méridionale*, p. 652.

L'abbé Bourdais.

(A suivre)

Digitized by Google

LOUIS DE FROTTÉ

ET

LES INSURRECTIONS NORMANDES

(1793-1832)

D'APRÈS UN OUVRAGE NOUVEAU[1]

I

Si les luttes de la Vendée, les « combats de géants, » comme les appelait Napoléon, ont eu de nombreux historiens, les épisodes de la Chouannerie de la Normandie étaient jusqu'à présent peu connus. L'étude de ces événements, qui eurent pour ainsi dire deux théâtres et deux faces, celle de la lutte armée en Normandie et celle des négociations et de l'organisation en Angleterre, méritait cependant d'être approfondie, car elle présente un intérêt tout particulier. Les accidents dont ces guerres étaient semées, « le mystère des personnages, la rudesse et l'étrangeté des mœurs locales, et jusqu'à la physionomie tour à tour charmante et sauvage du pays qui les encadre, » donnent à ces entreprises un caractère « historique et pittoresque à la fois, digne de tenter la plume d'un Walter Scott. »

[1] *Louis de Frotté et les Insurrections Normandes, 1793-1832*, par L. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société de l'Histoire de Normandie. Paris, librairie Plon, 1889, 3 volumes in-8° donnant ensemble plus de 1,500 pages et accompagnés de portraits, de fac-simile et d'une carte spéciale de Normandie, imprimée en couleurs.

Digitized by Google

Nul n'était mieux préparé que M. de la Sicotière pour mener à bonne fin cette entreprise considérable. Son livre sur *Frotté et les Insurrections Normandes* est une œuvre capitale, un travail « fidèle, exact, complet, consciencieux « jusqu'au dévouement. » Ce prodigieux monument d'histoire et d'érudition est le fruit de douze années de recherches assidues et le résultat d'un labeur véritablement surprenant. Ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société de l'Histoire de Normandie, l'éminent auteur avait depuis longtemps réuni les innombrables matériaux de ce vaste et savant ouvrage. Il avait même déjà publié, dans des revues spéciales, plusieurs épisodes détachés, qui avaient éveillé l'attention de tous les esprits curieux de connaître les détails, jusqu'alors ignorés, de l'un des drames les plus palpitants de nos annales nationales.

Le vrai caractère de la Chouannerie, qui fut en même temps « une guerre d'attaque contre la République et une guerre de défense personnelle et de représailles contre ses partisans et ses agents, » est mis en pleine lumière par M. de la Sicotière. L'écrivain n'a négligé aucunes sources d'information. Il a compulsé les papiers de Frotté, les mémoires de son lieutenant Moulin, les archives de M. du Châtellier, celles de M. le duc de la Trémoille, les documents officiels conservés aux Archives nationales, au ministère de la guerre, dans les archives municipales et départementales de la Normandie, les mémoires inédits, les imprimés du temps, livres, brochures, journaux, ainsi que les publications modernes. « C'est la première grande vue d'ensemble des insurrections normandes qui ait encore vu le jour, et l'on peut dire que cette œuvre est définitive. »

La vie et la mort du héros de ce beau livre, qu'on a surnommé « le Charette de l'insurrection normande », avaient été inexactement retracées par les historiens. Les indications relatives au bas-relief de David, mentionnées dans les

Digitized by Google

catalogues des œuvres de notre immortel statuaire, sont également presque toutes fautives, et nous avions nous-même été trompé par les renseignements contenus dans les anciennes notices sur Frotté. Le moment semble donc propice pour rectifier ces erreurs à l'aide de la remarquable publication que nous avons l'honneur d'analyser aujourd'hui dans cette revue. Frotté est, en effet, « l'homme de la Chouannerie Normande ; il en est l'incarnation la plus éclatante ; elle naît et meurt avec lui. »

Marie-Pierre-Louis de Frotté, général en chef de l'insurrection normande, naquit à Alençon, le 5 août 1766, de Pierre-Henri de Frotté, sieur de la Rimblière, officier, et d'Agathe de Clairambault. Il perdit sa mère à l'âge de six ans. Il fut élevé par sa tante paternelle, Mme de Chabot, puis par les demoiselles d'Ifs, au château d'Ifs, près de Caen. Son père se remaria avec Mlle Anne-Suzanne Dumont de Bostaquet de Lamberville, d'une famille protestante des environs de Dieppe. Les époux se fixèrent bientôt à Ifs, auprès de leurs cousines. Dès son enfance, le jeune Louis montra son goût pour les aventures. Assailli, à l'âge de six ans, dans les rues de Caen, par une bande de polissons, il se précipita sur ses adversaires en brandissant sa petite épée, et porta un coup de tranchant sur la main du plus audacieux de ses agresseurs. Mis sous clef, plus tard, à la suite d'une équipée juvénile, il veut s'enfuir, partir pour le Havre, pour gagner ensuite l'Amérique et guerroyer contre les Anglais, à l'exemple de Duguesclin.

L'écolier indiscipliné batailla souvent contre ses précepteurs, qu'il scandalisait par ses incartades et par son peu de goût pour l'étude du latin. Il fut envoyé à Versailles, dans l'institution militaire récemment fondée par Gorsas, le futur conventionnel. Il y eut des démêlés assez vifs avec son maître et le quitta brusquement, à la suite d'une scène violente, pour rentrer chez ses parents. En mars 1781, il rejoignit à Lille le régiment de Colonel-Général, corps d'élite, où il était

Digitized by Google

admis en qualité de sous-lieutenant surnuméraire. Deux ans après, on lui délivrait son brevet de sous-lieutenant titulaire en la compagnie de Rocourt. Le jeune officier eut plusieurs duels et, à l'imitation de ses camarades, fit des dettes. Il savait aussi « rendre hommage à ce sexe aimable qui, dit-il lui-même, depuis notre naissance jusqu'au tombeau, fait le charme de notre existence, en en faisant même quelquefois un peu le tourment. » Toutefois les plaisirs n'empêchèrent pas Frotté de travailler et de se perfectionner dans les mathématiques ainsi que dans le lever des plans. Il résida successivement à Lille, Besançon et Lille pour la deuxième fois.

II

Il se prononça ouvertement contre la Révolution qui voulait détruire tout ce qu'il aimait : la royauté, la discipline de l'armée, la noblesse. Il fut mêlé aux conflits qui s'élevèrent en 1790 entre son régiment, dévoué à la Monarchie, et les autres troupes, imbues des idées nouvelles. Ces altercations et ces rivalités amenèrent le déplacement de la garnison de Lille. Frotté fut envoyé à Paris pour plaider la cause de ses amis auprès du ministre de la guerre. Quand les armoiries furent supprimées, il fit bravement graver les siennes sur la poignée de son sabre. Après avoir émigré en Belgique, il fut dirigé sur Ath, puis il prit part à la campagne de 1792, dans l'armée du duc de Brunswick. Il alla ensuite en Italie chercher du service, en compagnie du prince de la Trémoille. Il rentra bientôt en Allemagne, dans les rangs du corps organisé par le prince de Condé et fit la seconde campagne de France, en 1793.

Mais les mauvais procédés des alliés à l'égard des émigrés l'humiliaient profondément. Frotté voulait combattre en France même la Révolution. Embarqué à Ostende, en 1794, sur un bâtiment de la flotte de Lord Moira, qui devait secon-

Digitized by Google

der la tentative des Vendéens sur Granville, il revint en Angleterre, où il se lia avec Puisaye. Chargé d'une mission importante, il débarqua en Bretagne, au mois de février 1795, et eut une entrevue avec Charette. Peu après, les conférences de la Mabilais aboutissaient à la paix. Frotté visita alors la Normandie qui devait devenir le théâtre de ses nombreux exploits. Il s'y aboucha avec les chefs royalistes et entra en relation avec Moulin, destiné à être plus tard l'un de ses plus énergiques auxiliaires.

L'historien retrace, dans un très curieux chapitre, le tableau intéressant de la Basse-Normandie avant l'Insurrection. Il décrit l'aspect général de la contrée, le caractère et les mœurs des habitants. Il énumère les éléments et les causes de la révolte, examine les rapports des paysans avec leurs seigneurs, puis il raconte les troubles antérieurs à la prise d'armes. Toute cette région était restée relativement calme au milieu des premières crises révolutionnaires. « Ni la conjuration de la Rouerie, ni la coalition de Caen, ni la mort du Roi, ni la levée des trois cent mille hommes, ni le fédéralisme, ni la Terreur, ni le passage de la Grande Armée vendéenne, n'avaient eu la force de soulever la Basse-Normandie. » La Chouannerie de Bretagne et du Maine n'avait agité que ses frontières. Les attentats isolés ne constituaient pas une insurrection. C'est à la persécution violente contre le clergé qu'il faut attribuer le mécontentement unanime dont Frotté profita pour entraîner la population dans une lutte acharnée contre la République, ses agents et ses partisans.

Établi au château de Flers, Frotté guettait l'occasion d'entrer en campagne. Il fixa son quartier général dans la forêt de Saint-Jean-des-Bois, au commencement de juin 1795, et ne tarda pas à inaugurer la série de ses audacieuses expéditions. « Sa troupe, peu nombreuse au début et qui d'ailleurs ne dépassa jamais 5,000 combattants, opérait sur une étendue de pays d'environ vingt-cinq lieues de

Digitized by Google

hauteur sur cinquante de largeur. Les districts de Domfront (Orne), Vire (Calvados), Avranche et Mortain (Manche), furent, pendant la guerre, le foyer principal de l'Insurrection. » La Chouannerie normande se recruta principalement parmi les déserteurs, les réfractaires, auxquels, plus tard, se joignirent les habitants de la région. Presque tous les chefs étaient des émigrés rentrés en France. Les plus connus de ces officiers furent : le vicomte d'Oilliamson (*Gabriel Varon*), major général ; Saint-Paul (*Henri*) ; le vicomte de Chambray ; Billard de Veaux (*Alexandre*) ; Mandat (*le Balafré*) ; Commarque ; d'Hugon ; les deux Lamberville ; Bruslart et surtout Moulin (*Michelot*), qui, de simple forgeron, devint colonel, « le plus Vendéen des Chouans, » selon le mot caractéristique de M. de la Sicotière.

La tactique de Frotté consistait à harceler sans cesse l'ennemi, à le surprendre par des marches et des contre-marches hardies, à déplacer continuellement le théâtre de la lutte. L'artillerie lui manqua toujours, ce qui explique, dit notre auteur, qu'il échoua quand il attaqua les points retranchés, comme Tinchebrai, Barenton, le Teilleul et Vire. Le courage du chef était toujours égal à son activité. Il partageait sans se plaindre les misères et les privations de ses soldats. « Taille moyenne, leste et bien prise ; œil noir qui lançait des éclairs ; nez un peu fort, voix de commandement », tel est le portrait qu'en trace son biographe. Il parlait et écrivait avec une extrême facilité, faisant lui-même sa correspondance « entre deux coups de fusil ». Il se montrait généreux envers ses amis et témoignait une grande humanité envers des adversaires implacables.

M. de la Sicotière donne de nombreux détails sur les principales affaires de la première guerre, celles de la Vente-Henriet, de Briouze, de la Lande-Patri, de l'Auberge-Neuve, de Dieufit, du Grand et du Petit-Celland, où les Chouans triomphèrent, ainsi que sur celles du Teilleul, de Tin-

Digitized by Google

chebrai, de la verrerie de Gast et autres, où ils furent repoussés. Après la soumission et le traité de paix conclu à Fontenai-le-Louvet, le 6 juillet 1796, Frotté passa en Angleterre, d'où il entretint une correspondance suivie avec ses alliés.

Il revint en France au printemps de l'année 1797 pour y étudier la situation. Il était à Paris au moment du Coup d'État du 18 fructidor et reprit ensuite le chemin de Londres, d'où il continua à correspondre avec ses fidèles amis. Le 23 septembre 1799, il débarquait sur la côte normande, à Meuvaines, près Bayeux. Ses soldats eurent quelques succès, notamment à Couterne, berceau de la famille de Frotté, et à Touvois. Ils furent battus à Vire et à la Fosse. Malgré la paix de Montfaucon, du 22 janvier 1800, le chef intrépide de l'insurrection normande refusa de se soumettre. Ses braves officiers luttèrent victorieusement à Saint-James et dans le Perche. Il fut lui-même vainqueur aux Forges-de-Cossé (Orne), où il défit, avec 2,000 hommes, les républicains, au nombre de 3,000, qui étaient commandés par trois généraux. Enfin, en février, l'héroïque combattant déposait les armes.

Le 15 février 1800, Frotté et ses compagnons, se confiant dans la validité du sauf-conduit qui leur avait été délivré, arrivaient à Alençon, pour y conférer avec le général Guidal, et descendaient à l'hôtel de Bretagne, d'où ils se rendaient chez le chef républicain. On discute les clauses de la soumission. Guidal sort. Soudain, au coup de minuit, la porte s'ouvre et un officier, avec un peloton de grenadiers, s'empare de Frotté, qui est désarmé, avant d'avoir pu se défendre. Ses amis sont également surpris et on les conduit tous les sept à Verneuil. Ils comparaissent devant un Conseil de guerre. « Vainement invoquent-ils la parole donnée, les saufs-conduits envoyés, on leur répond qu'ils sont des émigrés rentrés, comme si cette qualité n'avait pas été couverte par celle de parlementaires appelés et

Digitized by Google

admis à traiter à ce titre! » Ils se défendent noblement. Pas un d'entre eux ne songe à racheter sa vie par des révélations. Pendant que les juges délibèrent, Frotté demande du vin ; il boit avec ses camarades à la santé du roi, pour lequel ils vont bientôt mourir, martyrs de leur généreux dévouement à la grande cause de la monarchie.

Après un semblant de jugement, dont le texte a disparu, ils sont condamnés à mort et, le 18 février, à cinq heures du soir, conduits, auprès de la ville, dans la plaine de Saint-Denis. « Sans pâleur, sans faiblesse, se tenant par la main et criant une dernière fois : « Vive le roi! » ces vaillants officiers attendirent la fusillade. « Ils étaient rangés en ligne : ils tombèrent, Frotté le premier, les entraînant dans sa chute, mais non pas tous morts et il fallut les achever par terre. » L'endroit qu'ils arrosèrent de leur sang a gardé le nom de *Clos Frotté*. Le 10 janvier 1827, l'autorisation était accordée de transférer dans l'église principale de Verneuil les corps de Frotté et de ses compagnons : Commarque, d'Hugon, du Verdun, Séguibal, d'Hauricourt et Cavelier. Un monument en marbre blanc, œuvre de David d'Angers, exécuté en 1826, fut érigé à leur mémoire dans la chapelle du Saint-Sépulcre.

III

Après avoir raconté, d'un style « net, sobre et ferme », dans des pages magistrales, où l'intérêt va toujours en croissant, les exploits héroïques et la fin tragique de son héros, M. de la Sicotière explique l'organisation des forces de l'insurrection normande, dont il énumère le personnel. Un chapitre spécial est consacré aux chouans, aux chauffeurs, aux faux chouans, aux sobriquets, aux femmes, aux enfants, au Clergé, à l'iconographie, aux Reliquiæ, aux impressions, timbres et assignats, aux signes de reconnaissance, aux souterrains, aux légendes et chansons, à la

Digitized by Google

littérature chouannique, aux prisons, aux évasions et aux prisonniers fusillés.

Rien de ce qui peut jeter une nouvelle lumière sur ce sujet palpitant n'a été omis. L'historien complète son beau récit par un dernier chapitre sur le mouvement des Cent-Jours et sur celui de 1832, qui fut, selon le mot touchant de Jules Simon, l' « agonie d'un grand sentiment ». Un important *Appendice* termine ce magnifique ouvrage. Une précieuse table, comprenant plus de quatre mille noms de lieux et de personnes, remplit le troisième volume. Le portrait de Frotté et celui du colonel Moulin ornent cette publication.

Les épisodes dramatiques et les révélations inattendues abondent, dans le livre de M. de la Sicotière, à côté du récit des combats et des surprises. On a déjà signalé, avec raison, d'une part, l'évasion du fort de Joux, l'affaire du Quesnai, celle du baron d'Aché, la mort de Mandat, les aventures de Madame de Basmaresq et l'exécution de Frotté ; d'autre part, on a attiré l'attention du lecteur sur les détails relatifs à l'inepte légende de l'enlèvement, par Frotté, du Dauphin de la prison du Temple, sur ses rapports avec Charette, sur sa présence à Paris au moment du 15 fructidor et sur la scandaleuse affaire des décorations.

M. de la Sicotière s'est efforcé de rester impartial et il y a pleinement réussi. « La justice, dit-il lui-même, est une pour tous et contre tous. » C'est ainsi qu'après avoir rendu hommage à la vaillance et au dévouement des Chouans, il flétrit les criminels qui se glissèrent dans leurs rangs et les attentats, trop fréquents, qui ternirent la cause de ces intrépides combattants. Il signale également « le bien et le mal, les courages et les défaillances, les vertus et les excès » qu'il rencontre sur sa route, quand il parle des Bleus.

La tâche était rude et le labeur gigantesque. Rien ne manque dans ce livre « pour guider le lecteur, l'instruire et le charmer », selon la remarque de M. Edmond Biré.

Digitized by Google

« L'œuvre de M. de la Sicotière, continue le même critique, est certainement l'étude la plus étudiée, la plus calme et la plus intelligemment fouillée qui ait été publiée depuis longtemps. L'auteur a su y mettre tous les élans d'un cœur généreux, toute la sérénité et aussi toute la tristesse d'un historien qui a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup compris. » M. de la Sicotière se demande, dans la *Préface*, si la mise en œuvre a répondu à l'intérêt et à l'importance des matériaux rassemblés avec tant de soin et de persévérance. Nous lui répondrons qu'il peut attendre en toute confiance le jugement du public éclairé et l'appréciation des critiques compétents. Son livre, si éloquent et si complet, sur *Frotté et les Insurrections Normandes*, prendra place au premier rang des publications relatives à l'histoire de la Révolution dans nos provinces.

André Joubert.

Digitized by Google

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

(suite)

SAINT-LAUD

Saint-Laud, autrefois Saint-Germain.

Plebs quoque Germani venit huc de sede beati,
Præsulis eximii pontificisque sui[1].

L'église de Saint-Laud, aujourd'hui un chapitre[2], dit royal, avec une paroisse qui a retenu son ancien nom de

[1] Hymne de Théodulfe.

[2] Ce chapitre était composé d'un doyen, d'un chantre et de huit autres chanoines, tous à la nomination du roi. Le *Pouillé* de 1783 n'en cite que sept, probablement parce qu'il ne compte pas l'évêque d'Angers qui était de droit chanoine de Saint-Laud. Il y avait aussi deux maires chapelains, un sous chantre, un diacre et un sous-diacre, quatre psalteurs, un secrétain et un sous-secrétain, deux choraux et environ trente chapelles (Ms. 886 t. I, art. Saint-Laud), vingt-six seulement, selon un *Pouillé* de 1730, (Ms. 646, p. 16). Bruneau de Tartifume ajoute qu'il y avait dix-huit chapelains des gagnages et deux qui n'en étaient pas (*Angers* Ms. 871, 3e partie, p. 34).

C'est dans l'église de ce chapitre qu'était conservée et révérée la célèbre croix de Saint-Laud. On ne sait au juste par qui ni en quelle année elle y fut apportée. Les uns, et entre autres Roger (*Hist. d'Anjou*, p. 359), disent que ce fut Foulques Nerra qui l'apporta de Jérusalem et la mit dans son château d'Angers, où son fils, Geoffroy Martel, ayant fondé un collège de chanoines, il leur donna la Vraie Croix avec toutes les autres reliques qui s'y trouvaient. Mais, dans l'acte de fondation de 1047, on mentionne expressément le corps de saint Laud et les reliques de plusieurs autres saints, et on ne dit

Digitized by Google

Saint-Germain, n'étoit anciennement qu'un prieuré ou paroisse, appellé Saint-Germain. Cette paroisse existe de toute ancienneté, mais les chanoines n'y ont été établis que dans le douzième siècle. Il y avoit autrefois une chapelle de Sainte-Geneviève, située devant la salle du château d'Angers, dans laquelle reposoit le corps de saint Laud[1]. Cette chapelle, qui étoit celle du château, étoit desservie par deux ou trois chapelains. Geoffroi Martel, comte d'Anjou depuis 1040 jusqu'en 1061, y fonda des chanoines, et les dota de plusieurs héritages, entr'autres du dixième

rien de la Vraie Croix; ce silence semble prouver qu'elle n'avait pas encore été donnée à cette église. Une notice historique manuscrite (Ms. 680, t. I, n° 1), prétend que « cette relique de la Vraie Croix fut donnée par Foulque V, comte d'Anjou et roi de Jérusalem, dans un reliquaire d'ivoire avec cette condition que, lorsque les comtes d'Anjou ou leurs femmes et leurs enfans prendroient possession du comté ou arriveroient après une longue absence, le chapitre iroit en corps et processionnellement avec le texte, l'encens et l'eau béniste, et leur présenteroit ledit reliquaire qui estoit appellé pour lors *Thau eboreum,* qui veut dire croix d'ivoire, dont le soudan de Babylone luy avoit fait présent lorsqu'il fut reconnu roi de Jérusalem. » Ces derniers mots sembleraient indiquer que le reliquaire seul avait été donné par Foulques V; mais un extrait d'un martyrologe de Saint-Laud nous atteste que ce comte donna en même temps la relique au chapitre. On peut lire cet extrait dans le *Catalogue de la Bibl. d'Angers* (p. 256, note 1.)

La même notice nous fait savoir que Henri II, roi d'Angleterre, fit enchâsser le morceau de la Vraie Croix, dans un autre reliquaire, en forme de croix d'argent doré, garni de pierres précieuses en étoile qui servait encore du temps où l'auteur écrivait. Roger nous parle d'un autre reliquaire qui portait les armes du roi René, ce qui donne sujet de croire, ajoute-t-il, qu'il en était le donateur; mais les chanoines croyaient, par tradition, que c'était un de leurs fermiers dont ils ignorent le nom. (*Hist. d'Anjou*, p. 360.) C'est sans doute ce reliquaire dont Bruneau de Tartifume nous a laissé le dessin (*Angers*, Ms. 871, 3e partie, p. 32) reproduit dans le *Bulletin histor.* (t. II, p. 361). — Citons encore les tapisseries du chœur que le chapitre avait fait faire avec les nombreux présents offerts par Louis XI. Ces tapisseries, achevées en 1491, coûtèrent 1,200 livres et représentaient l'Invention et l'Exaltation de la Sainte Croix : elles étaient très belles « et avaient cela de particulier, dit la *Notice* citée, que les personnages furent en partie tirés au naturel, et représentaient le prince, l'évêque, le clergé de ce temps et d'autres personnes notables. » Cette circonstance doit nous faire regretter davantage leur destruction. E. L.

[1] Les habitans de Rouen, crainte des Danois, envoyèrent à Ingelger, comte d'Anjou, le corps de saint Laud qu'il mit en la chapelle de Sainte-Geneviève, laquelle il avoit fait construire en son château d'Angers. Ledit comte mourut en 878.

Digitized by Google

denier de la monnoie d'Angers[1], de l'église de Saint-Simphorien de Bouchemaine, avec le village, terres, prés, voyerie, feurre et touts droits de coutume tant par terre que par eau en dépendans, etc.

« Ego Goffridus comes, quamvis bellorum turbinibus semper inquietus..., non tamen omnino Ecclesiæ Dei cultum aut honestatem negligens, factu dignum et honorificum judicavi capellam beatæ Genovefæ virginis intra muros civitatis Andegavæ, ante fores videlicet comitatus (*sic pro* comitalis)[2] aule positam, ubi sacrum corpus sancti Laudi confessoris, et aliæ plurimæ sanctorum reliquiæ positæ sunt, aliquo emeliorationis studio provehere, et, collegio clericorum ibidem constituto, ad Dei servitium aptius ordinare, quod videlicet antecessores mei comites negligentius retroacta ætate omiserunt, solo singulorum, aut, ut magnum, duorum sive trium capellanorum famulatu contenti. Igitur ibidem de rebus possessionis meæ diversis temporibus, prout opportunitas fuit, donationes feci, quarum summam per nomina sua computatam in cartula ista... subnotari rogavi. Dedi ita-

[1] Ils levèrent ce dixième denier jusqu'à la suppression de la monnaie d'Angers. En 1716, la ville présenta requête au roi pour que ce droit de battre monnaie fût rétabli. Cette faveur lui fut accordée. Le chapitre de Saint-Laud demanda alors que le droit de 400 livres de rente qui lui avait été concédé et confirmé par les comtes et les rois sur les monnaies lui fût maintenu. Le roi repoussa cette demande. Alors la ville, pour empêcher l'opposition des chanoines, composa avec eux à 6.000 livres pour amortir leur droit. Tout ceci est tiré d'une note de Grandet. (Ms. 680, t. I, n° 1). — Ces chanoines établirent une étroite confraternité avec plusieurs autres chapitres ou monastères : avec l'abbaye Saint-Nicolas et celle de Fontevrault en 1100, et avec le chapitre Saint-Martin en 1108. (*Ibid.* n° 1.) Ils la renouvelèrent avec Saint-Martin en 1661, 1708 et 1768. En 1661 Saint-Laud et Saint-Martin s'unirent avec Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans par les mêmes liens de confraternité. (*Ibid.* t. II, n° 42 et Ms. 687, fasc. Saint-Martin, f° 36.) E. L.

[2] Une copie porte *civitatis* au lieu de *comitatus*; ces deux variantes sont fautives ; il faut *comitalis aulæ*, comme on lit dans la plupart des copies. — De cette chapelle primitive, il restait encore, au témoignage d'un écrivain anonyme, quelques vestiges sous terre en 1695, « au lieu ou lon dict que la reine Marguerite fut renfermee ». (Ms. 680, t. I, n° 1.) E. L.

Digitized by Google

que in die consecrationis ejusdem ecclesiæ hæc omnia... decimum denarium de moneta Andegavensi... in villa quæ dicitur Bucca Meduanæ in pago Andegavo ecclesiam in honore sancti Simphoriani martyris, cum villa et terris et pratis ad eam pertinentibus, et cum vicaria et fodrio et omnibus consuetudinibus terræ et fluminis a rupe Colubraria (usque ad ductum, a ducto vero) usque ad vallem quæ terminat prædictam terram a rupe illa quæ dicitur Becherelle..., etc.[1]. »

Geoffroi Martel garda pour lui une des places de chanoine dans son nouveau collège. La fondation n'en parle pourtant pas, mais les titres suivants le font croire.

« Ego Gauffridus, Andegavensis comes, volo notum fieri omnibus quod cum dilectus consanguineus meus Theobaldus Aurelianensis ad meam venisset presentiam, et dedisset *concanonicis meis*, ecclesie videlicet beatæ Genovefæ virginis, ubi sacrum corpus beati Laudi requiescit, videlicet terram suam de Ungularia supra ripam Ligeris. etc.[2]. »

Foulques Réchin, comte d'Anjou, successeur de Geoffroi Martel, protégeoit aussi particulièrement le nouveau collège de Saint-Laud. Il succéda à Geoffroi Martel en 1061, et mourut en 1110.

« Ego Fulco, comes Andegavorum, videns aliquantulum

[1] Titres de Sainte-Gemme-sur-Loire. Livre intitulé : Saint-Laud, fief du Port Thibault. Ce ne sont que des copies tirées sur les originaux qui sont au chartrier de Saint-Laud.

L'original est conservé à la Bibliothèque d'Angers (Ms. 680, t. I, n° 2); il est réduit en poussière, mais il y en a plusieurs copies dans le même carton. Du reste cette charte a été entièrement publiée dans la *Revue de l'Anjou* (1853, p. 464, note 5). E. L.

[2] Auxdits titres de Sainte-Gemme. Cette terre de Ungularia se nomme aujourd'hui les Angliers.

C'est ce Thibaud qui a donné son nom au port Thibaud qui, auparavant, s'appelait Geneteil. On lit dans la suite de cette charte même la raison de ce changement de nom : « terram suam de Ungularia, supra ripam Ligeris, in qua idem Theobaldus homines censuales ibidem hospitaverat, ut ipsum Theobaldum ultra Ligerim ad mansionem suam, cui nomen est Calvonum transmearent, et ita portum suum nuncupavit, et alii ipsum portum Theobaldi vocabant, et antea Genetullum vocabatur. » (V. les copies de cette charte, Ms. 680, t. I, n° 4.) E. L.

Digitized by Google

depravatam elemosinam avunculi mei Gaufredi Martelli, qui me successorem honoris sui fecerat, illam emendare volui, et præcipue erga ecclesiam sancti Laudi, quæ mihi cæteris præstantior et familiarior est. In dedicatione igitur ipsius ecclesiæ reddidi ei terram cui nomen est Genestellum..., etc.[1]. »

Ce ne fut que du jour de cette dédicace que la chapelle de Sainte-Geneviève du château prit le nom d'église de Saint-Laud, qu'elle a toujours conservé.

« Ego, Fulco, rex Jerusalem et Andegaviæ comes... cum dilecti concanonici mei, videlicet *ecclesiæ beati Laudi* Andegaviæ, diutinam querimoniam agitassent contra Varrinum celerarium meum, quia bonæ memoriæ Gauffridus pater meus[2] eisdem canonicis dederat terram de Bucca Meduanæ, cum aquis et vilicaria, et omnibus consuetudinibus terræ et fluminis, a rupe Colubraria usque... ad vallem illius rupis quæ dicitur Becherella », etc.

Foulques, roi de Jérusalem en 1131, mourut en 1144. Il

[1] Dans les trois copies qui existent à la Bibliothèque d'Angers (Ms. 680, t. I, n° 7), on lit *presentior* et non pas *præstantior*, comme l'écrit Thorode. — Cette charte nous montre que le Réchin ne protégea pas toujours le chapitre de Saint-Laud, puisqu'il lui enleva injustement « injuste abstuleram » la terre de Geneteil, pour la donner à un de ses partisans, Robert l'Allobroge ou le Bourguignon, qu'il désirait s'attacher dans la guerre qu'il soutint contre son frère Geoffroi (V. Rangeard Ms. 887, p. 116). Mais dans la suite, après avoir réparé cette injustice en restituant cette terre au chapitre, il lui donna des marques de son bon vouloir ; c'est ainsi qu'il lui envoya les reliques de saint Julien du Mans, et de saint Vingalois ou Guingalois, après la prise du Château-du-Loir. E. L.

[2] *Nota*. Il ne faut pas entendre ce *pater meus* à la lettre, car ce Foulques n'étoit que petit-neveu de Geoffroi Martel.

Outre Foulques V, roi de Jérusalem, plusieurs autres comtes d'Anjou confirmèrent ces donations faites par leurs prédécesseurs. D'abord Geoffroi, duc de Normandie et comte d'Anjou, fils de ce Foulques, par un acte daté d'Angers « in thalamo meo » (Ms 680, t. I, n° 9). — Jean, roi de France, ratifia cette même confirmation de Foulques, en 1351, à la prière des chanoines qui, craignant les courses des ennemis, dont les bandes infestaient à cette époque les environs d'Angers, lui demandèrent encore de la mettre à l'abri avec leurs objets de prix dans le château d'Angers (*ibid.*, n° 2). — Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou, confirma une partie des dons contenus en la première fondation (*ibid.*, n° 10.)
E. L.

Digitized by Google

avoit succédé au comté d'Anjou, à Foulques Réchin son père, mort en 1110.

C'est apparemment cette prébende en l'église de Saint-Laud que Geoffroi, comte d'Anjou, donna à Ulger et ses successeurs, évêques d'Angers, vers 1140[1].

Le chapitre de Saint-Laud a resté au château jusqu'à ce que saint Louis, voulant rebâtir ou achever les bâtimens et fortifications de ce château, les transféra, au mois de septembre 1238, dans l'église de Saint-Germain, où ils sont à présent[2]. Leur église a pris d'eux le nom d'église de Saint-Laud, et la paroisse, qui est dans leur église, a retenu son nom de paroisse de Saint-Germain, et on l'appelle vulgairement la paroisse de Saint-Germain en Saint-Laud.

[1] Titres de l'Église d'Angers. Privilèges t. VII, f° 145.

L'évêque d'Angers, chanoine de Saint-Laud par cette concession de Geoffroi le Bel, ne percevait aucun revenu de sa prébende (Ms. 886, t. I art. Saint-Laud. E. L.

[2] Lettres patentes de Louis IX, datées à Vincennes, « apud Vicenas », au mois de septembre 1234, dont j'ai trouvé une copie depuis mon ouvrage. Titres de la Trésorerie, juridiction spirituelle, t. I, f° 31.

Ces lettres patentes sont imprimées dans la *Revue de l'Anjou* 1853, p. 469. — Cette translation ne se fit pas en 1238, ainsi que le dit Thorode, mais en 1234, puisque les lettres du roi, datées de cette année-là, disent en parlant des doyen et chapitre de Saint-Laud « de novo translati ». — Voir aussi dans la même *Revue*, p. 468, la donation de l'église Saint-Germain, par l'abbé de Saint-Aubin, au chapitre de Saint-Laud, dont l'original se trouve en mauvais état, dans le Ms. 680, n° 14. Il y a encore une autre charte sur ce sujet, publiée par M. Marchegay dans ses *Archives d'Anjou*, t. II, p. 249. — Outre l'église Saint-Germain, reçue en échange de leur chapelle du château, les chanoines de Saint-Laud obtinrent de saint Louis, en dédommagement des pertes subies en cette circonstance, d'abord 20 livres, puis 160 sous, et enfin 200 et 300 livres. (*Ibid.*, pp. 247-248.) — Après son installation dans cette église, le chapitre fit élever les murs de la nef de plus de deux toises, bâtir la voûte du chœur et des *croisons* avec la tour où étaient les cloches, et faire le vestibule devant la grande porte (Ms. 680, t. I. n° 1), que l'on peut voir dans le dessin de Ballain (Ms. 867, p. 305.)

En 1722, Mgr Poncet consacra le grand autel, le chœur étant nouvellement mis à la romaine « en sorte que d'une des plus vilaines églises, elle est des plus belles ». (Lehoreau, t. I, p. v v°.) — A la fin de mai 1887 on a replacé dans la nouvelle église Saint-Laud l'ancienne et superbe statue de la Vierge en marbre blanc qui a figuré jusqu'à la Révolution sur le maître-autel de l'église du chapitre, et si bien *labourée* que Catherine de Médicis avait désiré l'emporter au Louvre (*Revue de l'Anjou* 1887, t. II, p. 92.) E. L.

Digitized by Google

« Super heredibus Petri Raimberge, ratione cujusdam domus in cujus platea barreria castri Andegavensis ædificata est, et adhuc vacant [1]. » . . . . . 1[1] 2[s].

SAINT-MARTIN

Nec, Martine, cohors tua serior, alme recurrit
Fertque manu ramos, mente et ore melos [2].

« Arménias, reine d'Aquitaine, fille de Pépin, étant malade, se voua à saint Martin, et visita une petite chapelle dédiée au nom d'icelui, située hors et proche les murs de la ville d'Angers, laquelle étoit toute ruinée et servie d'un religieux de l'ordre de saint Benoît. Arménias vint en convalescence et santé, et en cette considération elle fit bâtir un somptueux édifice que l'on appelle à présent Saint-Martin d'Angers, et en icelle église y ordonna chanoines, et y donna des rentes en l'an 787 [3]. »

[1] Compte de la Bourse des anniversaires de l'Église d'Angers de 1356 à 1363.
[2] Hymne de Théodulfe.
[3] Chronique de Nicole Gilles.
Ce passage est un extrait ou plutôt une analyse de Bourdigné (*Hystoire...*, f° 38; nouv. édit., t. I, p. 128) et non pas de Nicole Gilles. J. Rangeard l'a voulu rectifier dans une note comme il suit : « Tout ceci est une fable copiée par M. Thorode. C'est Hermengarde, femme de Louis le Débonnaire, morte à Angers en 818, qui s'occupa du soin de rétablir cette église et de doter son clergé. Foulques Nerra les trouvant appauvris deux siècles après, les mit dans l'état où ils étoient lors de la Révolution de 1789. » Cette rectification a elle-même besoin d'être rectifiée. Rangeard substitue un autre nom et une autre date au nom et à la date donnés par Bourdigné, mais au fond c'est toujours la même fable. C'est ce qu'a très bien démontré M. d'Espinay, dans une solide discussion, en faisant ressortir les invraisemblances dont fourmillent l'un et l'autre récit ; qui, par une étrange confusion, attribuent chacun à un personnage différent, ce qui est le fait de Foulques Nerra (V. *Notices Archéol.* pp. 117-131). C'est Foulques qui fut le seul fondateur de la collégiale et le restaurateur de l'église. Quant à cette église, qui existait avant lui, on ne connaît ni l'auteur ni l'époque de sa construction (*ibid.*, p. 137). Ce savant archéologue, après une description minutieuse de ce qui reste de cet édifice et un examen approfondi de ses caractères archéologiques (pp. 139-147), croit pouvoir conclure qu'il fut construit du x° au xi° siècle (p. 149). M. Port, dans son *Diction*, p. 58, ne le fait pas

Digitized by Google

Au bout de deux siècles, ce somptueux édifice étant tombé en ruine, et les chanoines d'Arménias ayant mangé leurs fonds [1], l'église de Saint-Martin se trouva tellement abandonnée, qu'il restoit à peine deux prêtres à la desservir. Mais Foulques Nerra, comte d'Anjou, touché de cet abandon, la fit rebâtir et y remit des chanoines, qu'il porta jusqu'au nombre de treize, auxquels il donna encore de quoi vivre.

« Comes Andecavorum Fulco uxorque ejus Hildegardis comitissa, dolentes ecclesiam Sancti Martini Andecavensis longo tempore tam destructam esse ut vix a duobus presbiteris Deo inibi serviretur, eam reedificare tantum conati sunt, ut tredecim canonicos ibi ad serviendum Deo constituerent, resque ei necessarias, quæque ecclesiæ hereditarie pertinerent, a debitoribus proprio censu mercarentur [2]. »

non plus remonter au-delà du XIe siècle (Voir aussi le *Congrès Arch.* XXXVIIIe session pp. 10 et suiv.) — Berthe nous a laissé le dessin de l'église de Saint-Martin telle qu'elle était de son temps (Ms. 896, t. I, f° 97); M. d'Espinay l'a reproduit dans ses *Notices archéol.* p. 117. — Mrs de Saint-Martin commencèrent de faire blanchir toute leur église au mois de mai 1715 et d'abattre leur jubé, au haut duquel il y avait autrefois un petit buffet d'orgue, qui servait du temps que Saint-Martin avait musique (Lehoreau t. II, l. III, p 14.)
E. L.

[1] Il est beaucoup plus probable que les biens de cette église avaient en grande partie passé aux mains des laïques, comme il arriva en ce temps à un bon nombre de chapitres et d'abbayes, par exemple aux chapitres de Saint-Julien et de Saint-Mainbeuf qui, après une longue usurpation des seigneurs, ne rentrèrent en la possession de l'Eglise qu'appauvris de leurs revenus. (Ms. 895, 3e carton, au mot *Collégiales.*)
E. L.

[2] *Cérémonial* de Lehoreau, t. II, livre III, page 12.

Outre ces treize prébendes, Bernard de la Barre, citoyen d'Angers, voulant assurer une prébende à son fils, offrit à Hildegarde de laisser à la mort de celui-ci tout le patrimoine dont il devait hériter, ce qu'elle accepta; cette dernière prébende ainsi fondée était seule à la disposition de l'évêque, les autres l'étaient à celle des rois ou des princes apanagistes (Rangeard, Ms. 887, p. 98). Au XVIIIe siècle on ne compte plus qu'un doyen, un chantre et dix chanoines ; il y avait encore deux maires chapelains, un sous-chantre, un second sous-chantre, six psalteurs, et un maître de psallette avec quatre enfants de chœur et environ trente chapelles. Le *Pouillé* de 1783, p. XXII, n'indique que neuf chanoines et dix-neuf chapelles. Ce chapitre avait le droit de nommer un official qui connaissait en première instance des causes des habitués de son église ; les appellations en allaient devant l'official de l'évêque. Ce droit a été confirmé par

Digitized by Google

Quand Messieurs de Saint-Martin firent bâtir une grande et belle maison, qui est à côté de leur église, vers midi, on trouva au mois d'août 1762, en creusant les fondemens, à six ou sept pieds de profondeur, plusieurs cercueils de pierre, la plupart friables, tous disposés côte à côte et ayant leur longueur d'occident en orient[1].

Dans un de ces cercueils on trouva une médaille, qui m'a paru de bronze, qui porte une tête d'empereur, avec ces mots autour : I. CAES. IMP. AUG. TRI. CO/UL... Il y a après quelques lettres que je n'ai pu lire. Elle me fut communiquée par M. Terrien de l'Épiné, chanoine de Saint-Martin. Au revers est la figure d'une déesse qui est fort effacée.

On y trouva encore plusieurs autres médailles et pièces

Michel de Villoiseau dans une transaction, de là appelée la Micheline (Ms. 886, t. I, art. Saint-Martin).

D'après un extrait des conclusions capitulaires de Saint-Martin, il y avait autrefois dans ce chapitre une petite école. sans doute pour les enfants attachés à son service, lesquels ne se distinguaient pas seulement par leur turbulence : « Anno 1473, die aprilis 28a, fuit conclusum prout alias quod de cœtero scolæ non tenebuntur in claustro, nec in aliis domibus canonialibus, tam propter jactus lapidum, quos quotidie pueri faciunt, quam et propter fetores urinarum et stercorum dictorum puerorum, necnon et propter altera inconvenientia, quæ possunt quotidie occurrere per dictos pueros euntes et redeuntes per claustrum dicte ecclesie » (Ms 687, fascic. Saint-Martin, f° 30). Un tel oubli des règles les plus élémentaires de la propreté et de l'hygiène nous donne une triste idée de l'état déplorable où devaient être les rues d'Angers si chacun y prenait pareillement ses aises. Cela explique en partie les invasions si fréquentes au moyen âge des pestes et des épidémies, et la rapidité foudroyante avec laquelle elles se développaient, en décimant plusieurs fois les populations. E. L.

[1] C'est que l'église et les maisons voisines sont bâties dans l'ancien cimetière d'Angers, et qu'elles couvrent des tombeaux dont ce canton est rempli à une certaine profondeur. (Note de J. Rangeard)

Depuis ce temps-là on a fait plusieurs fois des découvertes semblables autour de Saint-Martin. En 1838, on mit au jour dans la rue Saint-Aubin deux tombeaux de pierre coquillière de Doué en forme d'auge (*L'Anjou et ses monuments*, t. I, p. 110, note 2). On en trouva encore trois autres en 1866 dans la maison Bougère (*Répert. arch.* 1866, p. 315), et plusieurs en 1869 dans la maison Pelletier au coin des rues Saint-Martin et Saint-Aubin. J'en ai vu moi-même découvrir plusieurs en face de cette dernière maison au mois de juin et de septembre 1887 dans les fouilles faites pour le canal d'égoût de la rue Saint-Aubin. E. L.

Digitized by Google

de monnoie, une bague antique, plate à l'intérieur, et taillée à facettes à l'extérieur, portant quelques figures à l'endroit qui tient lieu de pierre, et qui est beaucoup plus large que le reste.

SAINT-PIERRE

Et, Petre, cella tuo vocitata e nomine sancto,
Quos quit, ad hoc laudum mittere gestit opus [1].

L'église de Saint-Pierre, aujourd'hui une des quatre collégiales, est si ancienne qu'il n'est pas possible de lui assigner de commencement.

Duchesne [2], dans ses *Antiquités des villes de France*, dit bien que Défensor, le premier de nos évêques, dédia à Angers la première église au nom de saint Pierre, pour être le siège ordinaire de lui et ses successeurs ; mais Duchesne n'a fait que répéter ce qu'un bruit populaire lui avoit fait parvenir, et que quelques personnes tâchoient d'accréditer de son tems. Ce bruit n'est pas plus fondé en titres et monumens que le tems même auquel Défensor a vécu, n'est certain [3].

[1] Hymne de Théodulfe.
[2] *Antiquités des villes de France*, t. I, p. 526.
[3] En effet, il y a quatre à cinq opinions différentes sur l'époque de la vie et de la mort de Défensor, comme je l'ai exposé plus haut. — Ce n'est pas seulement du temps de Duchesne qu'on « tâchait d'accréditer » que Saint-Pierre était antérieur comme cathédrale à Saint-Maurice. Dès le XIVe siècle, une bulle de Jean XXIII constate que cette opinion était déjà ancienne : « petitio pro parte... Boni Hominis decani ecclesie sancti Petri... continebat quod licet ecclesia predicta apud quam sedes episcopalis Andegavensis antiquitus, ut asseritur, collocata existit... » Dans son ordonnance du 19 mars 1414, rendue, conformément à cette bulle, pour décréter l'union d'une prébende au doyenné, Thomas Giron, maître école d'Angers, atteste aussi l'existence de cette opinion commune : « quia... ex *plurimorum fide dignorum* testimonio et relatu et alias nobis constitit atque constat quod in predicta ecclesia S. Petri Andegav. antiquitus fuit et erat sedes episcopalis Andegav. collocata et situata. » (Arch. de M.-et-L. G. 1172.) — Quant à discuter au fond cette question de l'église Saint-Pierre cathédrale, c'est chose inutile, parce qu'elle est insoluble faute de documents. Le plus ancien qui parle de la cathédrale d'Angers est un diplôme de Charlemagne, de l'an 770, qui énu-

Digitized by Google

Il est vrai que tous nos premiers évêques, après Défensor, ont été enterrés dans un lieu qui se trouve actuellement sous l'église de Saint-Pierre[1], mais cela ne prouve pas que cette église existât. Il y avoit en cet endroit un vaste cimetière, situé hors la ville, qui servoit à enterrer tous les morts de la ville et peut-être des environs ; il se peut que les premiers chrétiens ayent affecté un coin de ce cimetière pour la sépulture de ceux de leur religion, et particulièrement de leurs évêques ; et c'est sur ce coin que l'église de Saint-Pierre aura depuis été bâtie. Et une preuve qu'il n'y avoit point alors d'église en cet endroit, c'est que Défensor lui-même n'y fut point enterré, mais au contraire dans un endroit qui se trouve aujourd'hui sous le chœur de l'église de Saint-Maurille, à plus de cent pas du lieu de la sépulture de ses successeurs.

mère les privilèges accordés par ses prédécesseurs à Saint-Maurice. Au commencement du VIIIe siècle Saint-Maurice était donc en possession du titre de cathédrale, et par conséquent pour les temps antérieurs il y a présomption en sa faveur. C'est, je crois, tout ce qu'on peut avancer de certain ; car le document qui fait mention de la construction et de la consécration de cette église avant l'an 400, est du XIIe siècle, et ne peut guère inspirer de confiance (V. *Revue de l'Anjou* 1888, t. I, p. 208, note 1.) En dehors de cette conclusion, on peut faire des raisonnements plus ou moins fondés et probables, mais sans aucun caractère de certitude absolue. (Cf. *Notices archéolog.* p. 80.) E. L.

[1] Ici J. Rangeard a mis en note : « Ou plutôt sous celle de Saint-Maurille, qui conservoit encore avant la Révolution quelques-uns de leurs tombeaux. La sépulture de saint René enfant et sa résurrection sont une fable, et ne prouvent point que l'église de Saint-Pierre ait eu nos anciens évêques enterrés sous ses murs. » Dans la dernière partie de cette note, il me semble que Rangeard attaque injustement Thorode à propos d'une chose que celui-ci ne dit pas. Thorode, en effet, en parlant de la résurrection de saint René, ne veut pas « prouver que l'église de Saint-Pierre ait eu les premiers évêques enterrés sous ses murs », mais il se sert simplement de ce fait pour avancer que « Saint-Pierre existoit du tems de saint Maurille », quoiqu'il ne crût pas qu'elle existât du temps de Défensor. Et encore ne donne-t-il pas ce fait merveilleux comme indubitable puisqu'il ajoute expressément : « les circonstances de cette histoire ne sont pas de mon ressort. » L'erreur de Thorode est qu'il s'appuie sur un récit plein de détails fabuleux, et par conséquent peu sûr au point de vue historique, pour prouver l'existence de Saint-Pierre au temps de saint Maurille ; et de plus, il se trompe sur le lieu de sépulture des premiers évêques qui ont été enterrés non à Saint-Pierre, mais à Saint-Maurille, comme le remarque Rangeard. E. L.

Digitized by Google

Mais il est constant que l'église de Saint-Pierre existoit du tems de saint Maurille, mort en 431, (comme on le voit dans le récit de la résurrection de saint René).

« Sequenti siquidem die, Beato Maurilio autistite, in eadem Beati Petri apostoli basilica, sancta solemnia celebrante, advenit cum moriente puero matrona, cui quondam sterili eundem, ut nasceretur, ante episcopatum apud Dominum suis meritis obtinuerat; postulans ut filio suo, quem Domino habendum obtulerat, manuum suarum impositione Spiritum sanctum daret, antequam obiret. Sed remorante in sancta corporis et sanguinis Christi consecratione paululum præsule, puer excessit[1]. »

On voit bien qu'il s'agit là de l'histoire d'un enfant que saint Maurille laissa mourir sans sacrement, pour avoir été trop long à sa messe ; lequel enfant ayant été ressuscité sept ans après par le même saint Maurille, fut à cause de cela appellé René, et succéda, dit-on, à saint Maurille.

On dit communément qu'il s'agissoit du sacrement de baptême ; mais on voit par ce passage du plus ancien historien de la vie de saint Maurille qui nous soit resté[2], qu'il

[1] Vie de saint Maurille par Archanaldus, diacre en l'église de Saint-Martin de Tours, écrite par ordre de Rainon, évêque d'Angers en 905 (V. Launoy, p. 35).

J. Rangeard ajoute ici une nouvelle note qui ne me paraît pas mieux fondée que la précédente : « Ce qui auroit dû éclairer M. Thorode sur la fable combattue par de Launoy. » — Launoy nie non seulement la résurrection de saint René, mais même son existence ; c'est aller trop loin. Il est difficile d'admettre qu'un saint, honoré depuis des siècles dans l'église, n'ait pas existé. C'est en vain qu'il appuie son raisonnement sur les erreurs dont est pleine la vie de ce saint, écrite par Archanaud ; car il est une autre vie bien plus ancienne, écrite par saint Mainbeuf qui nous apprend qu'à la prière de saint Maurille, Dieu accorda un enfant à une femme stérile, et que cet enfant fut le successeur de ce saint évêque sur le siège épiscopal. Voilà le fait de l'existence de saint René assuré, tout en étant dépouillé du merveilleux dont le second historien l'a embelli. (V. Rangeard, les SS. évêques d'Angers, *Rev. de l'Anjou* 1854, t. I, p. 10, note 2 ; et *Apologia pro sancto Renato*.) E. L.

[2] Il en est un autre plus ancien qui n'en dit rien, et c'est l'ouvrage de Saint-Mainbeuf, et non celui d'Archanauld. (Note de J. Rangeard).

Cette vie de saint Maurille, écrite par saint Mainbeuf, est insérée

Digitized by Google

ne s'agissoit que du sacrement de confirmation. Du reste, les circonstances de cette histoire ne sont pas de mon ressort, et je ne m'en sers que pour établir comme une vérité, qui n'a rien de merveilleux, qu'elle s'est passée dans l'église de Saint-Pierre, « in Basilica Beati Petri apostoli [1] ».

SAINT-MAURILLE

His tua, Maurili, conjungitur, alme, caterva [2],
Ut prece, laude, sono, sic pia vota canit.

L'église de Saint-Maurille, la seconde des quatre collégiales, a été bâtie sur le lieu de la sépulture de ce saint; elle existoit avant 550, suivant la vie de saint Aubin,

dans les *Acta Sanctorum* (sept. t. IV, p. 72 et suiv.) Celle qui a été composée par Archanauld n'y a pas été reproduite, malgré l'apologie du chapitre en faveur de saint René (*ibid.*, pp. 64-67; voir les motifs de cette exclusion (*ibid.*, p. 65, n° 15). E. L.

[1] L'église de Saint-Pierre était réputée la première des quatre églises collégiales épiscopales, ainsi nommées parce que l'évêque en conférait presque toutes les prébendes, les deux chapitres précédents, Saint-Laud et Saint-Martin, portaient le nom de chapitres royaux parce que leurs prébendes étaient à la nomination du roi. — Le chapitre de Saint-Pierre se composait, d'après le *Pouillé* de 1783, p. XXIII, d'un doyen, d'un chantre et de huit chanoines, tous à la collation de l'évêque, sauf le chantre qui était à celle du doyen : le Ms. 886, qui est du commencement du XVIIIe siècle, en compte douze (outre le doyen), « dont l'un, dit-il, est chantre sans préséance que lorsqu'il porte le bâton ». Il y avait encore deux sous-chantres, un diacre et un sous-diacre, six psalteurs dont l'un était maître de psallette, et quatre enfants de chœur. Selon le même *Pouillé* ce chapitre possédait trente-cinq chapelles, soit dans son église, soit dans la paroisse; mais le Ms. cité n'en compte que vingt-deux, toutes à la collation du chapitre, sauf celle de la Normanderie que l'évêque conférait de plein droit (Ms. 886, t. I, art. Saint-Pierre.) — L'église de Saint-Pierre, dit M. Port, fut reconstruite en partie de 1490 à 1515, transformée à la romaine en 1706, et restaurée en 1778 (*Dict. de M.-et-L.* p. 60). L'auteur du Ms. 886 (t. I, art. Saint-Pierre) estime qu'elle a été rebâtie vers 1460, parce que, dit-il, à la clef de voûte du chœur on voit les armes des ducs d'Anjou, sans le Croissant, c'est-à-dire d'avant l'année 1464 où cet ordre fut institué, et à la fin des arcs de cette voûte sont peintes les armes de Jean de Beauveau, créé évêque d'Angers en 1451; c'est donc entre ces deux dates, d'après cet auteur, que doit se placer la reconstruction partielle de Saint-Pierre. — Le dessin de cette église que nous devons à Ballain (Ms. 867, p. 173), a été reproduit dans le *Bulletin histor.*, (t. IV, p. 353.) E. L.

[2] Hymne de Théodulfe.

Digitized by Google

évêque d'Angers, mort en ladite année 550, dans laquelle l'auteur rapporte certaine cérémonie faite par ce saint évêque, « in basilica sancti Maurilii [1] ».

Saint Maurille fut fait évêque d'Angers en 401, et mourut, comme je l'ai dit ci-devant, en 431, à l'âge de 90 ans [2]. Il avoit fait creuser de son vivant un caveau (cryptam), dans lequel il fut enterré, qui se voit encore aujourd'hui sous le chœur de l'église qui fut dans la suite bâtie sous son nom [3]. Son corps fut transféré de cette église dans celle de Saint-Maurice, sous le règne de Charles le Chauve [4], où on le voit dans une grande châsse très riche, présentement placée tout au fond du chœur de ladite église de Saint-Maurice. Voyés ce qui a été ci-devant dit au sujet de cette châsse, à l'article de l'église cathédrale.

Le dimanche 10 septembre 1775, le chapitre de Saint-Maurille plaça dans son église deux reliquaires, l'un du côté de l'épître, où sont des reliques de saint Fortunat et saint Déodat, martyrs ; et l'autre du côté de l'évangile, où sont des reliques de saint Placide et saint Pacifique, aussi martyrs.

[1] Légende manuscrite de l'Eglise d'Angers, vie de Saint-Aubin. (Cf. *Acta sanctorum*, Martii, t. I, p. 59, n° 14.)

[2] *Almanach* (*ou Calendrier*) *d'Anjou* de 1757, p. 57.

La citation des dates n'est pas exacte ; il est dit dans l'*Almanach*, qu'il fut sacré en 397 et mourut en 430. Au lieu de 430, Rangeard le fait mourir entre 444 et 446, à l'âge de 100 ans. Voir ses raisons qui sont des plus sérieuses (*Revue de l'Anjou* 1854, t. I, p. 9, note 1.)
E. L.

[3] Bruneau de Tartifume nous donne la description de ce caveau ou cave « où, dit-il, il y a quatre voûtes, et dans laquelle on entre par une ouverture qui est entre le chœur de Mrs du chapitre et le grand autel » (Ms. 871, t. I p. 361). Voir aussi la description que nous en ont laissée Grandet dans sa *N.-D. Angevine*, (pp. 271-274), et C. Ménard dans ses *Recherches et advis sur le corps de saint Jacques le Majeur* (pp. 93-102-107.) — A l'entrée de Saint-Maurille il y avait une sorte de portique, dit Bruneau de Tartifume, où se trouvaient plusieurs épitaphes sur lames de cuivre (Ms. 871, t. I, p. 330) ; on l'aperçoit très bien dans le dessin de Ballain (Ms. 867, p. 572), reproduit dans le *Bulletin histor.*, (t. IV, p. 289). — Le 12 juin 1714 les chanoines de Saint-Maurille commencèrent les fondations pour le nouveau chœur à la romaine, dont M. Jouin, architecte, fut entrepreneur. On y trouva plusieurs tombeaux de pierres, couverts de plus de treize pieds de terre (*Cérémonial* t. III, p. 135.) E. L.

[4] Dumesnil, p. 4.

Digitized by Google

Ces reliques avoient été apportées de Rome par le neveu de M. Péan, chanoine de Saint-Maurille. Elles avoient été laissées à leur arrivée en dépôt dans l'église des religieuses Ursulines, où le chapitre les alla chercher processionnellement; et tout le jour, il y eut à cette occasion grande dévotion et solemnité dans ladite église de Saint-Maurille [1].

SAINT-JEAN-BAPTISTE

L'église de Saint-Jean-Baptiste, la troisième des collégiales, présentement unie au séminaire, qui en prit possession le 4 août 1696 [2], est vulgairement appellée Saint-Julien assés mal à propos [3].

[1] Le chapitre de Saint-Maurille était composé de huit chanoines; l'évêque était collateur de six prébendes, les deux autres, savoir la chantrerie et la théologale dépendaient du chapitre. Il y avait aussi un sous-chantre, un diacre et un sous-diacre, quatre psalteurs, deux enfants de chœur, un secrétain, et environ quarante chapelles (trente, suivant le *Pouillé* de 1783, et trente-quatre, d'après celui de 1730). — Devant la grande porte de l'église, au-delà du cimetière et la rue entre deux, s'élevait une grande maison ancienne à grandes fenêtres voûtées et rondes comme celles des vieilles églises, et un peu étroites, où l'on tenait qu'autrefois étaient les écoles publiques (Ms. 886, t. I, art. Saint-Maurille). E. L.

[2] Mgr Michel Le Pelletier ayant obtenu, en 1694, grâce au crédit de son père, des lettres patentes du roi qui lui permettaient d'unir des bénéfices au séminaire, fondé en 1673, jusqu'à concurrence de 10,000 livres de rente pour sa dotation (Arch. de M.-et-L. G. 693, f° 343), les collégiales furent tout d'abord exposées à cette suppression parce que, est-il dit dans une requête des directeurs du séminaire, « leurs revenus sont de beaucoup diminués et leurs charges considérablement augmentées, et que l'office ne peut s'y faire avec le même éclat que par le passé ». De toutes les collégiales Saint-Jean-Baptiste fut la première unie, malgré l'opposition de trois chanoines. Au dire de Lehoreau ce chapitre avait encore plus de 7,000 livres de rente. Le 9 février 1696, un décret épiscopal supprima les titres de chanoines, et unit le temporel au séminaire, dont les directeurs devaient acquitter le service canonial, les fondations et toutes les autres charges; le doyen recevait 600 livres de pension et chacun des chanoines 300. Le chapitre ne donna son consentement que le 4 août. (Arch. de M.-et-L., G. 643, f°s 160 et 205, et *Cérémonial* t. III, p. 40.) E. L.

[3] Pas aussi mal à propos que le prétend Thorode, puisqu'on conservait dans cette église un bras de saint Julien. La présence de cette relique insigne suffirait à expliquer ce changement de vocable dont on trouve beaucoup d'autres exemples au moyen âge; mais il y a une autre raison, c'est qu'anciennement il y avait près de la grande porte de cette église une aumônerie édifiée en l'honneur de

Digitized by Google

Illaque Baptistæ concurrit ab arce Joannis
Consocians ramis dicta canora suis [1].

Cette église a été bâtie par saint Lezin, évêque d'Angers, parvenu à l'épiscopat en 595, mort et inhumé dans ladite église le jour des Kalendes de novembre 605 [2]. Ce fut pour y établir un séminaire ou communauté de clercs sous la forme d'un monastère, dont le chef porta depuis le nom d'abbé.

Ulger, évêque d'Angers, réforma ce monastère et y mit des chanoines en 1131 [3].

ce saint ; on lit en effet dans son martyrologe manuscrit au 27 janvier : « Cœnomanis civitate natalis sancti Juliani episcopi et confessoris qui, maximis virtutibus et miraculis lucens, regionem Cœnomanicam luce fidei catholicæ illustravit, cujus brachium penes hanc ecclesiam sancti Johannis Baptistæ honorifice habetur, et prope ipsius ecclesie januam in dicti gloriosi confessoris honore elemosinaria fundata est. » C'est même à raison de cette relique de saint Julien que la nation du Maine faisait dans cette église la solennité et l'office de son patron, auquel l'Université assistait en corps (Ms. 886, t. I, art. Saint-Jean-Baptiste.) — On vénérait aussi dans cette église un doigt de saint Jean-Baptiste. E. L.

[1] Hymne de Théodulfe.

[2] V. Dumesnil, pp. 238 et 806 ; et l'*Almanach d'Anjou* de 1757, p. 63, et de 1761, p. 107.

Du nom de son fondateur, cette église a été anciennement appelée quelquefois Saint-Lezin, comme on le voit dans plusieurs titres des cartulaires de Saint-Maurice et de Saint-Aubin (Ms. 886, t. I, art. Saint-Jean-Baptiste.) E. L.

[3] Cartulaire de l'Eglise d'Angers au 4 des Kalendes de nov. 1131.

Il y avait dans ce chapitre, lisons-nous dans le même Ms. 886, un doyen et dix prébendes canoniales, dont l'une, affectée à la chantrerie, était en la collation du chapitre ; (la requête des directeurs, mentionnée plus haut, dit cependant qu'elles étaient toutes à la collation de l'évêque). Le doyen avait le privilège de conférer les deux bedelleries de la faculté des arts. Il y avait encore un diacre, un sous-diacre, un sous-chantre, un secrétain, un sous-secrétain, quatre psalteurs et quatre enfants de chœur, avec environ vingt chapelles, vingt-deux dit Rangeard (Ms. 895, 3e cart. à *Collégiales*) ; le *Pouillé* ms. de 1730 en compte dix-sept, et celui de Pocquet vingt-quatre (Ms. 648, p 17). On peut remarquer la divergence qui existe, entre ces différents auteurs et pouillés, sur le nombre des chapelles de chaque chapitre. Cela provient peut-être du plus ou moins de soin que chacun d'eux a mis à en faire le compte, et aussi de la réunion de plusieurs chapelles, que ces collégiales auraient faite à l'insu de l'évêque. (V. le *Pouillé* de Pocquet, Ms. 648, avertissement). — Voir dans les *Annales* de Ballain le dessin de cette église de Saint-Jean-Baptiste (Ms. 867, p. 159). E. L.

Digitized by Google

SAINT-MAINBEUF

L'église de Saint-Mainbeuf[1], la dernière des quatre collégiales, présentement unie au séminaire qui en prit possession le 16 août 1702[2], étoit autrefois appellée Saint-Saturnin.

Turba Saturnini venit his sociata beati,
Quam crux et rami laus et adornat ovans[3].

L'église de Saint-Mainbeuf fut bâtie dans un des faux-bourgs de la ville d'Angers par saint Mainbeuf, clerc de saint Lezin, évêque d'Angers[4]. Il fut lui-même évêque d'Angers après Cardulphe, successeur immédiat de saint Lezin. Cardulphe ne remplit ce siège que pendant un an[5]. Saint Mainbeuf dédia cette église à saint Saturnin, martyr,

[1] Autrefois on écrivait toujours Saint-Mainbeuf et non pas Saint-Maimbeuf, comme quelques-uns le font aujourd'hui. Il m'a semblé préférable de suivre l'ancienne orthographe. E. L.

[2] Les chanoines de Saint-Mainbeuf, ne pouvant plus célébrer l'office d'une façon convenable, à cause de leur petit nombre et de la modicité de leurs revenus, prévoyant sans doute qu'ils allaient avoir le même sort que leurs voisins de Saint-Jean-Baptiste, et cherchant peut-être à l'éviter, demandèrent à être joints à ceux de Saint-Maurille ; mais devant les prétentions de ces derniers ils retirèrent leur demande et sollicitèrent leur union aux directeurs du séminaire, à la seule condition que l'office canonial continuerait à se faire dans leur église de Saint-Mainbeuf. L'évêque, dans son décret d'union du 26 juin 1702, accéda à leur demande, et, réunissant les deux offices de Saint-Mainbeuf et de Saint-Jean-Baptiste en un seul à célébrer dans la première de ces églises, il unit les biens du chapitre de Saint-Mainbeuf au séminaire, dont les directeurs devaient acquitter toutes les charges et fondations et payer une pension proportionnelle aux six chanoines, depuis 300 jusqu'à 375 livres. D'après Lehoreau, ce chapitre avait alors 6,000 livres de rente. — Le 17 août 1702 les directeurs du séminaire, cessant l'office canonial à Saint-Jean-Baptiste, commencèrent à le faire à Saint-Mainbeuf, selon leur convention avec ce chapitre. Ce ne fut pas pour longtemps ; à partir du 15 février 1706 ils ne firent plus qu'y dire matines et chanter la grand'messe et vêpres ; enfin ils le cessèrent tout à fait le 10 mai 1709, et récitèrent l'office au petit séminaire à la chapelle Saint-Eloi (V. Arch. de M.-et-L. G. 693, f°s 345 et 441) ; *Cérémonial* t. III, pp. 42 et 44. E. L.

[3] Hymne de Théodulfe.

[4] Dumesnil, pp. 806 et 918. — (V. la vie de saint Lezin dans les *Acta Sanct.* Febr. t. II, pp. 678 et suiv.)

[5] *Almanach ou Calendrier d'Anjou* de 1757, p. 65.

Digitized by Google

premier évêque de Toulouse[1]. Il y fonda un hôpital, y mit des religieux, et leur fit bâtir des maisons. Il s'y retiroit pour vaquer à l'oraison ; il y choisit le lieu de sa sépulture et y fut inhumé après sa mort, arrivée le 17 des Kalendes de novembre (16 octobre) 644 ; il étoit âgé de 80 ans[2]. On célèbre sa fête dans le diocèse d'Angers, le 15 octobre.

L'église de Saint-Saturnin a depuis été mise sous l'invocation de saint Mainbeuf ; mais ce n'a été que longtems après, comme il paroît par les vers de Théodulphe ci-devant cités, dans lesquels elle est encore appellée Saint-Saturnin, environ deux cents ans après la mort de saint Mainbeuf[3].

[1] La dédicace d'une église à Saint-Saturnin, évêque d'une province étrangère à l'Anjou, surprend tout d'abord. Cette surprise cesse si l'on admet le fait du passage de saint Firmin, son disciple, qui aurait établi à Angers le culte de ce saint évêque. Cette dédicace peut donc servir à appuyer le passage à Angers de saint Firmin. E. L.

[2] Légende ms. de l'Eglise d'Angers, vie de saint Lezin, f° 289.

C'est sans doute par inadvertance que Thorode indique la vie de saint Lezin, au lieu de celle de saint Mainbeuf dont il est ici question ; ou peut-être, dans la légende ms. indiquée, la vie de saint Mainbeuf venait-elle après celle de saint Lezin. — La fondation de saint Mainbeuf ne comprenait pas seulement un hôpital où on recevait les malades et un hospice pour les pèlerins et voyageurs, destination que lui donne Marbode, mais aussi une maison pour les enfants à élever ; c'est du moins le sens donné par Ducange aux termes dont se sert la vie de ce saint : « Syntochia ac brephotrophia construxit » (V. *Acta Sanct.* Octob. t. VII, p. 947, n° 32.) E. L.

[3] L'autorité des vers de Théodulfe n'est pas suffisamment établie pour qu'ils puissent servir de preuve historique, ainsi que M. Port l'a démontré. C'est aussi l'avis de M. d'Espinay pour qui ces vers sont d'une authenticité douteuse (*Notices archéolog* t. I, p. 131.) — M. d'Expilly (*Dict. géogr. de la France*, au mot *Angers*), dit qu'il y avait à Saint-Mainbeuf trois dignités, huit chanoines et treize chapelles ; mais le Ms. 886, d'accord en cela avec le *Pouillé* de 1783, p. xxv, dit qu'il y avait « huit chanoines dont l'ancien est censé ou réputé le doyen ou le chevecier,.. l'une des prébendes, à la présentation du chapitre, est affectée pour un chantre qui n'a aucune préséance, sinon lorsqu'il porte son bâton aux festes solennelles ». Il ajoute qu'il y avait un sous-chantre, un diacre, un sous-diacre, un secrétain, quatre psalteurs et deux enfants de chœur ; il compte douze chapelles (treize dit Pocquet, dans son *Pouillé*, p. 23 ; le *Pouillé* de 1730 n'en indique que sept). Lehoreau nous apprend qu'au moment de sa réunion au séminaire, ce chapitre ne comprenait plus que six chanoines, dont l'un était chantre, et point de doyen, deux canonicats ayant été peu auparavant réunis à la manse capitulaire (*Cérémonial* t. III, p. 44). On trouve le dessin de cette église dans Ballain, p. 164 ; et son sceau dans le Ms. 710, f° 12. Il représente un évêque debout, crossé et mitré, donnant sa bénédiction, avec la légende en lettres gothiques : « Sigillum... Magnobodi. » E. L.

(A suivre)

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1648. — Un géomètre angevin (Gaultier de Maignannes.)

Qu'est-ce que Gaultier de Maignannes « angevin » dont le *Dictionnaire*, si riche en renseignements, de M. Célestin Port, ne dit pas un mot ?

La bibliothèque du Prytanée militaire de la Flèche, (l'ancien collège angevin des Jésuites), possède de lui un livre anonyme fort rare dont voici le titre exact :

Invention nouvelle et briève pour reduire en perspective par le moïen du quarré, toutes sortes de plans et corps, comme édifices, meubles, etc., sans se servir d'autres points, soit tiers ou accidentaux, que de ceux qui peuvent tomber dans le tableau et sans autre dessein que sur iceluy, avec peu de nombres, mesures et transports et ce par 4 différentes manières, composé par R. G. S. D. M. *Angeuin.*

La Flèche, Georges Griveau, 1648, avec privilège du Roy. (Achevé d'imprimer le 1er juin 1648.)

In-4° de 110 ff. et les limin. Nombreuses planches.

L'exemplaire de la Flèche (catalogué C. 130) porte la mention « ex dono authoris » — de l'auteur, qui signe le livre de ses seules initiales, René (?) Gaultier, sieur de Maignannes [1].

Dans l'avis de « l'imprimeur au lecteur » il est dit que « Gaultier de Maignannes » a travaillé vingt-huit ans à cet ouvrage que l'imprimeur Georges Griveau dédie au chancelier Séguier.

[1] Brunet, dans la dernière édition du *Manuel du libraire*, écrit à tort Gautier, en faisant mention en quatre mots de l'*Invention nouvelle* par un faux renvoi à la *Bibliographie* du tome VI. — Ni *le Paige*, ni Pesche, dans leurs *Dictionnaires du Maine*, ne citent ce Gaultier.

Digitized by Google

Dans les feuillets préliminaires, après l'alphabet du registre, viennent douze vers latins de Jacques Le Loyer, le fléchois, « in laudem operis et authoris ; » dix vers français de Nicolas Le Gaigneurs, sieur du Tessé, cousin de l'auteur[1] ; quatre vers français d'un ami de Gaultier de Maignannes, Michel Rouveau.

A la suite de la « Préface » Armoiries[2] : d'azur à la flamme de gueules, accompagnée en pointe de trois étoiles de... Légende : *ad sidera tendo.* Au bas, un « quatrain à M. de Maignannes, sur ses armes » par M. Poisnel. Puis, un autre quatrain « A luy-mesme » par J. Le Boulanger, qui pourrait bien être, à cette date de 1648, Jacques Le Boullenger, ou son fils Jean, gendre de l'imprimeur Pierre Avril, d'Angers, et lui-même, comme son frère, imprimeur et libraire de l'Université d'Angers.

Au verso de ce feuillet *in opus authoris*, vingt-quatre vers latins signés, *Johannes Fabricius*, *Stetinensis*, *Pomeranus* (de la ville de Stettin).

Puis vient : « l'auteur au lecteur. »

Et au folio 106, avec les armes déjà citées, ce pauvre quatrain sans signature :

Lâzur de ce blazon, le feu, les trois estoilles,
Denotent que l'Autheur de cette perspective
Dirige ses pensées vers l'Autheur des estoiles,
Quy est le vray objet de vraye perspective.

Le curieux volume se termine (folio 107) par trois pages sur *La manière de peindre à frais pour représenter des batimens en perspective, païsages, et figures sur des murailles, soit dedans ou dehors des Galleries.*

Cet auteur, inconnu, semble-t-il, de nos biographes et bibliographes angevins, n'était-il pas de la famille de Jean Gaultier de Brulon (près la Flèche), cousin de Ménage, et qui fit imprimer chez J. Le Boullenger, à Angers, en 1668, une relation sur le miracle des Ulmes ; ou bien de la famille de Jacques Gautier des Places et des Granges, maire d'Angers en 1635 ?

Les registres de décès de la paroisse de Brulon, s'ils existent encore, pourraient peut-être nous donner la réponse.

[1] Ce nom a été noté, d'après une de mes indications, dans le *Dictionnaire* de M. Cél. Port.

[2] Je les ai relevées dans l'*Armorial général de l'Anjou.*

Digitized by Google

1729. — Marché entre les religieux de Sainte-Croix du Verger et René Paingault, organiste, pour toucher l'orgue du couvent et apprendre le plain-chant aux jeunes religieux.

Le huitiesme jour de juin mil-sept-cent-vingt-neuf, avant midy.

Pardevant nous, René Mechin, avocat en parlement et notaire Royal, tabellion, gardenote, et garde scel héréditaire à Baugé, résident paroisse de Seiches, soussigné, furent présens en leurs personnes et établis, venerables et discrets, Messire Pierre Raymond sous-prieur et procureur du couvent de Ste Croix du Verger en Anjou, demeurant paroisse de Seiches, et Pierre Beault de Beaumont, ancien prieur dud. Couvent, tous deux prestres chanoines Reguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de Sainte-Croix, composans actuellement la communauté dudit couvent, assemblez présentement en chapitre en la sale des hostes, au son de la cloche, en la manière et selon les cérémonies ordinaires, faisant tant pour eux que pour les autres Religieux absents et leurs successeurs, d'une part;

Et le sieur René Paingault, organiste, demeurant cy devant ville de Chemillé, paroisse de Nôtre-Dame, et depuis un mois audit couvent du Verger, ditte paroisse de Seiches, d'autre part;

Lesquelles partyes nous ont requis de rediger par écrit et donner authorité aux conventions qu'elles ont cy-devant faittes entr'elles telles qu'elles suivent; c'est à sçavoir, que le dit sr Paingault s'est obligé et, par ces présentes, s'oblige de toucher l'orgue dudit couvent à la grande messe et aux vespres toutes festes et dimanches pendant trois années entières parfaittes et consécutives, qui ont commencé le quinze may dernier et finiront à pareil jour de l'an 1732,

Digitized by Google

de leur ayder au chœur à chanter la première messe de fondation tous les jours sur semaine, et à psalmodier les petittes heures, et d'enseigner autant qu'il sera en son pouvoir le plain chant aux jeunes Religieux dudit couvent qui voudront l'apprendre, d'entretenir pendant lesdits trois années ledit orgue en bon état, (à l'effet de quoy luy sera par lesdits sieurs Chanoines fourny de masures, lorsqu'il en sera besoin), et de le rendre à la fin dudit temps bien joüable au jugement de connoisseur que lesdits sieurs Chanoines feront venir lors de l'expiration desdites trois années, dont luy sera par eux donné décharge au pied des présentes. Aura ledit s^r Paingault son logement audit couvent du Verger, sera noury au Refectoire et à la table desdits sieurs Chanoines, et reblanchy à leurs dépens pendant lesdites trois années, au bout desquelles ils consentent qu'il se retire ou bon lui semblera, si autre convention n'est faitte entr'eux à la suite. Le présent traité fait pour lesdits sieurs Chanoines et leurs successeurs payer audit s^r Paingault chacuns ans la somme de soixante livres [1], à deux payements égaux de chascuns trente livres, dont le premier commencera au quinze novembre prochain, et ainsi à continuer de terme en terme jusqu'à la revolution desdites trois années. Car ainsi, le tout a été voulu, consenty, stipulé et accordé. Et à ce faire, tenir et entretenir, les partyes s'obligent châcun à son égard, et spécialement lesdits sieurs chanoines ès qualités cy dessus avec tous et chacuns les biens de la ditte communauté, Renonce aux quelles Parties (*sic*) à toutes choses contraires à ces présentes, à peine, etc. Fait et passé audit Couvent du Verger, en la ditte salle des hostes. En présence de Me Jean-François Barré, sieur des Arsis, procureur fiscal de Son Altesse Monseigneur le Prince de Guémenée, en sa Baronie du Verger, y demeu-

[1] L'organiste de Beaufort touchait 15 livres en 1704. (Archives municipales de Beaufort, BB. 3, fol. 183.)

Digitized by Google

rant, et François Riffault, masson, demeurant audit lieu du Verger, ditte paroisse de Seiches, tesmoins à ce requis et appelez.

(Signé) : F. Raymond, sous prieur et procureur. — F. de Beaumont. — F. Rochefort. — Paingault. — F. Riffault. — Mechin.

1513 à 1521 — La Confrérie de Monseigneur saint René en l'église d'Angers.

Les restes de saint René, rendus par les Sorrentins, et conservés à l'église Saint-Maurille d'Angers, furent transférés à Saint-Maurice, le 12 novembre 1010.

Dans l'église Saint-Maurille, à toutes les grandes fêtes, le prêtre encensait le tombeau qui était placé dans la muraille de droite [1].

L'église Saint-Pierre conservait, d'autre part, un tombeau de pierre dure, où se lisait cette inscription en lettres d'or : « Cy est le tombeau auquel M. St René fut ressuscité [2]. »

Cela occasionna maintes disputes sur l'authenticité des reliques de saint René conservées à Saint-Maurille, et donna lieu aux procès-verbaux de reconnaissance de 1012, 1082, 1151, 1255, et d'autres encore, conservés à la custode du Chapitre.

La très riche châsse d'argent qui contenait le corps de saint René fut brisée, le 6 avril 1562, par les protestants, et les reliques brûlées.

La dévotion des Angevins était grande pour le saint René (Renatus), rappelé à la vie par saint Maurille. Une confrérie, érigée à l'église d'Angers, compta, dit un historien, plus de 7,000 associés [3] et, d'après un autre [4], jusqu'à 15,000. Elle fut érigée le 16 novembre 1509. Les Bulles coûtèrent à Rome

[1] Voir Péan de la Tuilerie, *Description de la ville d'Angers*. Edition de M. Cél. Port, p. 324 ; et dans Bruneau de Tartifume, *Angers*, mss. 871 de la bibliothèque municipale, le dessin, p. 356.

[2] Voir le dessin dans Bruneau de Tartifume, mss. 871, p. 273.

[3] L'abbé Tresvaux : *Hist. de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, tome Ier, p. 28.

[4] Cél. Port : *Péan de la Tuilerie*, p. 99.

Digitized by Google

600 ducats. En 1519, la reine vint en pèlerinage à la chapelle. En 1583, Henri III y commanda une neuvaine. Mais, dès le XVIIIe siècle, le souvenir même de cette florissante confrérie était perdu.

Le document que nous publions ici, peut être, jusqu'à plus ample information, considéré comme absolument unique; nos recherches à la bibliothèque d'Angers, tant aux manuscrits qu'aux imprimés, ne nous en ont pas même fourni la copie. Il nous est venu d'une collection de pièces angevines formée en 1743, par Me Méchin, notaire et sénéchal des Rohan au château du Verger. C'est une sorte d'affiche destinée, sans doute, à être placardée dans les églises et les chapelles, imprimée d'un seul côté, en caractères gothiques, sans date, sans noms de lieu, ni d'imprimeur.

La date de cette pièce est certainement postérieure à 1513, puisque la Bulle est de Léon X, qui devint pape à cette date seulement; elle ne peut être, pour la même raison, postérieure à 1521, date de la mort de l'illustre pontife [1].

Les grans Pardos et Indulgences de l'Église d'Angiers donnez à perpetuité.

Noustre Saict Pere le Pape Leo dixiesme de ce nom qui a present regne deuement adverty tant de par le Roy nostre sire que très reuerend pere en Dieu monseigneur Franczoys de Rohan archeuesque et comte de Lion : primat de France et euesque d'Angiers : et messeigneurs les doyen et chappitre de l'eglise d'Angiers.

Que combien que lad. eglise en laquelle repouse le benoist et precieulx corps de monseigneur Sainct Rene en son viuant euesque d'Angiers soit lune des plus excellentes eglises cathedrales des parties de pardecza.

Touttefoiz, veuz et considerez les grans edifices auxquelz fault continuellement reparations. Aussi plusieurs aultres grans charges necessaires tant au moyen du grant seruice

[1] François de Rohan, dont il est question, devint évêque d'Angers et archevêque de Lyon à la fin de l'an 1500; il se démit, en 1532, de l'évêché d'Angers.

Digitized by Google

diuin, qui si faict par chacun iour que des ornemens et autres choses necessaires pour l'entretenement diceluy. Et que le reuenu de la fabrique d'icelle eglise n'estoit suffisant a entretenir lesd. charges si non plaide et suffraiges d'un chascun bon crestien.

Fust pour ceste cause autrefoys par les eusques de lad. eglise institué en icelle une confrairie en loneur et reuerence de Dieu le Createur soubz le nom et inuocation dud. monseigneur sainct René. Au moyen de laquelle lad. eglise a eu pour aulcun temps quelque ayde pour l'entretenement d'icelle.

Et dauantaige a ce que lad. confrairie fust perpetuellement entretenue et desseruye, furent fondées plusieurs belles chapelles en lad. eglise a loneur de Dieu soubz linuocation dud. glorieux sainct à la deuotion et intention desd. confreres : au moyen desquelles se celebrent chacun iour plusieurs messes en lad. eglise pour le salut des ames desd. confreres et fondateurs.

Et affin qu'icelle confrairie fust mieulx entretenue et obseruée et que au moyen d'icelle lad. eglise peust recevoir auchun emolument pour l'entretenement d'icelle, mond. seigneur l'euesque dangiers par le conseil et aduis de mesd. seigneurs les doyen et chappitre et autres gens notables de son clergé et de leur volunté et assentement a conferme loue et approuve lad. confrairie.

Et d'abundant pour plus grande fermeté il a de nouveau institue et erige lad. confrairie a loneur de Dieu et soubz linuocation dudict sainct. Pour estre desseruie a lautel de lad. eglise soubz lequel repose le precieulx corps d'iceluy faisant de iour en iour plusieurs grands et beaulx miracles.

Et a donne et octroye mond. seigneur d'angiers a tous ceulx et celles qui entreront en lad. confrairie et pour leur premiere entree donneront dix deniers tournois et par chascun an continueront doner cinq deniers tournois, quarante iours de vray pardon. Et seront lesd. confreres

Digitized by Google

participans en toutes oraisons et suffraiges qui se feront tant en lad. eglise que autres eglises de la ville et dyocese d'Angiers.

Et dauantaige a donne et octroye a touz les confreres d'icelle présens et aduenir : congie et licence de se faire absouldre de tous les cas à luy ou a son grant penitencier reseruez par leurs propres curez ou uicaires ou autres confesseurs ydoenes qu'ilz vouldront eslire en demandant congé a leursd. curez ou uicaires et dans le obtenir comme plus amplement appert par les lettres dud. seigneur sur ce faictes et octroyees.

A ceste cause pour ce que le reuenu de lad. fabricque qui prouient de lad. confrairie a peine peult suffire pour entretenir et conseruer lad. eglise en ses structures et autres charges. Et que aussi autres grans mises et charges viennent de iour en iour : lesquelles ne se pourroient faire sans l'entretenement d'icelle confrairie et par les prieres et suffraiges des bons chrestiens.

Noustre d. sainct pere le pape, a la supplication du Roy, de mesd. seigneurs leuesque doyen et chappitre d'Angiers a ce que lad. confrairie, touz empeschemens et perturbations cessans, soit entretenue et augmentee en lad. eglise en les structures et autres charges puysse aussi estre repare et conseruee pour l'entretenement du diuin seruice il a approuué et conferme à perpetuite de lauctorite apostolique lad. confrarie auecques touz et chascuns les statutz priuilleiges graces et indulgences selon la forme et teneur des lettres dérection et institution de mond. seigneur d'angiers.

Et dauantaige a estandu et emplye lad. confrairie auecques touz et chascuns lesd. priuilleiges facultez pardons et indulgences d'icelle a toutes autres personnes qui ne sont de la ville ou dyocese d'Angiers de quelconques lieux ville ou dyoceses qu'ilz soienct qui vouldront entrer en lad. confrarie.

Digitized by Google

Et à ce que lad. confrarie et le diuin service en lad. eglise puissent estre conseruez et mieux entretenuz : noustre d. sainct pere le pape a voulu plus amplement et treshabundament eslargiz du trezor infini de nostre d. mere saincte eglise.

Car il a ordonné concédé et octroye a perpetuite à touz les confreres de lad. confrairie présens et aduenir et a touz autres vraiz chrestiens non estans de lad. confrarie de quelsconques lieulx citez ou dyoceses quils soient, vraiz confies et repentans ou qui auront propos de eulx confesser, qui visiteront lad. eglise d'angiers et sept autres en icelle deputez et ordonnez par mesd. seigneurs les doyen et chappitre depuys les premieres vespres du premier dymanche de la passion nostre Seigneur Jesuschrist iusques aux secondes vespres des octaves de la resurrection de nostred. seigneur et aussi depuys les premieres vespres du iour et feste de monseigneur sainct Rene[1] iusques aux segondes vespres dudict iour.

Et diront deuotement a genoulx troys foys *Pater noster*, *aue maria* dauant chascun desd. sept aultiers[2] en donnant de leurs biens à lad. eglise pour laugmentation et conversation dicelle et du diuin seruice.

Que touttesfoiz et quantes qu'ilz feront ce que dict est es iours dessusdictz gaigneront toutes et chascunes les indulgences et planieres remissions de leurs pechez qu'ils gagneroient silz visitoient personnellement les sept principalles et autres eglises de Rome et pres d'icelle deputees et ordonnees pour gaigner les pardons stations et autres indulgences de Rome : tant au temps de quaresmes que es autres temps et iours de lan.

Item et sil y avoit auchunes personnes tant de la ville et dyocese dangiers que de quelconques autres lieux quilz fussent detenuz de malladie ou de vieillesse ou legitime-

[1] Le 12 novembre.
[2] Autels.

Digitized by Google

ment ou autrement empeschez qu'ilz ne pussent visiter lad. église, en donnant ou enuoyant de leurs biens à lad. eglise ils gaigneront les indulgences des susd. comme silz y uenoient en personne ; qui est un tres grant et inestimable trezor pour le salut des âmes desd. confreres et de tous autres vraiz chrestiens qui visiteront lad. eglize et y donneront ou enuoyront de leurs biens comme dict est.

Et en oultre et par dessus les indulgences dessusd. noustre dict sainct pere a semblablement donne octroye et relasche cent ans et cent quarantaines de vray pardon, indulgence et remission de pechez à tous lesd. confreres et autres vray chrestiens non estans de lad. confrarie de quelxconques lieux citez ou dyoceses qu'ilz soinct vrays confees et repentans ou qui auront propos de leur confesser qui visiteront lad. eglise le vendredy sainct et es iours des. IIII. festes principalles de Nostre-Dame, de la consecration du corps nostre Seigneur[1] : Et aussi es iours et festes de monseigneur Saint Serene[2] qui est le. XXI. iour de Juillet : dud. monseigneur sainct René le. XII. de Nouembre. Sainct Andre le dernier dud. nouembre. Sainct Jehan leuangeliste le. XXVII. de decembre : et le mardy des feriers de la Penthecoste et donneront de leurs biens a leur bonne discretion pour l'augmentation et entretenement d'icelle et du seruice diuin.

Item et en oultre a donne et octroyé a tous ceulx et celles qui par leurs testamens dernieres voluntez ou aultrement en quelconque maniere que ce soit donneront laisseront porteront ou enuoyeront de leurs biens à lad. eglise semblables indulgences de cent ans et cent quarantaines de vray pardon a perpetuite.

[1] Fête-Dieu — ou Sacre, comme on dit en Anjou. — Fête du *Corpus Domini* selon l'expression dont on se sert encore à Rome.

[2] L'un des patrons de l'église Saint-Maurice, dont les reliques avaient été apportées de Saulges, au Maine, dans la cathédrale d'Angers, par l'évêque d'Angers, dès le VIIIe siècle. Son image figure dans une verrière de l'aile nord de l'église, et une cloche, fondue dans l'incendie du 18 novembre 1533, portait le nom de saint Séréné (voir : Dom Paul Piolin. *Vie de saint Séréné*, 1868, in-18, pp. 59 et 65).

Digitized by Google

Item aussi a donne et octroye a touz vraiz chrestiens qui seront au salut Nostre damme qui ce dit chascun iour apres vespres ou qui oiront la cloche qui se sonne au soir[1] et diront trois foiz *Pater noster* et *aue Maria* cent iours de vray pardon par chascun iour a perpetuité.

Item aussi a donné a perpetuite à tous vraiz chrestiens de quelque lieu qu'ilz soient présens et aduenir estans de lad. confrarie et icelle continueront par chascun an oultre et par dessus les indulgences et pardons dessusdicts XXV ans et XXV quarantaines de vray pardon en remission de leurs pechez.

Item en vsant de plus grant liberalité a donne et octroye a mesd. Seigneurs les doyen et chappistre le doyen absent auctorite puissance et faculté de commettre et deputez à lad. eglise et ou circuit et distroit[2] dicelle aux iours desd. indulgences confesseurs ydoenes seculiers ou religieux qui ont et auront plaine puissance et auctorité apostolicque douyr les confessions desd. confreres et de tous autres vraiz chrestiens non estans de lad. confrarie de quelxconque lieu quilz soient qui viendront au temps et iours dessusd. a lad. eglise pour gaigner lesd. grans pardons et indulgences et absouldre lesd. confees et penitens de tous et chascuns leurs pechez crimes exces et delictz en quelconque maniere qu'ilz soient graues et enormes : *etiam* des cas reseruez au sainct siege apostolique : exceptez ceulx contenuz en la bulle du Jeudi sainct[3].

Et semblablement pourront lesd. confesseurs commuer tous et chascuns veuz desd. confees et penitens et autres œuures de misericorde : a lutilité neantmoins de la fabricque de lad. église exceptez les veuz de Rome, Sainct Jacques[4], Jérusalhem, Religion et chasteté.

[1] L'*Angelus* fut institué par le pape Jean XXII en 1316. On le nomme encore le *Pardon* à cause des indulgences qui y sont attachées. A Rome on l'appelle l'*Ave Maria*. En France, c'est Louis XI surtout qui répandit cette pieuse coutume.
[2] Détroit.
[3] Voir : l'abbé André, *Cours du droit canon*, tome Ier, p. 392.
[4] Saint Jacques de Compostelle, le célèbre pèlerinage.

Digitized by Google

Item et pourront lesd. confesseurs enioindre ausd. confees et penitence salutaire de tous leurs pechez quelx qu'ilz soient par eulx confessez et semblablement a voulu que lesd. doyen et chappitre ou le chappitre en l'absence du doyen puissent liberalement et licitement faire preschier et publier lad. confrarie statuz ordonnances pardons et indulgence d'icelle en chascune parochialle et autres eglises et lieux de la ville et dyocese dangiers et de tous autres lieux cisez ou dyocese quelque part qu'elles soient par les curez ou vicaires desd. eglises ou par les prescheurs et messagiers speciaulx deputez par les doyen et chappitre. Et en les publiant prescher et proposer la parole de Dieu et mesmement audedans de la messe.

Item et saichent tous vrais kretiens tant confreres que autres qui auront vouloir et desir de gaigner lesd. grans pardons que mesd. seigneurs le doyen et chappitre ont depute et ordonne les VII aultiers estans en la nef de lad. eglise auxquelz il y a a chascun vne grant croix pour dauant iceux et chascun d'eux dire deuotement III foiz *Pater noster, aue.*

Item. Et le coffre ou se remettront les deniers et oblations pour gaigner lesd. pardons et indulgences est dauant l'autel de sainct Pierre dessoubz le crucifilz.

Par quoy tous bons et deuotz krétiens désirans le salut de leurs ames doyuent estre esmeuz et grandement enclins à soy mettre par bonne et grande deuotion en lad. confrairie ou sans entrer en icelle a venir visiter leglize et sept aultiers dessusd. pour gaigner les tres grans et inestimables biens spirituelz pour si peu de leur bien temporel conuerty et emploie a la conseruation et manutetion de lad. eglise : et exaltation et gloire de Dieu le createur.

Et dureront lesd. pardons et indulgences a tousiours-mais.

Digitized by Google

1578. — Entrée de François d'Alençon, duc d'Anjou à Angers.

Un petit recueil d'une extrême rareté : *Le printemps des chansons nouvelles composées sur chants modernes forts récréatifs* publié *A Lyon, par Benoist Rigaud*, S. D. (vers 1585) in-12, pp. 2 et 4, contient deux pièces qu'on peut donner, je crois, comme inconnues en Anjou : l'une, est le récit en vers de l'entrée du duc d'Alençon en sa bonne ville d'Angers, épuisée par les dissensions, affamée de paix et de liberté, récit fait par un angevin qui signe « F. C. » ; l'autre est une sorte de vaudeville en l'honneur de François, duc d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Berry et de Brabant, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, frère de Charles IX, de François II et de Henri III, qu'il avait vivement combattu. Il est difficile de savoir à qui se rapportent les initiales F. C. ? peut-être à François Charbonnier, vicomte d'Arques, né en Anjou, qui avait été secrétaire de François Ier, alors duc de Valois, et qui édita les poésies de son père adoptif Guillaume Cretin, en 1527 ? François Charbonnier signe de son nom des *stances* à Olivier Magny *sur la mort de Salel* et *sur les vers de l'Ombre de Salel*, publiées à la suite de la traduction de l'*Iliade* par Salel, édition de 1571 ; mais l'abbé Goujet [1], qui cite ces compositions ne dit pas si Charbonnier était mort en 1578, ce qui est fort probable, puisqu'il était secrétaire de François Ier, avant son avènement, c'est-à-dire dès avant 1515. Je ne connais pas d'autre poète angevin du XVIe siècle, dont le nom commence par les lettres F. C.

Voici les deux petites pièces :

Chanson nouvelle de l'entrée du grand duc François, fils de France, frere unique du Roy, faicte à Angiers le 13 jour d'apvril 1578. Par F. C. Angevin, sur le chant « De ciel qui fut large donneur. »

Resjouissons-nous Angevins,
Puisque Dieu par les sorts divins,
Nous a donné la jouyssance,

[1] *Bibliothèque française*, t. X, p. 21.

Digitized by Google

De l'heur de nous tant souhaitté,
Par l'aspect de la Majesté
De ce grand Duc, tige de France.

Puis que par la faveur du Ciel,
Nous goustons ce nectar de miel,
Par le cours de son influence,
Nous pouvons bien dire l'Anjou
Estre affranchiz de ce dur joug[1]
Qui le mettoit en decadence.

C'est nostre souverain Seigneur,
Auquel nous devons los et honneur,
C'est luy qui de mal nous préserve,
C'est celuy lequel après Dieu,
Et le Roy, regit ce bas lieu,
Et nostre liberté conserve.

D'Auril doux le treziesme jour,
Ayant quelque temps fait séjour
Dans Angiers, a faict son entrée :
Auquel lieu il a protesté :
De maintenir en *liberté*
Tout le peuple de la contrée.

A la porte Sainct-Nicolas
Par où entra nostre soulas
Fut faict un ouvrage subtile,
Ou Loyre, Mayne, Sarte, et le Loyr,
Estoyent fleuves de grand valoir,
Et qui decorent nostre ville.

Plus avant, en un grand carroy,
Fut en tres magnifique arroy,

[1] Depuis plusieurs années, la Saint-Barthélemy et ses horreurs, les terribles vengeances des protestants, les pillages, la peste, la famine, les exactions du mignon Bussy d'Amboise, avaient terrorisé l'Anjou et anéanti ses richesses.

Digitized by Google

Dedans une place publique.
Dressé un superbe eschafaut,
Ou maints instruments musicaux,
Chantoyent sa louange autantique [1].

Sur le pont que l'eau mist à val,
Fut érigé un beau portail,
Bien fort superbe de rencontre,
Où l'effigie de cinq Roys,
Nobles ayeulx du grand François
Estoyent tous eslevez en monstre.

Dessus la Chapellerie [2] estoit
Un triumphe qui demonstroit
Les adventures fortunées
Du grand François premier du nom,
Qui vid les neuf sœurs d'Apollon,
En passant les monts Pyrénées.

Un autre theatre en apres,
Qui de là estoit assez pres,
Monstroit, les troupes débandées
D'Orphée le chantre des Dieux,
Qui entonnoit les prochains lieux,
De dix mille voix accordées.

Sur la porte de la Cité,
Estoit au haut représenté
La pourtraicture naturelle
D'Angers, front de tout le Duché,
Le mieux au naturel cherché,
Qu'ouvrage que fit onc Apelle.

Estant donc ainsi tout dressé,
Par un ordre bien compassé,
L'on marcha devant nostre Achille.

[1] Voir la pièce qui suit.
[2] La porte Chapelière, au bout du Grand-Pont, aujourd'hui nommé le Pont-du-Centre.

Digitized by Google

Bien deux mille harquebuziers
Suivirent leurs chefs les premiers
Des plus braves de nostre ville.

Les Bourgeois par un ordre esgal,
Marchoient sur housse et à cheval,
Et juges et consuls de ville,
Sergens et autres officiers,
Advocats et tous justiciers,
Suivoyent d'une façon gentille.

Brief tout marcha par gravité,
Rendant le prince contenté,
Tous de l'offre de leur service,
Messires de l'Université,
Et le clergé de la Cité,
Le conduirent dans Sainct Maurice.

Le mardy deux jours en apres
Fut dressé dessus l'eau expres,
Un chasteau de grand artifice,
Où deux cens braves combatans,
Tous esleuz, furent mis dedans,
Pour garder ce brave édifice.

Là de diverses nations,
De Mores, Turcs, et Esclavons,
Et de Sauvages de l'Indie,
Fut assailly à rudes sons,
D'une infinité de canons,
Par effroyable melodie.

Le murmure fut adoucy,
Sans aucun blessé ou occy,
Lorsque vint Paix, la grand deesse,
Qui reduit alors les François,
Au service du grand François,
Et tous luy en firent promesse.

Digitized by Google

Chant de resjouyssance, sur la devise heroyque et entrée de Monseigneur à Angers, chantée en musique à l'arc triumphal de dessus le Ponts, le 13 avril 1578, et se chante sur le chant « Quand ce beau printemps je voy. »

Bien venu, bien venu sois
Duc François
Beniste soit ton entrée,
Fay nous entrer avec toy
Fils de Roy,
La paix de tous désirée.

Chacun te voir s'esjouist
Et jouist
De liesse nompareille,
Et d'obeyr tout l'Anjou
Sous le joug
De ton vouloir s'appareille.

Comme le soleil luisant
Et duisant
A tout ce qui naist au monde,
Et que sa trop grand chaleur,
Et ardeur
Desseiche la terre et l'onde.

Tout ainsi dessouz ta main
Prince humain,
Vivra ton peuple amiable,
Et saura, par ta faveur,
Ta fureur
Estre du tout evitable.

Or nous cognoissons à l'œil
Ton ayeul,

Digitized by Google

Roy François, en toy renaistre,
Amateur fut de vertu
Si es tu,
Et bien le nous fais paraistre.

Ayant par un sainct édict
Interdict,
Jeux de hazard et blasphemes,
De si pres tu l'ensuyvras
Que vivras
Réputé ton ayeul mesmes.

Vive, vive donc François
De Valois,
Duc d'Anjou et de Touraine :
Vive le duc tant chery
De Berry
Et d'Alençon et du Mayne.

Vy en tous nobles delicts
Fleur de lis
Souz de Dieu l'obeyssance,
Vive, vive désormais
A jamais
Le plus beau fleuron de France.

Joseph DENAIS.

(A suivre.)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Michel-Eugène Chevreul

(1786-1889)

Notre illustre compatriote, M. Michel-Eugène Chevreul, né le 31 août 1786 dans la maison de la rue des Deux-Haies qui porte le numéro 11, s'est éteint, sans souffrance, chargé d'ans et d'honneur, dans sa cent troisième année, le mardi 9 avril. Il est décédé dans l'appartement qu'il occupait au second étage d'une maison située au Jardin des Plantes, près du Muséum d'histoire naturelle. Cette maison porte le numéro 57 de la rue Cuvier.

Nous avons déjà raconté dans cette *Revue*, en 1886, à propos du centenaire, la vie et les œuvres de cet infatigable travailleur dont l'admirable existence, entièrement vouée à l'étude, mérite d'être donnée en exemple aux générations futures. M. le docteur Farge lui a également consacré une notice très complète dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, dont M. Michel-Eugène Chevreul était le président d'honneur.

Les obsèques solennelles du célèbre chimiste ont été célébrées le samedi 13 avril, à dix heures du matin, aux frais de l'État, dans l'église Notre-Dame de Paris, en présence d'une immense assistance. La ville d'Angers avait envoyé une superbe couronne. Le cortège formé au Muséum comprenait les représentants de tous les corps constitués, les délégués des diverses sections de l'Institut, de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, des Sociétés savantes de France et de l'étranger, de la Société des Angevins, des Chambres syndicales de la stéarinerie, des tissus et de la droguerie, etc. Mgr Freppel, évêque d'Angers, occupait une place dans le chœur. Pour se conformer aux dernières volontés du défunt, aucun discours n'a été prononcé en l'honneur de celui à qui la science doit tant de magnifiques et fécondes découvertes. Le corps a été transporté à l'Hay, près Sceaux, et inhumé dans le cimetière où reposent la femme et les enfants de M. Michel-Eugène Chevreul. M. Barrué, maire de l'Hay, a rappelé en

Digitized by Google

termes émus les liens qui l'unissaient, depuis plus de cinquante ans, à son glorieux ami.

Au nom de la *Revue de l'Anjou*, nous adressons ici un suprême salut au chrétien sincère, au bon citoyen, au savant si laborieux, si désintéressé et si intègre, qui restera l'une de nos gloires les plus pures et les plus hautes.

A. J.

*
* *

Albert Lemarchand

(1819-1889)

Depuis moins de deux ans, notre cher et vénéré maître, épuisé par un travail sans relâche, avait pris sa retraite et renoncé à l'étude. Il jouissait d'un repos mérité et réunissait autour de lui les amis qui lui étaient restés fidèles. Bientôt hélas ! un mal implacable vint le clouer au logis. Les soins délicats et assidus de sa compagne dévouée réussirent à prolonger les forces qu'il avait trop prodiguées au service du public angevin. Il s'est endormi doucement dans la paix du Seigneur, le samedi 23 février, laissant à tous le souvenir d'un honnête homme et d'un fervent chrétien.

Né au Mans, le 2 août 1819, M. Albert Lemarchand eut à lutter de bonne heure contre les exigences de la vie. Il surmonta courageusement les obstacles accumulés sur sa route. « L'insuffisance de ses ressources de fortune l'empêcha de prétendre à l'École polytechnique, à laquelle il était tout préparé. Successivement marin, puis attaché aux ponts et chaussées, il dut se résoudre à de pénibles labeurs, moins pour lui que pour les siens, car il avait de grands devoirs à remplir, » comme l'a dit M. le Maire de la ville d'Angers, dans l'éloquent discours qu'il a prononcé sur la tombe de cet infatigable travailleur. Il entreprit alors d'achever, lui-même, son instruction, par l'étude persévérante du latin, qu'il avait été forcé de négliger, et il ne tarda pas à atteindre le noble but qu'il s'était proposé avec une si généreuse ardeur.

Nommé bibliothécaire-adjoint en 1848, il seconda avec un zèle admirable M. Adville dans ses laborieuses et savantes fonctions. Grâce à ses soins constants et à sa sollicitude éclairée, la Bibliothèque de la ville fut classée et cataloguée d'une manière irréprochable. Il rédigea les divers *Catalogues* consa-

Digitized by Google

crés aux Belles-Lettres, à l'Histoire, à la Science et à l'Art, qui doivent être considérés comme des modèles du genre. Son *Catalogue des Manuscrits* est un véritable monument d'érudition. Aidé des sages conseils de M. P. Marchegay, l'éminent archiviste du département de Maine-et-Loire, il dressa l'inventaire complet des précieux documents qui comprenaient les pièces originales, les chartes, les chroniques relatives à l'Anjou, ainsi que les collections des écrivains anciens provenant de différents cabinets. Il classa les richesses accumulées par les conservateurs qui l'avaient précédé, les compulsa, les étudia, « avec une scrupuleuse attention », comme il l'a dit lui-même avec une légitime fierté, sans oublier de signaler, « sous une forme succincte, ce que chaque codex contient de remarquable, au double point de vue du texte et de l'ornementation ». Il analysa, presque feuille à feuille, tout ce qui concernait spécialement la glorieuse histoire de notre Anjou.

Les lecteurs et les travailleurs qui fréquentent notre grande Bibliothèque, aujourd'hui si parfaitement organisée et aménagée par M. Albert Lemarchand, doivent lui en garder une respectueuse et profonde reconnaissance. Ils n'ont pas oublié l'accueil si bienveillant et si courtois de celui dont le nom demeurera attaché « comme un exemple et une autorité » à cet asile de l'étude « où il a fait l'ordre et la lumière. » Tous se souviendront qu'il se plaisait à mettre très cordialement à leur service ses connaissances si variées et si étendues. Sa complaisance inépuisable et son empressement à se rendre utile aux autres resteront dignes des plus sincères éloges. Il aidait toujours les visiteurs dans leurs recherches, et il ne refusait jamais de leur prêter le concours de ses utiles lumières.

M. Albert Lemarchand était devenu, en 1871, à son tour, bibliothécaire en chef. Ses rares loisirs étaient réservés au culte des lettres. Ami passionné de la poésie et de l'histoire, comme nous l'avons déjà rappelé ailleurs, il a composé plusieurs livres qui témoignent de la souplesse de son remarquable talent. Dans son bel *Album Vendéen*, il a retracé d'une plume enthousiaste les luttes héroïques de la guerre des géants. Ce volume est orné des illustrations de M. T. Drake, dont les Angevins ont si souvent admiré le talent fécond et personnel.

La *Revue de l'Anjou,* dont la publication était destinée à

Digitized by Google

mettre en lumière le passé trop oublié de notre province, doit à M. Albert Lemarchand et à M. P. Marchegay sa fondation première. Pendant de longues années, elle a été dirigée par celui dont nous pleurons aujourd'hui la perte. Il y a publié une série de travaux importants qui constituent la partie principale de ses productions historiques et littéraires. Il y a inséré l'*Histoire de l'Université d'Angers* par P. Rangeard et la *Notre-Dame Angevine* de J. Grandet dont les manuscrits originaux sont conservés à la Bibliothèque de notre ville. Les *Mémoires de la Société d'Agriculture. Sciences et Arts*, dont il avait été longtemps le secrétaire zélé contiennent également, une suite importante de ses intéressants articles.

Dans ses *Brindilles*, prose et vers, l'écrivain inspiré chante tour à tour, sur le mode lamartinien, l'enfance, l'amitié, la nature, l'espoir en Dieu, puis les rêves évanouis, les douleurs intimes, les tristesses secrètes, les blessures cachées, les rayons et les ombres. Il n'ignore pas, comme il l'a dit dans les vers qu'il nous a dédiés que

> Chaque sérénité récèle son sanglot !

Mais il ajoute :

> Qu'importe ? si le cœur est plein de vertes sèves,
> Si l'esprit vigoureux, comme l'oiseau des grèves,
> Sait braver l'ouragan sur la cime du flot !

On sent, en lisant ces strophes vibrantes, écrites dans une langue harmonieuse et fière, que la foi soutient le poète, car il conseille à tous de ne pas se laisser énerver par le doute impie et d'avoir confiance en la miséricorde divine. L'ouvrage est orné de deux dessins de MM. J. Lenepveu et J. Dauban ainsi que de quatre eaux-fortes de M. Tancrède Abraham. Notre vaillant poète, M. Victor Pavie, qui chérissait si intimement et comprenait si bien l'âme de l'auteur, noble sœur de la sienne, a dédié à son ami plusieurs de ses superbes pièces de vers : *La Cigogne*, *Nunc et semper*, *la Chlore imperfoliée*.

Les cours de littérature, professés avec tant d'éclat par M. Albert Lemarchand à la pension de Mlle Lesaulnier, avaient le don de séduire et de charmer son auditoire attentif. Sa conversation était toujours instructive, brillante et animée. Il se complaisait dans l'exposé hardi et la défense intrépide des idées politiques et religieuses qui lui étaient chères. Il déve-

Digitized by Google

loppait avec une fougue caractéristique les principes et les opinions qu'il n'a cessé de soutenir avec l'ardeur passionnée que donnent les convictions sincères et il savait supporter la contradiction, sans rien céder cependant sur ce qu'il croyait être la vérité absolue.

Ses nombreux et savants travaux avaient été remarqués à l'étranger. En 1878, il eut la bonne fortune de découvrir et de pouvoir restituer au Danemark plusieurs feuillets importants d'un précieux recueil composé par Saxo Grammaticus, célèbre ecclésiastique et historien de cette contrée, qui vivait à la fin du XIIe siècle et mourut en 1204 à Rœskilde, en laissant un manuscrit intitulé : *Danorum regum heroumque historia stylo eleganti a Saxone Grammatico*, imprimé pour la première fois, à Paris, en 1514. Le gouvernement danois récompensa M. Albert Lemarchand par l'envoi de la croix de chevalier de l'Ordre du Danebrog. Plusieurs manuscrits, relatifs à l'histoire de France, furent en outre restitués, à cette occasion, à nos grandes collections parisiennes.

Soutenu par une piété à la fois ardente et solide, M. Albert Lemarchand était prêt depuis longtemps à comparaître devant le Juge Suprême, et Dieu lui aura accordé la récompense promise à ceux qui l'ont fidèlement servi. Ses obsèques ont été célébrées, le 25 février dernier, dans l'église Saint-Laud. M. le Maire et plusieurs conseillers municipaux, les membres des diverses Sociétés littéraires et scientifiques ainsi que les amis du cher défunt ont suivi le cortège. Au cimetière, M. le Maire a pris le premier la parole pour rappeler que la ville d'Angers devait « un dernier salut au savant d'élite, au travailleur infatigable dont nous regrettons la perte. » Il a évoqué en termes émus l'image de cette vie, si bien remplie, « qui présente un caractère particulier et qui est d'un haut exemple ». Après avoir parlé de la distinction accordée au bibliothécaire en chef par le Danemark, il a fait allusion à une autre croix « venue de moins loin, qui aurait pu si légitimement prendre place » auprès de la décoration étrangère. « Ni le lieu, ni le temps, a-t-il ajouté en terminant, ne me permettent d'analyser ici tous les travaux de M. Lemarchand, mais sur son cercueil, je veux faire entendre du moins, comme un salut digne de lui, une promesse qui eût été si chère à son cœur. »

M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef, a rendu ensuite un éloquent et sympathique hommage à la mémoire de son émi-

Digitized by Google

nent prédécesseur, « au nom du personnel de la bibliothèque » et « au nom du public studieux qui la fréquente. » Il a loué les grandes « qualités de goût, d'érudition » que M. Albert Lemarchand a prodiguées au jour le jour, « tantôt s'occupant des plus minutieux détails d'administration, tantôt montrant la sagacité d'un chercheur ; puis, déployant à ses heures de loisir les brillantes facultés de l'écrivain et du poète. » Il a dit que le talent littéraire du conservateur en chef à qui il a succédé « avait la force du style, le pittoresque de l'image, le reflet vif et net des émotions sincères », sans oublier de rappeler que la « science que M. Albert Lemarchand consacrait si largement aux travaux du classement de notre bibliothèque, n'était pas un trésor réservé à sa tâche officielle ». Il s'est souvenu de la cordialité avec laquelle ce travailleur affable « recevait tous les visiteurs, se mettant au service de tous », et il a parlé des « encouragements affectueux et savants, dont il avait été autrefois l'objet de la part de son regretté ami ». Enfin il nous a appris que le Ministre de l'Instruction publique a demandé tout récemment les quatre volumes du Catalogue de la Bibliothèque d'Angers, pour les placer à l'Exposition universelle. Ce haut témoignage d'estime rendu à l'érudition et au labeur assidu de M. Albert Lemarchand est d'autant plus précieux, qu'il est plus tardif, car hélas ! l'organisateur n'a pu jouir longtemps du résultat de ses généreux efforts et de l'ordre qu'il avait mis dans l'établissement confié à ses soins assidus.

Nous voulons, en déposant la plume, dire à notre tour un dernier et suprême adieu à celui dont nous nous honorons d'avoir été le disciple et l'ami. Il a guidé notre jeunesse dans la voie de l'étude et du travail, en nous prodiguant les conseils et les encouragements. Il a droit au témoignage public de notre filiale reconnaissance et de notre affectueuse gratitude. Nous n'oublierons jamais tout ce que nous lui devons et sa mémoire restera chère à notre cœur attristé. Une haute consolation vient tempérer notre douleur, car si, comme nous l'écrivait l'un de ceux qui l'ont le mieux compris, son esprit s'était depuis longtemps enfui de cette terre et s'il n'était hélas ! plus que l'ombre de lui-même, son intelligence a repris désormais son admirable clarté au contact de la lumière divine.

André Joubert.

Digitized by Google

M. Robert-Jallot

Après les journaux quotidiens d'Angers, la *Revue* doit, à son tour, un souvenir à un homme de bien que l'Anjou vient de perdre.

M. Robert-Jallot est mort à Candé le 10 mars dernier.

Depuis de longues anneés il était, on peut le dire, le bienfaiteur du pays. Né dans l'arrondissement de Saumur, à Ambillou, il s'était allié en 1851, à une honorable famille de Candé ; et, depuis cette époque, depuis la mort de son beau-père surtout, il s'était attaché à ce pays et en avait fait le centre de son activité et de sa vie.

Aimant les champs, il avait de bonne heure tourné ses goûts vers l'agriculture et, tout en s'occupant avec sollicitude et succès de ses intérêts personnels, il cherchait, par une initiative hardie, à donner l'exemple de tous les progrès. Il prit aux travaux du Comice agricole de Candé la part la plus active et n'hésita pas à tenter, au prix d'importants sacrifices, une série d'innovations, dont la plupart furent heureuses. Il fut des premiers à introduire les phosphates dans la fumure des prairies, les semences sélectionnées et les engrais chimiques en couverture dans la culture des blés. Bientôt convertis par les succès éclatants que donnait dans le traitement des prairies l'emploi des engrais phosphatés, les cultivateurs du pays ne tardèrent pas à marcher sur ses traces, et c'est, en grande partie, à son exemple et à ses leçons qu'ils doivent d'avoir pu lutter sans trop de désavantage contre la crise agricole que nous venons de traverser.

En même temps qu'il s'intéressait ainsi aux agriculteurs, il n'oubliait pas les ouvriers. Le nombre est grand dans Candé de ceux qu'il a assistés de ses conseils et de sa bourse, tantôt par une aumône discrète, tantôt par un prêt fait à propos et bien entendu sans intérêts. Mais il ne voulut pas se borner aux actes d'une charité éphémère. Il eut l'ambition plus haute de fonder de véritables œuvres. Son esprit pratique et sa rare faculté d'organisation l'y rendaient tout particulièrement propre. Avec le concours d'un de ses amis, il contribua puissamment à la création à Candé d'une boulangerie coopérative, qui, depuis bien des années, a maintenu le prix du pain à un taux modéré et régulier. Des ouvriers, passant aux

Digitized by Google

pauvres, il créa de sa bourse un fourneau économique qui, pendant les mois d'hiver, assure aux ménages pauvres, moyennant une rémunération modique, une nouriture saine et substantielle et vient en aide à leur misère en ménageant leur dignité. Lui seul avait fait les frais d'installation ; lui seul pourvoyait à l'entretien et, chaque année, outre les légumes de son jardin, il y passait une grosse somme.

Il voulut faire plus encore pour son cher pays. L'expérience de la vie, l'épreuve de la maladie et de la douleur, les leçons et les exemples du foyer domestique avaient développé dans cette âme droite et forte une foi profonde. La guerre faite à l'enseignement religieux lui donna l'occasion de l'affirmer. Il aimait passionnément la France, il l'avait prouvé, en 1870, comme le rappelait justement sur sa tombe M. Lacadorais, en portant, au milieu des rigueurs de l'hiver, des encouragements et des secours aux mobiles de Candé et du Louroux. Il voyait avec raison dans la foi religieuse la vraie source du patriotisme et pensait qu'en assurer le bienfait aux jeunes générations était le meilleur moyen de travailler efficacement au relèvement de la France. Ce fut dans cette pensée aussi française que religieuse qu'il n'hésita pas à faire un gros sacrifice, et, avec le concours de la digne femme qu'il avait associée à sa vie, il fonda cet asile Sainte-Marie qui peut être cité comme un modèle, et où déjà plus de cent enfants trouvent avec le bienfait de l'instruction chrétienne, tous les perfectionnements que l'art de la construction, l'hygiène et la pédagogie, ont pu réaliser dans les écoles enfantines.

Cette belle œuvre a été, on peut le dire, le couronnement de sa vie. Le jour même où on l'inaugurait il croyait mourir. Le mal pardonna cette fois, et si M. Robert n'eut pas la joie de revenir visiter sa chère école, il put du moins savoir que sa dernière pensée était réalisée et que les familles avaient répondu avec empressement à son appel. Mais déjà il se sentait frappé à mort et, s'il paraissait encore garder quelque illusion, c'était uniquement pour ne pas effrayer et attrister les siens. Ce fut là qu'on vit une fois de plus toute l'efficacité de la foi. Cet homme, jeune encore, qui aimait la vie et ses joies saines, accepta la mort avec une résignation et un courage qui ont fait l'admiration et, (pourquoi ne prononcerions-nous pas le mot chrétien que rien ne remplace ?) l'édification de tous ceux qui l'ont approché. Si parfois les plus atroces dou-

Digitized by Google

leurs lui arrachaient des cris, il ne laissa pas échapper un murmure : il eût voulu, disait-il, convier tous ses amis à voir combien il est facile de mourir quand on meurt en chrétien. Sa robuste constitution résista longtemps ; mais ni les soins les plus éclairés, ni le dévouement prodigué au-delà du devoir et des forces ne purent conjurer la mort qui vint doucement, après de longs mois d'agonie.

Cette mort a été, on peut le dire, un deuil public. Les maisons fermées, l'imposant cortège que faisait à sa dépouille une population tout entière le disaient bien haut. Et cette douleur était unanime. Si M. Robert avait pu rencontrer, avait même certainement rencontré des adversaires de ses idées et de ses œuvres, il n'avait pas réllement d'ennemis. Il est bon de le constater à son honneur comme à l'honneur des habitants de Candé. C'est là, dans nos temps de luttes misérables, un spectacle qui console de bien des défaillances et de bien des tristesses. C'est aussi un enseignement. Ayons le courage de l'avouer : les classes dirigeantes n'ont pas toujours et partout rempli tout leur devoir vis-à-vis des classes inférieures. Si elles s'inspiraient plus souvent de l'esprit qui animait M. Robert, la question sociale serait bien près d'être résolue.

Mais rien, dans cette imposante manifestation, ne nous a plus touché que de voir les fermiers qui portaient leur maître à sa dernière demeure pleurer en déposant son cercueil au bord de la fosse. De tous les témoignages qu'on puisse rendre à un homme, cette larme involontaire est le plus grand, parce qu'elle est le signe certain de la véritable estime et du véritable amour.

***

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Jules Dauban, conservateur du Musée des Beaux-Arts et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts depuis 1849, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous avons déjà retracé sa vie et ses travaux dans une notice publiée en 1881 par le journal *Angers-Revue*. Nous y avons énuméré la liste si intéressante et si variée de ses tableaux, de ses fresques et de ses portraits depuis 1845, époque à laquelle M. Jules Dauban débuta au Salon par un tableau représentant *Betzabée au bain* qui attira l'attention des critiques compétents. Depuis ce temps, son talent n'a cessé de grandir et de s'affirmer dans des créations magistrales. Chevalier de la Légion d'honneur en 1868, membre correspondant de l'Institut en 1873, il a été nommé officier d'académie et inspecteur de dessin en 1878. Tous les amis de l'art ont pu apprécier avec quel zèle et quel dévouemennt il a su veiller au développement du beau Musée confié à ses soins intelligents. Le successeur de M. Jules Dauban est M. Brunclair, professeur de dessin à l'École des Beaux-Arts, dont nos lecteurs connaissent le mérite allié à la modestie et qui tiendra à honneur de maintenir les traditions de son éminent prédécesseur.

∴

Une *Société des Amis des Arts* a été récemment fondée à Angers. Elle se compose de vingt membres parmi lesquels se recrutent les éléments d'un comité permanent. Les représentants les plus autorisés des beaux-arts proprement dits, ainsi que ceux de l'art rétrospectif et de l'art industriel figurent dans cette Société dont le président est M. Georges Cormeray. MM. Lenepveu, de Ruillé et Max-Richard ont été nommés présidents d'honneur par acclamation. La véritable mission de la *Société des Amis des Arts* est de « faciliter les relations entre le public et les artistes, » selon la juste remarque de M. le comte de Romain. Elle doit s'efforcer de fournir, par des expositions, aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes angevins, « les moyens de se faire connaitre et apprécier comme ils le méritent. » Nous lui souhaitons donc, pour notre part, un prompt et rapide succès.

Digitized by Google

∴

Grâce à la générosité du Conseil municipal de notre ville et au concours actif de tous ceux qui ont le culte de la musique, l'existence de l'*Association artistique d'Angers*, reconstituée sur de nouvelles bases, est désormais assurée. L'œuvre de MM. Jules Bordier et Louis de Romain va donc pouvoir se développer désormais en pleine sécurité. Un Conservatoire de musique, destiné à rendre les plus grands services à nos concitoyens, sera prochainement organisé. Une commission, composée de cinq membres et chargée d'étudier cette importante question, a été nommée par le Conseil municipal. Ces deux intéressantes nouvelles ont été accueillies avec faveur par le public angevin et nous joignons nos félicitations à celles des amis de l'art musical.

∴

L'achèvement des derniers travaux de l'Hôtel de Pincé touche à son terme. On va prochainement transférer et installer dans la grande salle du rez-de-chaussée le Cabinet Turpin de Crissé actuellement encore placé au Musée des Beaux-Arts. Cette magnifique collection, évaluée à un million, a été léguée à la ville d'Angers par le comte Lancelot-Théodore Turpin de Crissé, membre de l'Institut, d'une famille originaire de l'Anjou, né en 1772, mort en 1859. Le testament de M. Turpin de Crissé porte la date du 15 mai 1850 ; quatre codicilles de 1857 et 1858 le complètent. La ville d'Angers accepta sa succession le 6 janvier 1860 et le Cabinet fut ouvert au public en 1862. Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a émis le vœu qu'une inscription commémorative soit placée dans le vestibule du rez-de-chaussé de l'Hôtel de Pincé, lors de l'inauguration. Cette inscription mentionnera les dates de constructions, de restaurations, ainsi que le nom du généreux donateur, M. Bodinier, l'éminent auteur de l'*Angelus*.

∴

Notre beau Musée Saint-Jean sera représenté à l'Exposition rétrospective des objets d'art français, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, annexe de l'Exposition universelle, par l'envoi de la vitrine *dite des crosses* et par celui d'une bague d'un grand mérite archéologique. Parmi les récentes acquisitions, on remarque la *Vierge du Tremblay* dont nous avons donné, dans cette *Revue*, la curieuse description. Elle a été posée sur l'autel de la chapelle qui fut refait de fond en comble vers 1700 par les frères Saint-Simon. On a commencé à placer dans la grande salle les

Digitized by Google

charmantes boiseries provenant de l'hôtel Besnardière, qui devront successivement y être installées et dont nous avons indiqué, dans une précédente chronique, le mérite artistique. Nous émettons de nouveau le vœu de voir s'effectuer la réunion des magnifiques *Greniers* à l'ensemble des bâtiments qui composent le Musée Saint-Jean.

*
* *

La statue de Beaurepaire, reproduction de celle que le sculpteur Bourgeois a exécutée pour la ville de Coulommiers et dont il a été parlé précédemment, est placée depuis quelque temps dans la grande salle du Musée Saint-Jean où elle doit rester en dépôt jusqu'au jour où elle sera transportée sur le pont du centre. Cette statue, d'un réel mérite artistique, est en bronze à reflets dorés. Elle pèse 850 kilos environ. Elle doit être inaugurée solennellement le 14 juillet et, le même jour, on procédera à une cérémonie analogue en l'honneur du buste de M. Grégoire Bordillon, par Macé, destiné à orner la place qui porte son nom.

*
* *

Tous ceux qui s'occupent de l'histoire du passé de notre théâtre angevin liront avec plaisir la *Notice sur le théâtre d'Angers* (*1755-1825*), publiée par notre excellent collaborateur et ami, M. E. Queruau-Lamerie, et dont les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ont eu la primeur. Ce livre abonde en détails piquants et même dramatiques sur les directeurs des deux théâtres et sur leurs diverses troupes, sur les pièces jouées, sur les acteurs et les actrices qui se succèdent dans notre ville, sur leur vie et leurs genres de talents, ainsi que sur les incidents, épisodes, troubles ou désordres qui signalèrent certaines représentations. On y remarquera également le *Siège de Cholet ou la Destruction des brigands de la Vendée*, pièce patriotique, et la liste des *Pièces inédites représentées sur le théâtre d'Angers de 1825 à 1888*. Nous recommandons à nos lecteurs cette étude si consciencieuse, si complète et si intéressante, qui prendra rang parmi les meilleurs travaux consacrés à l'étude de l'histoire du théâtre.

André Joubert.

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 581-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... **4** *francs*

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Le P. Joseph du Tremblay, essai bibliographique, par l'abbé L. Dedouvres, licencié ès-lettres, in-8°, **1** fr.

La Croix Rouge de France, par Maxime du Camp, in-18. . .	3	50
Japonneries d'Automne, par Pierre Loti, in-18.	3	50
Pastels, par Paul Bourget, in-18	3	50
Femmes d'Artistes, par A. Daudet, in-18, illustré.	3	50
La mort d'Ivan le Terrible, par le comte A. Tolstoï, in-18 . .	3	50
Les Écrivains modernes de l'Angleterre, par Émile Montégut, in-18.	3	50
La Chère Madame, par Édouard Cadol, in-18.	3	50
Un Chancelier d'ancien régime, par Ch. de Mazade, in-8°. .	7	50
La Réforme et la Politique française en Europe, par le vicomte de Meaux, 2 vol. in-8°	15	»
L'année scientifique 1888, par L. Figuier, in-18	3	50
Le divorce de Juliette, par Octave Feuillet, in-18..	3	50
Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries, par Madame Carette (née Bouvet), in-18	3	50
Le Docteur Rameau, par G. Ohnet, in-18	3	50
Alain de Kerisel, par Léon de Tinseau, in-18.	3	50
Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon, 1800-1809, par Pierre Bertrand, in-8°.	7	50
Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy, par Mgr Foulon, in-8°.	7	50
Le Million du Père Raclot, par Emile Richebourg, in-18.. .	3	50
Siam et les siamois, par l'abbé Similien Chevillard, in-18. .	3	50
Variétés littéraires, par E. Caro, in-18.	3	50
La Fin d'un monde, par E. Drumont, 1 vol. in-18.	3	50
Messieurs de Cisay, par Jacques Bret, 1 vol. in-18	2	»
Une Tache d'encre, par René Bazin, in-12.	3	50
Aventures et Portraits, par Guy de Charnacé, in-12.	3	»
France, par le R. P. Du Lac, in-12	3	50
Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial, par l'abbé G. Segretain, in-18.	3	50
Histoire de l'Italie, par E. Sorin, in-18.	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18.	6	»
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°. .	3	50

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1889

TOME DIX-HUITIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1889

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *La Rossignolerie pendant la Révolution.* — E. Queruau-Lamerie.

2° *L'ancienne Université d'Angers. — Note supplémentaire à son histoire.* — Dom Paul Piolin.

3° *Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum. — André Joubert.

4° *L'amiral Courbet.* — Élie Sorin.

5° *Le jury criminel en Espagne.* — A. de Villiers.

6° *Dans les provinces basques et en Vieille Castille* (suite). — L'abbé Bourdais.

7° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph Denais.

8° *Nécrologie. — Le R. P. Amédée-Auguste Jouin.* — André Joubert.

9° *Chronique.* — S. de N.

Une statue à Chevreul. — Un prix Gobert à M. Edmond Biré. — Le buste de M. Grégoire Bordillon. — Une notice biographique de M. André Joûbert. — Un prix littéraire Monthyon à M. René Bazin. — M. Joseph Denais et les œuvres poétiques de Germain-Colin Bucher. — Les Angevins au Salon. — Une médaille obtenue au Salon par M. G.-E. Saulo. — Un second envoi du Musée Saint-Jean à l'exposition rétrospective des objets d'art français. — Une églantine d'argent des Jeux Floraux à M. E. Adam. — L'inauguration de l'hôtel de Pincé. — L'Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine. — Le concours hippique d'Angers. — MM. Godard-Faultrier et Henri Jouin à la réunion de la Société des Beaux-Arts. — Un rapport de M. H. Castonnet des Fosses au Congrès des Sociétés savantes.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

LA ROSSIGNOLERIE

PENDANT LA RÉVOLUTION

I

LE PENSIONNAT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Le pensionnat créé, en 1744, à Lesvières, par les Frères des écoles chrétiennes, malgré les efforts de la municipalité d'Angers pour empêcher ceux-ci de s'installer dans la ville, n'avait pas tardé à obtenir un éclatant succès. En 1774, la Congrégation avait été autorisée à faire construire, à l'extrémité de la rue Hanneloup, dans les terrains de la Rossignolerie, un important établissement, occupé aujourd'hui par le Lycée, comprenant, outre l'école et le pensionnat libres, une maison de détention pour les jeunes gens enfermés par Lettres de cachet ou en exécution de jugements, avec un quartier séparé pour les aliénés.

Ce pensionnat, protégé et même soutenu par la Municipalité, depuis longtemps revenue de ses anciennes préventions contre les Frères, donnait aux enfants une instruction primaire supérieure à celle qu'ils pouvaient recevoir dans les écoles de charité, ou même chez les instituteurs de la ville. L'on n'y enseignait pas le latin, mais l'on y pouvait faire une étude complète du français et des sciences accessoires, géographie, arithmétique, géométrie, etc... On y trouvait même des cours spéciaux pour les jeunes gens

Digitized by Google

se destinant au commerce, dans lesquels on professait notamment la tenue des livres en partie double et les changes étrangers [1].

L'Institution comptait en 1789 une quarantaine de Frères, en y comprenant quelques membres de la Congrégation, âgés ou infirmes, qui y prenaient leur retraite.

Deux d'entre eux étaient spécialement chargés de la direction de l'école de charité de la paroisse de la Trinité, établie dans les anciens bâtiments dits du Saint-Esprit [2], dans la rue de ce nom [3].

Le pensionnat de la Rossignolerie était des plus suivi et recevait un grand nombre d'élèves venus de tous les points de la province d'Anjou quand survinrent les événements de la Révolution. Les diverses mesures prises par l'Assemblée constituante contre le clergé inquiétèrent les Frères. Il était facile de prévoir que cette persécution atteindrait bientôt tous ceux qui portaient un costume religieux. Les sentiments hostiles dont se montraient animées quelques municipalités à l'égard de la Congrégation des Frères avaient obligé celle-ci à fermer un certain nombre de pensionnats dirigés par ses membres.

Au mois d'avril 1791, le bruit se répandit à Angers que les Frères de la Rossignolerie se disposaient à quitter cet établissement. L'opinion publique s'en émut. Les parents qui avaient confié à ceux-ci l'éducation de leurs enfants s'inquiétèrent de ce départ que l'on disait imminent. Des réclamations furent adressées à l'Administration départe-

[1] Le prix de la pension était, en 1788, de 400 livres par an pour les élèves libres et de 500 livres pour les détenus (*Affiches d'Angers* de 1788, n° 2).

[2] Restes d'une ancienne aumônerie ayant appartenu à une confrérie du Saint-Esprit érigée dans l'église de la Trinité, puis à l'ordre du Temple. Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, de l'édition donnée par M. Cél. Port, p. 472-475.

[3] Les Frères paraissent avoir abandonné la direction de cette école vers la fin de l'année 1791. Les *Affiches d'Angers* du 12 octobre de ladite année publient un avis demandant deux instituteurs capables pour les remplacer.

Digitized by Google

mentale qui résolut, pour calmer l'agitation, de faire tous ses efforts afin de déterminer les Frères à conserver leur maison d'Angers.

Le 13 avril 1791, le Directoire du département prenait un arrêté ainsi conçu :

« Du registre des délibérations du Directoire du département de Maine-et-Loire, séance du soir, tenue le 13 avril, en présence des administrateurs du District et de deux membres de la Municipalité, a été extrait ce qui suit :

« Un des membres du Directoire de département a dit que les Frères des écoles chrétiennes sont des fonctionnaires publics qui tiennent l'établissement de la Rossignolerie de cette ville ; que la majeure partie des familles du département ont des enfants dans cette maison ; qu'il y existe un pensionnat et une maison de force.

« Que la conduite de ces instituteurs est devenue suspecte au public ; que leur correspondance avec l'administration laisse entrevoir qu'ils sont obsédés par les ennemis de la Constitution ; que la clameur publique dénonce des enlèvements furtifs et des ventes clandestines d'effets mobiliers faits par les Frères des écoles ; que ces bruits semblent s'accréditer par l'abandon que des membres de cette Société ont fait de semblables établissements confiés à leurs soins dans le royaume.

« Qu'il est de la prudence des corps administratifs de vérifier ces faits, de justifier aux yeux du public les instituteurs des écoles chrétiennes ou de les faire rentrer dans l'ordre s'ils s'en sont écartés ; qu'il importe d'arrêter leur évasion s'ils l'ont vraiment préméditée ; que deux cents jeunes gens du pensionnat libre ne peuvent se trouver seuls, livrés à eux-mêmes, sans guides et sans maîtres ; qu'il est dangereux de rendre à la société des individus que la fougue des passions a fait renfermer dans le pensionnat de force, sans avoir éprouvé s'ils en sont dignes ; qu'il serait inhumain de laisser expirer sans secours des

Digitized by Google

citoyens tombés en démence et détenus dans cette maison.

« A été arrêté que des membres des trois corps administratifs seront nommés commissaires pour de suite se rendre chez les Frères des écoles chrétiennes, se faire exhiber leurs livres et registres, en faire le dépouillement, les coter et parapher et les arrêter.

« 2° Qu'ils se feront rendre compte de la situation de la maison, constateront l'état de la caisse, la feront enlever ou la laisseront, l'Administration s'en rapportant à cet égard à la prudence des commissaires.

« 3° Qu'il leur sera remis le nombre et le nom des Frères instituteurs, des pensionnaires libres et des pensionnaires de force.

« 4° Qu'ils dresseront un état des provisions, comestibles, et autres denrées, et qu'inventaire sera fait des meubles et effets mobiliers, avec défense aux Frères d'en disposer. »

Les commissaires désignés en vertu de cet arrêté se rendirent le même jour à la Rossignolerie et rédigèrent un procès-verbal contenant les constatations suivantes :

« Du procès-verbal de visite et transport fait dans la maison des Frères des écoles chrétiennes par les commissaires désignés par les corps administratifs et signé par eux le même jour, 13 avril, il résulte :

« 1° Que les livres de recettes et de dépenses ont été représentés et dépouillés et que le bon des recettes a été laissé entre les mains des Frères, à la charge de compter toutes fois et quantes.

« 2° Que les provisions de vin et de cidre sont suffisantes, mais celles en blé auraient dû être plus considérables, relativement à la dépense journalière de la maison.

« 3° Qu'il a été trouvé dans l'une des cours de l'ancienne maison une charrette chargée de caisses et d'une tonne remplie de fer ouvragé.

« 4° Qu'il a été également trouvé dans différents endroits

Digitized by Google

de la maison 39 caisses, dont plusieurs ne sont pas achevées, en nombre égal de celui des 39 Frères.

« 5° Que l'une des caisses chargées sur la voiture contenait une certaine quantité de linge de corps et de ménage,

« 6° Qu'il y a deux cent cinquante lits garnis et cinquante ou environ non garnis.

« 7° Qu'il a été enjoint aux Frères des écoles chrétiennes de demeurer dans la maison et de ne pas la désemparer, ce qu'ils ont promis.

« 8° Qu'ils ont été constitués gardiens de tous les effets garnissant leur maison. »

L'arrêté du Directoire de département du 13 nivôse, et surtout la visite des commissaires à la maison de la Rossignolerie, avaient causé une certaine émotion dans la ville. Les ennemis des Frères répandaient le bruit que leur maison avait été trouvée pleine d'uniformes, d'armes et de munitions rassemblés en ce lieu par les contre-révolutionnaires, et qu'ils se préparaient à abandonner leur pensionnat au moment où les commissaires s'y étaient présentés.

Pour couper court à ces bruits mensongers, le Directoire de département ordonnait, le 15 avril, la publication de son arrêté du 13 et du procès-verbal de visite qui en avait été la suite :

« Du registre des délibérations du Directoire du département de Maine-et-Loire, séance du soir, tenue le 15 avril 1791, a été extrait ce qui suit :

« Le Procureur-général a dit : Messieurs, l'esprit public s'alimente des événements qui se passent sous ses yeux. Il n'a pu voir avec indifférence les opérations que vous avez faites, le 13 de ce mois, dans la maison des Frères des écoles chrétiennes de cette ville.

« Les véritables motifs ne sont pas connus. Les patriotes ont eu des inquiétudes, et les mauvais citoyens se sont plus à les accroître. Ceux-ci ont semé le bruit que la maison des Frères était un lieu de dépôt d'uniformes, d'armes et de

Digitized by Google

munitions de guerre. D'autres ont présumé que la conduite de ces instituteurs n'était pas irréprochable, que leur maison était dilapidée et qu'elle allait être évacuée sans votre surveillance.

« Quelles que soient les versions données à votre démarche, il est instant de fixer l'opinion. Déjà l'on répand dans les campagnes que les Frères des écoles chrétiennes ont évacué leur maison. Déjà on inspire aux pères de famille de rappeler leurs enfants auprès d'eux. Déjà ils l'auraient fait....., mais ils savent que les administrateurs veillent avec des soins paternels sur cette jeunesse amie de la constitution dont elle demeurera le plus ferme appui.

« Rendez publique votre opération. Faites connaître au département votre arrêté et le procès-verbal qui l'a suivi. En rassurant vos administrés, c'est déjouer l'intrigue des malveillants.

« Le Directoire, considérant que les Frères des écoles chrétiennes ont été les victimes de conseils perfides qui leur ont été suggérés; que des citoyens, qui autrefois s'éloignaient d'eux par orgueil et vanité, les ont recherchés depuis quelque temps pour leur inspirer le dessein d'abandonner leur maison d'éducation ; que la conduite de ces instituteurs n'est que l'effet de la surprise et de l'inconséquence; que les aveux faits par eux indiquent assez que l'on a abusé de leur crédulité.

« A arrêté, faisant droit sur le réquisitoire du Procureur-général-syndic, et déterminé par les motifs qu'il renferme, qu'extrait de l'arrêté et du procès-verbal du 13 seront rendus publics. Sont signés : Druillon, vice-président, Barbot, secrétaire-général. »

En vertu de cet arrêté, les trois pièces qui précèdent furent publiées dans le journal les *Affiches d'Angers* (n° 31, du 16 avril 1791, supplément).

Il résulte de ces documents que les Frères avaient bien en effet songé à abandonner la Rossignolerie. Mais, cédant aux instances des commissaires envoyés près d'eux par les

Digitized by Google

corps constitués, ils consentirent à abandonner ce projet. Ils demeurèrent donc à Angers pendant le reste de cette année et une partie de 1792 sans nouvel incident.

L'institut des Frères des écoles chrétiennes était compris au nombre des Congrégations laïques supprimées par la loi du 18 août 1792. Toutefois, les membres des Congrégations dissoutes étaient autorisés à continuer à donner l'instruction aux enfants, individuellement, sous la surveillance des autorités. Les Frères de la Rossignolerie, sollicités sans doute une seconde fois par les administrateurs du département et de la commune, s'empressèrent de se présenter devant la Municipalité pour prêter le serment civique, consistant à jurer de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant.

Sur les trente-neuf Frères qui existaient à la Rossignolerie au mois d'août 1791, vingt-sept vinrent, le 4 septembre 1792, prêter ce serment. Les douze autres Frères, n'étant pas sans doute considérés comme fonctionnaires publics, s'abstinrent de se soumettre à cette formalité, à moins toutefois qu'ils n'eussent déjà quitté Angers à ce moment. Ceux qui consentirent à prêter le serment civique furent :

Louis-François Desmarquets.
Thomas Vivien.
Jean-Baptiste Michel.
Jacques Leforestier.
Pierre Mercier.
Jean-Baptiste Louiset.
Claude-Antoine Willemenot.
Jean-Augustin Mathieu.
Félix Dehail.
Charles Guilbert.
Georges Marlin.
François Durozoy.
Jean-Pierre Lefrère dit Godefroy.
Pierre-Juiff Benoist.
François Mathieu.
Pierre Malon.
Clément Focard.
Jean-Mathieu Lectez.
Jean-François Delaplace.
Antoine Teinturier.
Silvestre Brizard.
Jean-François Hagnet.
Jean-Nicolas Vairelle.
Nicolas Loquier.
Antoine-Joseph Payen.
Claude d'Invaut.
Joseph d'Invaut[1].

[1] Archives Municipales, *Reg. des délibérations*, tome III, fol. 39.

Digitized by Google

Un registre d'engagements pour la Garde nationale d'Angers, conservé aux *Archives Municipales*, nous fournit quelques renseignements sur la plupart de ces Frères, leurs âges, et les fonctions qu'ils remplissaient à la Rossignolerie.

Le Frère Desmarquets, âgé de 64 ans, était bien, ainsi que nous le supposions, le supérieur de cet établissement. C'est lui que l'Almanach d'Anjou, pour 1789 et celui du département de Maine-et-Loire pour 1792 désignent sous le nom de Frère Placide.

Les autres Frères déclarent être : Vivien, 43 ans, commissionnaire; Michel, 76 ans, réfectorier ou dépensier; Leforestier, 61 ans, de même; Mercier, 61 ans, boulanger; Louiset, 70 ans, portier; Willemenot, 41 ans, procureur, ou plutôt économe; Dehail, 58 ans, lingier; François Mathieu, 42 ans, cuisinier; Malon, 31 ans, infirmier; Focard, 31 ans, cuisinier; Lectez, 75 ans, vétéran; Delaplace, 74 ans, vétéran; Teinturier, 70 ans, blanchisseur de linge; Brisard, 64 ans, gardien des pensionnaires de force; Hagnet, 53 ans, préfet de la pension de force; Vairelle, 35 ans, chargé du temporel des pensionnaires de force; Joseph d'Invaut, 42 ans, réfectorier et caviste.

Deux Frères seulement prennent le titre de professeurs, Claude Dinvaut, 33 ans, et Georges Marlin, 43 ans, attaché à l'école de charité de la Rossignolerie, annexe sans doute du pensionnat libre.

Médard Gouge, 37 ans, maître d'écriture, et Robert Geslin, 76 ans, réfectorier, dont les noms ne se trouvent pas parmi ceux de leurs confrères qui ont prêté le serment civique, se sont également enrôlés dans la garde nationale. Les autres Frères, dont les noms ne sont pas portés sur le registre des engagements, Jean-Augustin Mathieu, Guilbert, Durozoi, Lefrère dit Godefroy, Benoist, Payen, Loquier [1],

[1] Loquier s'engagea également dans la garde nationale d'Angers, mais seulement au mois de février 1793.

Digitized by Google

étaient sans doute les professeurs du pensionnat. Le soin de leurs classes ne leur permettant pas de faire un service actif dans la garde nationale, ils avaient négligé de se faire inscrire au nombre de ses membres.

La Municipalité d'Angers s'était émue de voir fermer tous les établissements religieux où les enfants de la ville étaient admis à recevoir l'instruction. Dès le 17 septembre, le Conseil général de la commune s'occupait d'aviser aux moyens de remplacer le collège d'Anjou, dirigé jusque-là par les Pères de l'Oratoire, et le pensionnat de la Rossignolerie. Des commissaires étaient nommés pour préparer un projet d'éducation provisoire, destiné à durer jusqu'au moment où la Convention aurait voté la nouvelle organisation de l'instruction publique promise par les précédentes assemblées qui s'étaient séparées sans avoir rien décidé.

Les commissaires déposèrent leur rapport le 27 septembre. Ils proposaient de former à la Rossignolerie un établissement d'instruction primaire, dont la direction serait confiée à quatre instituteurs ayant fait partie de cette maison, lesquels offraient de s'en charger, sans autre revenu que celui du pensionnat qui y serait installé à leur compte. Ceux-ci consentaient à se conformer au plan qui leur serait indiqué pour l'instruction à donner aux enfants et demeureraient chargés du pensionnat des personnes détenues en leur maison en vertu des lois.

Le Conseil général adoptait aussitôt ce plan. Il y aurait à la Rossignolerie quatre classes pour les pensionnaires et une cinquième gratuite pour les externes. Les instituteurs choisis pour diriger la maison se chargeraient de l'établissement et fourniraient le personnel nécessaire, sans pouvoir réclamer aucun traitement, soit pour eux, soit pour les personnes qu'ils emploiraient [1].

Un accord du même genre ayant eu lieu avec quelques-

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. III, fol. 53.

Digitized by Google

uns des professeurs du ci-devant collège d'Anjou[1], on décida en même temps l'envoi au département d'une pétition tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir immédiatement ces deux établissements[2].

Les administrateurs du département, après avoir consulté leurs collègues du District, qui donnèrent, le 10 octobre, un avis favorable, s'empressèrent, dès le lendemain, de prendre un arrêté dont nous reproduisons ici la partie seulement qui concerne le pensionnat de la Rossignolerie.

« 6° La maison de la Rossignolerie, dépendante de la ci-devant Congrégation des Frères des écoles chrétiennes, sera provisoirement conservée pour l'enseignement public qui sera confié à des instituteurs assermentés de ladite Congrégation.

« 7° Il sera formé quatre classes, en conformité du plan proposé par la Municipalité :

« La première, embrassera l'art de lire, écrire et chiffrer.

« La seconde, la lecture et les principes de l'orthographe.

« La troisième, la lecture, l'écriture, l'orthographe et la tenue des livres en parties doubles.

« La quatrième, l'arithmétique et les changes étrangers.

« Outre ces classes, il en sera tenu une gratuite, dans laquelle on enseignera à lire, écrire et à chiffrer.

« Les instituteurs ne jouiront que de la pension de retraite ou de la gratification que la loi leur accorde. Ils ne pourront prétendre à aucun traitement comme professeurs provisoires, lequel demeurera compensé avec le bénéfice qu'ils pourront faire sur la pension des élèves. »

Comme au collège d'Anjou, la Municipalité d'Angers laissa aux ci-devant Frères la jouissance du mobilier exis-

[1] V. notre travail sur l'instruction secondaire à Angers publié dans la *Revue de la Révolution*, n° du 5 février 1887.
[2] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. III, fol. 69,

Digitized by Google

tant dans leur maison, après en avoir fait constater l'importance par un procès-verbal de recolement[1].

Les directeurs de ce nouveau pensionnat étaient les ci-devant Frères Payen, Godefroy, Mathieu (Jean) et Vairelle.

Dix des Frères qui avaient prêté le serment civique, le 4 septembre précédent, paraissent avoir abandonné à ce moment la Rossignolerie. Ce sont les Frères Desmarquets, Michel, Leforestier, Mercier[2], Guilbert, Durozoi, Mathieu (François), Malon, Hagnet et Benoist.

Les autres, au nombre de dix-sept[3] restent à Angers pour s'occuper tant du pensionnat que de la maison de force qui y demeurait attachée.

Le 27 octobre 1792, les nouveaux directeurs de la Rossignolerie s'empressèrent de faire annoncer dans les *Affiches d'Angers*, qu'ils continuaient à recevoir des élèves pensionnaires comme par le passé. Toutefois, la partie de leur établissement occupée par la maison de force était à peu près vide, lorsque la Municipalité d'Angers songea, quelques mois plus tard, à y déposer les prêtres réfractaires détenus au séminaire que leurs âges ou leurs infirmités avaient dispensés de la déportation.

Ces malheureux, au nombre de 123, furent conduits à la Rossignolerie au mois de décembre et durent recevoir des ci-devant Frères, chargés de leur surveillance, les soins et les égards auxquels ils avaient droit.

Lorsque les Vendéens occupèrent Angers, au mois de

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. III, fol. 72.

[2] Le Frère Mercier paraît être retourné dans son pays. Le 13 thermidor an VI, l'Administration municipale de la ville de Melun réclamait à celle d'Angers une copie de l'acte de prestation de serment de Pierre Mercier, qui voulait sans doute ouvrir une école en cette ville. Cette pièce fut envoyée le 18 du même mois. *(Arch. Mun. Registre d'Inscription de lettres).*

[3] Le Frère Loquier, demeuré à Angers, où il s'engageait au mois de février 1793, dans la Garde nationale, quittait bientôt cette ville pour aller habiter Beaufort et y tenir une école. Le 1er ventôse an VIII, il revient à Angers, avec sa femme et deux enfants en bas-âge, et y ouvre peu de temps après une école libre,

Digitized by Google

juin 1793, un de leurs premiers soins fut de rendre la liberté aux ecclésiastiques détenus dans la ville. Presque tous profitèrent de cette délivrance inespérée. Mais, ne se sentant pas les forces nécessaires pour suivre l'armée royale dans sa campagne contre les républicains, et ne sachant où trouver un asile, beaucoup d'entre eux revinrent successivement se constituer prisonniers.

Au mois de décembre suivant, Francastel fit partir pour Nantes cinquante-huit de ces prêtres qui devaient être déportés, mais furent noyés dans la Loire par l'ordre de Carrier.

Quinze ecclésiastiques seulement, presque tous impotents, étaient demeurés à la Rossignolerie. Ils en furent extraits, au mois de mars 1794, pour être conduits, avec soixante-et-un prêtres de la Nièvre, à Nantes, où ils périrent de misère sur le bateau dans lequel on les avait entassés [1].

Une autre partie de la Rossignolerie servait de maison de détention pour les enfants des Vendéens amenés à Angers de tous les points du département où ils avaient été arrêtés.

Le 3 nivôse an II, le Comité révolutionnaire d'Angers, d'accord avec le représentant du peuple en mission dans le département, Francastel, arrête que les enfants mâles détenus au Temple de la Raison (Saint-Maurice) et autres lieux de détention, susceptibles de recevoir les impressions républicaines, c'est-à-dire depuis six jusqu'à quinze ans, seront conduits et détenus dans la maison de détention de la Rossignolerie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les représentants du peuple veilleront à ce qu'il soit fourni à ces enfants ce dont ils auront besoin, tant pour le linge que pour la nourriture, sur les sommes

[1] Voir la seconde partie de cette étude dans laquelle nous publions divers documents concernant les prêtres détenus à la Rossignolerie.

Digitized by Google

trouvées sur les brigands. Lesdits enfants seront vêtus d'une culotte d'étoffe, un gilet rond pareil, des chaussons, des sabots et un bonnet rouge. Pour nourriture, ils auront la soupe, du pain et de l'eau. Cet arrêté est signé de Boniface, président, Marat Boussac et Obrumier, secrétaire[1].

Le lendemain, 4 nivôse, Payen et Godefroy, directeurs de la Rossignolerie, reconnaissent avoir reçu, par avance, pour subvenir aux besoins des enfants brigands détenus en leur maison, une somme de 3,000 livres. Quelques jours après, le 13 nivôse, Willemenot, économe du même établissement, reconnaît avoir reçu du Comité révolutionnaire une seconde somme de 6,000 livres destinée au même emploi.

En vertu de cet arrêté, les enfants au-dessous de quinze ans détenus dans les diverses prisons d'Angers furent conduits à la Rossignolerie. Mais plusieurs d'entre eux avaient contracté pendant leur séjour dans des cachots malsains et sans air, trop étroits pour le nombre des prisonniers qui y étaient entassés, les germes de maladies épidémiques qui se déclarèrent après leur transfèrement. Le 14 nivôse, le Comité révolutionnaire, informé de cet état de chose par le citoyen Garnier, officier de santé, arrête que les citoyens Garnier et Fillon, également officier de santé, se transporteront à la maison des Renfermés pour chercher le moyen d'y installer les enfants brigands malades ou blessés Ceux-ci recevront les soins dont ils ont besoin et seront reconduits après guérison à la Rossignolerie[2].

Nous ignorons quel fut le nombre des enfants déposés à la Rossignolerie en vertu de l'ordre du Comité révolutionnaire. Il dut être relativement important, si l'on s'en

[1] *Registre des Délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers*, fol. 75, au greffe de la Cour d'appel d'Angers.
[2] *Registre des Délibérations du Comité révolutionnaire*, fol. 81.

Digitized by Google

rapporte au chiffre des sommes allouées aux ci-devant Frères pour l'entretien de ces enfants. Nous avons trouvé seulement un reçu, en date du 3 pluviôse an II, signé de Willemenot, économe de la Rossignolerie, constatant la remise qui lui a été faite, par les ordres de la Commission militaire, de quatorze enfants brigands détenus à la prison nationale [1]. Mais les maladies épidémiques continuaient à régner parmi ces détenus.

Le 15 pluviôse an II (3 février 1794), le citoyen Chevreul, médecin, exposait au Conseil général de la commune que les enfants des brigands détenus à la Rossignolerie y répandaient un air méphitique qui pouvait mettre la contagion dans cette maison; que d'ailleurs ils n'étaient pas soignés comme ils auraient dû l'être, et qu'il était cependant très intéressant de prendre des mesures contre cette maladie qui, par la suite, pourrait se répandre et amener la peste.

Le Conseil général, déterminé par ces motifs puissants, nomme aussitôt les citoyens Contouly et Chevreul, tous les deux médecins, chargés de s'atourner vers le Comité révolutionnaire pour lui faire part des craintes de la commune et l'inviter à prendre toutes les mesures convenables à cet égard [2].

Les soins recommandés par les médecins et les mesures

[1] Archives du greffe de la Cour d'appel. Voici les noms de ces enfants dont plusieurs dépassent l'âge de 15 ans fixé par le Comité révolutionnaire dans son arrêté du 3 nivôse : Jacques Balussière, 15 ans, de Sainte-Christine ; René Murret, 15 ans, de Chaudron ; Jacques Gautier, 14 ans, de la Poitevinière ; René Froger, 15 ans, de la même commune ; Louis Emeriau, 15 ans, de la même commune ; Forien Cormier, 15 ans, de Neuvy ; Pierre Berron, 15 ans, de la Poitevinière ; François Gaudichet, 15 ans, de Montrelais ; Mathurin Verron, 15 ans, de Chalonnes ; Pierre Godard, 16 ans, de la même commune ; Joseph Gobé, 17 ans, de Segré, emmené de force par les brigands ; Etienne Robin, 16 ans 1/2, de Saint-Lambert ; François Oger, 16 ans, Serger, de Neuvy ; René Martineau, 16 ans 1/2, fileur de laine, de Neuvy.

[2] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. IV, fol. 192.

Digitized by Google

préventives indiquées par eux réussirent à empêcher l'épidémie que l'on redoutait de se développer.

Ces enfants paraissent être demeurés à la Rossignolerie jusqu'au mois de fructidor an II, époque à laquelle la maison de détention, séparée du pensionnat, fut convertie en une prison placée sous la direction et la surveillance de l'administration municipale.

La principale préoccupation des ci-devant Frères, pendant l'année 1793, avait été causée par la disette des subsistances et la nécessité de nourrir le nombreux personnel d'élèves et de professeurs qui occupait leur maison. Le blé était devenu des plus rare. Encore était-il défendu d'en acheter ailleurs qu'au marché, où les propriétaires et fermiers étaient tenus de l'apporter, et avant que les boulangers en fussent pourvus.

Au mois d'octobre 1793, les directeurs de la Rossignolerie avaient cru pouvoir acheter deux fournitures de froment d'un sieur Bertrix. Mais celui-ci, craignant d'être inquiété pour cette vente, en refusait la livraison jusqu'à ce que les acquéreurs se fussent fait autoriser par l'Administration du département à conclure ce marché.

Le Directoire du département de Maine-et-Loire, auquel une pétition avait été présentée dans ce sens, ne crut pas devoir donner son autorisation à un achat de blé effectué dans de semblables conditions et contrairement à la loi; mais, dans son désir de venir en aide au pensionnat de la Rossignolerie, à un moment où il n'existait plus d'autre établissement convenable pour l'instruction des enfants de la ville et du département [1], il autorisa ses directeurs à se faire délivrer par la municipalité d'Angers, concurremment avec les boulangers, les blés dont ils auraient besoin.

[1] La tentative faite par la Municipalité pour réorganiser le Collège d'Anjou, sous la direction de l'ex-oratorien Bénaben, ne paraît pas avoir réussi. Ce nouveau Collège avait dû être fermé au cours de l'année 1793, sans doute au mois de juin, au moment de l'occupation de la ville par les Vendéens.

Digitized by Google

Cet arrêté est ainsi conçu :

« Département de Maine-et-Loire ;

« Du registre des arrêtés du Directoire de département a été extrait ce qui suit :

« Séance publique du 16 octobre 1793, l'an 2 de la République française une et indivisible.

« Il a été fait rapport d'une pétition présentée par les Instituteurs de la Maison nationale dite de la Rossignolerie, par laquelle ils demandent à être autorisés à se faire délivrer par le citoyen Bertrix deux fournitures de froment pour l'approvisionnement de leur maison et les moyens de se pourvoir à l'avenir.

« Vu l'avis du District d'Angers du quinze de ce mois, portant qu'au moyen de ce que les lois défendent de s'approvisionner ailleurs que dans les marchés publics, il n'y a pas lieu à faire droit à cette demande.

« Le Directoire du département, considérant que la loi du 11 septembre dernier défend à tous citoyens de s'approvisionner ailleurs qu'aux marchés, ne peut autoriser les Instituteurs de la Rossignolerie à se faire livrer les deux fournitures de blé que le citoyen Bertrix leur a vendues.

« Considérant aussi que cette maison d'éducation mérite de l'Administration toute sa sollicitude et qu'il est instant de venir à son secours, après avoir entendu le Procureur-Général-Syndic, arrête que la Municipalité d'Angers fera distribuer à chaque marché, pour la subsistance de la pension de la Rossignolerie, des blés en proportion de ses besoins et ce concurremment avec les boulangers de la ville d'Angers.

« Fait au Directoire, à Angers, ledit jour, 16 octobre, l'an 2 de la République française une et indivisible.

« THUBERT. J.-Ant. VIAL. LETERME-SAULNIER.

« SCOTTY, pour le Procureur-Général [1]. »

[1] Archives municipales de la ville d'Angers.

Digitized by Google

Cette mesure sauvait, provisoirement du moins, la situation, en assurant la nourriture des élèves de la Rossignolerie pour tout le temps où le marché d'Angers serait suffisamment approvisionné.

Lorsqu'au mois de germinal an II le Conseil général de la commune entreprit de faire exécuter la loi du 5 nivôse précédent sur l'organisation de l'instruction publique, les directeurs du pensionnat de la Rossignolerie, Mathieu, Payen, Godefroy et Vairelle, vinrent déclarer qu'ils étaient disposés à abandonner cet établissement pour s'en tenir à l'éducation publique, demandant seulement qu'on leur abandonnât le local servant d'école, où ils comptaient ouvrir des classes publiques.

Leur proposition fut acceptée, mais on leur laissa cependant la jouissance du pensionnat où ils continuèrent à recevoir des élèves [1].

La loi du 5 nivôse précédent avait prescrit que tous les enfants âgés de six ans révolus suivissent pendant trois ans au moins les écoles du premier degré. Les parents ou tuteurs étaient tenus à venir déclarer à leur Municipalité les noms et prénoms de leurs enfants ou pupilles, en indiquant l'instituteur qu'ils avaient choisi pour les instruire. Le registre destiné à recevoir ces déclarations fut ouvert à la Mairie d'Angers le 12 germinal seulement. Le nombre des inscriptions pour les garçons est de 625, parmi lesquels 35 sont indiqués comme fréquentant l'école de la Rossignolerie [2]. C'est bien peu ; mais il ne s'agit là sans doute que d'élèves externes, habitant la ville, et il est probable que cet établissement recevait surtout des élèves pensionnaires appartenant à des communes autres que celle d'Angers.

Le 4 prairial an II, le Conseil général de la commune,

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. V, fol. 55.
[2] Arch. Mun.

Digitized by Google

prenant en considération une pétition qui lui avait été adressée par les Instituteurs de la Rossignolerie pour se plaindre de la conduite des soldats logés à leur pensionnat, lesquels rentraient très tard, même à toute heure de nuit, et tenaient des propos de nature à troubler l'ordre qui devait régner dans leur maison, autorisait ces instituteurs à refuser la porte à tout militaire logé chez eux qui se présenterait pour rentrer après neuf heures du soir [1].

Toutefois le pensionnat, séparé de la maison de détention, dont l'Administration s'était emparée, ne pouvait suffire à l'entretien d'un personnel aussi nombreux que celui qui existait encore au commencement de l'an II à la Rossignolerie. Au mois de pluviôse (janvier 1794), dix-sept ci-devant Frères avaient encore obtenu des certificats de civisme. Dans le courant de l'année, plusieurs d'entre eux furent obligés de quitter l'établissement pour chercher des moyens d'existence, soit en fondant des écoles libres, soit en embrassant d'autres professions.

Les ci-devant Frères Louiset, Joseph Dinvaut, Claude Dinvaut, Lectez, quittent Angers où l'on ne retrouve plus leurs noms.

Georges Marlin abandonnne le pensionnat pour épouser une institutrice, Claire Maurin, veuve Toussaint Ricard, avec laquelle il fonde une école mixte dans le faubourg Bressigny [2].

Clément Focard suit cet exemple ; il épouse la citoyenne Renée Gaillard, et s'établit marchand tailleur rue Chaperonnière [3]. Plus tard, en l'an IV, il dirigera, avec son ancien confrère Gravelle, l'école fondée, rue des Volontaires, par le citoyen Payelle.

[1] Arch. Mun. *Reg. des Délib.*, t. V, fol. 76.

[2] Les Frères faisaient des vœux temporaires, à l'expiration desquels ils étaient toujours libres de quitter la congrégation, et de se marier ensuite s'il leur en prenait envie.

[3] Des passeports sont délivrés à Focard et sa femme, le 19 thermidor an III, pour aller vendre à Chemillé. (Arch. Mun.)

Digitized by Google

Delaplace, d'abord journalier, fondera en l'an V une école libre, rue de l'Harmonie.

Au mois de frimaire an III (décembre 1794), ils sont encore dix, qualifiés d'instituteurs à la Rossignolerie, qui obtiennent de nouveaux certificats de civisme. Mais la dispersion continue.

Brizard, Vivien et Teinturier disparaissent d'Angers.

Vairelle s'établit épicier faubourg Bressigny[1].

Félix Deshayes, qualifié d'abord de journalier, fondera une école libre en l'an VI.

Willemenot et Lefrère, dit Godefroy, quittent leurs collègues, le 30 germinal an III, pour fonder un pensionnat, d'abord rue Saint-Julien, puis dans le ci-devant hôtel Pincé, rue Haute-du-Figuier[2].

Payen et Mathieu restent seuls à la Rossignolerie où ils continuent à tenir un pensionnat, mais non sans de grandes difficultés, notamment pour nourrir leurs élèves, par suite du renchérissement de toutes les denrées produit par la

[1] Jean-Nicolas Vairelle, né à Antreville (Vosges), marchand épicier, mourut le 31 mars 1819, âgé de 63 ans, veuf de Renée Gaschet et époux de Perrine Brault.

[2] Claude-Antoine Willemenot, en quittant ses anciens confrères, près desquels il remplissait les fonctions d'économe, demanda qu'il fût fait un procès-verbal de recolement pour les objets mobiliers garnissant l'établissement et dont l'entretien rentrait dans ses attributions. Dans une pétition, adressée à la Municipalité d'Angers et à l'Administration du département, il expose qu'il a rendu ses comptes à ses collègues qui ont accepté la responsabilité de ce qui regarde la maison, tant pour le passé que pour l'avenir. Mais, craignant d'être inquiété plus tard à l'occasion du mobilier garnissant la Rossignolerie, il demande qu'il lui en soit donné une décharge générale. La Municipalité répond à cette pétition, le 25 nivôse an IV seulement, et émet un avis favorable. Le lendemain 26, le département homologue l'avis de l'Administration municipale et autorise celle-ci à nommer des commissaires à l'effet de procéder, dans le plus bref délai, au recolement général des meubles et effets compris au dernier inventaire qui a été fait à la maison de la Rossignolerie, auquel procès-verbal de recolement les instituteurs actuels et le citoyen Willemenot seront appelés, et au cours duquel le citoyen Willemenot pourra faire toutes les observations et justifications qu'il croira utiles à ses intérêts.

Voir notre étude sur l'Instruction primaire à Angers pendant la Révolution (en préparation).

Digitized by Google

suppression du maximum et, d'autre part, par la dépréciation des assignats. Le 29 germinal an III (18 avril 1795), ils font paraître dans les *Affiches d'Angers*, numéro 105, un avis pour prévenir « les pères et mères de famille de cette commune et autres qui leur ont confié une partie essentielle de l'éducation de leurs enfants que, vu l'impossibilité dans laquelle sont beaucoup de parents, qui ne peuvent fournir ni grains ni farines, de payer une pension, que la cherté des comestibles, surtout du pain, ont contraint de porter à un prix excessif, ils prendront provisoirement des élèves externes. Ces derniers recevront les mêmes leçons et observeront le même ordre que les pensionnaires. Ils se rendront en classe à sept heures du matin et en sortiront à six heures du soir pour se rendre chez leurs parents. Ils prendront à midi leur repas dans le même réfectoire. Les parents fourniront de tout et paieront d'avance, à raison de cent livres par quartier et dix livres d'entrée. »

Le pensionnat de la Rossignolerie, bien déchu de son ancienne prospérité, subsista néanmoins pendant toute la Révolution. Payen et Mathieu, mariés tous les deux, continuent à instruire les enfants, peu nombreux toutefois, qui leur sont confiés. Divers rapports de police les représentent comme bons citoyens, respectueux du Décadi, donnant à leurs élèves une éducation civique et républicaine et ayant fait toutes les soumissions qu'on leur a demandées [1].

La maison de détention de la Rossignolerie leur avait été retirée en l'an IV [2], pour l'installation d'une prison, supprimée en l'an VII. Ils avaient donc conservé la jouissance uniquement du pensionnat et du quartier des fous dont la surveillance était demeurée confiée à leurs soins [3].

[1] Messidor an VI. (Arch. Mun.)
[2] Arrêté du Conseil général de la commune du 25 fructidor an III.
[3] Ces fous, au nombre de huit seulement, furent transférés à l'hospice le 28 juin 1804 (7 germinal an XII). Lettre de M. Joûbert-Bonnaire, maire d'Angers, aux administrateurs des hospices, communiquée par M. Ch. Menière.

Digitized by Google

En l'an VIII, leur école primaire continuait à recevoir un certain nombre d'élèves, mais leur pensionnat ne renfermait pas plus de dix à douze internes [1].

C'est seulement au mois de messidor an XII que Payen et Mathieu, obéissant à une invitation de la Municipalité [2], évacuèrent la Rossignolerie, où l'on comptait installer, à la rentrée des classes, le Lycée national récemment créé à Angers [3].

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre)

[1] Arrêté de la Municipalité d'Angers, en date du 15 germinal an VIII, sur la pétition des citoyens Godefroy, Willemenot, ci-devant Frères, et Delaporte, demandant à prendre en location la Rossignolerie pour y créer une école secondaire. (*Arch. Mun.*)

[2] Le 8 ventôse an XI, les Instituteurs demeurant au Pensionnat de la Rossignolerie écrivent au Maire d'Angers pour l'informer qu'ils sont disposés à évacuer cet établissement pour le 6 messidor suivant, conformément à l'avis qu'ils ont reçu le 5 dudit mois de ventôse. Cette lettre est signée de Payen et Mathieu. (*Arch. Mun.*) Tous les deux, après avoir quitté la Rossignolerie, semblent avoir abandonné l'instruction pour se livrer au commerce. Une lettre de la Municipalité, en date du 29 frimaire au XIII (20 décembre 1804), adressée au Préfet de Maine-et-Loire, qui avait demandé, au nom du Ministre de la Justice, des renseignements sur les ci-devant Frères habitant Angers et leurs situations, indique en effet Payen comme s'occupant de commerce. Toutefois, le 26 germinal suivant, Antoine-Joseph Payen, demeurant rue Chèvre, vient déclarer à la Municipalité d'Angers qu'il va établir son domicile pour l'an XIV en la commune de Linières, qui, vraisemblablement, l'avait choisi pour instituteur. (*Arch. Mun.*)

[3] C'est seulement en 1806 que le Lycée, qui avait remplacé l'Ecole centrale dans les anciens bâtiments du petit séminaire de la rue Courte, fut transporté à la Rossignolerie.

Digitized by Google

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ D'ANGERS

NOTE SUPPLÉMENTAIRE A SON HISTOIRE

En étudiant l'ouvrage que publie en ce moment le cardinal Hergenroether, archiviste du Siège apostolique, et qui a pour titre *Leonis X. Pontificis maximi regesta*, nous y avons trouvé deux documents qui jettent une certaine lumière sur l'histoire de l'ancienne Université d'Angers. Ces documents ne sont point entièrement inconnus; l'un d'eux a même été publié dans la *Revue de l'Anjou*, mais la suppression d'une phrase enlève à cette pièce l'intérêt sur lequel nous voulons attirer l'attention du lecteur.

Les deux documents dont nous parlons sont émanés de la chancellerie du pape Léon X l'année seconde de son pontificat, c'est-à-dire en 1514, et à deux jours seulement de distance : le premier est du 12 septembre et le second du 14 du même mois. Ce n'était point l'époque la plus brillante des annales de l'Université d'Angers, et, en général, ces grands centres d'études avaient souffert une éclipse à cette date : il est d'autant plus important de recueillir ce qui peut apporter quelques éclaircissements sur ces parties obscures.

En cette année 1514, le provincial qui dirigeait la province de Touraine de l'Ordre du Carmel, division dans

Digitized by Google

laquelle se trouvaient comprises toutes les maisons de l'Anjou et du Maine, s'adressa au Saint-Siège, de concert avec le prieur du couvent d'Angers, pour implorer son secours en faveur de cette communauté réduite à une grande détresse. Léon X accueillit favorablement leur demande et leur accorda une bulle qui assurait aux bienfaiteurs des Carmes d'Angers des grâces spirituelles très considérables. Le pontife commence par exposer que la communauté du Carmel d'Angers est devenue très nombreuse parce que les religieux y affluent en foule pour suivre les cours de théologie qui se font dans la très renommée Université de cette ville : *Ad quam propter famosam Universitatem studii generalis in civitate Andegavensi etiam in facultate theologiæ vigentis....* Or cette maison du Carmel est très ancienne [1] et elle n'a aucun revenu propre ni aucune pension, ce qui est cause que cette importante communauté se trouvé réduite à une grande détresse. Afin donc de lui venir en aide, le Saint-Père exhorte les fidèles à lui faire des aumônes et renouvelle toutes les indulgences, excepté toutefois les indulgences plénières, et les autres faveurs spirituelles que ses prédécesseurs ont accordées aux âmes généreuses qui viendraient au secours des religieux de cette maison. Il renouvelle la Confrérie spécialement établie dans le couvent d'Angers et qui avait des membres dans tout le diocèse, et il désigne les indulgences que pourront gagner tous les chrétiens qui visiteront l'église du monastère, y prieront dévotement et y feront une offrande. Cette bulle donnée au palais du Vatican, *pridie idus Septembris*, la seconde année du pontificat, commence par ces mots : *Cum ad uberes fructus.* Par une seconde bulle qui commence : *Hodie quasdam litteras*, le Pape confia à l'archevêque de Tours, Christophe

[1] Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 71. La maison des Carmes d'Angers remontait à l'année 1283 ; elle fut confirmée par une bulle de Clément VI, de 1352.

Digitized by Google

de Brilhac; à l'évêque de Nantes, François Hamon; et à l'abbé de Saint-Aubin, Jean de Tinteniac, l'exécution de ces lettres pontificales.

Ce n'est pas tout : la chancellerie romaine a pris soin de transcrire intégralement deux constitutions précédentes et qui concernent la province des carmes de Tours tout entière : la première est du pape Sixte IV, donnée aux calendes d'avril la VIe année de son pontificat, c'est-à-dire le 1er avril de l'an 1477, et elle commence *Dudum attenta meditatione;* la seconde est de Jules II, elle commence par ces mots : *Ad sacrum ordinem*, et elle fut rendue le XIIe des calendes de mai l'année première du pontificat, c'est-à-dire le 17 avril de l'an 1504 [1].

Deux jours après avoir exaucé la demande des Carmes d'Angers, Léon X répondit d'une manière favorable à la demande que lui avait adressée le P. Jean Lambert, professeur de théologie et prieur du couvent des Frères Prêcheurs de la ville d'Angers. Ce religieux exposait au Saint-Père qu'il existait dans la ville d'Angers une confrérie sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie de Piété ou du Rosaire, connue encore sous les noms du Chapelet, *Capelleto* et de *Psautier* de la sainte Vierge; il ajoutait que cette confrérie avait son centre dans l'église du couvent, qui était l'une des anciennes maisons de l'Ordre [2]; que cette maison était remplie d'un très grand nombre de religieux qui y étaient envoyés par les supérieurs pour y faire leurs études et y suivre les cours de l'Université, *et in qua multitudo fratrum in Universitate studii generalis ejusdem civitatis studio insistentium et ex solis eleemosynis pie erogatis degentium Domino famulantur.* Ainsi cette multitude d'étudiants

[1] *Leonis X, P. M. Regesta,* p. 717, n. 11616 et 11617.
[2] Port, *loc. cit.*, p. 72. L'établissement des Frères Prêcheurs, à Angers, remonte à l'épiscopat de Guillaume de Beaumont (1220 à 1236).

Digitized by Google

demandait de nouveaux secours et le prieur les implorait du Père commun. Celui-ci comprit la juste demande du supérieur d'Angers : il donna une nouvelle vie à la confrérie qui apportait des ressources à la communauté, renouvela la bulle de Six IV, qui approuvait le rite nommé *Psautier* de la bienheureuse Vierge Marie, et il enrichit la pieuse fraternité d'indulgences et de faveurs spirituelles [1].

Cette bulle commence par ces mots : *Ad sacram Petri sedem* et a été donnée au palais du Vatican le XVIII des calendes d'octobre l'an second du pontificat, c'est-à-dire le 14 septembre 1514.

Par une seconde constitution de même date, qui commence : *Hodie quasdam litteras*, le souverain Pontife nomme conservateurs de la première l'archevêque de Lyon, François de Rohan ; l'évêque de Rennes, Yves Mayeuc; et l'abbé de Saint-Florent, Jean de Mathefelon [2].

Cette bulle a été publiée ici même [3], mais il ne nous a pas paru inutile d'y revenir, puisque nous pouvions fournir de nouveaux détails et insister sur un côté laissé dans l'ombre par un auteur qui se proposait un but différent du nôtre.

Il est certain que le rapprochement du document en faveur des Carmes de celui en faveur des Dominicains fait mieux ressortir l'erreur de ceux qui représentent les ordres religieux comme livrés à l'ignorance complète au commencement du XVIe siècle. Peut-être ne refusera-t-on pas aussi d'y reconnaître une donnée nouvelle et authentique sur l'état de l'Université d'Angers au moment où la Renaissance était dans tout son éclat.

Dom Paul PIOLIN.

[1] *Leonis P. M. Regesta*, p. 722, n. 11681 ; voir aussi le *Bullarium Ordinis prædicatorum*, t. IV, p. 308.
[2] *Leonis X. P. M. Regesta*, p. 722, n. 11682.
[3] *Revue de l'Anjou*, n. sér., t. XI, p. 334.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LES COMPTES DE MACÉ DARNE

MAITRE DES ŒUVRES DE LOUIS Ier

DUC D'ANJOU ET COMTE DU MAINE

(1367-1376)

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU BRITISH MUSEUM

Parmi les documents inédits conservés au British Museum et relatifs à l'Anjou, on remarque un manuscrit très important dont voici le titre : « *Les comptes de feu maistre Mace Darne, maistre des euvres mons. le duc en ses pais d'Anjou et du Maine, de toutes les receptes, mises et despenses faictes par ledict feu maistre Mace, pour cause desdictes euvres, depuis qu'il fut fait et ordenné maistre desdictes euvres par lettres de mondict seigneur le duc, données à Ville neufve lez Avignon*[1], *premier jour de may l'an MCCC LXVII, dont la teneur est ci dessus incorporée, et la copie et rendue à court soubz le seel des controls d'Angiers jusques au VIIe jour de may l'an mil CCC LXXVI, que ledict feu maistre ala de vie à trespassement ; les présenz comptes faiz et renduz à court par nous Jehan Darne, prestre, frère et*

[1] Villeneuve-lez-Avignon, chef-lieu de canton (Gard), arrondissement d'Uzès, sur la rive droite du Rhône, en face d'Avignon. Les deux rives communiquaient autrefois par le célèbre pont d'Avignon, maintenant en ruines. Le duc d'Anjou guerroyait contre les Anglais dans le Midi de la France, depuis deux ans, par ordre du roi.

Digitized by Google

hoir dudict feu maistre Mace, et par Jehan Lechat et sa femme, qui fut femme dudict feu maistre Mace[1]. »

Grâce à l'extrême complaisance de M. E. Bougenot, le savant archiviste, que nous remercions ici de son amicale obligeance, nous avons pu faire de nombreux emprunts à ce curieux manuscrit. Ces extraits comprennent, outre le présent chapitre, trois autres parties concernant le Château d'Angers, la Chambre des Comptes d'Anjou et le Château de Saumur, qui contiennent des indications précieuses sur le Trépas-de-Loire, sur les recettes et les dépenses inscrites dans les comptes, sur les gages des officiers et commissaires du duc, sur la vie privée en Anjou au XIVe siècle, les mœurs, les usages, les habitudes, les salaires des ouvriers des villes, le prix des denrées, la valeur et la nature des matériaux employés dans les constructions neuves ou dans les restaurations des édifices anciens, les modes et les procédés usités à cette époque dans les divers travaux par les différents corps de métiers, les instruments employés par les ouvriers, les genres variés d'architecture, etc., etc. On y trouve aussi des renseignements nouveaux, dignes d'être recueillis, sur l'artillerie du château d'Angers et sur plusieurs épisodes de l'histoire de la guerre de Cent ans en Anjou au temps de Bertrand du Guesclin. Enfin les noms d'un certain nombre de sculpteurs habiles à « ouvrer en bestes et en felaiges, » inconnus jusqu'à présent, méritent d'être signalés.

[1] British Museum, add. ms. 21201. — Ce manuscrit se compose de deux parties distinctes : 1° *Recettes*, fol. 2-81. Les principales sources des recettes sont : « le Trespas-de-Loire », une imposition de trois deniers « pour livre, francs-fiefs et admortissement ». (C'est la partie la plus considérable). — 2° *Dépenses*, fol. 82-160. Ces dépenses sont relatives aux constructions ainsi qu'à l'entretien et à la restauration de divers édifices. — Ces comptes sont écrits sur parchemin et forment un ensemble de 160 feuillets, de 40 à 43 lignes à la page. Le manuscrit mesure 340 millim. de hauteur sur 265 millim. de largeur. Les comptes originaux de Macé Darne ont été achetés pour la somme de 510 fr. par M. Boone de Londres, à la vente du cabinet de M. Toussaint Grille en 1851. On en conserve à la Bibliothèque d'Angers, sous le numéro 921, quelques extraits, copie du feudiste Audouys.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Recettes. — Le Trépas-de-Loire. — Imposition de trois deniers pour livre établie à Saumur. — Recette des finances et composition de francs-fiefs, etc. — Autres recettes des finances (1367-1376).

I

Le Trépas-de-Loire était une des sources les plus abondantes des revenus du duc d'Anjou [1]. On lit, en effet, dans notre manuscrit : « Receptes. — De Mace Boutin, sur ce qu'il pouvoit debvoir de l'acquès du trespas de Loire, qui premièrement fut ordenné pour le fait des trèves et après fut ordenné pour les euvres et réparacions du chastel et des Ponts-de-Sée, dont Guillaume Jamin estoit gouverneur; duquel trespas ledict Mace Boutin estoit fermier principal pour sept ans commencés le XIIe jour de may MCCCLXVII, receu par la main de Pierres de Meindo pour et au nom dudict Mace Boutin. Thomas Martel fut fermier dudict tres-

[1] M. S. Luce, dans les notes si remarquables et si savantes qui accompagnent le texte des *Chroniques de J. Froissart* publié par l'éminent académicien pour la Société de l'Histoire de France, dit que Cressewell était capitaine, en 1370, de Saint-Maur, lorsque « monseigneur Bertran de Guesclin, connestable de France et lieutenant du roy nostre sire, ordenna certain subside, trespas ou acquit sur les marchandises montans, descendans et traversans par la rivière de Loire, entre Candes (Indre-et-Loire, arr. et c. de Chinon) et Chastecaux (auj. Champtoceaux, Maine-et-Loire, arr. de Cholet) pour paier certaine somme promise et accordée à Jehan Kerssoualle anglois et à ses compaignons, ennemis du royaume, pour rendre et delivrer le fort de Saint Mor, sur ladite rivière, qu'ils tenoient alors. » (Arch. Nat., sect. adm., P 1334[1] f° 38. Cf. *Gallia Christiana*, XIV, 685 ; Paul Marchegay, *Arch. d'Anjou*, Angers, 1853, in-8°, t, II, p. 287 à 292 ; C. Port, *Dict. hist. de M.-et-L.*, aux mots *Ponts-de-Cé* et *Saint-Maur*.) Ainsi, selon ces divers historiens, le Trépas-de-Loire ne daterait que de l'année 1370. Or, comme on le verra plus loin, les comptes de Macé Darne constatent qu'un premier subside, du même nom, était déjà levé, dès 1365, et que maître Macé Boutin en était fermier cinq ans avant la délivrance de Saint-Maur par l'intervention de Bertrand du Guesclin, qui établit un second Trépas-de-Loire.

Digitized by Google

pas pour un an commencé le XIIe may 1369 et à lui baillé à ferme par ledict feu maistre Mace, dont la moitié de lad. ferme estoit pour les euvres de Saumur, et à Guillaume Jamin l'autre moitié pour les euvres du chastel des Ponts-de-Sée [1]. »

« Du dict trespas et acquès cueilli et levé en main de court, selon les informacions faites sur ledict fait, autrefois rendu à court, en la ville, sur les ponts de Saumur, par ledict feu maistre Mace et ses députés, parce que il n'auroit aucun marchant ne autre qui ledict trespas voulisse prendre à ferme, pour cause des ennemis qui estoient à Saint-Maur-sur-Loire [2], c'est assavoir du dimanche VIIe jour de may MCCCLXV, jusqu'au jour de Nouel en celuy an, les parties ci après.

« Premièrement

« Gervaise Dorenge, pour 5 pipes de vin.

Guillaume Bernart, pour 2 pipes de vin.

Jehan de Sainct-Aubin, pour 1 pipe de vin.

Renaut de Monnet, pour vins.

Jehan Deschamps. pour vins.

Le 1er juillet, pour 30 pipes de vin, qui estoient Mons. Jehan de la Chapelle, Mons. J. d'Avaugour, Mons. Geffroy des Vaulx, chevaliers; et pour 5 pipes de vin, qui sont

[1] Le château des Ponts-de-Cé, reconstruit en 1206 par le sénéchal Guillaume Des Roches, occupé l'année même par Jean-sans-Terre, puis rasé par Philippe-Auguste, avait été promptement relevé. Il coupe la route en 1356 à l'armée de Henri de Lancastre et est pris en 1369 par les Anglais qui y séjournent jusqu'à la bataille de Pontvallain (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 153). — Voir aux Archives Nationales un registre, concernant la Chambre des comptes d'Anjou (coté P 1336), qui est tout entier relatif aux Ponts-de-Cé, vers la fin du XIVe siècle. et donne la statistique de cette localité.

[2] Une inscription en lettres gothiques, encastrée dans un pilier de la petite église Saint-Martin, indique que dès 1355 les Anglais occupaient l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. Dans le tome VII des *Chroniques de J. Froissart*, publiées pour la Société de l'Histoire de France, à la note 2 de la page LXXXII, Sommaire du premier livre, M. S. Luce dit que les Anglais s'emparèrent dans les derniers mois de 1369 de cette abbaye.

Digitized by Google

Gervaise des Vaulx, escuyer, néant, pour ce qu'ils sont pour la despense et gouvernement de leurs maisons et qu'ils sont nobles et gens d'armes pour le fait de la guerre.

Laurens du Vergier, pour 5 pipes de vin.

Jehan le Vennier, pour 1 pipe de vin.

Thomas Bernart, pour 1 pipe de vin.

Le sire des Roches, pour 8 pipes de vin, néant, pour ce qu'ils sont pour la despense de son ostel et qu'il est noble et pourssivant le fait de la guerre.

Robert Gréville et Philippot d'Aqueville, pour 18 pipes de vin et 1 bussart[1] de vin, pour despense à ouillage, néant.

Guillaume Foucqueré, pour 4 pipes de vin.

Jehan de Sainct-Gaust[2], pour 4 pipes.

Thébaut de Lannes, pour 5 pipes.

Jehan de Sainct-Aubin, pour 2 pipes.

Berthelot de Monceaux, pour 4 pipes.

Jehan de la Channaie, pour 7 pipes.

Olivier le Gart, pour 5 pipes.

Guillaume de la Belluchère, pour 9 pipes.

Geffroy Hameau, pour 4 pipes de vin[3] et huit charges de farine.

Jehan Houber, pour 4 pipes.

Guillaume de Cherencé[4], pour 6 pipes.

Jehan de Médrinac, pour 6 pipes.

Jean Courtet, lieutenant à Angiers du séneschal, pour 10 pipes de vin.

Laurens Mahé, pour 26 pipes.

Jean de Locé, pour 26 pipes.

De Nicholas de la Charité et Jehan Bonneau, d'Angiers, fermiers dudict trespas, à eux baillé par ledict feu maistre

[1] Bussart, synonyme de busse.
[2] Saint-Gault, canton de Château-Gontier (Mayenne).
[3] Pipe de vin. grande futaille contenant environ 400 litres.
[4] Chérancé, canton de Craon.

Digitized by Google

Mace et par Guillaume Jamin, à VII ans commencés à Nouel l'an 1371, pour la somme de II m. l. t. à payer par moitié aux susdits bailleurs, pour mettre et employer ès euvres de mons. le duc, c'est assavoir : au dict feu maistre Mace, la moitié pour les euvres du chastel de Saumur; au dict Guillaume Jamin, l'autre moitié pour les euvres et réparacions du chastel des Ponts-de-Sée, à payer chacun mois par égales portions.

« Lesquels fermiers ont levé et exploicté ladicte ferme sept mois du dict jour de Nouel l'an 1371 jusqu'au 1er aoust 1372, que ladicte ferme leur fut ostée et mise hors de leurs mains, par lettres de mons. Pierres de Chasteaufromont, lieutenant de mons. le duc, cy rendu à court[1]. » Ces fermiers touchaient huit livres cinq sols par mois[2].

Macé Darne, pendant le temps de sa gestion, de 1367 à 1376, reçut, du Trépas-de-Loire, la somme de VIIm IIIc XLIIl VIs VIId.

II

Parmi les recettes, il faut mentionner aussi une imposition de IIId pour livre établie « en la ville et quinte de Saumur » en 1370 et 1371, en 1370 par ordre du sire de Château-Fromond, lieutenant du duc, et en 1371 en vertu des lettres du duc lui-même :

	1370	1371
« Blez, pain et farines.	C l.	L l.
Boucherie de bestes mortes. . .	XL l.	LII l.

[1] Ce Nicolas Carré est « recepveur général de la composicion faite par mond. seigneur le lieutenant avec des marchants fréquentans par la rivière de Loire, tant par la main dud. Nicholas comme par Jehan Courtet et autres recepveurs particuliers d'icelluy. » Jehan Savoreau est receveur de ce subside à Saumur. Perrot Lucas est fermier, en 1370, de l'imposition de « trois deniers pour livre » établie à Saumur en 1370 et 1371. Jehan Nicolas est lieutenant à Saumur pour le sénéchal d'Anjou et du Maine. (Voir les Comptes de Macé Darne, *passim.*)

[2] On remarque que Geoffroy Fouquet a payé, « pour mercerie, VII l. 3 s. »

Digitized by Google

Poullalerie.	XL s.	XXV s.
Bestes vives sur piez.	XLV l.	XXXII l. X s.
Gresses chaneues et novez . . .	XV l.	XXXI l.
Fruitages et vendenges.	VII l.	VIII l.
Espicerie et cire ouvrée et à ouvrer.	XXX s.	CX s.
Draperie.	LXV l.	XL l.
Fains et feurres.	XX s.	X s.
Sarges, teilles, chanvre, fil et feuperie	IX l. X s.	IIII l.
Bois ouvré et à ouvrer.	IX l.	C s.
Poisson vert et sec.	XII l.	XII l.
Juponnerie.	XL s.	LX s.
Mercerie.	C s.	VII l. IIII s.
Peleterie.	XV s.	XXX s.
Cuiers vers et seis . . .	XXXII l. X s.	XVII l. X s.
Sellerie	XV s.	XX s.
Baterie de cueuvre et d'arain. .	LX s.	C s.
Ferronnerie	LX s.	XIII l. X s.
Pierre, ardoise et chaux. . . .	XXX s.	X s.
Poterie de terre, verrerie et esgrun	LXXV s.	XXX s.
Paroisse de Ville-Bernier [1]. . .	X s.	Riens.
Paroisse de Sainct-Lambert [2]. .	XX s.	LXXV s.
Paroisse de l'abbaye de Sainct-Florent [3].	X s.	X s.

[1] Villebernier, canton N.-E et arrondissement de Saumur.
[2] Saint-Lambert-des-Levées, canton et arrondissement de Saumur.
[3] Saint-Florent-de-Saumur, bourg réuni à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, canton et arrondissement S. de Saumur, — qui doit son nom et son origine à la fondation de la seconde et de la troisième abbaye de Saint-Florent, fille et petite-fille de l'abbaye du Montglonne, aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil. — Guillaume Duluc gouvernait l'abbaye de 1368 à 1390. — Les guerres anglaises avaient transformé la maison en une véritable forteresse visitée tour à tour par les bandes. Les religieux montaient la garde et des lettres-royaux du 24 novembre 1369 obligèrent les habitants de la turcie, sur la rive droite, à y venir faire le guet nuit et jour, les Anglais étant maîtres du pays jusqu'à cinq lieues alentour. *(Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 361).

Digitized by Google

Paroisse de Baignoux. . . . . XXXI s. III d.
Paroisse de Sainct-Marlin-de-la-Place . . . . . X s. »
Total : VI c L l V s III d.

Par un acte daté de Poitiers, 25 juillet 1377, Louis Ier, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, exempta les héritiers de maître Macé Darne de la nécessité de produire les quittances toutes les fois que les sommes n'excéderaient pas dix francs d'or. Il leur accorda cette grâce « considérans les bons services que ledict maistre Mace nous a faiz ou temps passé, et les beaux et grans nobles édifices que il fist fere en nostre dict chastel de Saumur dont nous sommes très contens, aux queux nous avons prins et prenons très grant plaisir...[1] »

III

« Recepte des finances et compositions de fransfiez, d'acques faiz de gens nobles par gens coustumiers et de admortissemens et indempnitez de dons, lais, acqués, et augmentacions faiz aux églises et fondacions de chapellenies, données et octroyées par le roy nostre sire[2] à mondict seigneur le duc[3], faictes lesdictes finances et compositions par plusieurs commissaires et en plusieurs lieux et par plusieurs temps ; commencié à faire ceste recepte par ledict feu maistre Mace Darne le XXe jour de décembre l'an MCCC LXVIII... »

« Les Pénitentes d'Angiers, de Jehan de Loiz, pour un

[1] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 81 v°.
[2] Charles V, *le Sage*, fils aîné de Jean II et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes le 21 janvier 1337, mort le 16 septembre 1380.
[3] Louis Ier de France, second fils de Jean II et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes le 23 juillet 1339, chef de la maison ducale d'Anjou, époux de Marie de Blois, mort le 21 septembre 1384 à Biseglia près Bari. Il était investi du titre de duc d'Anjou depuis 1360.

Digitized by Google

habergement sis en la ville d'Angiers appellé le chasteau de Malemort[1] o ses appartenances, acquis de mons. Yvon de Cepeaux, chev. Pour ce . . . . . XX l.[2].

« De mons. Pierres Tahereau, prestre, prieur de Sainct-Jacques de la Forest, d'Angiers[3], pour X s. de rente acquis par eschange de Denis Bertaut. Pour ce. . . . XXX s.[4].

Une maison sise « en rue Courte[5] à Angiers[6]. »

« De mons. James Lainsné, rectour de Sainct-Michel-de-la Palu[7] pour les choses que feu Pierres la Joye a données et lessées au dit rectour et à ses successeurs, c'est assavoir XX quartiers de vigne, II quartiers de terre, une maison o ses appartenances et le pressour et XX sous de rente ou fié de l'aumônerie de Sainct-Johan d'Angiers[8] et XV s. de rente ou fié de la Pignonnière[9], Pour ce . . . . . X l.[10].

[1] « Les Pénitentes s'étaient établies dans la *rue de Malemort*, par corruption *Malnaut* et quelquefois *Marmote*, primitivement *de la Griffonnière*, (xve–xvie siècles). « Le *château de Malemort* » formait au bas de la rue un vaste hébergement près d'un autre logis nommé *la Caige*. Yvon de Scépeaux le vendit en 1372 à Jean de Leys, chevalier, de qui il passa au prieur de la Haye-aux-Bonshommes. » (*Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, par M. Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier, nouvelle édition publiée par M. C Port, p. 477).

[2] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 61 v° (13 août 1375.)

[3] L'Hôpital général de la Charité d'Angers se nommait alors *Hôpital de Fils de Prêtre* ou *de Saint-Jacques de la Forêt* du nom de Guillaume de la Porte ou de la Forêt ou Fils de prêtre, citoyen d'Angers, qui avait fondé par son testament, en 1346, une chapelle ou Maison-Dieu et aumônerie dans cette maison dite de *la Forêt*, sous l'invocation de Saint-Jacques et la direction d'un chapelain séculier. Il devait y tenir vingt lits garnis pour les pauvres passants, sans faveur aucune, si ce n'est la préférence aux plus pauvres, à l'exclusion des lépreux (Péan de la Tuillerie, *ibid.*, p. 495. note 1.)

[4] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 64 (27 septembre 1375).

[5] Cette rue est nommée « *rue Corte* » en 1337 dans les titres de Saint-Aubin et de Toussaint.

[6] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 64 v° (27 septembre 1375).

[7] Cette église, située dans l'enclos de l'abbaye Saint-Aubin, datait de 996.

[8] Ce nom désigne l'Hôpital Saint-Jean l'Évangéliste qui datait de 1181. On n'y recevait pas les incurables, les larrons et les enfants trouvés. Autrement cette maison appartenait à tous les pauvres d'Angers, d'Anjou et de la chrétienté. (Voir l'*Inventaire analytique* des archives de cet établissement publié en 1870 par M. C. Port.)

[9] Pignonnière (la), m^on b., en de Saint-Barthélemy. (Voir, dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 94, la description du logis qui appartenait à l'abbaye de Fontevraud depuis le xe siècle.

[10] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 65 (1er octobre 1375.)

Digitized by Google

« De Guillaume de Karriou, chappellain de la chappellenie que feu maistre feu Olivier le Chastelain fonda et ordenna en l'église Sainct-Johan d'Angiers [1], ou lieu où le collège de ladicte église tient chapitre, pour les choses que il establit pour ladite fondation. Pour ce . . . IIII^xx l. [2].

« De Geffroy Carbonnel, chapellain perpetuel d'une chappellenie que messire Jehan d'Escharbaie [3] fonda en l'église monseigneur Sainct Morice d'Angiers, pour les choses que ledict messire Jehan a données et ordennées à ladicte fondation, tant de ses biens et acqués comme des biens et acqués de feu maistre Robert Eli jadis doyan du Mans. C'est assavoir X l. de rente sur une maison sise en la ville d'Angiers en la rue Baudroiere [4], en laquelle Fouquet Herbert demeure à présent. Item XII quartiers de vigne sis au Mirouer d'Angiers [5] en la paroisse Dandart [6] ou fié de Sauce, prisées lesdictes vignes c sols de rente. Pour ce . . . XXXV l. [7].

« De maistre Jehan Lebègue, chanoine de Sainct-Morice d'Angiers, pour les choses que il a en volunté et propos de donner à la fondacion d'une chappellenie en ladicte église, c'est assavoir VI sextiers de seigle de rente acquis des hoirs feu mons. Robert de Gueherbert, prestre. Item, un hébergement o ses appartenances, IIII l. X s. de rente ; X quartiers de vignes séans ou cloux de la Forge et de la Bourracière ; VI jornals de terre labourables ; VI quartiers de prez séans en vallée, et VI quartiers de bois à pesseau sis en l'isle devant Rusebouc, tenus du doyan et chappitre de Sainct-

[1] L'église Saint-Jean-Baptiste, vulgairemement appelée Saint-Julien, avait, depuis le XIIe siècle, un chapitre de dix prébendes avec un doyenné.

[2] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol., 65 v° (9 octobre 1375).

[3] Jean d'Escherbaye ou de Cherbaye, chanoine, doyen de l'église Saint-Maurice d'Angers, possédait alors la terre d'Ardenne près Corzé.

[4] La rue Baudrière. (Voir Péan de la Tuillerie. *ibid.*, p. 136, note 1.)

[5] « Les vignes au Mirouer », 1347 (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Angers, E. 27). La renommée de ce clos est restée longtemps très grande en Anjou.

[6] Andard, arr. et cant. S.-E. d'Angers.

[7] Comptes de Macé Darne, *ibid.*, fol. 66 (10 octobre 1375).

Digitized by Google

Lau près Angiers[1] à certains devoirs, acquis des héritiers et exécuteurs feu Pierres de la Cerasaye, prisées valoir X l. de rente. Et XLV s. de rente acquis de Martin du Chemin, assis sur une maison qui est sur les pons d'Angiers[2]. Pour ce . . . . . XL l.

De Perrot Rouaut, de Sainct-Martin d'Angiers, pour une maison sise en la ville d'Angiers, en rue Courte, paroisse de Sainct-Michel-de-la-Palu, ou fié de Sainct-Aubin, acquise de Jehan de Masquillé, pour 60 d. de rente.

De Jehan Jourdan, de la Chapelle-d'Alligné, pour 4 quartiers de vigne.

De Jehan Lecornu, de Laval, pour les choses qu'il a acquises de mons. Thébault de Mathefelon. C'est assavoir : Le Plessis-de-Monfoulour[3] et aultres choses que ledict mons. Thébault avoit en la paroisse de Monfoulour.

De Aubelet de Germaincourt, pour les choses qu'il a ordennées et données à plusieurs lieux pour ses anniversaires, contenues au livre des dictes finances.

De Colin Sybau, pour une courtillerie appelée Launay-de-Gennes[4], contenant 12 jornaux de terre, pour ce. 24 d.

De Jehan Guérin, de Laval, pour 20 septiers de seigle de rente, acquis du sire de Grant-Pont[5], et 10 septiers de seigle, acquis du sire de la Vieille-Court[6].

Mons. Jehan de Neufvillette, ch^er^[7].

De Raoul du Tertre de Mée[8], pour 3 jornaux de terre, acquis de Jehan Aubery.

[1] Voir aux archives de M.-et-L., le chartrier du Chapitre de St-Laud qui contient les *Délibérations capitulaires.*

[2] On sait que les grands ponts portaient, sauf aux extrémités, une double rangée de maisons en partie bâties sur pilotis, pour la plus part ouvroirs d'orfèves ou de changeurs.

[3] Plessis (le), f. c^ne^ de Montflours (Mayenne). — Fief vassal de la seigneurie de la Feuillée.

[4] Aunay (l'), c^ne^ de Gennes, fief vassal en la châtellenie de Daon.

[5] Pont (le Grand et le Petit), vill. c^ne^ de Quelaines.

[6] Vieille-Cour (la), f. c^ne^ de Montigné.

[7] Neuvillette, f. c^ne^ et étang, c^ne^ de Jublains. — Arrière-fief du duché de Mayenne, vassal de la Motte-d'Aron.

[8] Tertre (le), chât. et f. c^ne^ de Mée.

Digitized by Google

Des procureurs de l'église de Basoges [1], pour 11 d. du lays à feu sire de La Hune.

Jehan de Charnacé [2] et sa femme.

De Etienne Amis, procureur de la fabrice d'Asnières [3]

Huet de Chandemanche [4] a eschangé avec Guillaume Auger, de la Chapelle-d'Alligné, le lieu de la Serutière.

Jehan Le Bigot, de Baugé, pour un hébergement appellé le Pin-de-Laval, dont l'on li demandoit finance, et il a informé qu'il a passé 90 ans et qu'il est en mains de gens coustumiers.

André JOUBERT.

[1] Bazouges, près Château-Gontier.
[2] La terre de Charnacé en Contigné appartenait alors à une famille qui en gardait le nom.
[3] Asnières-Bellay, c^ne de Cizay.
[4] Chandemanche, f. c^ne de Morannes. Une famille seigneuriale en portait le nom.

Digitized by Google

Νίκη

L'AMIRAL COURBET

I

LA VICTOIRE

Une Victoire antique au Louvre étend ses ailes[1] :
La vierge de paros, que sculpta Praxitèles,
Se penche impétueuse à l'avant d'un vaisseau,
Qui refoule la mer au choc de sa carène,
Et l'on sent palpiter toute l'âme d'Athène
Aux plis légers de son manteau ;

Les Grecs de Salamine et les Grecs de Mycale,
En elle saluaient l'image triomphale
De l'Hellade aux beaux jours de sa pleine splendeur,
Et l'on cherche d'instinct, près d'elle, sur le socle,
Un de ces grands héros, Xantippe ou Thémistocle
Debout de toute sa hauteur...

Maintenant, nous avons aussi notre Victoire,
Digne de Praxitèle et digne d'une gloire
Qu'Athène eût enviée !... Athène eût remercié,
Jalouse de la Guerre et des Beaux-Arts jalouse,
Nos Phidias à nous, — les deux fils de Toulouse,
Ces maîtres, Falguière et Mercié !

[1] La *Victoire de Samothrace*, dont la Victoire du monument élevé à Abbeville, en l'honneur de l'amiral Courbet, par MM. Falguière et Mercié, semble une admirable transformation.

Digitized by Google

On croit revoir Athène aux vieux murs d'Abbeville,
Quand ils nous font revoir la Victoire docile,
Comme si la trirème encore se courbait
Dans le roulis sanglant où mourut Cynégyre
Et, comme si la voix d'Eschyle et de la lyre,
Répondait au nom de Courbet.

C'est bien la radieuse et superbe déesse
Qui faisait triompher les marins de la Grèce
Et, dominait les flots d'un essor souverain ;
Les rameaux de son front sont cueillis au même arbre,
Mais, avant de planer, la Victoire de marbre
Regarde l'amiral d'airain ;

C'est qu'elle veut attendre et son ordre et son geste,
Et qu'il lui dise : « Pars ! » ou qu'il lui dise : « Reste ! »
— « Amiral, je t'écoute et je t'obéirai !
Ton vaisseau cuirassé, comme un coursier tressaille,
A travers la tempête, à travers la bataille,
A ta voix, je l'emporterai ! »

— « Eh bien ! va, l'Orient tous les deux nous appelle :
La mer est assez vaste et l'œuvre est assez belle !
Nous avons, devant nous, l'Histoire et l'Infini :
Aux pays de l'aurore, un rayon d'espérance
Consolera par nous le drapeau de la France
D'un reflet joyeux et béni ! »

II

SON-TAY

— « Tirailleurs, en avant !... » On voit dans la rizière,
Le front casqué de blanc, sous l'humide lumière
Les hommes s'égrener... Oh ! nul ne refusa,
Quand il fallut d'un bond de tigre dans les jongles,
S'élancer et saisir sous le sang de ses ongles
Les palissades de Phu-Sa !

Digitized by Google

L'ouragan des clairons emporte sur la brèche
Les colonnes d'assaut... C'est Son-Tay ! Rien n'empêche
De déborder le flot farouche des turcos ;
L'Asie entend gronder leur clameur héroïque,
Et le rugissement des noirs lions d'Afrique
Épouvante au loin ses échos !

Zéphyrs algériens, fusiliers de marine,
Enivrés par la poudre et fronçant la narine,
Légionnaires faits français d'adoption
Par leur sang, répandu tant de fois pour la France,
Lancent dans un accès de sublime démence
Leurs bataillons dans l'action !

Et l'amiral est là, comme sur sa dunette,
Impassible à cheval : il suit de sa lunette,
Le torrent qui s'engouffre aux portes du rempart,
Dont le cintre est chargé de monstres fantastiques,
Chimères et dragons, aux rouges yeux obliques,
Blottis sous un noir étendard ;

Il suit, dans la fumée, un drapeau tricolore
Dans cette opacité brillant comme une aurore.
Les fossés sont comblés de cadavres chinois...
La Victoire applaudit à grands battements d'aile :
Je resterai demain, comme aujourd'hui fidèle,
Courbet, à l'appel de ta voix !

La Victoire, pourtant, devant lui se dérobe :
Elle cache les plis étoilés de sa robe ;
Pourquoi?.. Mais, pourquoi donc sous la courbe des cieux,
Le brouillard quelquefois trouble-t-il l'atmosphère,
Et pourquoi le marin voit-il l'astre polaire
Parfois s'éclipser à ses yeux ?...

Qu'on arrache à Courbet sa triomphante épée
Et que sa gloire soit, par derrière, frappée,
L'outrage glissera sur son âme d'airain :

Digitized by Google

Son front, qui n'aura pas un seul pli de colère,
Reflète le verdict de l'histoire sévère
Sous son implacable dédain ;

A d'autres, les dépits ou les lâches faiblesses !
A d'autres, les calculs des rancunes traitresses !
Courbet sait obéir même à l'inique arrêt
Qui fait battre son cœur à rompre sa poitrine :
Sa devise, en deux mots, — *Valeur et Discipline*,
Est sur sa Médaille : il est prêt ;...

Prêt, pour le dévouement stoïque à la patrie,
Et prêt, pour refouler, dans son âme meurtrie,
Tout vulgaire désir d'infime ambition.
Adieu ! soldats, adieu ! qu'un autre vous commande...
Par son dernier exemple, encore il vous demande
Un effort d'abnégation.

III

LE *VOLTA* ET LE *BAYARD*

La Victoire a promis de revenir fidèle :
L'amiral, qui l'attend, impatient l'appelle,
La voilà !... Fracassés, les jonques, les sampans,
Sur la rivière Min éparpillent leurs restes,
Et, par grappes, les corps foudroyés des Célestes
S'enchevêtrent dans leurs haubans !

Comme le pêcheur tient les poissons dans sa nasse,
Fou-Tchéou crut tenir, au filet de sa passe,
Tous ces monstres auxquels l'acier fait des manteaux,
Vaisseaux et torpilleurs, chaloupes canonnières,
Léviathans ou nains, mais égaux en colères
Et dans leurs audaces égaux ;

Digitized by Google

Ils ont, sous leurs boulets, éventré les murailles
Des navires blindés !... Ils ont rompu les mailles
De ces chaines de fer dont l'aspect révolta,
Comme les rets cernant des lions qu'on harcèle,
Les marins qui pointaient du haut de leur tourelle
Les mitrailleuses du *Volta !*

Le flux a dispersé jusqu'au dernier atome
De la flotte chinoise... Une escadre-fantôme
Se montre tout à coup dans la vague lueur
Dont l'Occident s'empourpre ! O vision sublime !
Qui comble et qui confond et le temps et l'abîme
Par son effrayante grandeur !...

Les hauts vaisseaux dorés de notre vieille France
Voguent à l'horizon, dans un mirage immense
Et viennent saluer de leur pavillon blanc
Les sombres cuirassés, dont le fumant panache
Ondule sur l'azur et voile de sa tache
Le flot qui déferle à leur flanc ;

Des voix passent dans l'air : c'est celle de Duquesnes
Et celle de Jean-Bart : tous les grands capitaines
Des dunes de Dunkerque et du roc Malouin
Jettent un cri : « C'est bien ! » — « C'est bien ! » a dit Tourville,
« C'est bien ! » redit Suffren ; — « C'est bien ! » répond docile
L'Océan à Duguay-Trouin !

Les spectres apparus des vaisseaux héroïques,
Sous qui la mer trembla dans les luttes épiques,
Le grand *Soleil-Royal* flambant dans la rougeur
D'un lugubre incendie aux côtes de la Hague,
Le *Tonnant* d'Aboukir englouti par la vague
Comme s'engloutit le *Vengeur ;*

L'*Algésiras*, un jour, avec le *Redoutable*
Si grand à Trafalgar du revers qui l'accable ;
Vaisseaux de Navarin et d'Alger qu'un lien

Digitized by Google

De gloire unit, lançant l'éclat de cent tonnerres,
Par leurs sabords fumants viennent crier en frères
Aux vaisseaux de Courbet : « C'est bien ! »

Un cercueil, grand ouvert, près d'un lit mortuaire,
Va recevoir Courbet : un drapeau, pour suaire,
Enveloppe le corps refroidi du héros...
Les marins-torpilleurs, qui portent sur la moire
Du ruban des bérets, comme un nom de victoire,
Leurs légendaires numéros ;

Les hommes du *Bayard*, vêtus de la vareuse
De leurs jours de combat, ayant la ride creuse
Des larmes qu'on retient, défilent à pas lourds,
Tandis qu'au pied des mâts qui croisent en pantennes,
Pour symbole de deuil, l'angle de leurs antennes,
Sourds, roulent voilés les tambours...

C'est hier, qu'ébranlant les falaises sonores
Le canon de Kélung tonnait aux Pescadores !
C'est hier que Courbet, dans un noble festin,
Groupait ses compagnons sur une abrupte crête,
Et, de ce haut sommet, leur montrait leur conquête,
Qui promettait un lendemain ;

Quand leur coupe moussait, pleine du vin de France,
Tous ces fiers officiers frémissaient d'espérance :
Ils songeaient aux coteaux où sa grappe mûrit,
A ces coteaux voisins de la terre lorraine...
Ils parlaient d'un beau jour de vendange prochaine
Et, tout pâle, Courbet sourit.

Son sourire était fait de joie et de tristesse ;
Quand il sentait son cœur se gonfler sous l'ivresse
Du triomphe conquis en un suprême effort ;

Digitized by Google

Quand sa veine battait plus brûlante et plus vive,
Il sentait s'approcher, invisible convive,
A son banquet d'honneur, — la mort !

C'est d'un œil ferme et doux, qu'en face, il la regarde,
Et prenant son épée, il en baise la garde
Comme le fit Bayard, frappé du coup fatal ;
Ainsi que lui chrétien, il remet sa grande âme
A son Dieu ; — mais, son corps, pour y dormir réclame
Une fosse au pays natal.

La Patrie, elle aussi, veut que son fils sommeille
Dans sa terre couché !... Peut-être son oreille
Entendra-t-elle mieux, si près de son berceau,
Le long cri de douleur dont la France l'appelle,
Et la Victoire, alors, brisera d'un coup d'aile
Le couvercle de ce tombeau !

Élie Sorin.

Digitized by Google

LE JURY CRIMINEL EN ESPAGNE[1]

L'institution du jury existait déjà en Espagne pour les délits de presse, lorsqu'en 1869 il a été décidé de l'étendre à la répression des faits de droit commun. L'article 93 de la Constitution portait : « Il sera créé un jury pour les délits politiques et les délits de droit commun, déterminés par une loi qui fixera aussi les conditions nécessaires pour remplir les fonctions de juré. » Cette loi, préparée par une commission, fut promulguée le 22 décembre 1872. Son application ne donna pas les excellents résultats qu'on avait cru pouvoir en attendre. Moins de trois ans après, au mois de janvier 1875, elle était abrogée. Le jugement de tous les délits fut rendu aux tribunaux ordinaires. Mais l'année dernière une loi du 20 avril a rétabli le jury en matière criminelle. Un des jurisconsultes les plus distingués de l'Espagne, D. Joaquin Abella, avocat à Madrid, auteur de publications de Droit très remarquables, lui a consacré une intéressante étude[2] qui nous permet à notre tour d'examiner l'organisation et le fonctionnement du jury chez nos voisins.

Il est tout d'abord nécessaire d'expliquer que la classification des faits punissables n'est pas en Espagne la même

[1] Mémoire présenté à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

[2] Manual del Jurado. — Madrid. — 1888.

Digitized by Google

que celle de notre législation. Nous admettons trois catégories d'infractions : les crimes, les délits et les contraventions. Elles ont pour base la nature et la durée des peines qui leur sont applicables; elles sont qualifiées criminelles, correctionnelles, ou de police, et sont prononcées par les Cours d'assises, les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police simple. En Espagne, la loi distingue les fautes (*faltas*) et les délits (*delitos*); l'examen des *faltas* appartient à la justice municipale; les délits sont jugés soit par la chambre criminelle des Cours territoriales (sala de lo criminal), soit par les Cours criminelles (audiencias de lo criminal), instituées en 1882.

La loi espagnole du 20 avril 1888 n'a pas adopté le système de la loi de 1872 qui soumettait à la compétence du jury tous les délits pour lesquels étaient prononcées des peines supérieures à celle des présides majeures[1]; elle n'a pas procédé non plus suivant les dispositions en vigueur en France, où le jury est appelé à connaître d'une classe d'infractions déterminée. Elle a fait un choix et dressé une liste des délits déférés à l'examen du jury. D. Abella, dans l'ouvrage que nous citions plus haut, a critiqué à bon droit ce système. Sur quel raisonnement, dit-il, se sont appuyés les auteurs de la loi pour réserver certains délits et placer les autres dans la compétence du jury ? Sur aucun, puisqu'ils ont établi des distinctions sans motifs justifiés, prenant à leur gré de ci de là, sans logique, ni base, comme de nombreux exemples pourraient le démontrer. Ainsi le jury connaît des délits de trahison, et non de ceux qui compromettent la paix et l'indépendance de l'État, comme si les premiers n'étaient pas aussi graves que les seconds; il juge les faits de rébellion et de sédition, mais non les attentats contre l'autorité, comme si l'on craignait

[1] Les présides majeures sont de 6 ans et un jour à 12 ans; la peine est subie dans la Péninsule, aux îles Baléares, ou aux Canaries.

Digitized by Google

que le jury se plût à déconsidérer l'autorité, en laissant impunis les attentats contre ses représentants. La loi de 1888 distingue encore arbitrairement entre les délits commis par les fonctionnaires ; des faits contraires à l'honnêteté, à la liberté et à la sécurité, des attentats contre la propriété sont du ressort de juridictions différentes, malgré leur liens d'analogie et leurs traits de ressemblance.

Tout cela constitue un vice de la loi trop grave pour ne pas être de suite signalé.

Quelles conditions sont requises pour être juré ? Comment sont formées les listes du jury ?

Les fonctions de juré sont obligatoires et ne peuvent être remplies que par des Espagnols appartenant à l'état séculier. Même disposition qu'en France. Il y a, en Angleterre, pour les étrangers, un jury mixte, composé en partie de nationaux et en partie d'étrangers.

Les jurés doivent être âgés de trente ans, jouir de leurs droits civils et politiques, savoir lire et écrire, être chefs de famille, avoir au moins quatre ans de résidence dans le même district municipal. Celui qui est pourvu d'un titre académique ou professionnel ou qui a rempli une charge publique avec un avoir d'au moins 3,000 pesetas, pourra, sans être chef de famille, être juré, s'il réunit les autres conditions. Il en est de même pour ceux qui sont ou ont été conseillers municipaux, députés provinciaux, députés aux Cortès ou sénateurs, et les retraités des armées de terre et de mer.

Parmi les causes d'incapacité figure une condamnation à des peines afflictives ou correctionnelles, si elle n'a pas été subie et s'il ne s'est pas écoulé quinze ans sans nouvelles poursuites ; deux condamnations pour délit produisent le même résultat. Il est à remarquer que la loi française se montre sur ce point plus rigoureuse. Elle exclut d'une façon absolue les individus condamnés à des peines afflictives ou infamantes, soit à des peines infa-

Digitized by Google

mantes seulement, ceux qui ont été condamnés a des peines correctionnelles pour faits qualifiés crimes par la loi, les condamnés à un emprisonnement de trois mois au moins, sauf les dispositions spéciales pour délits de presse ; une condamnation, même à l'amende, entraîne l'incapacité, si elle a été prononcée pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires publics, attentats aux mœurs, prévus par les art. 330 et 334 du Code pénal, ou pour délit d'usure. Comme en France sont exclus en Espagne des fonctions de juré les faillis non réhabilités ; le sont aussi ceux qui reçoivent des secours de l'assistance publique pendant l'année où sont dressées des listes générales du jury.

Ne sont point appelés à siéger comme jurés, notamment : les magistrats ou officiers du ministère public, les militaires en activité de service, les ministres, les gouverneurs de province, les délégués des finances et les secrétaires de gouvernement de la province, les notaires, médecins, pharmaciens et vétérinaires, dans les localités où ils sont seuls, les employés de télégraphe, des postes et des chemins de fer, les employés des tribunaux, des services publics, de la police, les maîtres d'enseignement primaire ailleurs qu'au siège d'une audience territoriale ou criminelle, les employés des établissements pénitentiaires.

Les sexagénaires peuvent se faire excuser ; en France l'excuse n'est admise qu'à 70 ans. Ceux qui ont besoin pour vivre de leur salaire journalier sont dispensés, s'ils font valoir ce motif qu'admet aussi notre législation.

La loi française déclare exempts ceux qui ont rempli les fonctions de juré pendant l'année courante ou l'année précédente ; d'après la loi espagnole, la dispense n'existe que pour celui qui a été juré depuis moins d'un an. Les sénateurs et députés aux Cortès sont dispensés, mais seulement pendant la durée des sessions ; en France, l'exemption est

Digitized by Google

accordée d'une façon générale aux membres de la députatation.

Nous arrivons à l'importante question de la composition des listes du jury. C'est le point capital, essentiel, digne de toute l'attention du législateur. De lui surtout dépendent les effets bons ou mauvais de l'institution. Suivant que les citoyens appelés à être juges pendant quelques jours, seront ou non capables de remplir leur mandat, les graves intérêts discutés devant eux seront sauvegardés ou compromis, au grand détriment de la justice. Leur choix doit donc être entouré de toutes les précautions, de toutes les garanties de nature à inspirer confiance aux justiciables.

En exposant le mode de procéder suivi en Espagne pour la formation des listes de jury, nous indiquerons en quoi principalement il se rapproche ou diffère du nôtre.

Premières listes. — Des listes sont d'abord dressées par une commission municipale, composée du juge et de l'officier du ministère public, de l'alcade ou d'un suppléant, et de quatre contribuables les plus imposés, et jouissant de leurs droits civils et politiques. Les fonctions de secrétaire sont remplies par le greffier de la justice municipale, qui n'a pas voix délibérative. En cas de partage dans les délibérations, l'avis du juge municipal, président, est prépondérant.

Les commissions municipales se réunissent tous les ans dans la première quinzaine de janvier pour dresser deux listes, l'une des chefs de famille, l'autre dite des capacités, en conformité des dispositions de la loi que nous avons déjà fait connaître. Ces listes sont publiées pendant la première quinzaine de février. Les commissions statuent sur les réclamations qui leur sont présentées et envoient leurs délibérations à l'officier du ministère public et aux intéressés, en les informant qu'ils peuvent en appeler devant la Cour (*Audiencia*).

Digitized by Google

En France, une commission composée, dans chaque canton, du juge de paix, président, des suppléants du juge de paix et des maires de toutes les communes du canton, dresse une liste préparatoire de la liste annuelle. Cette liste contient un nombre de noms double de celui fixé pour le contingent du canton par arrêté préfectoral. Le public est admis à prendre connaissance des listes préparatoires pendant les quinze jours qui suivent leur dépôt au greffe de la Justice de paix.

Secondes listes. — Avant le 31 mai, la liste, dressée par la commission municipale, est remise au juge d'instruction de le circonscription. Celui-ci réunit une seconde commission composée, sous sa présidence, du curé et du maître d'école les plus anciens, et de six contribuables les plus imposés. Si les membres de la *Junta de partido* ne répondent pas à la convocation et ne justifient pas d'une excuse valable, le juge peut de suite leur infliger une amende de 50 à 100 pesetas. Toutefois une exception est admise pour le curé ; il lui suffit de donner comme motif d'empêchement les obligations de son ministère.

La commission choisit sur les premières listes un chef de famille sur dix, en veillant à ce qu'ils appartiennent à toutes les localités et donnent un nombre minimum de 200, qui est complété si on n'arrive pas à ce chiffre, ou réduit à 150 si le nombre des inscrits ne s'élève pas à 500. Les listes, dites de capacités, doivent comprendre 150 noms.

A la seconde commission fonctionnant en Espagne pour la formation des listes du jury, correspond un peu chez nous celle que réunit annuellement pour l'arrondissement le président du tribunal civil. Elle est composée des juges de paix et des conseillers généraux. La liste de l'arrondissement est adressée au greffe de la Cour ou du Tribunal chargé de la tenue des assises.

Listes définitives. — Ces listes sont formées par la Cour (*Audiencia*) qui tire au sort parmi les noms figurant sur

Digitized by Google

les secondes listes 100 noms de la catégorie des capacités, 200 de la classe des chefs de famille. Le nombre est, en certains cas, réduit.

Les listes définitives, arrêtées le 1er août, sont immédiatement insérées dans le *Bulletin officiel* de chaque province.

La loi française du 21 novembre 1872 sur le jury porte que le premier président de la Cour d'appel ou le président du Tribunal chef-lieu d'assises dresse, dans la première quinzaine de décembre, la liste annuelle du département, par ordre alphabétique, conformément aux listes d'arrondissement. Il dresse aussi une liste spéciale de jurés suppléants.

Le jury espagnol se réunit tous les quatre mois, en janvier, mai et septembre, dans les localités où siègent des Cours territoriales ou des Cours criminelles, ou dans les chefs-lieux de circonscription, quand l'importance de l'affaire, le nombre des accusés, des témoins, ou d'autres causes le rendent plus facile. En France, les sessions d'assises se tiennent, quel que soit le procès, toujours au chef-lieu de département. Cette règle nous paraît préférable ; la facilité des communications dans notre pays en rend l'application très aisée. Ne semble-t-il pas meilleur aussi de soustraire les jurés, juges souvent très impressionnables, au mouvement de l'opinion et à l'influence qu'ils pourraient subir en un sens ou dans l'autre dans la localité où se sont passés les faits qui leur sont soumis ?

Quand le nombre des affaires déférées au jury, le lieu, le jour et l'heure de la convocation, ont été arrêtés, le secrétaire du Tribunal tire au sort les noms de vingt jurés, chefs de famille, ceux de seize jurés, de la classe des capacités, et enfin ceux de six suppléants.

Les jurés sont prévenus d'avoir à répondre à la convocation sous peine d'une amende de 100 à 1,500 pesetas.

Au jour indiqué, le Président, assisté de deux autres magistrats, procède au tirage au sort de douze jurés et de

Digitized by Google

deux suppléants. Le droit de récusation peut s'exercer, comme en France, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le nombre de jurés strictement exigé par la loi.

Le tirage au sort terminé, les quatorze jurés se rangent à droite et à gauche des magistrats, à l'invitation du président, sur la table duquel sont placés un crucifix et le livre ouvert des Évangiles. Le Président déclare le Tribunal constitué et la session ouverte. Il reçoit ensuite le serment des jurés qui, debout, entendent lecture de la formule suivante : « Vous jurez devant Dieu de remplir bien et fidèlement vos fonctions, d'examiner avec droiture les faits sur lesquels se fonde l'accusation contre N. N., d'apprécier sans haine ni affection les preuves qui vous seront fournies, de décider avec impartialité si les accusés sont responsables des faits qui leur sont reprochés ? »

Les jurés s'approchent deux à deux de la table du président, s'agenouillent, et, la main sur les Évangiles, disent à haute voix : « Je le jure ! » Si un juré ne professe pas la religion catholique, il ne s'agenouille pas, et dit : « Je le jure ! » — « Si vous faites ainsi, reprend le président, Dieu et vos concitoyens vous en récompenseront, sinon, ils vous en demanderont compte. »

La loi espagnole déclare indispensable la formalité du serment. Le juré qui s'y refuserait se verrait menacer d'une amende de 25 à 250 pesetas que les magistrats lui infligeraient de suite s'il persistait dans son refus. Si sa résistance continue, il est remplacé par un suppléant et soumis aux dispositions de l'art. 265 du Code pénal, ainsi conçu : « Ceux qui résistent à l'autorité ou à ses agents, ou leur désobéissent gravement dans l'exercice de leurs fonctions, seront punis de la peine des arrêts majeurs[1] et

[1] La peine des arrêts majeurs (arresto major) est subie dans une maison destinée à cet effet, au chef-lieu de circonscription *cabeza de partido*). Le maximum de sa durée est de six mois, et le minimum de un mois et un jour.

Digitized by Google

d'une amende de 125 à 1,250 pesetas. » Les débats commencent ensuite.

Le résumé qui a été supprimé dans notre procédure criminelle, est prescrit au président par la loi espagnole. Il devra être fait, dit l'art. 68, avec la plus stricte impartialité ; l'attention des jurés sera appelée sur l'importance de leur devoir et spécialement sur les dispositions concernant leur délibération et leur vote.

Le président pose au jury les questions qu'il a à résoudre.

La délibération doit avoir lieu, toutes portes closes, avec interdiction de toute communication. Si un juré éprouve un doute sur le sens d'une question, il peut demander que le Tribunal le renseigne sur le point douteux. Lorsque avant de rendre son verdict, le jury croit nécessaire de nouvelles explications, il les obtient du président, après être rentré à cet effet dans la salle d'audience; le président, dans nos Cours d'assises, se rend dans la chambre des délibérations du jury, pour fournir les renseignements utiles, s'il y est demandé par écrit.

Le vote a lieu à haute voix et non au scrutin secret, comme en France, par oui ou non sur chacune des questions. Lorsqu'il y a partage, c'est l'acquittement. Sur les circonstances atténuantes, il faut la majorité absolue. Il en est de même dans notre Code d'instruction criminelle.

Il n'est pas permis à un juré de s'abstenir de voter. Après trois invitations du président, il encourt une amende de 150 à 1,500 pesetas. (Art. 383 du Code pénal.)

Le chef du jury est celui dont le nom est le premier sorti de l'urne, à moins que la majorité fasse un autre choix.

Le verdict est lu à l'audience, et les magistrats, chargés d'appliquer la loi (*Tribunal de derecho*), prononcent l'acquittement ou la condamnation.

Un pourvoi en cassation devant le Tribunal suprême peut être formé par le ministère public ou une partie inté-

Digitized by Google

ressée pour vice de forme ou violation de la loi. Contrairement à ce qui se passe en France, l'affaire est renvoyée, si le pourvoi est admis, devant les mêmes jurés.

Lorsque les magistrats constatent que le jury a commis une erreur manifeste, en acquittant ou en condamnant, ils ont le droit de faire renvoyer l'affaire devant un autre jury, qui sera formé à nouveau avec la liste ayant servi à la composition du précédent. L'art. 352 de notre Code d'instruction criminelle accorde aussi cette faculté à la Cour, mais s'il est prononcé une condamnation S'il y a eu acquittement, le bénéfice du verdict est acquis. Le cas est très rare. Depuis déjà de longues années, il ne s'est présenté qu'une fois devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire. Un malheureux idiot était accusé d'attentats à la pudeur avec violence. Les jurés, sans avoir le moindre doute sur son état, bien nettement constaté par le médecin légiste, crurent néanmoins devoir rendre un verdict de culpabilité, estimant qu'il s'agissait d'un homme dangereux qu'on ne pouvait mettre en liberté. Ils oubliaient que la prison est faite pour les coupables et non pour les êtres privés de raison dont la place est dans un asile ou une maison de santé. L'accusé fut renvoyé à une autre session ; il revint, après trois mois passés en cellule, qui étaient loin d'avoir contribué à améliorer son état. Le jury, obéissant aux mêmes craintes et guidé par les mêmes sentiments, était disposé à condamner à nouveau, sans la promesse du président des assises de faire remplir immédiatement les formalités nécessaires pour l'internement, ce qui fut rendu plus facile par la présence à l'audience du directeur de l'asile départemental, appelé à examiner l'accusé. N'est-ce pas l'occasion de signaler une lacune de notre législation pénale ? Lorsqu'un individu est reconnu irresponsable, à raison de son état de santé, et qu'il y a cependant danger à le laisser en liberté, les magistrats devraient avoir la faculté, comme en Espagne, d'ordonner

Digitized by Google

son internement, sans qu'il soit besoin d'attendre l'accomplissement de formalités administratives, tardivement prises si le malheureux fou, exempt de toute surveillance, a commis un nouvel attentat.

Nous avons exposé l'économie de la nouvelle loi espagnole sur le jury ; nous en avons indiqué les principales dispositions. Un certain nombre présentent avec les nôtres une grande analogie, mais beaucoup, — les plus essentielles, — en diffèrent sensiblement. Cette remarque surtout s'applique à la nature des faits, déférés au jury, à la composition des commissions chargées de dresser les listes, à la désignation des localités où doivent siéger les jurés.

L'application qui a été faite de la loi n'a peut-être pas encore permis de l'apprécier et de juger ses effets ; elle comporte certainement de graves modifications dont la nécessité s'imposera. En tout cas, sa promulgation a soulevé plus d'une critique. Une appréciation très autorisée en a été donnée par D. Abella, dans son *Manual del Jurado*. « Le jury, tel qu'il vient d'être organisé en Espagne, dit le savant auteur, ne peut satisfaire l'école conservatrice, qui s'est toujours efforcée de le combattre ; elle ne satisfera pas non plus l'école libérale qui trouvera par trop réduite la compétence de cette juridiction. »

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

DANS LES PROVINCES BASQUES

ET EN VIEILLE CASTILLE

(suite)

Il s'agissait de s'enfoncer dans les campagnes les plus abandonnées, sur les confins de la province. J'avais parcouru la cité, à la recherche d'indications de route, et les réponses recueillies valaient toutes celle qu'un vieux chanoine me fit à la cathédrale : *Non poss(o)um respondere tibi, qu(ou)ia non s(o)um in activitate.* — « Je ne puis vous répondre, n'étant pas en activité (de service). » Avide de contempler à mon aise des paysages inconnus, je tente de prendre une place de banquette : effort inutile, la prérogative est réservée à l'employé du *correo*, qui s'assied gravement sur les paquets de lettres, à côté du conducteur. Alors je pénètre à l'intérieur du *coche*, et, soudain, je recule d'une horreur qu'aucun des compagnons de route, chose plus horrible encore, n'est susceptible de partager. Pourtant, à force de cris et de gestes, j'obtiens une amélioration sommaire. Les mules ont pris leur élan. D'abord nous rencontrons un gendarme : on en rencontre partout, en France et à l'étranger. En attendant les paysages, j'entre en admiration à la vue du chapeau ciré et soigneusement recouvert de coutil qui ombrage le représentant de la force publique. Mais voilà que cet homme monte avec nous, et, en premier lieu, il m'écrase les cors sous sa lourde botte. La chaleur est suffocante, le chemin poudreux soulève des nuages blancs qui enveloppent l'*ordinario* (la voiture publique) à notre passage et dessèchent

Digitized by Google

les gosiers : on me présente gracieusement la *bota* dont le goulot en peau de bouc a rafraîchi les lèvres des compagnons de route. Je remercie, et ce manque de courage de ma part me livre aux tortures de la soif. Des heures entières s'écoulent, et je demeure serré dans l'étroit véhicule, jetant d'instant en instant un regard difficile par les quelques fenêtres où les glaces n'ont pas encore été transformées en planchettes, afin de ne se plus briser dans les cahots du voyage.

Mais, pour comble d'infortune, les charmes de la campagne se trouvent en rapport avec les agréments de la locomotion. Au temps où les mérinos constituaient l'une des principales richesses de l'Espagne, on porta, pour les protéger, des lois qui causèrent la ruine de l'agriculture. En espagnol, l'adjectif *merino* se dit proprement d'un troupeau qu'on fait paître, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Les deux Castilles et l'Estramadure sont parcourues annuellement par des moutons qui ont droit de pacage sur tous les territoires. L'autorité locale désigne chaque année la partie de chaque commune qui doit leur être abandonnée. Il suit de cette législation agraire que les clôtures, les haies vives n'existent pas dans les campagnes de ces provinces ; on n'y voit pas de fermes isolées, pas plus qu'on *ne bâtit de châteaux en Espagne*. Les arbres mêmes sont rares et généralement rabougris. Çà et là sont disséminés des *pueblos* (villages) dans lesquels se retirent tous les habitants du pays, et desquels on sort le matin pour aller au travail de la campagne, comme on le faisait au pays de Chanaan du temps de Ruth la Moabite. Le vaste plateau sur lequel Burgos est bâti, et dont je parcourais, au sud-est de cette ville, la surface légèrement mouvementée, présentait ainsi un aspect triste et dénudé. Les tons rougeâtres du sol espagnol se mêlaient dans le paysage aux couleurs propres des cultures et des moissons. La vue s'étendait dans un vaste horizon.

Digitized by Google

Au bout de vingt et quelques kilomètres, nous atteignîmes une éminence pareille à une longue falaise blanche. Là commençait le massif d'une *sierra ;* là était un *pueblo ;* là se trouvait le premier relai : là je pus sortir, pour quelques instants, de ma prison ambulante et voir de près une *posada.* Théophile Gautier en décrit une en ces termes : « La posada... avait pour vestibule une écurie. Cette disposition architecturale se répète invariablement dans toutes les posadas espagnoles, et, pour aller à sa chambre, il faut passer par derrière la croupe des mules [1]. » Il dit « des mules », parce que l'on attelle ces animaux aux voitures publiques, en mettant seulement en tête un cheval pour exciter leur ardeur. Les mules fraîches nous traînèrent au milieu d'un pays montueux, lui aussi de triste aspect. Je me tirai définitivement du *coche* au *pueblo* de Barbadillo, à quarante et quelques kilomètres de Burgos, sans poursuivre jusqu'à Salas-de-los-Infantes et user de tout le droit que j'avais dû acquérir la veille.

« *¿ El camino de Sante-Domingo-de-Silos ?...* » — « Le chemin de Saint-Dominique-de-Silos ?... » demandai-je plusieurs fois au groupe qui se tenait à la porte de la *posada.* Mes Castillans me regardaient et se regardaient entre eux avec un léger sourire, et invariablement on me faisait cette réponse : « *El señor cura...* » Je dus me résigner à comprendre qu'il était plus facile de passer de France en Espagne, sans guide, en franchissant, dans les Pyrénées, le port de Vénasque ou un autre, que de se diriger dans le dédale de la *sierra* dominée par le pic d'Urbion. Sans les indications qu'allait me donner *el señor cura* et le guide qu'il allait me procurer, il m'était impossible de faire l'excursion que j'entreprenais. Allons donc nous présenter à M. le Curé ! La *posada* est située à l'écart du *pueblo.* Un *muchacho* la quitte avec moi et me mène

[1] *Voyage en Espagne*, p. 33.

Digitized by Google

au presbytère. *El señor* Don Isodoro de Lope y Moval, alors curé de Barbadillo-del-Mercado, est un ami du monastère de Santo-Domingo, possédé aujourd'hui par les RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de France, que j'allais visiter. Je fus accueilli avec la plus franche cordialité. En vain refusai-je des rafraîchissements ; il me fallut au moins accepter *el chocolate*. Si je compte ce breuvage au nombre des rafraîchissements, c'est que je me rappelle la coutume chinoise de boire du thé brûlant pour remplacer la limonade. Le chocolat ne pouvait chauffer sans en prendre le temps. Or, il était cinq heures du soir, et je devais faire, à pied, quelques lieues avant la tombée de la nuit. A bout de raisons pour me donner patience et m'empêcher de partir sans avoir avalé *el chocolate*, mon hôte en appela à la sagesse espagnole et me cita le proverbe : « Quand on est pressé, on s'assied. » — *Si Ud. está precisado, sientese.* Obligé, quelques jours auparavant, de faire visite à un autre curé pour présenter mon *celebret*, j'avais dû, alors que mon estomac me rappelait cruellement l'heure tardive, démontrer d'abord l'orthodoxie des Facultés de théologie françaises ; puis entendre mon interlocuteur énumérer, développer et résumer les raisons pour lesquelles il était mon ami. Il l'était à titre de docteur en droit canon, et à une demi-douzaine d'autres. Quand il eut achevé, il me remit sa carte : *El Parroco de Santa Maria. — San Sebastian.* Selon l'étiquette espagnole, c'était me faire un grand honneur : avec cette carte, tout passage m'était ouvert. A peine la servante du presbytère de Barbadillo eut-elle versé *el chocolate* dans une de ces petites tasses cylindriques que Théophile Gautier compare pour leur grandeur à un dé à coudre ; à peine eus-je plongé dans le liquide un *azucarillo*, bâton de sucre caramélisé et poreux, que j'avalai rapidement ce breuvage et réclamai en grâce mon congé. *El señor cura* m'accompagna très aimablement au delà du *pueblo ;* le guide nous rejoignit

Digitized by Google

bientôt ; puis je m'engageai avec ce dernier dans des sentiers qui se croisent en tous sens au fond de vallées rocailleuses.

Mon guide portait large chapeau et courte veste. Des cordelettes lui serraient le pied et la jambe, pour retenir des *alpargates* ou je ne sais quelle autre sorte de chaussures. Il me faisait contourner deux roches très allongées et appelées *las torres* (ou *el Castillo*) *de Carazo*. Nous apercevions sur leur croupe des ruines de *fuertes*. En 1835, ces fortins avaient servi de défense aux *guerrillas* de Don Carlos V, père de Ferdinand VII. Apre était le terrain sur lequel nous marchions ; nous parcourions un pays où le travailleur gagne par jour environ deux *pesetas* (francs). Mon paysan louait cependant ce sol qui le nourrissait : « *Esta tierra es muy buena.* » « Cette terre est excellente, me disait-il. » Tant de fois il me répéta « *por aqui, señor, por aqui* (par ici) », que du creux d'un vallon, au détour d'un sentier, vers neuf heures du soir, au sein des ombres déjà épaisses, nous aperçûmes dans la montagne une petite et unique lumière. C'était une lampe rustique qu'une vieille allume dans une étroite chapelle avoisinant et dominant *Santo-Domingo-de-Silos*. Peu de temps après nous pénétrions dans ce *pueblo*, au moment où les habitants se retiraient de la place publique et où l'on entendait les derniers sons des instruments de musique qui avaient fêté la *Santiago*.

Je ne parlerai pas ici de l'hospitalité que je reçus dans l'abbaye. Chez le R. P. Dom Guépin, au milieu de ses moines, j'étais en France, j'étais à Solesmes, j'étais parmi des maîtres affectionnés, de vieux amis, des Angevins. Il convient de renfermer en moi-même ces doux souvenirs et de borner mon récit aux *cosas de España*. Je l'avouerai seulement pour ma confusion, celles-ci, trop nouvelles pour moi, arrivaient à démonter si complètement mon courage que je tombai entre les mains des Bénédictins

Digitized by Google

comme un voyageur entre les mains des Pères du Grand Saint-Bernard.

Santo-Domingo-de-Silos est bâti au sein d'une *sierra* qui se rattache à la *sierra de Oca*. Cette première chaîne n'a pas de nom particulier jusqu'à la *sierra de Urbion*, dont le point culminant est le pic de même nom, et sur le revers sud-ouest de laquelle naît le Duero (Douro). Les Espagnols désignent par le nom de *sierra* (scie) une chaîne de montagnes escarpées, dont la figure imite celle des dents d'une scie. Par un trope analogue, le drame de biblique de Job appelle *chen* (dent) le pic où l'aigle a son aire [1]. Les pentes qui entourent Silos sont plantées d'*enebros* (genévriers) ; mais ces arbustes s'y présentent petits et épars. Coupés dès qu'ils grandissent, en vertu de la loi qui en abandonne la propriété à tous, ils ne peuvent plus entretenir l'humidité du sol et protéger les terres contre l'action érosive des eaux pluviales. Ainsi déboisé, le pays est devenu aride ; les ravines en ont emporté la terre en partie considérable ; cette cause et l'inactivité des habitants y ont rendu l'agriculture misérable. Ils sont bien loin les siècles où le chroniqueur pouvait dire : « *¡ O España! Non ha ninguno que pueda contar tu bien* [2]. » Pourtant l'œil se fait peu à peu à ces paysages sévères ; les formes nettement découpées des montagnes donnent à leur aspect un cachet particulier ; et si la terre paraît un peu triste en cette contrée, le ciel qui la recouvre est si beau ! En jour, il forme comme partout une voûte de ce corindon auquel les modernes appliquent le nom de saphir ; mais il prend en ce climat une couleur foncée, ferme et limpide à la fois. L'œil y demeure attaché tant qu'il en peut supporter la vue. Quelque vautour puissamment ailé passe parfois devant l'azur, sans en altérer la pureté, et disparaît dans un vol rapide. De

[1] *Job*, XXXIX, 28.
[2] « O Espagne ! il n'y a personne qui puisse énumérer tes biens. » Cronica general de Espana, liv. II : Ch. *Los bienes que tiene Espana.*

Digitized by Google

nuit, les étoiles scintillent au firmament avec un éclat que nous ne connaissons pas en Anjou. Leur beauté remplace celle des fleurs pour l'habitant d'une contrée desséchée, car elles aussi sont des fleurs d'un autre genre. Lope de Véga nous le fait remarquer dans un colloque tenu au paradis terrestre entre la Grâce et l'Innocence :

GRACE

¿ No ves las lamparas bellas
Que de los cielos colgó ?

INNOCENCE

Como de flores sembió
La tierra, el cielo de estrellas [1].

Non loin de Silos se trouve *la fuente de los Moros* (la fontaine des Maures), ainsi appelée comme l'un des nombreux souvenirs laissés dans la contrée par les anciens envahisseurs. Un ruisseau abondant sort d'un ravin et coule le long du *pueblo*, entre des bords tapissés d'une riche verdure. Dans ce lit et dans un canal alimentant l'abbaye s'écoule une eau limpide que l'on voit sourdre près du monastère, au fond d'un large bassin carré. Lorsque une jeune fille au teint olivâtre et au type semi-arabe remonte de ce bassin, elle place sur son épaule sa buire de terre cuite qu'elle vient de remplir, puis elle la soutient de son bras recourbé et paraît alors une nouvelle Rébecca près du puits de Harran. Suffisamment arrosées par ces eaux, des *huertas* (jardins potagers) produisent entre des talus de pierre irréguliers quelques légumes mal cultivés. Là les *garbanzos* (pois chiches) développent les gousses dans lesquelles les habitants du pays trouvent l'un de leurs mets principaux.

[1] Ne vois-tu pas les belles lampes
Qu'au ciel il (Dieu) a suspendues ?
— De même que de fleurs il a semé
La terre, de même il a parsemé d'étoiles le ciel.
(*Comedias, dramas sagrados : El Nacimiento de Christo*, act. I).

Digitized by Google

Le *pueblo de Santo-Domingo-de-Silos* forme aujourd'hui un village de six à sept cents âmes; mais sa population atteignait autrefois un chiffre beaucoup plus élevé. Il est actuellement démoli dans la moitié de son ancienne étendue. Sur le terrain en pente douce où il s'étend à la base d'une colline, court un mur de fortification conservé en portion considérable. Cette enceinte était percée de cinq portes, dont trois présentent encore au visiteur leurs arcades en ruines. Les chemins qui aboutissent à ce village n'ont pas été entretenus depuis des siècles. Ils ont subi par endroits des affaissements indescriptibles et d'autant pires pour la marche que les pierres du pavage primitif embarrassent maintenant le pied. Les rues solitaires du *pueblo* ne sont pas en meilleur état. Les maisons qui les bordent sont pour la plupart des masures présentant un aspect étrange. Celles qui tombent en ruines augmenteront sur place le nombre des décombres, mais ne seront pas relevées. Souvent les vitres sont un luxe inconnu aux fenêtres. Pourtant l'on rencontre çà et là des écussons sculptés, des colonnes doriques, des portiques, ornements demeurés d'une époque de richesse et de splendeur. Ainsi la vieille Castille, l'Espagne elle-même montre avec fierté les témoignages de sa gloire et de sa puissance passée; aujourd'hui elle est pauvre, et l'incurie de ses habitants la laisse en retard de plusieurs siècles sur la marche de la civilisation européenne.

Jusqu'en 1820, *San Pedro* servit d'église paroissiale. Toutefois, à titre de curé primitif, l'abbé avait aussi des fonts baptismaux dans son église monastique. Le monument est demeuré debout, tandis que l'église *San Francisco* est tombée en ruines avec le couvent auquel elle attenait, depuis 1835, où les Franciscains en furent expulsés. *Santiago* est une autre église en ruine dont la petite nef romane se trouve aujourd'hui renfermée dans l'enceinte du cimetière.

Digitized by Google

Pour faire diversion au spectacle de tant d'édifices délabrés, spectacle laissant dans l'âme une impression de tristesse, reposons-nous un instant, au cours de notre promenade, et entrons dans la *botica*. Car l'important *pueblo* de Silos n'est pas comme ce lieu dont parle de Cervantes, *tan pequeño que ni tenia botica ni barbero*, « si petit qu'il n'avait ni *botica* ni barbier[1]. » Une *botica* n'est pas une boutique de n'importe quel genre de commerce : les boutiques en ce sens ne semblent pas connues dans la contrée. La *botica* est la boutique par excellence, celle de l'apothicaire, la pharmacie. Là, rien non plus n'a changé depuis des siècles. Là, tout subsiste en l'état du vieux temps, et, sur des rayons ornés par devant avec des ouvrages de bois peint et découpé, nous avons la bonne fortune de pouvoir admirer une collection complète de vieux bocaux. Ce sont des faïences de Talavera, toutes aux armes de l'abbaye de Santo-Domingo-de-Silos, toutes également renflées au ventre, et du même galbe, quoique partagées en séries de capacités différentes.

L'usage et la nécessité, sinon une sorte de droit de banalité, assujettit les habitants de chaque *pueblo* à battre leur blé dans une aire unique, à la porte même de la ville ou du village. La récolte y est apportée des champs à dos d'âne, par les chemins défoncés dont je parlais tout à l'heure; lorsque le blé est étendu, les animaux tournent dessus, comme dans un manège, et y traînent le *trillo*, sur lequel leur conducteur se tient debout. J'ai vu cet instrument opérer. C'est un plateau en bois, muni par dessous de dents de pierre, tel que celui décrit par Varron[2]. Je me demande si c'est cet instrument agricole ou la herse proprement dite qu'Isaïe désigne par ces mots : *plaustrum triturans novum habens rostra serrantia*[3]. Du moins le

[1] *El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha*, p. I, cap. XXI.
[2] *De re rusticâ*, I, LII.
[3] XLI, 15.

Digitized by Google

van que le prophète prend dès le verset suivant comme terme de comparaison, ne pouvait-il surpasser en simplicité celui avec lequel j'ai vu soulever, dans l'aire publique de Santo-Domingo, le blé déjà dépiqué. Le van espagnol est une simple fourche.

L'abbaye de Santo-Domingo, qui a prêté son nom au *pueblo* de Silos, le prit elle-même du saint abbé qui érigea ses murs pendant le cours du XIe siècle. De la construction romane, il ne reste plus guère qu'un cloître double, c'est-à-dire à deux étages. Ses colonnes géminées se terminent par des chapiteaux et supportent des arcades chargées de sculptures qui semblent parfois préluder aux motifs décoratifs de l'Alhambra, La chambre dans laquelle saint Dominique de Silos est mort existe encore ; mais elle a été transformée en chapelle et a reçu une ornementation qui en dissimule l'aspect primitif. Une petite ouverture la met en communication avec la *capilla de Santo-Domingo*, appartenant au côté gauche de l'église abbatiale. Cette baie donne sur l'urne même où les ossements du saint sont renfermés. Celle-ci est un objet d'art exécuté en 1733, orné de figures d'anges et autres décorations ou repoussé, et tout d'argent, sauf certaines parties en bronze doré. La *capilla de Santo-Domingo* date de la même année. On y voit un baldaquin soutenu par quatre colonnes. Ses murs ont été décorés de grands tableaux, également du dix-huitième siècle, et représentant les principaux événements de la vie du saint. Sur l'une de ces toiles, on remarque l'abbé de Silos visité par son contemporain et homonyme, Santo Domingo *de la Cazalda* (de la Chaussée). Ce dernier est ainsi appelé, parce que, ému des difficultés rencontrées par les pèlerins sur la route de Santiago de Compostella, il s'employait, en leur faveur, à la construction des ponts et chaussées.

Pour notre saint de Silos, son œuvre était la délivrance des captifs. Il fut le précurseur des religieux de l'ordre de

Digitized by Google

la Merci. Dans une sorte de vestibule qui précède sa chapelle, on montre encore aujourd'hui des chaînes de captifs délivrés par lui. Il mettait sa puissance de thaumaturge au service de sa charité. Un Maure, qui se croyait avisé, pensa se garantir la possession d'un captif en l'enfermant la nuit dans une sorte de coffre sur lequel il se couchait lui-même, et, pour plus de sûreté, plaçait encore un coq prêt à l'éveiller à la moindre alerte. Santo Domingo ne fut pas embarrassé. Un beau matin, dit la légende, au chant du coq, Maure et captif se réveillèrent à Silos où tout avait été transporté. Le captif fut délivré, le Maure se convertit, le coq donna origine à une race galline qui subsiste encore. Je ne sais ce que devint le coffre transformé en véhicule aérien.

Quelqu'un de mes lecteurs désire-t-il avoir sur la vie du saint abbé de plus amples détails? S'il ne s'inquiète pas trop de la réalité historique, et s'il ne sait pas le latin, à la place de textes plus sérieux, qu'il veuille bien prendre à la main une vie de saint Dominique, faite à l'intention même d'un tel lecteur. Cette vie ouvre le volume in-octavo contenant les treize mille vers et plus composés vers l'époque comprise entre 1220 et 1246 par Gonzalo, clerc séculier, appartenant au monastère de San-Millan (Saint-Émilien), sur le territoire de Calahorra. Notre auteur, plus ordinairement appelé Berceo, du lieu de sa naissance, a beau vouloir écrire en *roman paladin* pour se consoler d'ignorer le latin ; il ne faut pas cependant juger par son style du mouvement qui règne dans un vrai poème castillan en *roman paladin*, tel qu'est celui du *Cid*. Voici les deux stances du prologue :

En el nomne del Padre que fizo toda cosa
Et de Don Jesu-Christo, Fijo de la Gloriosa,
Et del Spiritu Santo, que egual dellos posa,
De un confessor sancto quiero fer una prosa.

Digitized by Google

Quiero fer una en roman paladino,
En qual suele el pueblo fablar a su vecino,
Ca non so tan letrado por fer otro latino.
Bien valdrá, como creo, un vaso de bon vino [1].

A l'angle sud-ouest de l'église, c'est-à-dire à l'extrémité du mur méridional opposée à la *capilla de Santo-Domingo*, la salle capitulaire s'ouvre sur le cloître. Elle avoisine le *coro*, ainsi placé en face de l'abside du sanctuaire et séparé d'elle par toute la longueur de la nef, comme à Santa-Maria de San-Sebastian. La stalle du P. prieur est, dans ce *coro*, placée au point même où la grande porte s'ouvrirait dans un autre vaisseau. Celle-ci est percée au milieu du mur latéral, encore comme à Santa-Maria de San-Sebastien, mais non du même côté, car, à Silos, elle regarde le nord. Elle donne accès dans le *pueblo*. L'autel majeur, dédié à San-Sebastian, occupe le fond d'une abside écrasée qui forme le sanctuaire. La banquette des ministres est un riche canapé de bois doré : l'usage espagnol place des canapés de ce genre dans les autres églises importantes. Dans celle de l'abbaye de Silos, on remarque une triple statue en pierre, représentant Notre-Seigneur, la sainte Vierge et sainte Anne. Au milieu de la nef sont deux sépulcres où le corps de santo Domingo a reposé successivement pendant cinq siècles.

La salle du Trésor renferme un autre tombeau gothique où l'on voit un squelette entier encore recouvert de la peau. Ce sont les restes de Rodriguo de Gusman, abbé de Silos, mort en 1240, et oncle de santo Domingo de Gusman.

[1] Au nom du Père qui fit toute chose
Et de don Jésus-Christ, fils de la glorieuse (Vierge),
Et de l'Esprit-Saint, qui l'égal des deux se pose,
Sur un saint confesseur je veux faire une prose.

Je veux faire une prose en ce roman paladin
Par lequel le peuple a coutume de parler à son voisin,
Car je ne suis pas assez lettré pour en faire une autre en latin.
Elle vaudra bien, comme je crois, un verre de bon vin.

Digitized by Google

Celui-ci dut sa naissance à l'intercession de son homonyme de Silos et à un pèlerinage fait en ce lieu par la châtelaine de Gusman, mère du patriarche des Frères Prêcheurs. Le château de Gusman est distant de Silos de quelques lieues seulement. Le Trésor de l'abbaye possède un reliquaire en forme de châsse du XIe siècle, un second en forme de buste et beaucoup d'autres, une relique de saint Benoît, la tête d'un des martyrs de la légion Thébaine, etc. On conserve aussi au monastère la crosse du saint fondateur. Dans la bibliothèque, on me montra dix-huit volumes in-folio, dont les feuilles en vélin contiennent l'office complet.

Après avoir passé près de quatre jours à Silos, le vendredi 29 juillet, à cinq heures et demie du soir, je quittai l'abbaye et m'en allai à travers la montagne, tachetée de grêles *enebros*. Le P. Prieur avait eu l'attention de me faire accompagner par un angevin, Dom Poissonneau. Nous étions montés sur des *burros*. J'appelle ces animaux de leur nom castillan, ayant dû maintes fois interpeller ma monture par l'expression *Anda, burro!* où l'*r* espagnol résonne si bien. Du reste, il me semblerait moins honnête de désigner par son nom français l'animal castillan dont Théophile Gautier décrit les mœurs dans les termes suivants : « Il comprend qu'on ne peut se passer de lui ; il est de la maison, il a lu *Don Quichotte* et se flatte de descendre en droite ligne du célèbre grison de Sancho Pança [1]. La tête ornée de houppes, nos *burros* marchaient assez gaillardement dans des sentiers souvent rocailleux et rapides. Malheureusement, en traversant un *pueblo*, le mien fut pris d'un sentiment de curiosité au sujet d'un pauvre réduit dont la visite semblait pourtant présenter un intérêt bien minime, et, au lieu de passer simplement la tête par la fenêtre dépourvue de vitres, il commit l'indiscrétion de

[1] *Voyage en Espagne*, p. 33.

Digitized by Google

pénétrer par la porte. Il le tenta du moins. Cette porte était trop basse pour nous laisser entrer tous les deux. Force me fut donc de lutter contre la volonté de l'animal. Un *burro* est entêté et, en Castille surtout, il manque d'obéissance. Mes efforts me firent prendre sur le seuil la position critique d'Hippolyte ; et son sort, hélas ! fût devenu le mien si l'animal eût eu autant de fougue que d'entêtement. Munie d'une grosse torche de résine, une vieille sortit du taudis comme d'un antre obscur et vint contempler l'étrange scène qui avait lieu à sa porte. Elle se remit de son effarement ; mon compagnon de route me porta secours, et le reste du chemin s'effectua sans encombre. Mais je m'étais, par cet accident, rendu indigne qu'on m'appliquât la brillante prosopographie due à la plume de Cervantès : *Iba Sancho Panza sobre su jumento como un patriarcha, con sus alforjas y su bota, y con mucho deseo de verse ya Gobernador de la insula que su amo le habia prometido* [1].

De temps à autre nous rencontrions quelque autre *caballeria*. Par delà les Pyrénées, une unique bête de monture ou de charge suffit pour constituer une *caballeria*. Avec des mots retentissants, nos voisins du sud-ouest grandissent tout démesurément. On leur reproche ce défaut. Edmondo de Amicis, voyageur italien, dit d'eux : « Ils voient chaque chose comme à travers une lentille qui en dilate les contours hors de toute proportion [2]. » Don Eugenio de Ochoa lui-même confesse que telle est la tournure d'esprit de ses compatriotes, quand il écrit : *En España nos pagamos mucho de lodo lo grande, singular y portenloso.* « En Espagne, nous faisons beaucoup usage de tout ce qui est grand, extraordinaire et merveilleux [3]. »

[1] Sancho Pança s'en allait sur son âne comme un patriarche, avec ses *alforjas* (sorte de besace) et sa *bota* (bouteille de cuir), et avec grand désir de se voir déjà gouverneur de l'île que son maître lui avait promise. (*D. Quijote de la Mancha, I^a parte, capitulo VII.*)

[2] *L'Espagne*, traduction française, Paris, 1882, p. 204.

[3] *Tesoro de novelistas espanoles*, Paris, Baudry, 1847, t. I, p. 6.

Digitized by Google

Pourtant le touriste ne doit pas se plaindre de ce que les Espagnols attachent un vif intérêt aux objets de moindre apparence. Il trouve dans ce fait une grande ressource contre la monotonie du voyage. Les campagnes montueuses que je traversai pour aller de Santo-Domingo-de-Silos à Salas-de-los-Infantes présentent de la sorte et de tous côtés des sites auxquels sont attachés les souvenirs de l'histoire la plus brillante ou de la légende la plus émouvante. Moins la nature semble avoir départi à cette terre les charmes du paysage et les richesses du sol, plus les rochers dénudés et les ruines informes saisissent intérieurement le voyageur et lui arrachent ce cri de Lamartine :

> Objets inanimés, avez-vous donc une âme
> Qui s'attache à notre âme [1]....

Soyons justes, s'ils les exagèrent, ce sont pourtant de grands souvenirs que gardent les Castillans dans ces lieux jadis théâtre de la lutte formidable entre les Chrétiens et les Maures. Voici de nouveau les roches du *castillo de Carazo*, que je longe du côté opposé à mon chemin d'arrivée. Longtemps avant de servir de défense aux *guerrillas* de don Carlos V, ces *torres* avaient été occupées par Fernán Gonzaléz. Ce comte choisissait de telles positions pour s'élancer de là sur les Maures. Un vers démesuré de *la Gesta del mio Cid* nous le rappelle :

> Fernán Gonzaléz non vió alli do s'alzase nin camara abierta [nin torre [2].

Ce héros de la première période de la lutte des Chrétiens contre les Maures est, pour le nord de l'Espagne, ce que le Cid devint un peu plus tard pour l'Aragon et pour Valence. C'est à lui que l'on attribue la reprise d'une grande partie de la Castille sur la puissance mahométane. Ses exploits

[1] *Harmonies, Milly ou la terre natale.*
[2] « Fernán Gonzaléz ne vit là d'où s'élancer ni chambre ouverte ni tour. » *Poème du Cid*, XIIIe s. v. 2296.

Digitized by Google

s'accomplirent entre l'année 934, où se livra la bataille d'Osma, et sa mort arrivée en 970. Un poème du moyen âge est presque entièrement consacré à sa gloire.

C'est après avoir déjà repoussé les Maures d'une première position, que l'illustre libérateur de la Castille les débusqua encore du *castillo de Corazo* pour s'y établir à leur place. Une légende, dans laquelle les chiens jouent un rôle important, attribue à la ruse plutôt qu'à une brillante action militaire cette seconde victoire de Fernan Gonzalez.

Sa troisième et décisive victoire fit au contraire couler des flots de sang. A la vallée dominée par les roches appelées *las Torres de Corazo* fait suite une autre vallée. Mon compagnon de route m'y montre bientôt, en face de nous et vers la base d'une colline, le *pueblo* de Hazinas, où Abou-Amer-Mohammed-Al-Mansour, qui fit cinquante-six expéditions contre les chrétiens, fut battu par eux en une journée célèbre. La *Crónica de España* ou *Crónica general de España* [1] du roi D. Alphonse X nous décrit cette glorieuse bataille dans laquelle, comme au combat de Clavijo, combattit en personne Santiago, appelé par la *Chronique d'Alphonse XI*, *escudo de los christianos*, « le bouclier des chrétiens [2]. »

Le courage infatigable que le comte castillan montra en cette circonstance, est cité comme un exemple pour les rois guerriers, dans le chapitre XXIIe de *El Conde Lucanor*, le plus connu des ouvrages de D. Juan, petit-fils de saint Ferdinand et neveu d'Alphonse le Sage. Puisque nous voici devant le champ de bataille, entendons au passage cet exemple qu'il semble nous rappeler lui-même. Il y a plus d'un genre de lutte, et il est toujours bon de se souvenir qu'on ne doit jamais défaillir, si ce n'est avec les forces de la vie. Voici les paroles que le vieux conteur espagnol met sur les lèvres de Patronio s'adressant au comte Lucanor :

[1] L. III, ch. VVIII, XIX.
[2] Ch. CCLIV.

Digitized by Google

« El conde Fernan Gonzales vencíó á Almanzor en Hacinaz, y murieron hí muchos de los suyos, y el y todos los mas, que fincaron hi vivos, fueron muy mal feridos, y ante que veniesen á guarecer supo que le entraba el rey de Navarra la tierra, y mandó à los suyos que enderezasen á lidiar con los Navarros, y todos los suyos dixeronle, que tenian muy cansados los caballos, y aun los cuerpos ; y aunque por eso non lo dexasen, que lo devian dexar porqué el y todos los suyos estaban muy mal feridos, que dexase la lid y esperase fastá que el y ellos fuesen guaridos. Y cuando el conde vió que todos querian partir de aquel camino, sintiose mas de la honra que de cuerpo, y dixoles : Amigos, por las feridas que avemos, non dexemos la batalla, çá estas feridas nuevas que aora nos daran, nos faran que olvidemos las que nos diéron en la otra lid. Y desque los suyos viéron que se non dolia del su cuerpo, y por defender su tierra y su honra, fueron con el y vencio la lid, y fué muy buen andante [1] ».

Pendant que nous poursuivions notre route, un vaste horizon s'ouvrait sous nos yeux, aux lueurs mourantes d'une belle soirée. Vers le nord, la *sierra* se prolongeait indéfiniment en présentant plusieurs étages de montagnes. Ces différentes hauteurs formaient dans le tableau trois

[1] Le comte Fernan Gonzaléz vainquit Almanzor à Hazinas, et un grand nombre des siens moururent dans la bataille ; et lui et tous les autres qui restèrent vivants furent très maltraités, et, avant de les voir guéris, il apprit que le roi de Navarre entrait sur sa terre ; il ordonna à tous les siens de recommencer à combattre les Navarrois. Alors tous les siens de lui dire qu'ils avaient leurs chevaux et même leurs corps très fatigués ; que, sans l'abandonner pour cela, ils devaient le quitter parce que lui et tous ses compagnons étaient très blessés; qu'il cessât la lutte, qu'il attendît que lui et eux fussent guéris. Quand le comte vit que tous voulaient partir par ce chemin, il fut plus sensible dans son honneur que dans son corps, et il leur dit : « Amis, que les blessures que nous avons ne nous fassent pas abandonner la bataille, car les blessures nouvelles que nous allons encore recevoir nous feront oublier celles que nous avons reçues dans une autre lutte! » Et dès que ses compagnons virent qu'il ne se plaignait pas de son corps, pour défendre sa terre et son honneur, ils marchèrent avec lui : il vainquit dans le combat et fut très heureux.

Digitized by Google

plans parfaitement distincts. Au premier, la vue se reposait sur des pentes vertes tachées, par endroits, de plaques terreuses. Plus loin, les croupes des montagnes s'accusaient par des tons roussâtres, comme si elles eussent encore été teintes du sang des Maures et des Chrétiens versé en ces lieux. A l'arrière-plan, le jour s'éteignait sur les hautes cimes en les revêtant de nuances violacées et incertaines. On eût dit une vision de cadavres livides et attendant la sépulture.

La nuit était entièrement venue quand nous franchîmes le pont de l'Arlanza, affluent de l'Arlanzon de Burgos. Un beau clair de lune nous le montra tel qu'il convient à un pont d'être en ce pays : « Ce n'est pas un état bien fatigant que celui de pont espagnol, dit encore Théophile Gautier, il n'y a pas de sinécure plus parfaite : on peut se promener dessous les trois quarts de l'année ; ils restent là avec un flegme imperturbable et une patience digne d'un meilleur sort, attendant une rivière, un filet d'eau, un peu d'humidité seulement, car ils sentent bien que leurs arches ne sont que des arcades et que leur titre de pont est une pure flatterie [1]. Peu au-delà du pont de l'Arlanza, nous entrâmes dans Salas-de-los-Infantes, où je devais reprendre le *coche* pour Burgos, à onze heures de la nuit. Sans nous abandonner aux souvenirs tragiques des sept Infants de Lara [2],

[1] *Voyage en Espagne*, p. 21.

[2] Gonzalo Bustos de Lara, père des sept Infants, vivait du temps de Garcia Fernandez, fils de Fernan Gonzalès. Leur mère avait eu le malheur de se quereller, au milieu d'une noce, avec dona Lambra. Celle-ci voulut être vengée sur l'époux et les enfants de sa rivale. Déjà, par ses artifices, Gonzalo de Lara, le loyal chevalier, est tombé aux mains d'Almanzor, roi de Cordoue. Ruy Velasquez de Lara livre traîtreusement aux Maures les sept Infants, ses propres neveux, dans la plaine d'Almenara. Leurs têtes sont envoyées à Cordoue et servies dans un festin au père infortuné, « rameaux morts de ce tronc dépouillé. » Mais une noble dame musulmane donne à Gonzalo un huitième fils, Mudarra le Bâtard, qui vengera plus tard les injures de sa race. La *Crónica general de Espana*, liv. III, chap. XX, nous fait connaître cette tragique légende. Elle est aussi racontée dans l'*Historia septem Infantium de Lara*, par Othon Vænias. (Anvers, 1612, in-fol., avec quarante planches.) Parmi les *romanceros*

Digitized by Google

qui ont donné leur nom à ce *pueblo*, nous nous dirigeâmes directement vers le presbytère. Nous y étions attendus par *el señor* Don Atanasio de Oguelos y Barguillo, curé de l'église matrice Santa-Maria. Le curé de Salas est un vieillard vénérable auquel l'âge n'a aucunement enlevé l'affabilité. Il nous donna l'hospitalité la plus cordiale. Suivant l'usage antique, le maître de la maison s'assit au bout de la table, tandis que Dom Poissonneau et moi prîmes place sur les côtés, devant les deux verres inévitables, l'un pour le vin et l'autre pour l'eau. Don Atanasio, digne comme eût été l'archevêque de Burgos, avait, pour la circonstance, endossé le *balandran*, sorte de manteau auquel tient un camail découpé ou pèlerine. Les ecclésiastiques espagnols portent ce vêtement à la maison ou dans les *pueblos*, à la campagne; les évêques surtout ont soin de le prendre dans leur palais.

Le lendemain, neuvième jour de mon entrée en Espagne, à dix heures du matin, je disais adieu à Burgos et reprenais le chemin de la France. Le haut et vaste plateau que l'on traverse dans la direction du nord-est présente un aspect uniforme. Au milieu de ces vastes campagnes, la voie ferrée rencontre toutefois çà et là quelques vallées embellies par des arbres groupés en bouquets ou en rangées. Vers midi et un quart, pendant que le train traversait une longue plaine, une chaîne de rochers imposants et dénudés semblait former devant nous un barrage infranchissable. Dans une coupure que l'on devine à peine, se cache la ville de Pancorbo. Là passe la voie ferrée. Celle-ci, la route de terre, les maisons et le torrent occupent, entre deux murailles de rochers, un espace qui n'a pas cinquante mètres de largeur. Le défilé, jadis protégé par deux châteaux,

composés sur ce thème émouvant, quelques-uns sont d'une rare beauté. La même histoire parut avec honneur sur la scène espagnole dans les drames : *Los siete Infantes de Lara*, de Juan de la Cueva ; *Los siete Infantes de Lara* et *El bastardo Mudarra*, de Lope de Vega, et *El rayo de Andalucia*, de Cubillo.

Digitized by Google

forme l'entrée du grand plateau. C'est par cette brèche probablement qu'une mer intérieure, occupant à l'époque tertiaire l'étendue du vaste plateau, épanchait l'excédent de ses eaux dans le bassin de l'Èbre [1].

La station de Pancorbo précède immédiatement celle de Miranda-de-Ebro. Entre les deux, l'on me fit remarquer, à droite d'un immense remblai de vingt mètres, et à l'entrée d'une des gorges de la *Sierra de Oña*, les restes du monastère de Bugedo, qui appartenait à l'ordre des Prémontrés et jouissait de rentes importantes en céréales et en argent. Le voyageur qui m'avait montré l'abbaye, prit mon carnet do voyage et y écrivit cette note : *Bugedo. — Frailes Pasionarios. — Esta comunidad vino de Fráncia y a comprado el edificio. — Está situado media legua de Miranda-de-Ebro.* Il m'apprenait ainsi que des religieux Passionnistes français, sans doute à la suite des expulsions, sont venus s'établir dans le monastère prémontré, à une demi-lieue de Miranda.

La voie laisse la ville à droite et sort de la Castille en franchissant l'Èbre sur un pont de quatre arches. Le fleuve n'a encore atteint en cet endroit que la sixième partie de son cours. Il est peu large et peu profond. Encadrée sur sa rive droite par la *Sierra de Oña*, sa vallée est plate, large, mais non verdoyante. Quelques vignobles couvrent les coteaux que l'on rencontre au-delà de Miranda. La gare de cette ville se trouve à une petite distance. Incomparablement plus vaste et mieux tenue que celle de Burgos, elle dessert encore la ligne qui joint Bilbao à Logroño et Zaragoza (Saragosse).

Après avoir ainsi pénétré dans l'Alava, l'une des trois provinces basques espagnoles, la voie ferrée remonte, jusqu'à Vitoria, la vallée de la Zadorra, dont le cours est parfois bordé de lignes de saules et de peupliers. Elle ren-

[1] Voy. Élisée Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, l'Europe méridionale, p. 668 et 850.

Digitized by Google

contre dans une conque montagneuse cette place importante où Joseph, en 1813, perdit une bataille qui décida l'expulsion des Français de la Péninsule. Quatre clochers dominent la pente douce où les maisons de Vitoria s'étagent en amphithéâtre sur la rive gauche de la Zadorra. Des constructions récentes s'élèvent à gauche de la ville et annoncent un quartier tout moderne. Mais, le long de la voie, si toutefois je ne confonds pas dans mes souvenirs Vitoria avec Tolosa, des *miradores* formant de grands vitrages plaqués sur les maisons dans toute la hauteur de celles-ci, rappellent au voyageur qu'il est encore en Espagne. Du moins il traverse un pays que ses *fueros* ont mis à l'abri du droit de vaine pâture et autres lois destructives de l'agriculture. Dans le territoire de la capitale de l'Alava, des haies et des fossés recommencent à délimiter les champs et à rompre, aux yeux du voyageur, la monotonie d'une campagne dénudée. Une courbe que la Zadorra décrit dans la direction du nord, forme sur la rive gauche de cette rivière, en amont de Vitoria, une vallée large, bien cultivée, parsemée de nombreux villages. La ligne la traverse dans le sens de l'ouest à l'est, en vue de forts qui dominent çà et là les hauteurs fermant l'horizon. Vers la source de la Zadorra et la station de Salvatierra, je me retrouvai au milieu des monts Cantabres, que je connaissais déjà, monts âpres, présentant des pentes abruptes, impraticables, souvent couvertes de bois et propres à la guerre défensive.

Bientôt le train pénétra pour quelques instants dans la Navarre, grâce à une sorte de crochet que la voie ferrée forme entre les montagnes et qui s'appuie sur la ville d'Alsasua. L'embranchement reliant Pamplona (Pampelune) à la ligne de France à Madrid part de cette station. Pendant que je considérais sur le quai les différents groupes de voyageurs étrangers, espagnols, basques, navarrois, et parmi eux l'évêque diocésain avec son chapeau entiè-

Digitized by Google

rement vert en dessous, un orage de pays de montagne, produit par la chaleur suffocante de cette journée, éclata soudain en pluies torrentielles et sillonna de cascatelles les pentes boisées et ruisselantes entre lesquelles nous regagnâmes le Guipuzcoa.

Après avoir dépassé la station de Zumarraya et Villareal, où j'avais rejoint le chemin de fer à mon retour de Loyola, et après avoir franchi quelques nouveaux tunnels, je contemplai, du haut d'un viaduc remarquable, jeté entre deux montagnes, la riche vallée au milieu de laquelle se trouve le village pittoresque d'Ormaïsteguy. Au-dessous même du viaduc, l'on voit un établissement de bains d'eaux sulfureuses, dont l'extérieur répond à celui de Cestona. L'un et l'autre sont comptés parmi les établissements de bains et eaux minérales les plus renommés d'Espagne. Plus loin je revis l'Orio. Ce cours d'eau est tellement sinueux que la voie ferrée le traverse une vingtaine de fois avant d'atteindre Tolosa. L'espace de quarante kilomètres et jusqu'en aval de l'ancienne capitale de Guipuzcoa, le chemin de fer descend la vallée de l'Orio, dont les eaux rapides et abondantes font mouvoir un grand nombre de moulins, d'usines et de fonderies, qui donnent à ce parcours un aspect des plus animés. Les collines sont parsemées de vieilles et pittoresques habitations et de bâtiments d'exploitation.

Peu de temps après, le train franchissait le *rio Urumea*, dont l'embouchure est à San-Sebastian. Il longea le beau jardin public de cette ville, laissa à droite la *plaza de Toros*, où s'élève l'arène, grand bâtiment circulaire décoré à l'extérieur par une double rangée de fenêtres géminées. Puis il atteignit la baie de Passajes et s'arrêta sur la rive gauche de la Bidassoa. La nuit était venue, et j'avais, pour cette saison du moins, dit adieu au royaume catholique.

Abbé Bourdais.

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1686. — Réception et trousseau d'un moine au couvent de Sainte-Croix du Verger

Les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, s'étaient engagés, par transaction du 5 juillet 1493, avec le maréchal de Gyé, à tenir résidence au nombre de 13 au prieuré du Verger, pour y célébrer, comme à Sainte-Croix de Paris, les offices canoniaux et la grand'messe, moyennant un revenu de 400 livres et la construction d'une habitation avec chambre d'hôtes, four, écuries [1].

Voici l'acte de réception d'un de ces religieux, où le notaire intervient près du chapitre :

Aujourd'hui dixiesme auril mil six cent quatre vingt six, auant midy.

En présence de nous, Christophe Bouruau, notaire royal à Baugé, résidant à Corzé, et des tesmoins cy après només, Frère Pierre Brault, moine au couuent du Verger, de l'ordre Sainte-Croix, c'est adressé aux venerables religieux dudit couuent du Verger, ès personnes de Jacques Girardin, prieur et procureur dudit couuent, François Georget, René Hodemon, Gilles Pasqueray, et Martin Thibourg, tous prestres capitullens dudict couuent, deuement assemblez en leur chapitre, en la manière accoustumée, auxquelz il

[1] Voir *Dictionnaire de Maine-et-Loire* par M. Port, t. III, p. 685.

Digitized by Google

a représenté que son nouiciat estens expiré ce jour, les a prier et requis de le voulloir recepvoir à faire profession de leur ordre dans ledit couuent, pour uiure et mourir, moyennant la grace de Dieu et l'obseruance de la regle et constitutions dudit ordre ; lesquelz sieurs religieux, apres auoir délibéré ensemble, ont déclaré qu'ilz ont dès auant ce jour délibéré en leur dit chapitre de la reception dudit frère Brault, leur nouice, et qu'ilz l'ont convoqué céans d'un commun sufrage à faire lad. profession, ledit jour que finira l'an de son aprobation, suiuant lesdits constitutions..... et au mesme insten est [comparu] François Brault... dame Françoise Guilbault, son espouze, demeurant parroisse de Saint Denis du Mainne, establis et publiés devant nous, ladite dame Guilbault du sieur Brault son mari deuement octhorizée, lesquelz disant, eux seuls et pour le tout, renoncer au bénéfice de division..... se sont obligez et s'obligent solliderement de donner audit Brault, moine dud. couuent du Verg·r, leur fils, en faueur de la profession qu'il est près de faire la somme de soixante liures de rente viagère, par chacun an, de quart en quart, à commancer de ce jour, jusques à ce que ledit Brault, moine, soit pouruu d'un bénéfice à l'équivallent, au moyen de quoy lad. pansion demeurera éteinte et amortie ; en outre promettent et s'obligent lesd. sieur Brault et dame Guilbault de donner auxd. sieurs religieux la somme de soixante louis pour estre employee à reparer les ornemens de leur sacristie à une fois payer... [*mots rongés par l'humidité*]... à lui dit et trouver aud. couuent une chambre garnie avec le linge qui luy sera nécessaire. Le tout du consentement desd. sieurs religieux, quar le tout a esté ainsy voullu, consenty, stipullé et accepté par lesd. partis. S'oblige lesd. sieurs establys leurs hoirs, biens et choses, se renonçant etc. Dont etc., fait et passé au chapitre dudit couuent du Verger, en présence de M. Louis Toché, notaire royal, et Pierre Couillard, demeurant parroisse de Seiches

Digitized by Google

tesmoings à ce requis et appelez..... [*mots rongés par l'humidité.*] Guilbault sa femme payé audit Brault, nouice, la somme de quinze livres pour le payement du quart de la susd. pension dont ils demeurent quittent.

(Signé) : F. Bault. — Fançoise Guilbault. — Pierre Beault. — B. Girardin. — F. François Georget. — F. René Hodemon. — F. Pasqueraye. — F. M. Thibourg. — Toché. — Pierre Couillard. — Bouruau.

Voici d'autre part le trousseau que devait fournir le nouveau profès au couvent de Sainte-Croix du Verger.

Un lit garny de deux matelas,
Plus un fauteuil avec six chaises tournées,
Une table avec un tapis,
Une paire d'armoires,
Six paires de draps d'onze aulnes le couple,
Deux douzaines de chemises de brin,
Une douzaine de calessons,
Une douzaine de chaussettes,
Trois douzaines de chaussons,
Deux douzaines de mouchoirs,
Une douzaine de coueffes de bonnet [1],
Six souilles d'oreiller [2],
Deux aubes honnestes, garnies de dentelle,
Un bonnet carré,
Une paire de bottes neuves de cuir fort,
Trois paires de souliers,
Une chape,
Une robe de serge de Londres,
Un habit de drap noir complet,
Plus, une tasse d'argent.

[1] Bonnets de nuit.
[2] Taies d'oreillers.

Digitized by Google

1737. — Les archives paroissiales de Lezigné.

Voici l'inventaire des titres de la cure et de la fabrique de Lézigné, tel qu'il fut rédigé le 19 février 1737, par René Méchin, avocat en parlement et notaire royal héréditaire à Baugé, résidant au Verger, paroisse de Seiches, lors de l'installation d'un nouveau curé :

A comparu en sa personne, vénérable et discret Mre Charles Lescesvre, sieur du Clos, prestre curé de Lezigné[1], y demeurant, lequel a reconnu et confessé, que Me François Leduc, prestre, directeur des dames Religieuses Benedictines de Baugé, y demeurant[2], absent, nous, notaire, à ce présent stipulant acceptant, faisant tant pour luy que pour ses cohéritiers de la succession de feu Me François Leduc ptre viuant curé dud. Lesigne[3] luy a remis tous et chascuns les titres, papiers, mémoires et enseignements de lad. cure et des droits d'icelle, ensemble ceux de la fabrique de la mesme paroisse, lesquels consistent en ce qui suit :

Premier : sept pièces en papier, attachées ensemble qui sont déclarations rendües au Roy et au clergé de France par les précédens curez dud. Lesigné, du Revenu de ladite cure lesqlles nous auons cottées à la réquisition dudit sr duClos curé sous la lettre A première et septiesme et paraffées, cy . . . . . A.

Item. Une pièce en papier qui est copie non signée de la declaration rendüe par led. Sr Fr. Leduc à l'assemblée de l'année 1730, laquelle nous auons cottée sous la même lettre huitiesme et dernière, cy . . . . . A.

Item. Dix pièces en papier, la première est déclaration

[1] Est indiqué par M. Port, comme curé, de février 1737 à février 1747.
[2] Plus tard il devint lui-même curé de Lézigné de juillet 1748 à sa mort, le 17 décembre 1750.
[3] Mort le 29 décembre 1735, à l'âge de 62 ans.

Digitized by Google

rendüe au Sgr du Vivier[1] par Me Jean Hamelin, curé de Lésigné, des Dîmes et domaines mouvants etc. Lad. signée le 14 octobre 1473. La 2eme est copie de la même declaration. La 3eme est declaration par Me Jean Ogier, curé dud. Lesigné du 8 juin 1540. La 4eme est pareille declaration par Me Jean Charnacé, du 22 novembre 1577. La 5eme est copie non signée de pareille declaration. Les 6eme et 7eme sont pareilles copies non signées. La 8eme est un mémoire des rentes que doit le curé de Lesigné. Les 9eme et 10eme sont projez de pareilles declarations faites par led. deffunt Leduc Curé, lesqlles pièces nous auons cottées sous la lettre B première et dernière, cy . . . . . B.

Item. Huit pièces en papier qui sont mémoires des nouales[2] de lad. cure de Lesigné, que nous auons cotté sous la lettre C, pre et Dre et paraffé, cy . . . . . C.

Item. Une pièce en papier qui est transaction entre Madame la Prieure de Seiches[3] et le Sr Curé de Lesigné passée devant Toché, nore, le 11 7bre 1636, pour les bornes et limites des deux paroisses dans la pièce du Desris dépendant du lieu de la Houdrière, proche Broüard. Laquelle pièce nous auons cottée sous la lettre D, pièce unique et paraffée, cy. . . . . D.

Item. Une pièce en parchemin qui est lettres de Rescision du 28 may 1632 obtenües par led. Sr Charnacé, curé de Lesigné[4] au sujet des dîmes et du Gros. Laquelle etc. E.

Item. Une pièce en papier qui est bail du Gros dû à la

[1] Un seigneur du Vivier, Vincent de la Porte, mort le 25 mai 1607, paroisse de Lézigné, légua à cette paroisse son domaine pour « l'entretien, peine et salaire d'un maître d'école. »

[2] C'étaient des terres nouvellement cultivées ou mises nouvellement à culture ayant été défrichées. Quelque droit et titre qu'un seigneur ecclésiastique ou laïc eût de percevoir les anciennes dîmes, les novales appartenaient toujours au curé, *in cujus parochia surgunt*, disait Cl.-J. de Ferrière, dans son *Introduction à la Pratique*, 1735, tome IIe, p. 269.

[3] Ambroise de la Crossonnière. Le prieuré de Seiches avait été établi par l'abbaye du Ronceray d'Angers.

[4] Jean Charnacé, curé dès 1572, inhumé le 2 octobre 1639, sous la chaire.

Digitized by Google

cure du 2 may 1631 qui fait l'objet des lettres de rescision cy dessus, laq^lle etc . . . . . F.

Item. Trois pièces en papier. La première est contrat d'acquêt fait par Me Hercule Gruau, curé de Lezigné[1] devant Chesneau, notaire du Comté de Durtal le 14 aoust 1684 d'une maison appelée la Preverie, de René Bardet.

La seconde est sommation faite à la Ve Bardet par Pinot, no^re, le 10 avril 1688, de receuoir l'amortissement de la rente qu'elle avait sur lad. maison auec consignation du pp^a et interêts.

La 3eme est acte dudit Sr Gruau, passé devant Babineau, no^re du comté de Durestal, du 16 X^bre 1702, par lequel il donne ladite maison pour servir de *presbytère*, au pied duquel est l'enterrinement des heritiers dudit Sr Gruau, lesquelles etc . . . . . G.

Item. Dix huit pièces concernant le lieu de la Thibaudière ; la 16eme est testament de Maître Jean Charnacé, du 15 juin 1628, portant donation du lieu de la Thibaudière[2]; la 17eme est l'indemnité de Messire Henry de Schomberg. comte de Durestal, du 7 Décembre audit an 1628. La dernière, item, neuf pièces que nous auons attachées ensemble concernant les dixmes, gros de vin et grains et festages du prieuré, lesquelles etc . . . . . H.

Item. Deux autres pièces en papier qui sont mémoires au conseil sur les dixmes que nous auons cotées etc. . . I.

Item. Cinq pièces en papier les quatre premières sont déclarations rendües au fief du prieuré de Lezigné par les Srs Curez dudit Lezigné; la dernière est quittance du Sr Lecureuil, fermier dud. prieuré, du 14 mars 1715 lesq^lles etc. L.

Item. Une pièce en papier qui est quittance donnée par ledit Sr Gruau, curé de Lézigné, le 17 octobre 1695, à D^e Anne

[1] Curé du 18 octobre 1681. Mort le 8 juillet 1702. Son épitaphe se lit encore dans le cimetière de Lézigné. Dans l'église, une autre inscription rappelle les libéralités et fondations du curé Gruau.

[2] Légué à la cure pour la fondation d'une messe le vendredi,

Digitized by Google

de Boumard veuve de Mre Jacques le Boucher, lieutenant criminel à la Flèche propriétaire du lieu de Brouard [1] de tous les gros, tant seigles que orges, pour un quart de dixmes.

1684. — Rixe entre jeunes gens, nobles et bourgeois, de Beaufort, pendant les fêtes du Carnaval.

Le carnaval était joyeusement fêté jadis, au temps où les réjouissances publiques occupaient une partie du temps de nos gais Angevins. Mais en ce temps-là, comme aujourd'hui, il n'y avait guère de plaisirs sans peines, peu de fêtes sans querelles : les pièces suivantes nous fournissent des détails assez curieuse sur la vie publique et privée de la jeunesse aisée d'une petite ville, sous le règne de Louis XIV. Pendant les fêtes du carnaval, pour lesquelles s'étaient réunis nobles et bourgeois, une rixe s'élève entre un commis au contrôle des exploits de cette ville, — un petit fonctionnaire comme on dirait aujourd'hui, — et un jeune seigneur. Par suite, injures, voies de fait, et plainte à la justice.

Voici d'abord la requête adressée au sénéchal par Joseph de Masseille et son beau-père :

Monsieur,
Monsieur le senechal de Beaufort, lieutenant criminel aud. lieu.

Supplie humblement Pierre Bruzard, receveur au grenier à sel de cette ville et Joseph de Masseille, escuyer, sieur de Bois-Davy, filz de Joseph de Masseille, escuier, sieur de l'Isle, et dame Perrine Commeau [2], à présant femme dud. sr Bruzard. Disent que le jour d'hier Pierre Baillergeon commis aux controlle des exploits de cette ville, sans

[1] Logis noble, aujourd'hui ferme, commune de Lézigné, flanquée d'une petite tourelle, propriété de Louis Boumard dès 1635.

[2] Près de la ville, à l'entrée de l'ancienne route de Longué, existe encore la Croix-Commeau, probablement érigée par cette famille, qui existait à Beaufort dès le xve siècle, et donna plusieurs avocats et juges au grenier à sel, au xviie siècle.

Digitized by Google

aucune raison ny subjet, auroit insulté le sieur de Bois Davy, se seroit jetté sur luy, en jurant et blasfemant le st nom de Dieu en ses parolle : « *Mordieu, teste Dieu, bougre de hobereau, bougre de gueux, coquin, c'est bien à toy à jouer, il faut que je te mange l'asme, à la part où je te trouveray, je te turay* » et en l'instant luy auroit porté un soufflet au visage dont il est meurtry, et seroit ensuitte couru sur son fuzil et espée qu'ils avoient quitté pour jouer, à dessain de le tuer, s'il n'en avoit esté empesché par ceux de la mesme compagnie. Et ce jourdhuy, partyes delad. compagnye estant monté à cheval, la plupart gens apostés et affidées aud. Baillergeon auroyent passés pardevant la porte dud. sieur Bruzard, receveur, et auroyent deschargés leurs pistollets, et notamment led. Baillargeon, dans la vitre de la fenestre du bureau ou led. sr Bruzard estoit à travailler, et dont le pistollet estoit chargé de balles de plon qui auroit rompu et brizé lesd. vittres, ce qui n'a pu estre fait que dans un mauvais dessaing de tuer led. sr Bruzard, ce qui auroit arrivé sy le coup eust porté plus bas, ou que le supliant eut esté droit.

Ce considéré, Monsieur, vous plaize donner acte aux supliants de leur plainte et leurs permettre d'informer des faits, circonstances et dépendances d'icelles, mesme par procès verbal de la fracture et rupture desdits vitres. Et cependant vous plaize mestre les suppliants sous la sauvegarde et protection de justice, et ferez bien.

(Signé) : Brugeard, de Masseilles, Giroust pour les supplians.

Chedailleau, chirurgien, délivra le 13 février le certificat suivant après avoir visité Joseph de Masseilles.

« Il est apparu sur son visage, à la joue gauche, comprenant sa circonférence une inflammation et légèrement contuze tant intérieurement qu'extérieurement avecq exco-

Digitized by Google

riation au dedans cause de la viollence de quelques coups de pieds ou de coup de poing commuez en sa personne, ou d'autre chose faisant semblable effect. Au moien de quoy je juge, dit-il, qu'il ne peut estre guery de 5 à 6 jours ou environ moiennant qu'il ne survienne aucuns accidens. »

Pierre Baillergeon adressait, de son côté, au sénéchal, sa requête où il donnait une version différente de ces incidents :

A Monsieur,
Monsieur le senéchal de Beaufort,

Supplie humblement Pierre Baillergeon, disant que le temps du carnaval s'aprochant, la plus grande partye et la plus notable de la jeunesse de cette ville se seroient assemblez et pour se divertir à petits frais auroient arresté entre eux de faire une forme de compagnye de cavallerye de laquelle ils auroient nommé d'une commune voys, pour capitaine, Philippes le Bascle, escuyer, sieur du Marais, pour lieutenant Charles d'Anquetil, sieur des Fontenelles, pour major le sieur d'Estriché, et, pour tresorier de la dite compagnye, Pierre Bruzard, commis à la recepte de ce grenier, auxquels et aux autres officiers de ladite compagnye se seroient sousmis d'obéir, pendant ledict temps du carnaval, lesquels officiers auroient fait quelques reglemens et, entre autres, que nul ne pourroit quiter la compagnye et que si quelqu'un quitoit, il seroit permis mener toutte la compagnye chez luy, et que l'on romperoit les vitres et verres qui s'y trouveroient ; que jeudy dernier lesdits officiers auroient commandé à toutte ladite jeunesse de monter à cheval, pour aller se divertir à Longué, que, samedy dernier, tous lesdits officiers et jeunesse jouant à la boulle sur le pasty de la fuye de cette ville [1], il auroit véritablement arrivé entre le

[1] Près du château de Beaufort, construit en 1346 par le comte Guillaume Roger, père du pape Grégoire XI.

Digitized by Google

suppliant et ledict de Masseille, écuyer, une petite risque, mais, le mesme jour, soupant au soir ensemble, la chose fut reglée et les officiers qui les firent boire ensembles, choquer des verres et mettre la main l'une dans l'autre, en sorte qu'ils restèrent bons amis comme auparavant ; cependant ledict sieur Bruzard voullant se distraire de la compagnye, contre la parolle qu'il avoit donnée, sachant bien que lesdits officiers avoient ordonné de se tenir prêts le dimanche après la messe pour aller à la maison du sieur de Contades qui les y attendoit pour si divertir, ne se seroit point trouver et auroit empesché ledit sieur de Masseille de s'y trouver ce qui n'avoit empesché que le surplus de la compagnye montans à cheval et allant le long de la Grande Rüe de ceste ville pour se rendre chez ledit sieur de Contades [1], bien des cavalliers auroit salué la damoiselle Giroust qui estoit à sa porte d'un coup de pistollet, et comme la maison de la dicte demoiselle Giroust est proche de celle dudict sieur Bruzard, qui ne s'estoit point trouvé à ladicte assemblée et dont on ne scavoit point la cause, plusieurs desdits cavalliers, en l'apelant, auroit tiré, pour le sallüer comme officier, plusieurs coups de pistolets, desquelz coups il prétend qu'il a esté rompu quelques lozenges de vittres de son bureau, encore qu'il n'y eus que de la pouldre dans les pistollets, ainsy qu'il se peut facilement justiffier, d'autant qu'avant que lesdits cavalliers montassent à cheval, l'on avoit visité leurs armes.

Cependant, le suppliant a appris que lesdicts Bruzard et Masseille qui auroient conservé au préjudice de l'accomodement fait, une haisne contre le supliant, vous auroient fait plainte de ladite première risque, à laquele ils ont joinct ladicte pretendue rupture de vitres qu'ils prétendent rendre criminel et dont ils veuillent accuser le supliant quoyque inossant dudit faict.

[1] Soit à Montgeoffroy, soit à la Roche, paroisse de Mazé, qui furent possédées et habitées par la famille de Contades.

Digitized by Google

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise decerner acte au supliant de faire oppositions à ladite procedure criminelle, ordonner que, pour proceder sur icelle, lesdits sieurs Bruzard et de Masseille estre apellés devant vous et à demain en l'audience pour voir dire qu'il sera envoyé de ladite pretenduë accusation, avec reparations, dommages, etc.

(Signé) : BAILLERGEON [1] et VALLET [2] « pour le suppliant. »

Le senéchal, Philippe Lemarié, rendit une ordonnance de comparution, pour le lendemain, en date du 15 février 1684. Les adversaires de Baillergeon, Pierre Bruzard et Joseph de Masseille, écuyer, sieur de Bois-Davy, fils de Joseph de Masseille, écuyer, sieur de l'Isle, et de Perrine Commeau, devenue la femme de Bruzard, avaient pris pour avocat Me Jacques Giroust [3].

La réformation avait été faite le 14 février par le senéchal, Philippe Le Marié, écuyer, conseiller du roy, président senéchal, juge ordinaire et lieutenant général criminel en la senéchaussée et siège royal de Beaufort, assisté de Me Guy Prouteau, son greffier.

Nous extrayons des dépositions apportées dans l'enquête les plus intéressantes, au point de vue de ces mœurs d'un autre âge :

Jacques Jameron, marchand quincailler, 40 ans.

« Samedy dernier, 12e du present mois, sur les 4 à 5 heures du soir, il fut en la place appelée la Fuye auprès du chasteau de cette ville où estoient allés plusieurs messieurs de cette ville qui alloient pour se réjouir et ouy dire que là auroient fait lexercice avec leurs armes et se mirent après à jouer à la boulle, les uns avec les autres, et se mirent en trois bandes et vit que le sieur de Masseille de Bois-Davy dit au sieur Bourigault, medecin, assez rudement :

[1] Pierre Baillergeon, commis au contrôle des exploits de cette ville de Beaufort et receveur aux domaines de ce comté.

[2] Charles Vallet, avocat.

[3] Voir sur cette famille, et spécialement sur le célèbre prédicateur jésuite Jacques Giroust, ma *Monographie de N.-D. de Beaufort* (Angers 1874, in-8° et in-12.)

Digitized by Google

— « Retirez-vous, vous m'empeschez de jouer » et ledit Bourigault dist que estoit bien là et qu'il ne s'osteroit pas, et entendit qu'il ledit de Bois-Davy dist « sont des bougres, je donnerois mille mille coups », et vit le sieur Baillergeon qui s'avança et alla audit de Bois-Davy et lui donna un coup de poin. Et le sieur Bruzard se mist entre les deux, prist ledit Baillergeon et incontinant vit ledit Baillergeon, qui couroit à son espée et aux armes, qui estoient au bout de ladite fuye, et le sieur du Marais survint et dist qu'il ne falloit point de querelle, et les armes ne furent point prises, et continuerent de jouer. » (Signé) : JAMERON.

Marin Raveneau, bêcheur, demeurant au quartier de la Fuye, âgé de 15 ans, fait la même déposition, ainsi que *Anne Raveneau*, âgée de 20 ans, fille de Jean Raveneau, bêcheur, au bas de la Fuye, âgé de 60 ans, et de Symphorienne Couet, qui confirmèrent cette deposition.

Jacques Diot, 26 ans, marchand corroyeur.

« Le jour d'hier, sur les 9 heures du matin, il vit passer plusieurs messieurs de cette ville, à cheval, et le sieur Baillergeon estoit de la compagnie, et quelques uns desdits messieurs tirèrent des coups de pistollets en l'air, et vit le sieur Baillergeon, lequel passant le long de la maison du sieur Bruzard, tira un coup de pistollet dans une des vitres de lad. maison proche de ladite vitre, et y eut quelque louzanges de la vitre cassée, qui tomberent dans la rue et dans la chambre, et passa son chemin avec les autres, et le sieur Bruzard sortit de sa maison et demanda qui avoit cassé ses vitres, et sa servante qui estoit à la porte dit que cestoit le sieur Baillergeon. »

Pierre Gaugain, le jeune, 31 ans, marchand, certifie que le sieur Baillergeon dona un coup de poing à Joseph de Masseille, et s'enfuit au bout de la Fuye, mais ils soupèrent ensemble chez la ve Hirlay, hotesse, et burent les uns aux autres, sans se témoigner de rancune.

Noble homme *Jean Michel Couscher*, 20 ans.

Digitized by Google

« Samedy dernier 12e du present mois il fut à laprès-diner avecq plusieurs aultres jeunes hommes de cette ville, au lieu de la ville proche le chasteau de cette dite ville, où après s'estre diverti à faire l'exercice de la guerre, ils se mirent à jouer à la boulle et se diviserent en 3 parties, que luy, deposant, joua avec le sieur de Bois-Davy, que en jouant led. sr de Bois-Davy dist au sieur Bourigault assez vivement qu'il se retirast et qu'il l'empeschoit de jouer, et led. Bourigault dist : — Vous me parlez bien durement, et parut emporté. Et led. Bois-Davy dit qu'il ne lui bailleroit pas sur les oreilles comme il avoit fait aux autres, et led. Bourigault se retira, et continua led. Bois-Davy de dire que led. Bourigault faisoit bien le résolu et qu'il luy donneroit sur les oreilles. Et led. Baillergeon dit qu'il parloit bien hault et led. Bois-Davy dist qu'il luy en bailleroit à luy mesme. et led. Baillergeon s'aprocha dud. Bois-Davy et luy donna un coup de poing, furent separez par ceux de la compagnie et ensuite après avoir joué ils furent souper en la maison de la ve Hirlay, ou estant led. sieur du Marais dist qu'il falloit accomoder ça et burent ensemble. »

Louis Lesayeulx, 30 ans, marchand, regardait faire l'exercice sur la fuye près du chasteau et vit le sr « Bourigault médecin estant un peu avant sur le jeu du sr de Bois-Davy. Led. sr de Bois-Davy lui dist assez rudement de se retirer, et ils eurent grosses parolles, et led. sr de Bois-Davy disoit : — Vous ne me donnerez pas des coups de baston comme vous avez fait aux autres, et sy vous faisiez le méchant l'on vous en pourroit donner. Et led. Bourigault se retira. Et led. Baillergeon qui estoit proche dit aud. Bois-Davy : — On ne donne pas des coups de baston comme cela. Et led. Bois-Davy dist : — Cy, je t'en donnerois. Et led. Baillergeon luy donna un coup de poing. Led. Bois-Davy et le sieur Bruzard, son père baillerent aud. Baillergeon chascun un coup de poing au lieu de la Fuye. »

Digitized by Google

A la suite de ces dépositions, le 21 février, le procureur du roi, Jameron, ordonne la comparution de Baillergeon devant le senéchal. Le dossier ne nous fournit malheureusement pas de pièces sur le résultat de cette curieuse affaire [1]. Mais les documents cités ou analysés ci-dessus, nous offrent un intéressant petit tableau des mœurs provinciales sous le règne de Louis XIV.

1735. — Mise en adjudication du château et de la terre de la Tuffière, à Lué.

La Tuffière, était un domaine noble possédé au xve siècle par Olivier de Torcé, et qui prit une certaine importance au xvie siècle. Possédé par la famille de Charnières depuis au moins 1587 [2], il échut, en 1735, à divers héritiers qui durent se le partager. Voici l'acte d'adjudication passé par devant un notaire voisin :

Aujourd'huy, mercredy, douziesme januier mil sept cent trente-cinq auant midy.

Pardeuant nous, René Méchin, auocat en parlement et notaire royal en Anjou, résident au Verger, paroisse de Seiches, soussigné, a comparu, en sa personne, messire Louis Henry de Tourneton, cheuallier, seigneur du Plessis, demeurant à sa terre seigneuriale du Plessis [3], paroisse de Thillouze, province de Touraine, principal héritier de feue Mad^e de la Belmondière [4] lequel nous a dit que, à notre dili-

[1] Archives communales de Beaufort.

[2] V. Port. *Dictionnaire*, t. III, p. 639.

[3] Dès 1534 le Plessis (aujourd'hui ferme et château), appartenait à Mathurin de Tourneton ; — en 1592 à Claude de Tourneton : — en 1666, à René de Tourneton, marié à Gabrielle de Beauvais ; — en 1725, à Jacques de Tourneton, sans doute père de celui qui vint en Anjou, comme propriétaire de la Tuffière.(Archives d'Indre-et-Loire, titres de Saint-Epain). Carré de Busserolle : *Diction. d'Indre-et-Loire*, t. V, p. 93.)

Louis-Henry de Tourneton épousa Madeleine de Cantineau. Leur fille devint la femme de J.-U.-Alex. Gaultier de Vaux, (26 novembre 1753) dont la descendance, la famille Gaultier de Brulon, possède aujourd'hui le château de la Tuffière, reconstruit en 1868.

[4] Renée de Charnières, fille d'honneur de Madame, elle avait épousé, le 4 novembre 1686, René Mallet, chevalier, seigneur de la Bermondière, au Maine.

Digitized by Google

gence, il a tant pour lui que pour ses cohéritiers en la ditte succession, fait publier et affichers par plusieurs fois et en plusieurs villes et paroisses la terre de la Tuffière, et dépendances, sise paroisse de Lué et circonvoisines, à vendre devant nous, au plus offrant et dernier enchérisseur ; sur lesquelles affiches et publications nous auons cy-devant receu plusieurs enchères, dont la dernière est de la somme de 16.100 liures, et qu'en fin il a par notre diligence fait depuis peu reitérer les mêmes affiches et publications, auec indication à ce jour en notre étude, pour receuoir les dernières enchères, et en faire l'adjudication, pourquoy il nous a requis de luy en decerner acte, et de ce que nous avons proclamé la dite dernière enchère en l'assemblée de plusieurs personnes icy presentes. Après quoy, ledit s^r du Plessis a déclaré surenchérir la dite terre de la Tuffiere à la somme de 16.150 livres, et après auoir attendu quelque temps, a comparu en sa personne Mre Félix Charles de Crespy, prestre licentié ès-loix et en théologie, demeurant au chasteau de Voisins, paroisse de Corzé [1], lequel, pour luy ou pour autre qu'il pourra nommer en l'an, en tout ou partye, a surenchery la ditte terre de la Tuffière à 16.200, offrant la payer ainsy et dans les temps qu'il sera convenu avec ledit sieur Duplessis, lors de l'adjudication, la requerant sy personne ne met plus d'autre enchère ; et après auoir attendu jusqu'à cinq heures du soir et qu'il ne s'est présenté personne pour surenchérir la ditte terre, ledit s^r abbé de Crespy a demandé acte de son enchere et de ce qu'il a requis, à ce que la ditte terre luy soit adjugée comme plus offrant et dernier encherisseur, sous les offres sus

[1] Les Crespy, qui résidaient depuis le XVIe siècle dans le manoir de la Mabilière (Corzé) et à Voisins, étaient seigneurs de Chavigné, de la Lande, de la Perraudière, de Gaigné, de Tailledraps et d'Aussigné. Un des leurs, Olivier, fut, au XVIe siècle, échevin d'Angers avec le titre de secrétaire du duc d'Anjou. Ils eurent des conseillers à la Chambre des Comptes de Bretagne, un procureur du roi en la sénéchauseée d'Anjou au XVIIe siècle, un chevalier de Malte en 1719. (Joseph Denais : *Armorial général de l'Anjou*, 1 vol. in-8°, t. I, p. 444.)

Digitized by Google

dittes, à quoy ledit s^r du Plessis de Tourneton a fait réponse qu'il ne s'est pas trouvé nombre suffisant d'encherisseurs, que laditte terre de la Tuffière vault beaucoup dauantage que lad. somme de 16.200 l., qu'il s'oppose à ce que laditte terre soit adjugée aud. s^r de Crespy, pour lad. somme de 16.200 livres, du moins jusqu'à ce qu'il en ait conféré avec ses cohéritiers, qu'il nous indiquera et aud. s^r abbé de Crespy et à tous autres, le jour de la derniere enchere et adjudication; à quoy ledit s^r abbé de Crespy a consenty sous sa protestation que la présente enchère sera nulle si dans le premier mars prochain l'adjudication de laditte terre ne luy est pas faite, à quoy ledit s^r Duplessis a dit que cela étoit juste.

Dont de tout ce que dessus nous auons decerné le present acte aux partyes et les en auons respectivement jugez de leur consentement, deffences sauf etc. Fait et passé en notre étude, présens Michel et Michel Manson menuisiers, dem^t ditte paroisse de Seiches, tesmoings etc., lesquels et les partyes ont signez auec nous.

(Signé) : Louis Henry Tourneton. — Michel Manson. — Félix de Crespy et Mechin.

Le chevalier de Tourneton se décida à surenchérir, et devint propriétaire de la Tuffière, comme l'indique la note ci-dessus.

1689. — Contestation au sujet d'un passage interdit à la procession de Cornillé, se rendant en l'église de Bauné, le jour des Rogations.

Aujourd'huy [*blanc*] jour de juillet 1689 auant midy.

Pardeuant nous, Pierre Daburon, notaire royal à Baugé, résidant à Bauné.

A comparu, en sa personne estably et soubzmis, venérable et discret Mre Jean Goyet, p^tre, curé de Cornillé [1], lequel sur

[1] Curé de Cornillé dès 1688, Jean Goyet mourut le 2 décembre 1690 à l'âge de 33 ans.

Digitized by Google

l'aduis à luy donné par Gabriel Fleuriot, escuier, seigneur des Roches et de l'Espinière, en Bauné, veult faire procès aux paroissiens dudict Cornillé et à luy, pour auoir volontairement passé le 18 may dernier, jour des Rogations dernières, au trauers de la pièce de terre de la Havardiere, presantemant emblavée, et pardessus le pont de l'allée de l'Espinière. Et voullant preuenir les suittes de ce procès, pour son regard, nous a déclaré que par l'imprudance de ceux qui portaient la croix, la bannière et les eschelettes[1], de lad. paroisse de Cornillé, ledit jour, il se trouva engagé de passer au travers de lad. pièce de la Havardière[2] et pardessus le pont de l'Espiniere, avecq les habitants de la p^sse^, quy accompagnoient la procession pour aller dans l'église dud. Bauné, sans reflechir sur les suittes que ce passage pouuoit attirer à l'aduenir ; a recogneu que ce passage a esté fait contre les reigles cy-deuant par luy et ses predecesseurs obseruées à semblables jours, et mesme sans droit ny nécessité et pour ce subjet ledit sieur Goyet renonce à y passer jamais en semblables ceremonies, ny autremant, sans l'exprès consentemant dudit sieur Fleuriot, ou autres seigneurs de l'Espinière ; et par ces présentes a renoncé et renonce d'habondant à tirer jamais aucun auantage dudictpassage sur la ditte pièce et sur ledit pont. Desquelles declarations et renonciations ledict sieur Goyet nous a requis le presant acte pour seruir en temps et lieu et ce que de raison.

Faict et arresté au lieu presbitral dudict Cornillé, presans Me Hector Dupré, sergent royal, et Urbain Frère, praticien demeurant audict Bauné, tesmoings[3]...

(A suivre.) Joseph DENAIS.

[1] Les petites clochettes qu'on agite encore dans quelques paroisses de l'Anjou en tête des processions.

[2] Cette pièce de terre, presque contiguë à l'église de Bauné, en face de la grille actuelle de l'Epinière, dépendait du fief de la Havardière, en Cornillé, annexe de la seigneurie de l'Epinière.

[3] Cet acte est ainsi resté imparfait dans les minutes de Daburon.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le R. P. Amédée-Augustin Jouin

Le 15 avril dernier, notre éminent compatriote et ami, le R. P. Amédée-Augustin Jouin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, s'est éteint, à l'âge de 53 ans, à Cannes, au doux pays des fleurs et du soleil, succombant aux suites de la douloureuse affection de la gorge, qui le torturait depuis un an et qu'on avait eu longtemps l'espoir de pouvoir guérir. Né à Angers en 1835, il avait pris la robe dominicaine en 1861. Il était le frère de M. Henri Jouin, le sympathique auteur du beau livre sur *David d'Angers, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*, archiviste de la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, et de l'abbé Ernest Jouin, vicaire à Saint-Augustin de Paris, dont le zèle et la piété sont si justement appréciés de ses nombreux paroissiens.

Successivement religieux à Lille et à Paris, après avoir terminé son noviciat à Saint-Maximin, le P. Jouin partit en 1870, en qualité d'aumônier militaire, avec le P. Mercier, son grand ami, pour l'armée du Nord, placée sous les ordres du général Faidherbe. Il marchait sous le feu de l'ennemi avec les mobilisés, soignait les blessés avec un héroïque dévouement et leur administrait à leurs derniers instants les sublimes secours de la religion. Il assista aux combats de Pont-Noyelles, de Bapaume, de Saint-Quentin, toujours vaillant et infatigable, jusqu'à l'heure où la variole noire l'obligea à se reposer malgré lui.

Décoré pour sa noble conduite sur le champ de bataille de Bapaume, il eut la joie de voir le P. Mercier obtenir, aussi lui, cette haute distinction. Il fut chargé de prononcer l'éloge funèbre des soldats de l'armée du Nord, le jour de l'inauguration du monument élevé en souvenir de ces braves défenseurs de l'indépendance nationale. « Ah ! dit un de ses biographes, il savait bien, lui, comme ils s'étaient battus et comme ils avaient aimé la France, tous, les morts et les vivants ! Il parla des revanches pacifiques et glorieuses et fit un tel tableau des souffrances de la Patrie que toutes les larmes jaillirent et que toutes les mains applaudirent. »

Digitized by Google

Le P. Jouin était, en 1878, prieur du monastère de Flavigny. Il fut alors appelé à diriger le couvent de la rue Jean-de-Beauvais, à Paris. Quand une expulsion inique et brutale chassa les religieux de leur paisible demeure, il était, avec son ami le P. Mercier, derrière la porte qui volait en éclats, et les soldats, émus à la vue de ces deux croix de la Légion d'honneur qui brillaient sur les deux robes blanches des dominicains, furent contraints de porter les armes. Fixé tour à tour en Espagne, puis dans le Tyrol, le P. Jouin s'installa à Corbara, en Corse, où il construisit un superbe monastère. Il y créa aussi un grand noviciat appelé à un rapide et brillant développement. Il reprit alors sa prédication admirable.

C'était un esprit très libéral, très orné, un merveilleux orateur chrétien, un cœur d'apôtre dévoré par la flamme ardente de la charité évangélique, une véritable âme de poète, un digne fils de notre immortel Lacordaire. Homme de lutte, il était, comme on l'a remarqué, très moderne de forme, plein de fougue mais de réserve à la fois. « Il avait la tête énergique « et fière, le front puissant et lumineux. De son œil bleu, « très ouvert, glissait un regard limpide qui n'interrogeait « pas, mais devinait. Sur ses lèvres, la finesse s'alliait à la « bonté et il avait, dans toute sa personne, le calme et l'assu- « rance des forts. » Sa parole éloquente et persuasive avait convaincu les vieillards. Ses discours patriotiques enthousiasmaient les jeunes gens. Dans l'intimité, c'était un causeur charmant.

Sa renommée n'avait pas cessé de grandir. Il avait des relations multiples, entretenait une correspondance importante, et, de tous les pays de l'Europe, lui arrivaient les témoignages d'une unanime vénération. Affectueux et bon, il captivait tous ceux qui l'approchaient. Ami du beau sous toutes ses formes, il se plaisait, à ses rares moments de loisir, à cultiver les arts. Il avait aidé, nous apprend encore son biographe, le sculpteur Louis Noël, dans la composition et l'exécution de la magnifique statue de saint Thomas d'Aquin offerte au pape Léon XIII, et placée aujourd'hui dans les appartements privés du Vatican au milieu des autres cadeaux envoyés par les fidèles au souverain pontife.

Mais l'athlète imdomptable avait trop présumé de ses forces et il allait bientôt succomber sous le poids des fatigues sans

Digitized by Google

cesse augmentées par une prédication constante. On a évalué à cinq mille le nombre de ses allocutions, prônes, discours, conférences. Quel immense labeur ! Quelle prodigieuse dépense de vie et d'activité ! Ses conférences étaient rarement préparées, jamais rédigées. « Après quelques instants de « réflexion, il jetait ses notes sur le papier, les relisait, puis « s'abandonnait à l'inspiration de son cœur, émaillant parfois « son discours de citations de nos poètes contemporains où « souvent encore des pages de Lacordaire, qu'il interprétait « avec une maëstria superbe, d'autre fois enfin, trouvant dans « les comparaisons les plus heureuses avec les chefs-d'œuvre « de l'art moderne, des péroraisons d'un effet grandiose, que « lui inspirait son âme d'artiste. »

Les obsèques du P. Jouin ont été célébrées, le lundi de Pâques, dans l'église Saint-Augustin de Paris, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance. Le cercueil, recouvert de la robe blanche du moine qui portait la croix de la Légion d'honneur, disparaissait sous les fleurs offertes par des mains amies et reconnaissantes. L'élite de la société chrétienne de la capitale avait voulu se joindre aux membres de la famille dominicaine. La grande voix des orgues s'unissait aux chants religieux. Hélas ! quelle cuisante douleur déchirait l'âme de la pieuse mère et des deux frères accablés par leur cruelle douleur ! Sur la tombe du P. Jouin, M. le comte de Thannberg, aide-de-camp, à l'armée du Nord, du général Paulze d'Ivoy, lui a rendu un légitime hommage.

« Mourir en victime dévouée, c'est le suprême effort du « bien, de la vertu et de l'amour. Quand on perd un fils dont « l'avenir est incertain, on peut croire que Dieu a voulu le « sauver, et que la mort a été pour lui le moyen et le gage « de l'éternité. Si, au contraire, il est pur et saint, on peut « croire qu'il a été une victime pour le salut des autres, et que « son sang pèsera dans la balance où Dieu juge le monde. » C'est en rappelant ces belles et consolantes pensées du père Lacordaire que nous voulons terminer cette trop courte notice, consacrée à la mémoire du R. P. Amédée-Augustin Jouin, dont le nom restera pour nous comme le type de la piété sincère, de l'éloquence entraînante, de l'amour de l'église et de la patrie, comme la personnification touchante du dévouement à la cause sacrée de la justice et de la vérité.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Conseil municipal de la ville d'Angers a décidé, dans sa séance du 30 avril dernier, sur la proposition du maire, M. le docteur Guignard, qu'une statue en l'honneur de notre illustre compatriote, M. Michel-Eugène Chevreul, serait érigée sur l'une des places publiques de notre cité. Une commission, composée de quarante membres, a été nommée pour étudier les voies et moyens propres à favoriser la prompte exécution de cette décision.

* * *

Dans une de ses plus récentes séances l'Académie française a décerné le second prix Gobert à M. Edmond Biré, de Nantes, pour son beau livre intitulé *Paris en 1793*. Les nombreux amis et lecteurs de M. Edmond Biré, qui ont si souvent apprécié la haute valeur et le puissant intérêt des savants ouvrages de cet écrivain, consacrés à l'étude de l'histoire révolutionnaire et aux sujets littéraires les plus variés, applaudiront de tout cœur à cette distinction si justement méritée. La *Revue de l'Anjou* a l'honneur d'adresser à M. Edmond Biré ses plus respectueuses et ses plus sincères félicitations.

* * *

La commission chargée d'examiner les divers projets déposés par les artistes et relatifs au piédestal destiné à supporter le buste de M. Grégoire Bordillon, dont il a été déjà parlé dans une précédente chronique, a désigné le projet présenté par M. Rambault, élève de M. Dussauze, l'éminent architecte, comme digne d'obtenir le numéro 1 dans le classement. Dans la séance du 30 avril dernier, le Conseil municipal a ratifié cette décision.

* * *

La Célébrité Contemporaine, revue critique et analytique des Hommes, des Idées et des Faits, rédigée par une société de littérateurs, a publié, dans son numéro du 16 avril dernier, une notice biographique consacrée à notre collaborateur et ami, M. André Joubert, par M. Alfred de Martonne, le savant archiviste du département de la Mayenne. Nous signalons cet article, très intéressant et très complet, à l'attention de nos lecteurs.

* * *

Dans sa séance du 8 mai dernier, l'Académie française a compris notre compatriote et ami, M. René Bazin, dans la répartition de la somme affectée au prix littéraire Monthyon. Une récompense de quinze cents francs a été décernée au

Digitized by Google

charmant ouvrage intitulé *Une tache d'encre*, dont la *Revue de l'Anjou* a rendu compte. Nous adressons au sympathique auteur nos plus vives félicitations.

***

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, auteur de nombreux et importants travaux relatifs à l'Anjou, a eu la bonne fortune de découvrir les œuvres poétiques, perdues depuis trois siècles et demi, d'un Angevin dont Lacroix du Maine et l'abbé Goujet avaient conservé le nom comme étant celui d'un poète remarquable, Germain-Colin Bucher, secrétaire du Grand-Maître de l'ordre de Malte, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, digne émule de Clément Marot. On a tout lieu d'espérer que la publication des productions de cet écrivain angevin rendra son nom aussi justement célèbre que ceux de Joachim du Bellay, le tendre chantre des *Regrets*, et de Charles Bourdigné, le facétieux auteur de *Pierre Faifeu*. On ne connaissait jusqu'à présent que deux Épîtres en vers de Germain-Colin Bucher, adressées à Jean Bouchet qui les a publiées dans ses Épîtres familières. La découverte de M. Joseph Denais a donc une importance considérable aux yeux de ceux qui s'intéressent au passé littéraire de notre Anjou et nous le prions de recevoir ici nos très sincères compliments.

***

La liste complète des œuvres exposées par les artistes angevins au Salon, ouvert le 1er mai 1889, est ainsi composée :

Peinture

Abraham (Tancrède), né à Vitré. — Ile des Luisettes, à Saint-Mathurin-sur-Loire.

Alleaume (Ludovic), né à Angers, élève de MM. Boulanger et Hébert. Boulevard Saint-Germain, 80. — Portrait de Mlle A. V.

Aridas (Auguste), né à Angers, élève de MM. J. Dauban et Gérôme. A Limoges, avenue de Juillet, 10. — Un Cours de jeunes filles à l'École nationale des Arts décoratifs à Limoges.

Chaillery (Eugène-Louis), né à Angers, élève de M. Cormon. Rue Cortot, 2. — Étude de femme.

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur, élève de MM. Hébert et Jules Lefebvre. Impasse Hélène, 15, avenue de Clichy. — Farniente. — Un déjeuner sommaire.

Desbordes (Mlle Louise-Alexandre), née à Angers, élève de M. Stevens. Rue des Beaux-Arts, 4 *bis*. — Les Papillons et la Grenouille, fable.

Fournier (Hippolyte), né à Rablay (Maine-et-Loire), élève de M. J.-P. Laurens. Rue Denfert-Rochereau, 77. — La dernière Communion. — Le Matin.

Grasset (Frédéric), né à Cholet (Maine-et-Loire), élève de M. Cormon. Rue de la Barre, 30. — Dernières fleurs d'automne. (Appartient à M. B. de B...)

Digitized by Google

Hublin (Émile-Auguste), né à Angers, élève de M. Picot. A Paris, quai d'Anjou, 15. — Pêcheurs attendant la marée; côtes du Pouldu (Finistère).

Lutscher (Fernand), né à Angers, élève de MM. J. Dauban et Brunclair. Rue des Petites-Écuries, 11. — Le chemin d'Avrillé en hiver.

Mignon (Lucien-René), né à Angers, élève de M. Gérôme. Rue Campagne-Première, 12. — Flânerie sentimentale.

Saulo (Georges-Ernest), né à Angers, élève de M. Collin. Rue Campagne-Première, 12. — Portrait de M...

Dessins

Abraham (Tancrède), né à Vitré. — Huit aquarelles, parmi lesquelles des vues de Clisson et de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Astruc (Zacharie), né à Angers. Rue du Faubourg Saint-Honoré, 233. — Anémones en caisse; aquarelle. — Gerbes de pavots géants; aquarelle.

Bruneau (Charles), né à Angers, élève de M. Cabanel. Rue d'Abbeville, 3. — Chrysanthèmes; aquarelle.

Cesbron (Élie), né à Angers. Rue Jacquemont. 13. — Portrait de l'auteur.

Grelier (Mlle Marguerite), née à Angers, élève de Mme Isbert. Boulevard Péreire, 239. — Deux portraits; miniature.

Hossard (Mlle Jeanne), née à Baugé, élève de MM. Latapie, Damon et Lefebvre. — Suzette; étude.

Roger (Mlle Lina), née à Angers, élève de Mlle Hildebrand. Rue de la Pompe, 140. — Intérieur.

Sculpture

André (Charles-Eugène), né à Angers, élève de MM. Couture et Vidal. A Billancourt, boulevard de Strasbourg, 255. — Tête de faneuse; médaillon bronze.

Astruc (Zacharie). — Perce neige; statue plâtre. — Portraits masques.

Chemellier (Georges de), né à Angers. Avenue Malakoff, 17. — Portrait de Mlle Malek; buste, terre cuite.

Guillocheau (Mlle Marcelle), née à Angers. Rue Saint-Dominique, 67. — Portrait de Mlle M...; médaillon plâtre.

Rouaud (Georges J.-B.), né à Angers, élève de MM. Gérôme et E. Leroux. Rue Madame, 69. — Portrait de Mlle C... S...; médaillon plâtre.

Ruillé (comte Geoffroy de), né à Angers. Rue François Ier, 34. — Cheval d'attelage; étude plâtre.

Saulo (Georges-Ernest). — La Captive, statue plâtre. — Jeune Romain, buste plâtre.

Taluet (Ferdinand), né à Angers. Rue du Cherche-Midi, 55. — Portrait de M. Barthélemy; buste plâtre. — Portrait de M. Pasquau.

Architecture

Guyon (Georges), né à Angers. — Groupe scolaire pour la ville de Charenton, quatre châssis.

Digitized by Google

Gravures

Huault-Dupuy (Valentin), né à Angers. — Deux gravures ; eaux fortes originales. — 1. La rue Saint-Aubin, à Angers. — 2. Vue prise à Saint-Saturnin.

Richard (Charles), né aux Ponts-de-Cé. — Une lithographie. — Le rat qui s'est retiré du monde, d'après Ph. Rousseau.

***

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à notre jeune compatriote, le sculpteur G.-E. Saulo, ancien élève de l'École régionale des beaux-arts d'Angers, dont nous venons de mentionner les œuvres et qui a obtenu une médaille au Salon de 1889.

M. Saulo est le fils d'un employé de la maison Pichoret.

***

Un second envoi a été fait, par le Musée Saint-Jean, à l'Exposition rétrospective des objets d'art français depuis les temps mérovingiens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, annexe de l'Exposition universelle, qui a été mentionnée dans une précédente chronique. C'est celui du magnifique Oliphant en ivoire, (XIe ou XIIe siècle), qui porte le numéro 2105 de l'*Inventaire* et dont M. Godard-Faultrier a donné la description dans une notice publiée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, p. 5-14, 1859.

***

M. E. Adam, de Combrée, vient d'obtenir à l'Académie des *Jeux Floraux* une églantine d'argent pour un trio de sonnets intitulés *les trois Galatée :* la Galatée de Pygmalion, la Galatée de Polyphème et la Galatée de Virgile. C'est la troisième fleur que M. E. Adam cueille aux jardins de Clémence Isaure. Nous lui en adressons nos sincères félicitations.

***

Dans la séance du samedi 8 juin, le Conseil municipal de notre ville a décidé que l'inauguration de l'hôtel de Pincé, dont la restauration artistique est complètement terminée, grâce au zèle si intelligent de M. L. Magne, très habilement secondé par M. Dussauze, notre sympathique compatriote, serait fixée au dimanche 23 juin. Nous donnerons, dans un numéro ultérieur, des détails complémentaires sur cette intéressante cérémonie.

***

Les 7, 8, 9 et 10 juin, une importante Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine a eu lieu à la salle Chauveau de notre ville. Une messe d'ouverture a été célébrée à l'église de la Madeleine du Sacré-Cœur, où Mgr Freppel a prononcé une éloquente allocution, en présence d'un public d'élite. Les jours suivants ont été consacrés à la lecture de divers rapports sur la religion et les mœurs, la famille, l'enseigne-

Digitized by Google

ment, l'administration, la justice, les services publics, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Des vœux ont été présentés, au nom de l'Assemblée, et des délégués ont été chargés de porter les cahiers qui contiennent ces vœux à l'Assemblée de Paris. Toutes les questions que nous venons d'énumérer, ont été très savamment et très complètement traitées par les rapporteurs. Le 10 juin, Mgr Freppel a retracé, dans un magnifique discours, à la fête des Corporations ouvrières d'Angers, le passé et l'avenir de ces Corporations.

∴

La Société hippique de Maine-et-Loire, de fondation toute récente, vient de débuter par un coup de maître. Les réunions des 8, 9, 10 et 11 juin ont réussi bien au delà des espérances des organisateurs. Pendant quatre jours, le Champ-de-Mars, décoré avec goût par les soins de M. l'ingénieur Maréchal, a reçu la visite d'un public aussi nombreux que choisi, qui a semblé prendre un véritable intérêt aux différentes courses et n'a pas ménagé des applaudissements mérités aux officiers et gentlemen qui avaient bien voulu prêter leur utile concours à la Société hippique. Les divers Longchamps de voitures ont été également suivis et très remarqués. Un carrousel donné par le 1er régiment de cuirassiers, sous la direction de M. le capitaine de Gastines, a terminé dignement cette série de fêtes. Tous les exercices, serpentins, ailes de moulins, charges, etc., ont été exécutés avec un ensemble remarquable.

∴

La treizième réunion de la Société des Beaux-Arts a eu lieu, cette année, à Paris, du 11 au 14 juin. Parmi les travaux intéressants dont il a été donné lecture à cette savante assemblée, nous devons signaler à l'attention des lecteurs angevins un très curieux et très intéressant *Mémoire* de notre éminent compatriote, M. Godard-Faultrier, Conservateur du Musée d'Archéologie, membre non résident du Comité, sur un vitrail du XVIe siècle. M. Henry Jouin a présenté, comme les années précédentes, en sa qualité de secrétaire général, un remarquable rapport sur l'ensemble des travaux présentés pendant la durée de la session.

∴

Dans la section des sciences économiques et sociales du Congrès des Sociétés savantes, M. Henry Castonnet des Fosses, d'Angers, a lu un savant travail sur les rapports de la Chine et de l'Occident avant la dynastie des Mandchoux.

S. DE N.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIX-HUITIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1889

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Les Tapisseries du Plessis-Macé. — **X. Barbier de Montault.** . 1

De l'impression en musique. — **Louis de Romain**. 41

Sujets funéraires peints et sculptés du moyen âge et de la Renaissance (Musée Saint-Jean d'Angers). — **Godard-Faultrier**. 52

Étude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port, la Vendée Angevine, les origines, l'insurrection — **L. de la Sicotière.** 61

La Science. — **Charles Fuster**. 99

Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines. — **Joseph Denais**. 100

Notice sur le Théâtre d'Angers. — Appendice (*suite et fin*). — **E. Queruau-Lamerie** 115

Nécrologie. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, le Comte Édouard de Barthélemy, le Comte de Bonneau-Avenant. — **André Joûbert**. 122

Chronique littéraire. — L'éloge de l'esprit angevin. — **Eugène Berger**. 134

Chronique bibliographique 142

Paléographie musicale. Recueil de fac-simile phototypiques des principaux manuscrits de chant, grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publié par les Bénédictins de Solesmes.

La Réforme et la Ligue en Anjou, par Ernest Mourin, nouvelle édition.

Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794), par Henri Wallon, tome premier : La Vendée. — **André Joûbert.**

Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein. — **Q.-L.**

Aveu suprême, par Alphonse Poirier. — **R. B.**

MARS-AVRIL

David d'Angers et la statue de Beaurepaire. — **Adolphe Lair.** . 145

Les Étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse (1625-1642), d'après un document inédit. — **André Joûbert**. 158

Notice sur les seigneurs de Lambroise au XVIIIe siècle. — **Ballu.** 162

La Vendée angevine, les origines, l'insurrection. Lettre à M. de la Sicotière. — **Célestin Port**. 171

Dans les provinces basques et en Vieille Castille. — **L'abbé Bourdais**. 186

Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau. — **André Joûbert** 215

Digitized by Google

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L — Seconde partie. Institutions et établissements ecclésiastiques (*suite*) 225
Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — **Joseph Denais** 243
Nécrologie. — Michel-Eugène Chevreul. — Albert Lemarchand. — **André Joûbert**. — Robert-Jallot. — ***. 261
Chronique. — **André Joûbert** 270
Retraite de M. Dauban et nomination de M. Brunclair. — La Société des Amis des Arts. — L'Association artistique d'Angers et le projet d'organisation d'un conservatoire. — L'Hôtel de Pincé et la collection Turpin de Crissé. — Le Musée Saint-Jean et ses envois à l'Exposition. — La statue de Beaurepaire et le buste de Grégoire Bordillon. — La Notice sur le Théâtre d'Angers, de M. Queruau-Lamerie.

MAI-JUIN

La Rossignolerie pendant la Révolution. — **E. Queruau-Lamerie.** 273
L'ancienne Université d'Angers. — Note supplémentaire à son histoire. — **Dom Paul Piolin**. 294
Étude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum. — **André Joûbert** 298
L'amiral Courbet. — **Élie Sorin**. 310
Le jury criminel en Espagne. — **A. de Villiers**. 317
Dans les provinces basques et en Vieille Castille (*suite*). — **L'abbé Bourdais**. 328
Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — **Joseph Denais** 350
Nécrologie. — Le R. P. Amédée-Auguste Jouin. — **André Joûbert** 367
Chronique. — **S. de N.** 370
Une statue à Chevreul. — Un prix Gobert à M. Edmond Biré. — Le buste de M. Grégoire Bordillon. — Une notice biographique de M. André Joûbert. — Un prix littéraire Monthyon à M. René Bazin. — M. Joseph Denais et les œuvres poétiques de Germain-Colin Bucher. — Les Angevins au Salon. — Une médaille obtenue au Salon par M. G.-E Saulo. — Un second envoi du Musée Saint-Jean à l'exposition rétrospective des objets d'art français. — Une églantine d'argent des Jeux Floraux à M. E. Adam. — L'inauguration de l'hôtel de Pincé. — L'Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine. — Le concours hippique d'Angers. — MM. Godard-Faultrier et Henri Jouin à la réunion de la Société des Beaux-Arts. — Un rapport de M. H. Castonnet des Fosses au Congrès des Sociétés savantes.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 873-89.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... 4 francs

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Le P. Joseph du Tremblay, essai bibliographique, par l'abbé L. Dedouvres, licencié ès-lettres, in-8°, **1** fr.

La Vraie question, réflexions sur le centenaire de 1789, par Jude de Kernaëret, une brochure in-8°, **1** fr.

Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, par l'abbé Victor Martin, in-8°	7	50
Bouche close, par Léon de Tinseau, in-18	3	50
Fort comme la mort, par Guy de Maupassant, in-18	3	50
Deux Sœurs, par André Theuriet, in-18	3	50
Cinq ans de séjour au Soudan Français, par E. Béchet, in-18	4	»
Six mois aux Indes, par le prince Henri d'Orléans, in-18	3	50
Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre, par Paul Stapffer, 1 in-18	4	»
Un monde nouveau (*réponse à Édouard Drumont*), par Lucien Darville, in-18	3	50
Quand même ! par Jules Mary, in-18	3	50
Famille sans nom, par Jules Verne, tome 1er, in-18	3	»
La Croix Rouge de France, par Maxime du Camp, in-18	3	50
Japonneries d'Automne, par Pierre Loti, in-18	3	50
Pastels, par Paul Bourget, in-18	3	50
Femmes d'Artistes, par A. Daudet, in-18, illustré	3	50
La mort d'Ivan le Terrible, par le comte A. Tolstoï, in-18	3	50
Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries, par Madame Carette (née Bouvet), in-18	3	50
Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy, par Mgr Foulon, in-8°	7	50
Le Million du Père Raclot, par Emile Richebourg, in-18	3	50
Messieurs de Cisay, par Jacques Bret, 1 vol. in-18	2	»
Une Tache d'encre, par René Bazin, in-12	3	50
Aventures et Portraits, par Guy de Charnacé, in-12	3	»
France, par le R. P. Du Lac, in-12	3	50
Le Clergé et l'Enseignement secondaire spécial, par l'abbé G. Segretain, in-18	3	50
Histoire de l'Italie, par E. Sorin, in-18	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18	6	»
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°	3	50

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 1991

Digitized by Google

Digitized by Google